This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 88.
1.5
*

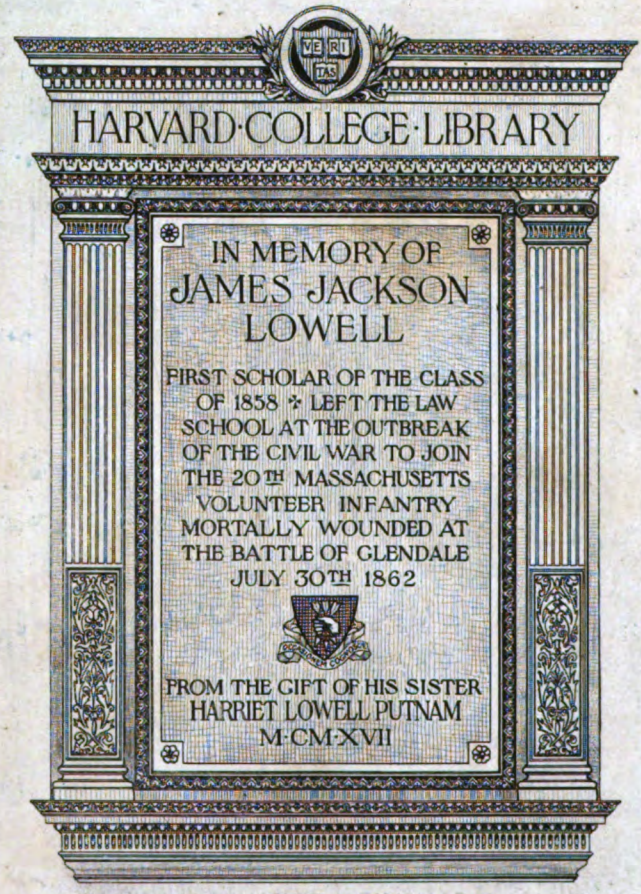

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Fondée en 1835

TOME XXX

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
AUX BUREAUX DE LA *REVUE DU LYONNAIS*
3, Rue Stella, 3

1900

Digitized by Google

Fr 88.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

LES LYONNAIS
AU
COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

De tous les anciens collèges, établis en si grand nombre dans notre pays, il en est peu qui aient eu la chance de survivre à la tourmente révolutionnaire et d'être encore dirigés, à l'heure actuelle, par la même Société religieuse. De ces quelques établissements le plus ancien, le plus illustre, le plus riche en souvenirs est certainement le collège de Juilly.

Ses premières assises ont été posées par Blanche de Castille, cette reine incomparable, qui, en 1251, dans le cloître de l'antique abbaye, fonda une école spéciale pour les orphelins

Digitized by Google

des Croisades. Quatre siècles après (1), destiné une fois encore par la volonté du souverain à recevoir les fils de la noblesse française, Juilly reçut le titre, les privilèges d'Académie royale, et « parvint en peu d'années à rivaliser « avec les institutions des Jésuites les plus florissantes de « l'époque. Sa réputation, qu'il sut toujours maintenir, « s'étendit bientôt dans toute l'Europe et jusqu'aux colo- « nies (2). »

Par un privilège plus rare encore, la bibliothèque et les archives ont été sauvées en partie. Ce ne fut pas sans peine. Un jour de septembre 1792, une bande de forcenés, par les ordres du Directoire siégeant à Meaux, pénétra dans la maison, brisa les portes de la chapelle, entassa tous les objets du culte dans la grande cour, en dressa un feu de joie, autour duquel les élèves durent danser la carmagnole (3). Sans doute, plus d'un volume rare, plus d'une liasse précieuse servirent à faire flamber le bûcher. Ce qui avait échappé à l'incendie, fut conservé avec un soin jaloux par les derniers Oratoriens ; mais, après leur mort, en 1828, peut-être ne traita-t-on plus avec assez de respect tous ces vieux registres, fidèles narrateurs d'un glorieux passé.

Il en reste encore assez, cependant, pour permettre la reconstitution de la liste à peu près complète des élèves.

Il m'a semblé qu'un tel travail, si ingrat qu'il puisse paraître au premier abord, ne serait pas sans quelque attrait.

---

(1) Avril 1638.

(2) M. Charles HAMEL, *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, 3e édition, Paris, Gervais, 1888, page 13, introduction.

(3) M. LORAUX, pièce de vers lue au banquet des anciens élèves, 1834, Paris, Dezauche.

Digitized by Google

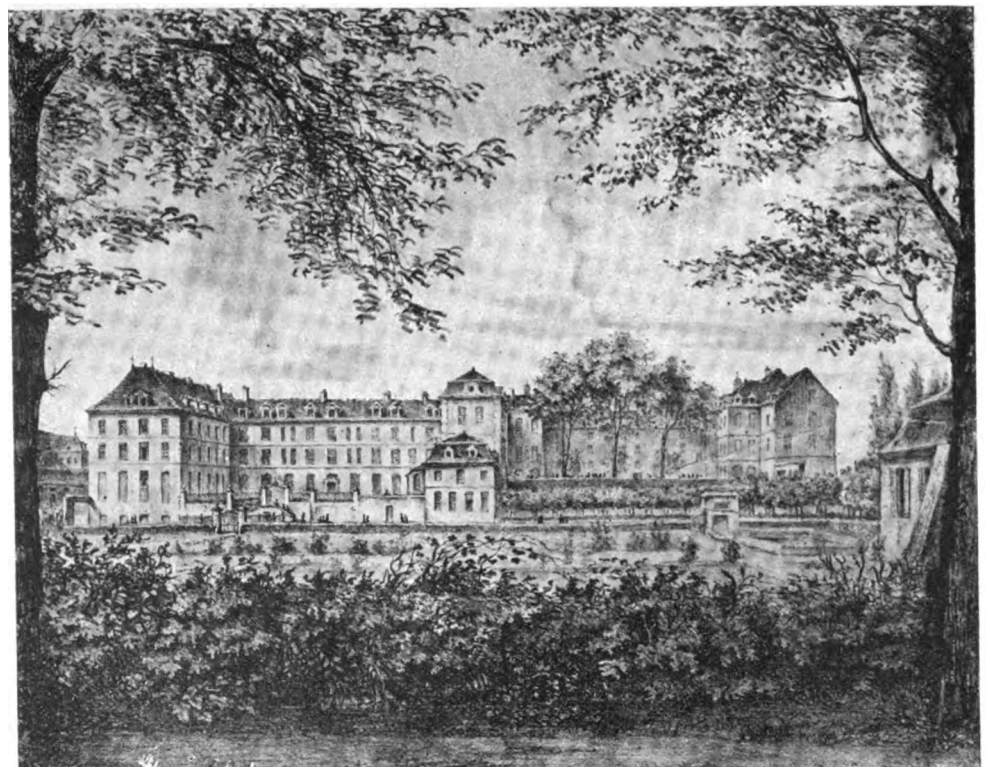

Le Collège de Juilly *(fin du XVIIIe siècle)*

Digitized by Google

Digitized by Google

L'histoire générale de Juilly a été racontée déjà, avec quelle autorité, on le sait, par un ancien élève, M. Charles Hamel. Mais, il était difficile à l'historien de l'abbaye et du collège, ayant à nous retracer une période de sept siècles (1), de s'attarder à des détails trop minutieux, de tenir compte de ces riens qui sont cependant si appréciés par nos contemporains, et contribuent d'une façon si piquante à nous révéler l'esprit, la véritable physionomie d'un établissement.

Ces recherches ne seront pas non plus, je l'espère, sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue*. Parmi les deux cents Lyonnais (2), qui vont ainsi défiler devant eux, quelques-uns, comme les Villars, les Assier de La Chassagne, les Barbier, les Duphot, les de Chênelette, apparaîtront entourés de l'auréole de la gloire militaire ; le plus grand nombre, comme les Charrier de la Roche, les Terray de Malherbe, les Brisson, les Blumonstein, les de Sevelinges, les Perrichon, les de Chazelles, illustrés par de hautes charges, de grands travaux d'art, de savants ouvrages ; plusieurs, lors du siège de 1793, martyrs de la plus sainte des causes ; tous du moins sauvés de l'oubli par de modestes mais importants services rendus à l'Eglise, à l'Etat, à notre ville, aux lettres et aux arts.

On est, de nos jours, à l'affût de l'inédit, surtout en ce qui concerne la jeunesse, cette période négligée de parti pris par les anciens biographes. Or, souvent, dans l'enfant, on

---

(1) L'abbaye fut fondée en 1182 par un seigneur du lieu, Foucauld de Saint-Denis.

(2) Nous les présenterons d'après l'ordre chronologique de leur entrée au collège. Cependant, afin d'éviter, autant que possible, des répétitions, nous ne séparerons point les membres d'une même famille.

Digitized by Google

devine ce que deviendra l'homme fait. Il sera curieux de suivre ainsi, presque jour par jour, plusieurs de nos illustres compatriotes, de constater leurs succès, de surprendre les manifestations spontanées de leur caractère, surtout d'entendre ce que pensèrent d'eux les maîtres éminents qui les ont formés.

Et certains amateurs nous sauront gré de quelques piquants détails donnés, au passage, sur les mœurs du temps, la mode et les vêtements, le vivre et le prix des denrées, la médecine et les remèdes, les jeux, voire même les moyens de locomotion en usage entre Paris et notre bonne ville, sans oublier les enseignes des hôtels et le nom des postillons.

Nous ne prétendons pas donner la liste complète de tous les Lyonnais élevés à Juilly. Par suite des changements de noms et de titres, de la variété des dénominations si différentes dans une même famille, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; par suite aussi de la brièveté des renseignements biograpphiques contenus dans nos registres, il est souvent très difficile de procéder à l'identification rigoureuse de certains personnages. Aussi bien, nous sommes-nous astreint au plus minutieux contrôle. Non seulement les grands armoriaux, les nobiliaires du Lyonnais et des provinces voisines, toutes les monographies déjà imprimées, mais les anciens registres paroissiaux et les archives de la guerre (1)

(1) Les documents, trouvés à Lyon, ne nous donnaient souvent que les indications les plus vagues sur les grades et les régiments. D'autre part, les états de service un peu complets ne remontent pas, on le sait, au delà de 1705. Nos recherches aux Archives de la Guerre ont donc été assez difficiles. Elles ont abouti grâce à l'exquise complaisance de ceux qui veillent sur ce précieux dépôt, MM. Hennet et Marleix.

Digitized by Google

ont été scrupuleusement dépouillés. Maintes fois, nous avons fait appel aux représentants des familles encore existantes, et nous avons toujours reçu les plus aimables réponses. Enfin, nous avons tenu à soumettre le résultat de nos propres recherches à ceux qui font autorité en matière de généalogies lyonnaises, MM. d'Avaize, Ferdinand Frécon, William Poidebard, Paul de Varax, qui nous ont autorisé à puiser si largement dans leurs riches trésors. Qu'ils nous permettent de leur exprimer ici toute notre reconnaissance. Indiquer nos sources d'information sera en assurer la parfaite exactitude.

*
* *

La première pensée du R. P. de Condren, général de l'Oratoire et fondateur de Juilly, avait été d'établir dans l'abbaye un séminaire. « Il en avait pris l'engagement par « le traité du 28 novembre 1637, qu'il avait passé avec le « nouvel évêque de Meaux, Mgr Séguier; et plusieurs de « ses amis, M. Olier entre autres (1), avaient déjà contri- « bué à cette bonne œuvre, lorsqu'il fut obligé de l'aban- « donner » sur le désir formel de Louis XIII. « Toutefois, « longtemps encore, après qu'il fut devenu un collège, Juilly « continua à élever de jeunes ecclésiastiques (2). » Nous en retrouverons aux dernières années du XVIIIe siècle.

Précisément, notre premier compatriote entré à l'Académie royale était un clerc, « comte du très haut et très

(1) FAILLON : *Vie de M. Olier*, 4e édition, Paris, Watelier, 1873, t. I, p. 298; t. II, p. 271.

(2) HAMEL : *loc. laud.*, p. 173, 174.

Digitized by Google

noble Chapitre de la Ville (1) ». Nommé chanoine, le 11 juillet 1656, à l'âge de 12 ans (2), ordonné sous-diacre le 18 décembre 1660, *Roger-Joseph de Damas du Rousset de Marillat* arrivait au collège le 4 novembre 1663. De la chaise de poste descendirent son père et son oncle, également chanoine. Malgré ses 19 ans, Roger était très en retard « et peu discipliné. Les recommandations du Supé-« rieur de l'Oratoire à Lyon (3) n'étaient pas encoura-« geantes. » Mais le chanoine insistait beaucoup, « les pro-« messes de M. le jeune comte étaient fort attendries. » Le P. Boutier (4) hésita. Il demanda conseil au R. P. Senault, son ancien assistant, nommé depuis quelques mois (5) général de la Congrégation. Ce dernier plaida, sans doute, en faveur de l'élève, car nous le voyons, le 14 novembre suivant, « retourner à Paris dans le coche même de Messieurs de « Marillat. » Le comte de Lyon entrait en troisième. Cette classe avait alors pour régent, depuis la Saint-Luc précédente (6), un jeune oratorien, dont la chaude parole, très goûtée des élèves, semblait annoncer un brillant orateur (7),

---

(1) Toutes les phrases, ainsi placées entre guillemets, sont tirées de nos différents registres.

(2) Roger-Joseph de Damas du Rousset de Marillat fut nommé chanoine de Lyon le 11 juillet 1656, fit ses preuves en 1657, et fut reçu le 11 décembre 1660. Nous devons ces renseignements à la délicate obligeance de notre ancien professeur, M. le chanoine Sachet, supérieur du Petit-Séminaire de Montbrison.

(3) Alors le P. Gabriel Leblanc, visiteur de la Congrégation.

(4) Supérieur de Juilly depuis 1657.

(5) Le 17 août 1663, après le décès du R. P. Bourgoing.

(6) Les années scolaires dataient de la Saint-Luc, 18 octobre.

(7) P. Bordes : *Notice sur Mascaron*, en tête des *Oraisons funèbres*, p. 18, édition de 1745.

Digitized by Google

mais qui, changeant de direction, allait devenir l'un des savants les plus remarquables de la Congrégation, le P. Bernard Lamy. Le 3 juin 1664, permission est donnée « d'aller à « Meaux (1) visiter l'Evêque », et, le 15 du même mois, d'y retourner pour « recevoir le diaconat ». Sans doute, la fin de l'année ne fut pas ce que réclamaient les ordinations reçues et les promesses attendries du début, car le P. Boutier s'empressa d'annoncer sa décision à M. de Marillat, lequel revint, le 5 octobre 1664, « contre son plaisir « quérir Monsieur son fils (2) ». Le Père Econome consigne le motif sur son registre : « Nous l'avons renvoyé, et lui avons rendu 36 livres, qu'il avait avancées, à cause de ses mœurs déréglées et indignes d'un ecclésiastique ». La leçon fut bonne et la conversion sincère. Rentré à Lyon, Roger de Marillat y acheva des études si incomplètes. Pourvu du doyenné, à la démission de son oncle, le 28 avril 1677, malgré son jeune âge, il mourut le 21 mars 1713 (3).

Le coche des Marillat en croisait un autre, à la sortie du village. Le nouvel élève, qui en descendait, accompagné de son père, lieutenant-général, était né, il est vrai, à Moulins en Bourbonnais (4) ; mais sa famille, déjà fort considérée à Lyon dès les premières années du XIVe siècle, avait donné à notre ville sept conseillers plusieurs fois réélus et cinq arche-

---

(1) Le voyage coûtait 7 livres 10 sols. L'évêque était alors Mgr Dominique de Ligny.

(2) Le 4 mai 1664, il payait, pour ses deux premiers quartiers, 268 livres 15 sols. Il recevait 6 livres par mois « pour ses récréations ».

(3) PERNETTI : *Tableau de Lyon*, s. l., 1670, in-8°. A la fin se trouve le catalogue de Messieurs les Chanoines de Lyon, que l'on connait, avec les dates de leurs réceptions.

(4) Le 8 mai 1653.

Digitized by Google

vêques de suite à l'église de Vienne (1). Cet enfant de 11 ans, brun, bien fait (2), à la figure avantageuse, « à la « physionomie noble, plein de cette vivacité qui relève « encore un extérieur prévenant par lui-même (3) », entrait au collège animé de dispositions toutes autres que celles du comte de Lyon. « Assurément, avait-il dit à ses parents, avant de les quitter, je périrai ou je parviendrai. »

L'enfant traçait en quelque sorte le programme de sa vie. Brave et brillant, avide de grandeur, adorant la gloire, *Louis-Hector de Villars* était nommé colonel à 21 ans. Duc, pair, gouverneur de province, commandeur des ordres du Roi, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, l'un des quarante de l'Académie, membre du conseil royal, il était acclamé maréchal de France par ses propres soldats après une éclatante victoire. Il fut vainqueur sur plus de vingt champs de bataille, et sauva l'Etat penchant vers sa ruine. Mme de Grignan dira de lui : « Villars a toujours pris « la route et le vol de tous ceux qui arrivent (4) ».

Ce que fut le héros de Denain, pendant son séjour de quatre années au collège (1664-1668), nous ne pouvons que l'indiquer, le registre de cette période a malheureusement disparu. La tradition rapporte que :

« *Au collège, Villars était souvent le premier.* »

---

(1) VITAL DE VALOUS : *Origine des familles consulaires de la ville de Lyon.* — RÉVÉREND DU MESNIL : *Armorial historique de Bresse*, Lyon, 1874.

(2) SAINT-SIMON : *Mémoires*, Paris, Hachette, 1856, t. IV, p. 28.

(3) MARÉCHAL DE VILLARS : *Mémoires*, Paris, Renouard, 1884, t. I, p. 6.

(4) Lettre de Mme de Grignan à Mme de Coulanges, du 5 février 1705. *Lettres de Mme de Sévigné*, Paris, Hachette, 1862, t. X, p. 477.

Digitized by Google

« Je ne saurais dire, avouait un jour le maréchal, ce qui « m'a causé le plus vif plaisir, gagner ma première bataille « ou remporter un prix de rhétorique à Juilly. »

Quelques anecdotes circulent. La plus curieuse est l'histoire de Falbas, ce bâtard d'un vidame qui,

« *Paresseux et d'humeur goguenarde,*
« *Prétendait de l'étude être l'arrière-garde ;*

et dont

. . . . . *la malice*
« *Eut un jour dans Villars un malheureux complice.* » (1)

Habile à s'esquiver au moment de l'esclandre, Falbas avait disparu. Villars, moins habitué, se laissa saisir par le P. Simon. Martyr de l'amitié, « il subit le martinet fatal », ne voulant pas dénoncer son camarade. Nombre d'années après, Villars, parcourant l'Alsace, tomba au milieu d'une bande de faux-monnayeurs, qui voulaient le massacrer. Mais leur chef avait reconnu son ancien condisciple, et Falbas, à son tour, sauvait son ami (2).

En revenant à Juilly pour les fêtes du carnaval suivant, le 24 février 1665, le lieutenant-général de Villars amenait

---

(1) *Compte rendu du banquet annuel des Anciens Elèves*, Paris, J. Claye et Cie, 1850, p. 21 à 30. Poème en trois chants, par M. AMÉDÉE PICHOT.

(2) Sur Villars, voir : HAMEL : *loc. laud.*, p. 534-538. — P. VAUDON ; *Le Maréchal de Villars, discours pour les prix*, Paris, Goupy, 1879. — LE COMTE D'ARGIS : *Heures académiques*. — GAILLARDIN : *Histoire du règne de Louis XIV*. — SAINTE-BEUVE : *Causeries du Lundi*, t. XIII. — ANQUETIL : *Vie du Maréchal de Villars*. — MARQUIS DE VOGUÉ : *Villars, d'après sa correspondance*, Paris, Plon ; et articles du *Correspondant* des 25 septembre et 10 octobre 1887. — ALBERT BABEAU : *Le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence*, Paris, Didot, 1892, in-8°.

Digitized by Google

un bambin de cinq ans. La pension de *Claude-Hyacinthe de Rébé, baron d'Amplepuis, marquis d'Arques*, de son gouverneur, un sieur Friscon, de son serviteur, Benoît Tripier, était réglée à 275 livres par quartier, non compris le bois, les chandelles et le blanchissage. Trop jeune pour suivre le régime commun de la maison, qui ne permettait alors aucune sortie, Claude de Rébé partait chaque année en septembre. Il se rendait tantôt à Amplepuis, le plus souvent à Montmorency, chez une tante, qui, presque chaque mois, lui envoyait à Juilly « une hottée de friandises ».

Claude, très avancé pour son âge, entrait en sixième. Il gagnait, au mois d'août, une mention d'honneur en mathématiques et quatre prix, les années suivantes. La conduite laissait plus à désirer que le travail. « Ce n'est qu'un nerf », disait de lui son professeur. « Il est impossible à régenter. »

Louis de Villars, beaucoup plus âgé, s'était chargé de défendre contre les brimades son petit compatriote. Les relations entre les familles, déjà très étroites, se resserrèrent encore au point que les deux amis quittaient ensemble le collège, le 24 août 1668.

Vingt-cinq ans plus tard, le 29 juillet 1693, le régiment de Piémont, un des plus anciens et des plus illustres de nos régiments d'infanterie, montait à l'assaut de Nerwinde, essuyant sans faiblir le feu de 80 pièces de canon. Deux fois le village était emporté, deux fois il était perdu par l'impossibilité de s'y maintenir sous une pareille avalanche de balles et d'obus (1). Sautant à bas de son cheval, brandissant haut le sabre, le marquis de Rébé entraînait une troisième

(1) Les obus furent employés pour la première fois par les Anglais et les Hollandais, et les premiers, que l'on vit en France, furent pris à cette bataille de Nerwinde.

Digitized by Google

fois les débris de son régiment, suivi de près par toutes les troupes disponibles de l'aile gauche. Les ennemis, cédant enfin sous l'élan de cette dernière charge, abandonnaient Nerwinde et le champ de bataille. Mais, au moment où il sautait le parapet, le colonel tombait, le bras fracassé par une balle et la poitrine traversée d'un coup de sabre. Il mourait, l'année suivante, des suites de ses blessures (1).

« D'une intrépidité sans bornes, il avait plusieurs fois « déjà été menacé par la mort. A l'âge de 18 ans, un « boulet, après avoir traversé le corps d'un cheval, lui avait « enlevé le dessus de la cuisse sans briser l'os. Une autre « fois, une balle de mousquet perçait la coupe de son castor « si favorablement qu'elle l'effleurait à peine. Mais, à force « de braver les périls, il lassa la fortune, et périt à l'âge de « 33 ans, ayant toujours raison de craindre, comme lui « disait un contemporain, que cette aveugle, en se « voulant jouer, ne tue tout à fait (2).

En 1670, la peste faisait des ravages dans notre région. La veuve d'Antoine de Châteauneuf-Randon, mestre de camp de cavalerie, Anne de Cruzy-Marsillac (3), quitta Lyon, où son mari avait été longtemps en garnison, et se réfugia à Ville-Parisis, auprès d'un vieil oncle, appelé Caillard. C'est là, du moins, que l'Econome adressait les bulletins.

Le sixième enfant, « lyonnais de naissance », *Jacques-Timoléon de Châteauneuf, comte du Tournel et baron d'Alenc,*

---

(1) SUZANNE : *Histoire de l'ancienne infanterie française*, t. II, p. 368.

(2) M. STEYERT : *Nouvelle histoire de Lyon*, t. II, p. 368.

(3) Nos registres la disent « Veuve calviniste, native d'Alençon ». Elle était, cependant, suivant Lachesnaye et Saint-Alais (T. II, p. 208), nièce de Sylvestre, évêque de Mende et abbé de la Chaise-Dieu.

Digitized by Google

entrait au collège le 17 décembre 1670, en sortait le 4 août 1672, laissant la meilleure réputation (1). Il eut la chance d'étudier en philosophie sous le P. Richard Simon, qui brillera bientôt parmi les célébrités scientifiques de cette grande époque. « Chancelier des plus distingués de notre « Académie », il dut, en cette qualité, présenter ses camarades à l'évêque de Meaux (2), venu tout exprès pour « confirmer les élèves et présider nos exercices publics ». Il fit lui-même la lecture d'un poème épique sur une victoire navale des Français (3), et, suivant l'usage, prit place au banquet (4) en face du prélat. Jacques de Châteauneuf devint capitaine de cavalerie, et épousa, par contrat du 29 mars 1699, Jeanne-Rose de Rousseau de Lanvaux, de Diarnelé, en Bretagne.

Un an après (5), se présentait à Juilly, avec nouvelle recommandation du Supérieur de Lyon, une autre veuve, Anne de Coüet (6) de Marignanes, accompagnée de ses trois

---

(1) Il payait exactement par quartier 89 livres 5 sols, ou 358 livres par an.

(2) Mgr de Ligny, mort le 27 avril 1681.

(3) Conservé à la Bibliothèque Nationale. *Fonds Français*, vol. 24720, f° 205. C'est un récit de la victoire du duc d'Estrées à Soults-Bay, en juin 1672.

(4) « Le repas fait à M. l'évêque de Meaux » revint à 143 livres. 15 couples de poulets et 15 lapins avec le port coûtèrent 25 livres, et 6 mesures de miel blanc, 1 livre 6 sols.

(5) Le 14 novembre 1673.

(6) Voir sur la famille : BAUX : *Nobiliaire du départ. de l'Ain ; Bresse et Dombes*. Bourg, 1862, p. 100, 101 et 369. — LACHESNAYE : t. IV, p. 201. — GUIGUE : *Histoire de la souveraineté de Dombes*, par Guichenon. Bourg et Paris, 1874, t. II, p. 155. — RIVOIRE DE LA BATIE : *Armorial du Dauphiné*, p. 382.

Digitized by Google

fils et d'un jeune homme, aux traits distingués, et dont nous parlerons plus loin. Le père, Antoine de Coüet, marquis de Villars, comte de Montribloud, baron de Saint-Bernard, Lizieux et autres lieux, syndic à la dernière assemblée de noblesse (1), était mort au mois de septembre 1673, laissant sa femme son héritière universelle à la charge de nommer et instituer à ses terres et seigneuries, lorsque bon lui semblerait, l'un de ses enfants mâles à son choix (2).

La dame de Coüet, qui s'entendait aux affaires, fit déballer, le lendemain, devant elle, les bagages apportés par le messager Lafosse, et dont le frère linger, Mathurin Bellemère, dressa le curieux inventaire dûment contresigné (3).

---

(1) Tenue à Bourg, le 8 août 1668.

(2) Antoine de Coüet, baron, puis comte de Montribloud en 1660, avait épousé Anne de Coüet de Marignanes, sa cousine. Il laissait 7 enfants, 4 fils et 3 filles. Nos registres orthographient le nom « Coüet » et non Covet. L'u et le tréma se retrouvent chaque fois.

(3) « Il s'est trouvé à l'inventaire avoir ce qui suit : 1 coffre, 2 lits à quenouille, 2 lits de plume, 2 matelas, 2 couvertures, 2 traversins, 2 paillasses, les rideaux d'un lit rouge et l'autre jaune, 4 paires de draps, 2 robes de chambre, 2 bonnets de nuit, 4 habits, 6 vestes, 5 paires de bas, 8 culottes, 3 bonnets, 2 chapeaux, 14 chemises, 12 coiffes, 12 mouchoirs, 12 paires de chaussettes, 18 paires de chaussons, 8 cravattes, 4 paires de boucles, 2 paires d'heures, 2 chapelets, 2 portefeuilles, 2 pulpitres, 2 couteaux, 2 cizeaux, 2 compas, 3 écritoires, 1 virebarquin, 3 livres des sinonismes, 2 dictionnaires de grec, 1 dict. françois, 1 dict. latin, 2 manuels des grammairiens, 2 Virgile, 2 Candidats, 1 Nouv. Testament, 1 Imitation de J.-C., 2 catéchismes en vers, 2 Emilius Probus, 2 Despautaires, 2 Horace, 3 Méthodes, 1 Carte, 2 Clénard, 2 Grammaires de grec, 1 Quinte-Curce, 1 Epitres de Cicéron, 1 De Amicitia, 1 de Officiis, 1 César, 1 Rudiments, 1 Evangelium secundun Lucam. » Fait à Juilly ce 15 nov. 1673, signé Anne de Coüet de Marignanes, Mathurin Bellemère, frère de l'Oratoire.

Digitized by Google

Puis, elle se rendit chez l'Econome, et offrit 5,000 livres pour la pension de ses trois enfants pendant quatre années. Elle demandait que ces derniers fussent logés dans une chambre à part, « soignés par un valet de confiance, appelé Poncet (1), amené tout exprès de son pays », et qu'on leur remît à chacun 1 livre 10 sols par mois pour leurs menus plaisirs. Le tout arrêté (2), elle « repartit en Dombes », et débarrassée de ceux qui la gênaient, convola à de secondes noces avec un sieur Altoviti, qui ne valait guère mieux qu'elle.

Les fils, inscrits sous le titre général de *Comtes de Montribloud*, étaient appelés *Jean-Baptiste de Villars, Joseph-Louis de Saint-Bernard, Joseph-Gaspard de Saint-Marcel*. Ils avaient de qui tenir. Gaspard, le plus jeune, était passionné pour « les écritoires de corne de ceincture et les bouteilles d'encre par diverses couleurs. » Il en avait acheté deux douzaines au 1er janvier 1674. On lui confisqua « un virebarquin ». Rien ne restait entier entre ses doigts; il fallait lui « couvrir ses livres en veau le plus fort et doubler de peau ses vêtements du bas (3). »

Le second, Joseph, était le type du paresseux, toujours puni pour manque de travail et fautes contre la discipline.

---

(1) Poncet les quitta le 15 juillet 1675, et fut remplacé par François Rodenet, de Niort, à qui on donna, le 23 février 1677, pour un an et 7 mois de gages 118 livres et 15 sols.

(2) Sur sa demande, la femme du maître de danse, Mme d'Elboust, leur confectionne cinq douzaines et demie de serviettes pour 33 livres 10 sols.

(3) Le Frère Bellemère avait classé les élèves en deux catégories, et achetait, pour doubler leurs habits du bas, ou de la toile d'ortie à 15 sols l'aune, ou des peaux de mouton à 7 livres l'une.

Digitized by Google

Il faisait le désespoir de Benoît Crespin (1), le maître d'école de la paroisse, qui venait, chaque jour, lui donner une leçon d'écriture.

Jean-Baptiste, l'aîné, était souvent à l'infirmerie pour fièvre, coliques, enfin pour « un hérésipère à la jambe, dont il fallut opérer l'ouverture pour le médicamenter (2). » Bien que maladif, il ne dédaignait pas un bon coup. En février 1677, il fut mis au séquestre pour avoir jeté en certain lieu la montre d'un jeune condisciple, le futur lieutenant-général, duc d'Antin.

Pendant l'hiver de 1676, tout Paris était en émoi. Un certain physicien, plus malin que les autres, et cependant nommé *Messire Cruche* (3), venait de perfectionner la lanterne magique du P. Kircher, en y adaptant des verres d'une plus grande puissance. C'était un succès fou. La saison avait été rude et les malades étaient alors fort nombreux au collège. Une distraction valait mieux pour les santés que toutes les « ptisanes » et les petites médecines, que le Frère infirmier administrait avec tant de générosité sous les ordres du chirurgien Delaroche. Le supérieur, le P. de Saint-Denis, attela son carrosse, et alla chercher Messire Cruche. L'artiste, arrivé à Juilly, le lendemain, au soir, donna sa séance dans la salle des actes. Tout alla bien d'abord. On voyait des

---

(1) La main pour l'écriture coûtait 1 livre 10 sols, la plume d'oie de la Brye, passée au travers d'un roseau, coupé à trois côtés, 10 sols.

(2) Le sieur Delaroche, chirurgien de Dapmartin, traitait les fièvres par les lavements réitérés aux écorces du Pérou, les coliques par les vomitifs, et les hérésipères par les onguents du serpent.

(3) Il y avait déjà eu un premier montreur de lanterne, ainsi appelé, en l'année 1515, et dont le nom était resté longtemps célèbre. Voir le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*.

Digitized by Google

palais, des combats, des animaux féroces, des fantômes effrayants. Le spectacle avait un tel relief, donnait une telle illusion de la réalité, que le bon vieux P. d'Ayron, dit le Mémoire cité ici (1), en fit quantité de signes de croix.

Comme bouquet final, Messire Cruche eut la malheureuse idée de montrer une petite pièce de sa façon, où il se moquait aimablement de la fameuse cérémonie du coucher du Roi. Lorsqu'apparut sur l'écran l'image de Louis XIV, assis sur l'indispensable dans toute la majesté souveraine entre deux grands chambellans tenant, qui la serviette, qui le bougeoir, et se détournant un peu pour faire la grimace et se boucher le nez, les élèves, tous gentilshommes et royalistes convaincus, malgré les efforts des Pères, « se ruèrent sur le pauvre montreur de lanterne, le dépouillèrent de ses habits en un clin d'œil, et lui administrèrent une volée comme il n'en avait jamais reçu, en le flagellant à dos que veux-tu. »

Le P. de Saint-Denis n'osa pas renvoyer d'élèves, et se contenta de payer, de ses propres deniers, à Messire Cruche, et pour la lanterne brisée et pour son dos meurtri, la jolie somme de 250 livres bien sonnantes. Les trois de Montribloud, qui s'étaient montrés les plus ardents dans la bataille, se virent supprimer « un voyage en Normandie (2) promis « aux vacances prochaines. »

Avec de tels enfants, les 5,000 livres avaient été promptement épuisées. Le 23 septembre 1676, le P. Econome pousse un cri : « A chacun encore une paire de souliers et

(1) Sans doute un rapport de l'affaire envoyé au général de l'Oratoire.

(2) Le voyage de Juilly à Dieppe aurait coûté 33 livres. Les places étaient déjà retenues au carrosse, chez Roissy, sieur hôtelier, à la Pomme d'Or à Paris.

Digitized by Google

« de semelles dans ce mois! (1) », et peu après, il expédie une note supplémentaire. « La dame de Coüet en fut très « courroucée », et revint à Juilly le 16 août 1677. « On « compta pour toutes choses. Elle nous demeurait débitrice « de la somme de 900 livres, dont elle nous donna un billet « payable dans six mois. Mais elle n'a voulu ensuite acquit- « ter que 700 livres sur ladite promesse. » Elle n'entendait payer ni les quarterons de plumes gaspillées (2), ni les encriers de corne, ni la montre du jeune duc d'Antin, ni l'argent emprunté par ses fils à leur valet. Le P. Econome menaça d'un procès; « Mme de Coüet fit scandale en son « pays. » Effrayé, le P. Le Blanc « moyenna un accomo- « dement. » M. Altoviti lui versa 700 livres, et le P. Le-comte, comptable, « rendit la promesse, tant sur l'avis de « nos Pères de Paris que du supérieur de Lyon. »

Tandis qu'elle discutait ainsi, jusqu'au dernier sol, avec le collège, la dame de Montribloud, poussée par son mari, préparait les comptes de tutelle les plus fantaisistes. Elle y majorait, parfois d'un millier de livres, les notes envoyées de Juilly (3).

Les enfants s'en aperçurent, et lorsque, au mois de janvier 1693, Jean-Baptiste épousa Marie-Madeleine de Fleury,

(1) Les trois paires de souliers neufs revenaient à 8 livres 10 sols. A eux trois, ces enfants avaient, en 4 ans, usé 44 paires de souliers neufs, 32 semelles ou réparations, 14 paires de pantoufles et 4 paires de chaussons. Tous les faux frais montaient à la somme de 226 livres, 15 sols et 6 deniers.

(2) Les deux quarterons de plumes valaient 3 livres, les écritoires de ceincture 5 sols 6 deniers, la bouteille d'encre 3 sols.

(3) L'erreur provenant de cette majoration des pensions montait à plus de 50,000 livres. Voir : *Factum pour Messire J.-B. de Coüet, marquis de Villars... contre Anne de Coüet de Marignanes...* S. l. n. d., in-fo de 6 pages.

Digitized by Google

il intenta un procès à sa mère. L'affaire, d'après le factum en notre possession, n'était pas encore terminée au mois d'avril 1698. A cette date, Jean-Baptiste ne parle plus que d'un frère et d'une sœur, auxquels il a dû payer des provisions. Il mourut en 1719, laissant cinq enfants. Il est sans doute devenu lui-même avocat au conseil du roi (1). En effet, c'est ainsi qu'est appelé le père d'un second *Jean-Baptiste de Coüet*, entré au collège 42 ans plus tard (2). Ses études achevées d'une façon assez terne et sans aucun des accidents extraordinaires, qui avaient marqué le séjour à Juilly de son père et de ses oncles, il fut admis au nombre des mousquetaires du Roi, en la seconde compagnie (3).

Le jeune homme, descendu le 14 novembre 1673, de la calèche des Montribloud, était âgé de 17 ans (4). Il fut inscrit sous le nom de *Jean-François d'Assier de Meuve, dit Lachassagne* (5). « De haute taille et de fort bonne mine », il portait une culotte de peluche violette, des bas de soye,

---

(1) M. J.-B. de Coüet, avocat au conseil du roi, habitait alors à Paris, rue Christine.

(2) Entré le 2 février 1719, sorti le 4 août 1721, pour cause de maladie, rentré le 25 novembre 1723, ayant un régime de vin, sorti le 10 mars 1724.

(3) Nous ne pouvons donner ses états de service. Le contrôle de la deuxième Compagnie des mousquetaires ayant été perdu aux archives de la guerre.

(4) Jean-François d'Assier, chevalier, baron de la Chassagne, fils de Pierre d'Assier, bourgeois de Lyon, secrétaire du roi, et de Guillaume Rouäne, avait été baptisé en la paroisse de Sainte-Croix, le 26 octobre 1656. En 1673, M. de Meuve habite « en Bellecour, à Lyon. »

(5) La baronie de La Chassagne, en Lyonnais, datait seulement de 1672. C'est ce qui explique sans doute cette sorte d'hésitation au registre des inscriptions.

Digitized by Google

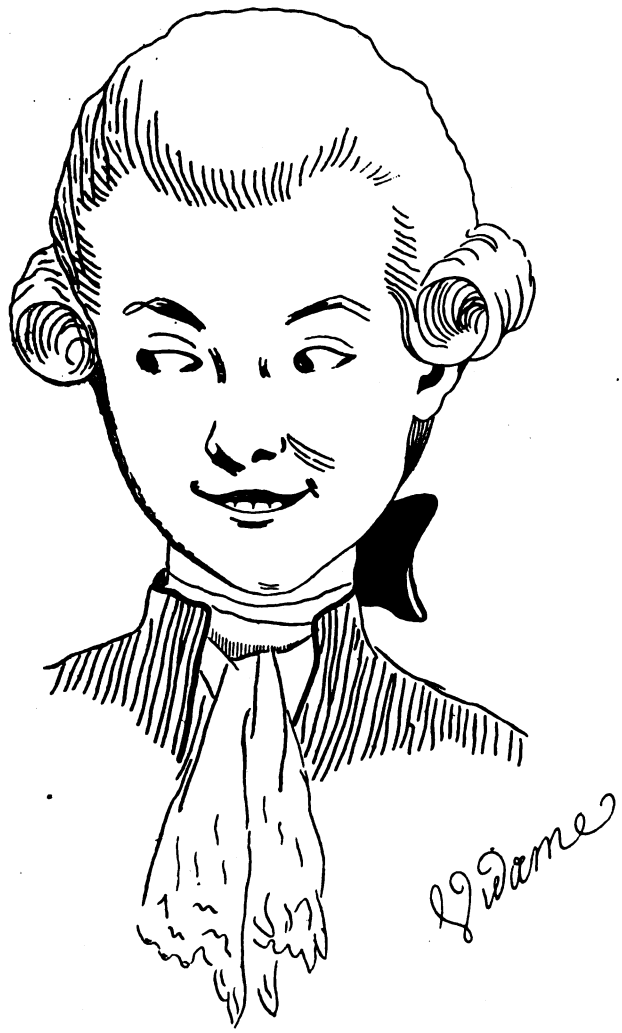

de la Chassagne de Lyon
1873

Digitized by Google

Digitized by Google

un justaucorps et une veste en drap noir du Maroc. Des boucles en argent ornaient ses souliers, de grosses breloques accompagnaient une montre en émail. Des cheveux légèrement poudrés et couverts d'un bonnet de velours complétaient son élégant costume. Il avait été confié à Mme de Coüet par son père, bourgeois de Lyon et secrétaire du Roi (1).

Il venait à Juilly faire une seconde année de philosophie et étudier les éléments du droit, M. de Meuve désirant le voir entrer bientôt au bureau des finances de la ville.

Le P. Gautier, régent de classe, dut prendre soin de lui d'une façon particulière. Malheureusement, les goûts du jeune homme n'étaient pas pour la vie sédentaire. Il quittait Juilly, avant la fin de l'année, le 28 avril 1674 (2), pour s'engager au corps des carabiniers du roi, qui devaient accompagner Turenne en Alsace. Nommé, dans la suite, major de ce régiment et chevalier de Saint-Louis, il fut grièvement blessé dans une charge à Oudenarde. Il mourut des suites de ses blessures, en sa terre de la Chassagne, le 24 février 1712 (3).

---

(1) Voir sur cette famille : De Valous : *Essai d'un nobiliaire lyonnais.* — Vicomte de Magny : *Nobiliaire universel*, Paris, 1855, t. II, p. 1. — M. Steyert : *Armorial général*, Lyon, 1860. — Dériard : *Notice biographique sur Ant. Dériard et résumé de ses travaux*, Lyon, Pitrat, 1890. A son nom. — Assier de Valenches : *Mémorial de Dombes.* — Assier : *Eloges nécrologiques*, Lyon, Perrin, 1856. — d'Hozier : *Armorial général.* Réimpression de Didot, gr. in-4° avec blason. — Sonyer du Lac : *Les fiefs du Forez*, Lyon, Perrin, 1858, p. 282, et *Les titres de la famille à la Chancellerie de France*, n° 786, X, 4.

(2) Ayant payé 204 livres pour tout le temps passé. Le portrait inédit, que nous reproduisons ici, est dû à la plume du sieur Vidame, professeur de dessin.

(3) Note de M. d'Avaize qui rectifie ainsi une erreur des *Notices nécrologiques* de M. d'Assier. Selon ce dernier, le major des carabiniers aurait été tué à Oudenarde.

Digitized by Google

Un de ses frères, dont nous n'avons pu, malheureusement, retrouver le prénom, entrait à Juilly, le 17 octobre 1675, pour suivre les cours de philosophie (1). Le 27 juillet précédent, le P. de Saint-Denis avait reçu dans ses bras le corps inanimé de Turenne, traversé par un boulet ennemi sur une des collines de Salsbach. Il lui avait fallu la plus grande énergie pour célébrer ce premier service militaire qui eut lieu au camp, « où tout était fondu en larmes, et faisait fondre les autres (2). » Il avait même voulu suivre jusqu'à Saint-Denis les restes du héros, que Louis XIV prescrivait de déposer auprès de ses pères, et, la cérémonie des funérailles achevée, il était retourné au collège brisé par la douleur et incapable de tout travail (3). Un semblable témoin du drame à consulter, la solitude si favorable à la composition ne pouvaient qu'attirer à Juilly l'orateur chargé de prononcer l'oraison funèbre. C'est ce qui arriva. Mascaron vint passer un mois auprès du P. de Saint-Denis (4). Le 27 octobre (5), eut lieu au collège une réunion de l'Académie. Mascaron en accepta la présidence, et dut certainement parler aux enfants réunis autour de lui du grand capitaine, dont la France entière déplorait la perte. Par une attention

(1) Le cours de philosophie en 5 volumes coûtait 8 livres. Ce monsieur de la Chassagne n'employait que du papier fin à 5 sols la main.

(2) *Lettre de Mme de Sévigné*, du 28 août 1675.

(3) M. HAMEL, *loc. citat.*, p. 258, 259.

(4) Mascaron revint encore à Juilly, le 13 avril 1677, alors qu'il prêchait un de ses derniers carêmes au Louvre. Son équipage resta au collège. On achèta 7 setiers d'avoine pour ses chevaux, 53 livres 10 sols. On donna 3 livres à son palefrenier pour payer une dette qu'il avait faite ici, on paya 5 livres 7 sols pour les fers des deux chevaux. Mascaron repartait le 18 avril suivant. Il avait présidé une nouvelle séance académique.

(5) Trois jours avant la solennité aux Carmélites de Paris.

Digitized by Google

délicate, le Supérieur, allant contre l'usage (1), choisit le frère du jeune soldat de Turenne pour « complimenter M. de Tulle. »

Notre philosophe, assurent les registres de l'Economat, devint banquier à Paris (2). En 1722, il habitait en cette ville, au cul de sac de la rue des Bourdonnais, et nous payait la pension d'un neveu, appelé *Maurice de Laire*.

Juilly semblait désormais le collège de famille des de la Chassagne. Pour répondre, sans doute, aux derniers désirs de son mari, dame veuve Catherine Cachet envoyait son fils (3) terminer ses études dans cet établissement « dont le nom lui était si cher. »

François-Aimé d'Assier de la Chassagne était « le protégé « du R. P. de la Tour, notre Père Général.» Il avait seize ans. Admis, le 5 novembre 1718, dans la classe de philosophie, que professait alors avec éclat le P. Etienne Canaye, le futur membre de l'Académie des Inscriptions, il passait pour un brillant élève. Il nous quittait le 31 juillet 1719 (4).

Quelques mois après, en 1720, suivant l'exemple de son père, il prenait du service. Il s'engageait au régiment de

---

(1) Ce privilège revenait de droit au président ou au chancelier de l'Académie, lesquels ne pouvaient être que des élèves de rhétorique ou de seconde.

(2) Il quittait Juilly, comme son frère, au mois d'avril, en l'année 1676.

(3) François-Aimé, né le 2 octobre 1702, à Lyon, baptisé à Saint-Nizier, le lendemain, était fils de Jean-François d'Assier, major des carabiniers et de Catherine Cachet. Il eut pour parrain Messire Pierre-François de Toullon, chevalier d'honneur au présidial de Lyon, et pour marraine, Marie-Aimée de Varissant.

(4) Il prit jusqu'au mois de mai des leçons de danse. Il payait 350 livres par an de pension.

Digitized by Google

Beauffremont-dragons (1). Capitaine le 6 octobre 1721, lieutenant-colonel le 1er février 1748, brigadier le 25 juillet 1762, il se retirait le 1er avril 1763, chevalier de Saint-Louis et pourvu d'une retraite de 1,800 livres, en considération de ses 45 années de service dans le même régiment. Pour un brillant fait d'armes au siège de Philisbourg, il avait mérité la plus glorieuse récompense : le roi lui avait accordé deux pièces de canon prises à l'ennemi. On les voyait encore, en 1793, sur la terrasse du château de la Chassagne. François d'Assier mourut en ce domaine, le 21 novembre 1783.

Son fils, *Henri-Gabriel-Benoît d'Assier de la Chassagne*, maréchal de camp, fut aussi un de nos élèves. Nous le retrouverons, plus tard, parmi les Julliaciens mêlés au siège de Lyon, et que nous ne voulons pas séparer.

C'était encore un jeune homme de 17 ans que le P. de Loras envoyait à Juilly, et « recommandait aux soins les plus vigilants du Supérieur. » Le nouvel élève, comme son frère Henri, entré depuis un an dans la Congrégation, « avait fait toutes ses humanités à Lyon, chez les RR. PP. « Jésuites, qui n'avaient pu le convertir ». *Daniel Bonenfant* était protestant. Fils de messire Isaïe Bonenfant, bourgeois calviniste, contrôleur des douanes à Rouänne (*sic*) et d'Anne Ernelin, il arrivait au collège le 10 décembre 1678. Il y trouvait, comme régent de philosophie, le P. Quiqueran de Baujeu, lequel n'était pas encore prêtre, mais devait

(1) Voici le relevé exact de ses services : volontaire en 1720 ; capitaine au régiment de Beauffremont-dragons, le 6 oct. 1721 ; rang de lieutenant-colonel, 1er fév. 1748 ; commandant des dragons à pied, 8 oct. 1748 ; pourvu d'une compagnie, 1er sept. 1755 ; lieutenant-colonel, 16 mars 1757 ; brigadier, le 25 juillet 1762 ; retraité à la Chassagne, près Villefranche en Beaujolais, le 1er avril 1763.

Digitized by Google

devenir plus tard évêque de Castres et membre de l'Académie des Inscriptions. Sans doute le jeune confrère fut plus persuasif, car, le 1er janvier suivant, il eut le bonheur de conduire lui-même son élève auprès de l'Evêque de Meaux « entre les mains duquel notre pensionnaire fit abjuration ». Daniel quittait Juilly à la fin de septembre 1679, allait à Lyon « embrasser sa mère si heureuse de sa conversion », et, le 10 octobre suivant, rejoignait son frère à l'Oratoire (1).

Le 7 mars 1680, nous arrivaient deux originaux, un de la Goutte et son ami, le vicomte de Langeac, un Auvergnat, dont nous n'avons pas à parler ici.

« *Messire Aymar Chapuis de la Goutte, sieur de Lustrac* (2), « est de Montbrison, fils d'un conseiller du chef-lieu. Il est « logé en une chambre du cloître, étant céans pour prier « Dieu. » (2) Telle était, du moins, son intention. En

---

(1) Nous les retrouverons tous les deux, s'il plaît à Dieu, dans une nouvelle étude sur *les Lyonnais à l'Oratoire*.

(2) D'Hozier : *Armorial général*. — Gras : *Notes généalogiques*. — J.-P. Périer. — Broutin : *Histoire des couvents de Montbrison*, III, 60.

(3) « L'enfant n'apportait rien dans son coffre », constate avec tristesse le Frère linger, Jacques Fallour, qui dut réunir à la hâte les pièces du trousseau. Voici comment, au XVIIe siècle, était composée la garde-robe d'un Julliacien.

Tout était marqué au fil rouge d'Angleterre (1 denier les 2 marques) « par des petites filles du pays employées au blanchissage. » On brodait seulement les initiales de l'élève. La maison fournissait la literie et les essuie-mains.

Les premiers objets remis étaient un chapelet en ivoire de Barbarie (7 sols 3 deniers), puis la tasse, la cuillère, la fourchette d'argent (environ 50 livres), le couteau de table (5 sols), On déposait, dans les armoires du dortoir, 12 chemises et 6 mouchoirs en toile de Coucy, valant 1 livre 2 sols 6 deniers l'aulne, 4 *caneçons* et 3 camisolles en laine

Digitized by Google

réalié, que venait-il faire à Juilly? C'est ce que se demandait sans doute l'économe, le P. Serard, qui ne cessait de se plaindre au supérieur, le P. Fresneau. « Nous avons déjà, « disait-il, dépensé plus de cinquante livres aux fenêtres de « sa chambre. » Et les nombreux croquis, perspectives plus ou moins réussies du parc et de l'étang, trouvés épinglés aux feuillets des registres, qui le concernent, prouvent que messire Aymar de la Goutte passait en réalité plus de temps à ouvrir et fermer ses fenêtres qu'à prier Dieu. Il se croyait permis d'en prendre à son aise, car il payait bonne pension, 30 écus par quartier.

En eut-il assez lui-même au bout de quatre mois; ou

---

de Dourdan (3 livres 15 sols pièce), 8 cravattes en mousseline, garnies de dentelles plus ou moins riches (17 à 21 livres les 8), 4 cols et manchettes de gaze (6 livres le tout), 3 paires de bas drapés à la marque de Jean Hindret (5 livres 5 sols), une paire de chossons en laine (4 sols 6 deniers), 3 paires de bas de soye (6 livres 7 sols l'une), 6 paires de chaussestes du Mans (18 sols la paire), une paire de pantouffles (1 livre 6 sols la paire), 2 paires de souliers forts avec boucles d'argent (2 à 3 livres la paire), une paire de gants blancs (15 sols), un manchon en renard ou en loup-cervier, avec l'attache dite *passe-caille* (8 livres), un bonnet de nuict en drap pour la saison froide et 8 coiffes en toile de Rouen pour le reste de l'année.

Sur la table de toilette était une cassette (4 livres), renfermant un miroer (8 sols), un canif (6 sols), un cisôt (7 sols), deux peignes en buis avec étuict (6 sols l'un), 2 brosses à habits appelées *vergettes* (12 sols), une boete cire d'Alemâgne pour les chaussures, enfin un flacon d'eau de la Reine de Hongrie (8 sols) destinée à lustrer les cheveux.

L'uniforme, imposé depuis 1670 environ, variait, suivant les saisons.

En temps ordinaire, les élèves portaient tous les vêtements qu'ils désiraient, surtout « la robe de chambre descendant peu au-dessous du du genoul. » A la Saint-Luc, ils se coiffaient du bonnet de velours noir à longs poils (35 sols), à Pâques, de la toque en taffetas gris (25 sols).

La grande tenue d'hiver se composait d'un justaucorps (30 à 40 livres)

Digitized by Google

plutôt, le P. de Beaujeu eut-il bientôt assez de cet élève amateur; toujours est-il que notre Montbrisonnais « partait de céans, le 2 juillet suivant, ne voulant pas travailler. » Mais son père, Claude Chapuis, et dame Catherine Barailhon, sa mère, « à qui Dieu avait donné 13 enfants (1) et de petits écus, » ne l'entendirent pas de la sorte. Aymar dut, le 1er septembre 1681, réintégrer sa chambre à Juilly, où un P. Chapuis, de ses parents, venait d'être nommé régent de quatrième.

Il repartit pour son pays, le 6 octobre 1682, « sa philosophie médiocrement suivie », puis s'engagea. Il servit d'abord dans les cadets royaux gentilshommes de la cita-

---

et d'une culotte (7 à 15 livres) en pinchinna cotté bleu, sorte de gros drap de laine fabriqué à Châlons, d'une veste en drap rouge d'Elbeuf (20 livres), le tout garni de boutons d'or sur bois (22 livres 10 sols la garniture), d'une cravatte en mousseline garnie de dentelles, d'un manteau de velours rouge (25 livres), d'un chapeau Caudebec (4 livres 15 sols) en poil de chameau et galonné d'or, de bas bruns drapés, de souliers à boucles d'argent ou d'acier (1 livre 5 sols).

En été, le justaucorps était remplacé par un habit plus léger, plus court, boutonné à la ceinture, appelé la veste de pension, en drap brun de Silézie (18 livres). La culotte sans poches était en drap caffé, doublée de futenne (6 livres 2 sols 6 deniers); les bas gris blanc en soye; la chemisette d'étoffe fine de Laval (15 livres 12 sols) de couleur claire et servant de gilet, bouffait légèrement par l'ouverture de la veste.

Les élèves des chambres communes premières (ou divisions des grands), qui montaient presque tous à cheval, prenaient la culote de peau, dite d'Académie (7 à 9 livres suivant la taille). Les membres de l'Académie, aux jours de séance solennelle, portaient des aiguillettes et une épée.

(1) D'Hozier dit même 20 enfants. — Aymar avait été baptisé, le 30 janvier 1663, en l'église de la Madeleine, à Montbrison, et avait eu pour parrain, noble Aymar de Navette, seigneur des Olliers, et pour marraine, Catherine Henrys.

Digitized by Google

delle de Cambray, fut nommé le 9 mai 1691, lieutenant au régiment royal d'infanterie des vaisseaux, d'où il passa dans celui de la Châtre, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, Pierre et André, le 24 mai 1698. Il avait épousé en secondes noces, le 27 novembre 1696, Jeanne de Girard de Vaugirard. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Madeleine de Montbrison, au vas et tombeau de ses prédécesseurs, en la chapelle de Saint-Martin, le 16 décembre 1699.

Quatre ans après, le 29 octobre 1684, nouveau Forézien et nouveau militaire. Nos registres le nomment *Gabriel de Labérardière*, né à Saint-Just, en Forez, le 20 juin 1666, neveu de M. le comte de l'Escouet, gouverneur de la citadelle de Marseille.

Il venait étudier en rhétorique sous le P. de Montaron. Cette année-là, Juilly fut des plus éprouvés : Pères, élèves, domestiques, tous payèrent tribut à une maladie singulière de fièvre, (1) qui démontait absolument le sieur Marchand, chirurgien de Nantouillet. Notre jeune rhétoricien, un des premiers atteints, ne termina l'année qu'au prix des plus généreux efforts. « Il nous quittait, le 29 octobre 1685, avec nos regrets, *ayant bien fait tout son devoir*. »

Sa santé dut se rétablir assez rapidement, car les Archives de la guerre affirment qu'il commença à servir dans les cadets dès cette même année 1685. Sous-lieutenant au régiment de Limousin, en août 1687 ; lieutenant, en novembre 1691 ; il fut nommé capitaine en pied des grenadiers du régiment,

(1) Les malades restaient environ trois semaines à l'infirmerie. On les saignait les deux premiers jours « très légèrement chaque fois », on leur administrait des lavements des sept fleurs, on ne leur laissait prendre que du lait coupé. La fièvre tombée, on les purgeait.

Digitized by Google

le 22 octobre 1702 et chevalier de Saint-Louis peu après (1).

Il se trouva dans presque toutes les batailles qui furent livrées durant les campagnes d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, et prit part à plus de 25 sièges. Plusieurs graves blessures l'obligèrent à prendre sa retraite trop tôt, au dire de ses chefs. Au service du roi, comme jadis à Juilly, la note finale se trouva la même : « Le capitaine de grenadiers avait bien fait tout son devoir (2). »

En l'année 1689, habitait à Lyon, « rue Vieille-Monnaie, vis-à-vis notre église, un bourgeois, marchand-tisseur de soye, très lié avec notre P. Leblanc, le sieur Péricard.» Un de ses fils, à l'identification duquel nous n'avons pu aboutir jusqu'ici, se rendait chaque matin à l'Oratoire, servait la messe du Père Supérieur, et travaillait auprès de lui. « Les dispositions de l'enfant pour les lettres étaient hors de l'ordinaire. » Aussi, sur les conseils de son ami, M. Péricard résolut-il d'envoyer son fils en notre Académie, malgré son jeune âge.

Le voyage demandait au moins trois semaines, et le sieur Perrachon, entrepreneur de diligences en Bourgogne et Lyonnais, réclamait, à la descente devant l'hôtel du Lion d'Or, au faubourg Saint-Antoine, tant pour frais de place que pour étrennes au postillon, 57 livres 15 sols 6 deniers. Le petit commerce de la rue Vieille-Monnaie ne pouvait

---

(1) Gabriel de Labérardière épousa Marguerite Hennin, fille de feu sieur Jacques Hennin, écuyer, habitant à Lyon, et de dame Catherine Garnier. Ils eurent un fils, François, né le 8 janvier 1715, et une fille, Jeanne, née le 19 février 1716. La noblesse des de Labérardière remonte avant le xve siècle. Ces renseignements nous ont été aimablement fournis par M. Testenoire-Lafayette.

(2) Contrôle des capitaines d'infanterie.

Digitized by Google

supporter une aussi coûteuse et aussi longue absence. On attendit une occasion. Elle se présenta bientôt. Mme de Loras, belle-sœur du P. Jean-Baptiste de Loras (1), venue de Crémieu, traversait précisément Lyon, allant à Juilly chercher son fils, dont les études étaient achevées. Le P. Leblanc lui confia son nouveau protégé.

Ce dernier, arrivé au collège, le 16 février 1689 (2), était livré aux soins particuliers du P. Devins, ancien supérieur, qui lui donna un petit *Rudiment de la langue française*, lui mit en main une belle plume d'oie de la Brie, passée au travers d'un roseau à trois pans, et l'installa sur un pupitre fermant à clefs, et garni d'un écritoire avec couvercle en métal.

Dès le mois de mai, *X. Péricard*, dépassant les espérances de ses maîtres, était assez fort pour suivre la sixième. A la composition générale, dite du Père Préfet, il était premier, et recevait en récompense 3 livres pour ses récréations.

Une intelligence aussi précoce, une physionomie très ouverte, « sortante », disent nos registres, valurent à l'enfant plus d'une attention de ses maîtres. Aussi, lorsque, le 17 mai 1689, Bossuet vint visiter Juilly (3), l'élève de sixième fut-il choisi pour offrir au prélat les vœux du petit collège. Dès le matin, il avait chaussé ses brodequins neufs,

---

(1) Le P. Jean-Baptiste de Loras, né à Crémieu, entré à l'Oratoire en 1651, prêtre en 1656, mort en 1692.

(2) Il payait 250 livres par an.

(3) R. P. Ingold : *Bossuet à Juilly*, Paris. Poussielgue, 1883, p. 35 et suivantes. L'Econome inscrit sur son registre au 18 juin : payé pour la viande, le poisson, les fruits, confitures et tout ce qu'on a fait venir de Paris pour M. de Meaux, 60 livres, 12 sols, 6 deniers.

Digitized by Google

enfilé des gants de peau blanche (1), fait nouer par le frère Fallour sa cravate en fines valenciennes. A huit heures, le carrosse et l'escadron d'escorte (2) s'arrêtèrent devant le perron. Bossuet mit pied à terre, et monta les degrés. Là, Jean de Loras lut un compliment en vers latins; X. de Péricard débita une fable « avec tant de perfection que M. de Meaux en fut étonné ».

En octobre 1689, l'enfant passait en cinquième. Les années se succédaient, toutes marquées par les plus brillants succès, lorsque, brusquement, le 8 septembre 1692, « M. Péricard retira son fils, malgré nos prières. » Le motif de ce rappel si peu justifié n'est pas indiqué.

Quelques jours avant de quitter Juilly X. Péricard avait pu, une fois encore, mais au nom du grand collège, « lire les louanges accoutumées à M. de Meaux, qui lui répondit maintes choses aimables (3). »

Que devint ce Lyonnais, de si grande espérance, remarqué en deux circonstances par Bossuet, nous n'avons pu le découvrir. Nous ne savons également ce qu'est devenu un second élève de la même famille sans doute, *Z. Péricard*, entré à l'académie le 16 février 1696, sorti le 2 septembre 1698, ses études terminées d'une façon très ordinaire. Il avait eu, cependant, deux professeurs du plus grand mérite : en philosophie, le P. Gaspard Michaëlis, ami de Malebranche

(1) La paire de gants en peau coûte 7 sols, 6 deniers.

(2) Alors, comme aujourd'hui, quand un personnage de marque honorait la maison de sa visite, messieurs les grands montaient à cheval et allant au devant du carrosse, formaient jusqu'à l'entrée du collège une garde d'honneur.

(3) Le 16 août 1692. L'Econome n'avait, cette fois, commandé à Paris que du poisson et des desserts, pour 35 livres 14 sols.

Digitized by Google

et frère du célèbre orientaliste de ce nom ; en mathématiques, le P. Colman, un des savants de l'époque les plus versés dans les sciences exactes.

Z. Péricard avait attiré auprès de lui un certain *L'Empereur*, né à Lyon, entré le 10 décembre 1697, sorti le 29 septembre 1698. Les deux amis, gens très modestes, se contentaient sans doute des dernières places, car nous n'avons pu trouver, à leurs noms, mention d'une récompense quelconque.

C'est le Forez qui nous enverra le dernier élève du XVIIe siècle.

Comme Daniel Bonenfant, *Louis de Crémeaux* (1) avait déjà un frère oratorien (2). Un an encore, et il aurait trouvé ce frère régent de sixième à Juilly. Louis, né au château de Roche, en Forez, était âgé de 17 ans, fils de noble Louis de Crémeaux, seigneur de Chazey et de Thizy, en Beaujolais, et de dame Catherine-Charlotte de Capponi. Il avait terminé ses humanités à Lyon chez les Pères Jésuites, et se proposait de faire sa philosophie (3), tout en étudiant sa vocation. M. de Crémeaux ne pouvant payer aucune pension pour son fils, ce dernier dut accepter un préceptorat dans le collège même. Sorti de Juilly, le 1er juin 1699, il était admis au noviciat de l'Oratoire de Paris, le 14 juin suivant.

E. BONNARDET.

(A suivre.)

---

(1) Sur la famille voir : LACHESNAYE. — RÉVÉREND DU MESNIL : *Armorial de l'Ain*. — GRAS. — M. STEYERT : *Armorial*.

(2) Claude-Chrysostôme de Crémeaux, entré à l'Oratoire en 1696, âgé de 16 ans.

(3) Il entrait à Juilly, le 26 mai 1698.

Digitized by Google

REMARQUES
SUR LE
NOUVEAU PROPRE
du bréviaire de Lyon (1)

L'HISTOIRE religieuse de Lyon a été depuis quelques années l'objet de longues et savantes recherches : recherches d'autant plus dignes d'éloges, que, tout en mettant cette histoire à la hauteur des exigences de la critique moderne, elles rappellent la grandeur trop oubliée de notre Eglise et font revivre les grandes figures qui l'ont illustrée. Comment concilier ce mouvement avec l'ignorance où semblent s'obstiner les rédacteurs des livres liturgiques ; comment le concilier aussi avec le dédain dont ils font preuve envers nos vieilles traditions ?

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture du

(1) La Direction de la *Revue du Lyonnais* prend la pleine et entière responsabilité de cet article. Elle accueillera avec empressement toutes les rectifications que pourraient susciter les faits exposés par son distingué collaborateur.

Digitized by Google

nouveau *Propre* du bréviaire: rappelons que l'on désigne sous le nom de *Propre* les offices particuliers au diocèse, qui s'ajoutent aux offices généraux du bréviaire romain.

Dans nos anciens bréviaires, comme dans nos anciens missels, on mettait, avec la plus louable piété filiale, en tête des volumes : *Breviarium* (ou *Missale*) AD USUM SANCTÆ LUGDUNENSIS ECCLESIÆ, et s'il est, après Rome, une Eglise qui mérite ce titre de *sainte*, c'est bien l'Eglise de Lyon ! Ses 19.000 martyrs, ses nombreux évêques honorés comme saints, ses légions de missionnaires, ses œuvres multiples, particulièrement celle de la Propagation de la Foi, fondée par Pauline-Marie Jaricot, (et non point quoi qu'on dise ou qu'on fasse à l'encontre de ce fait indéniable, par un « Conseil Central » quelconque) ; tout, ce semble, concourt à justifier ce titre. C'est une gloire pour Lyon ; pourquoi l'avoir supprimé dans tous nos livres liturgiques ? Il existe encore, *et par hasard*, à la première page de l'*Ordo* diocésain, parce qu'on a continué à copier les anciens sur lesquels ou l'inscrivait avec amour, il y a quelque cinquante ans, à une époque où le culte de nos vieilles traditions était en honneur ; il n'en est plus de même aujourd'hui, et nous regrettons que notre jeune clergé se désintéresse de tout ce qui faisait autrefois notre gloire.

Il est un autre titre que nous aurions voulu voir conserver aussi en tête du *Propre* c'est celui de GALLIARUM PRIMATIS, à la suite du nom de notre archevêque.

L'Eglise de Clermont qui s'intitule : *Insignis Ecclesia Claromontana*, a eu soin de conserver ce beau qualificatif, et elle nous donne là une leçon que nous devrions comprendre et dont nous devrions profiter.

Cela dit pour le libellé de l'entête de notre *Propre*, nous allons rapidement faire quelques observations sur sa composition elle-même.

Digitized by Google

Et d'abord, au 4 décembre, en la fête de sainte Barbe, nouvellement concédée au diocèse, pourquoi ne pas nous avoir donné au moins l'oraison qui figure dans le *Pro aliquibus locis?* Les oraisons tirées du commun telles que : *Deus, qui inter cætera.....* ne devraient être employées que lorsqu'on n'en a pas d'autres à sa disposition. Ici l'oraison propre figurait dans le bréviaire romain : il n'y avait donc qu'à l'y prendre. Même observation pour l'oraison de sainte Blandine. N'est-il pas triste de constater que notre grande sainte lyonnaise n'a pas, dans le *Propre* lyonnais, une oraison à elle, et qui dise quelque chose ?...

On nous a imposé, il y a plusieurs années, l'office de saint Lazare ; nous ne voyons pas très clairement quelles raisons particulières Lyon avait de l'insérer dans son *Propre* ! D'abord, parce que, liturgiquement parlant cet office est d'une pauvreté insigne, et presque scandaleuse : on a peine à comprendre que, ayant à louer Lazare, l'ami de Jésus, les auteurs de l'office n'aient rien trouvé, dans l'Evangile et ailleurs, pour chanter sa gloire, et se soient paresseusement rabattus sur les banalités qui traînent partout, et dont ils trouvent plus commode de faire usage. Ensuite, parce qu'il y avait nombre d'autres saints qui avaient eu avec nous des rapports, soit par leur naissance, soit par les dignités qu'ils avaient obtenues à Lyon, soit par leur mort dans notre diocèse ou pour tout autre motif, et qui auraient du être conservés, s'ils étaient dans l'ancien bréviaire, ou insérés dans le nouveau *Propre*, si jusqu'à présent, ils avaient été omis. On oublie trop que la sainte Eglise de Lyon en même temps qu'elle a horreur des banalités et des lieux communs, a de précieuses richesses à sauvegarder, et à mettre en œuvre !

Digitized by Google

Parmi les saints oubliés nous citerons saint ISMIDON, évêque de Die, le bienheureux ALLEMAND, cardinal et archevêque d'Arles, le bienheureux François d'ESTAING et tant d'autres.

Pour les offices lyonnais qui n'ont pas été insérés dans le nouveau *Propre,* mais qui existaient dans notre ancien bréviaire, et dont la liste est assez longue, il n'y a qu'à consulter les notices hagiographiques publiées, au cours de ces deux dernières années, dans la *Semaine Religieuse de Lyon*. Nous sommes surpris qu'en présence des regrets exprimés par l'auteur de ces substantiels et intéressants articles, on n'ait pas tenu un peu plus compte des vœux qu'il exprimait.

Autre suppression à noter : Aux vêpres du samedi saint ; à celles du lundi et du mardi de Pâques (celles du jour de Pâques ont été malheureusement supprimées ainsi que les processions qui donnaient tant de solennité aux vêpres de ce jour ; et celles du lundi et du mardi ont été conservées uniquement pour la Primatiale, ce que nous ne comprenons pas davantage); aux prières des Rogations enfin, on avait dans les premières éditions du *Propre* du diocèse, eu soin de donner en entier notre vieille conclusion lyonnaise des oraisons : *Qui tecum vivit et regnat Deus...* conclusion qui attestait à sa manière l'antiquité de notre liturgie. Or, tous ces détails importants ont été supprimés. Et cependant on ne peut pas ignorer ce qui est dit, à ce sujet, dans l'avant-propos du *Cérémonial de la Sainte Eglise de Lyon*, de 1838 !

Après la suppression du rit des bénédictions du saint-sacrement que nous pouvions conserver et qui avait été réglé une première fois dans un supplément au *Rituel Romain*, paru en 1866, et qu'il n'y avait aucune raison de faire disparaître ; après celle des vêpres du jour de Pâques et des antiques processions du même jour, comme nous venons de le dire ;

Digitized by Google

après la quasi suppression des vêpres du lundi et du mardi (n'est-ce pas ridicule, nous le répétons, de ne les avoir conservées qu'à la Primatiale); après la suppression de notre vieille conclusion, non seulement dans le *Propre* du bréviaire, mais dans l'édition du *Rituel*, si incommode du cardinal Caverot, et probablement dans la future édition du *Missel;* après la suppression de l'antique usage de chanter l'*Ite Missa est*, tourné vers l'autel, alors que, chose bizarre, on a conservé le dit usage pour le diacre, il y aura, nous le craignons, de nouvelles suppressions encore, tant on paraît se désintéresser aujourd'hui de nos vieilles gloires, et tant quelques esprits de maigre envergure s'en montrent, sous le fallacieux prétexte d'unité, les déclarés adversaires! Or, quand on voit d'autres diocèses réclamer sans cesse, et obtenir, plus heureusement que nous, la restitution d'anciens privilèges, tel que celui de réciter les proses des fêtes solennelles, même à la messe basse v. q. à Besançon, on s'attriste à bon droit de voir à Lyon tant d'insouciance! Relativement à saint Ennemond, n'aurait-on pas trouvé, par exemple, une autre oraison à lui attribuer que celle du commun? Et dans les leçons de la fête de ce saint, n'aurait-on pas dû tenir un peu plus compte des remarques érudites faites par l'auteur de la thèse sur cet évêque de Lyon, rappelant qu'il s'agit de Sigebert II, et non de Sigebert III; qu'il fut inhumé non pas à Saint-Nizier, mais dans le monastère des religieuses de Saint-Pierre-les-Nonains; et que la date la plus probable de sa mort est l'année 663?

Au 13 février, fête de saint Etienne, évêque de Lyon, on rappelle dans le *Propre*, une célèbre conférence qui aurait eu lieu, en présence de Gondebaud, entre les catholiques et les Ariens; nous nous demandons si, après le travail décisif paru en mai 1890, dans l'*Université Catholique*, travail qui

Digitized by Google

s'appuyait sur deux autorités de premier ordre, M. Julien Havet et M. l'abbé Duchesne, et qui niait l'authencité du document relatant cette conférence, nous nous demandons s'il n'aurait pas été préférable de supprimer ce passage.

L'inexpérience de l'auteur, pour ne pas dire plus, explique la pauvreté des leçons données par lui; et en constatant cette inexpérience, peut-être faut-il le féliciter de sa prudence. Comment aurait-il traité par exemple l'office de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dont la fête se célèbre le 30 décembre, office dans lequel n'est pas même mentionnée la dédicace sous son vocable de la nef de gauche de l'ancienne chapelle de Fourvière? Nous voulons croire qu'il y a dans ce silence autre chose qu'une complaisance pour les destructeurs de cet antique monument de la piété lyonnaise.

Saint Anselme, qui avait gouverné l'Eglise de Cantorbéry un siècle avant saint Thomas, séjourna à trois époques différentes dans notre ville. Il y composa deux de ses ouvrages : *De conceptu virginali et peccato originali* et *Meditatio Redemptionis humanæ*. Il exerça dans notre ville les fonctions archiépiscopales, à la demande de l'archevêque Hugues, et assista au concile convoqué par ce dernier. Ces souvenirs ne devraient-ils pas être rappelés dans son office? Mais peut-être sont-ils ignorés de l'auteur du *Propre*.

Que d'autres fautes il y aurait à signaler; surtout si, élargissant le cadre de ces modestes observations, nous parlions des erreurs contenues dans le *Missel*, erreurs qui risquent fort de se retrouver dans la nouvelle édition qu'on en prépare.

Mais puisqu'on voulait réimprimer le *Propre* du bréviaire, pourquoi n'aurait-on pas, comme la chose a été faite à Grenoble, nommé une commission composée d'érudits, et nous

Digitized by Google

n'aurions pas même craint d'y voir entrer quelques laïques, commission qui aurait patiemment vérifié les textes et en même temps travaillé à nous donner des offices ou des mémoires qui intéresseraient plus directement notre piété filiale et qui nous fourniraient des exemples locaux à imiter, en nous proposant de puissants intercesseurs lyonnais à invoquer dans le ciel !

UN TRADITIONNALISTE LYONNAIS.

Digitized by Google

Promenade autour du Centenaire

DE

L'ACADÉMIE DE LYON

29-30 Mai 1900 (1)

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon a tenu à célébrer, avec éclat, son deuxième centenaire. Elle s'est un peu vieillie, par coquetterie de verte douairière, mais les cheveux blancs lui vont si bien qu'il ne faut pas tenir rigueur à un œil de poudre, en surplus.

Le mercredi, 29 mai, une messe pour le repos de l'âme des académiciens défunts et, peut-être, un peu oubliés, a marqué, au son du gros *bourdon* de Saint-Jean, la première

(1) Cet article servira de complément à la note parue dans notre dernière livraison, et, quoique tardivement, renseignera les lecteurs de la *Revue* sur les fêtes académiques dont il ne nous avait pas été permis de donner un compte rendu achevé. — N. D. L. R.

Digitized by Google

des cérémonies. S. E. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, a bien voulu officier lui-même et, en quelque mots, aussi éloquents qu'affables, rappeler à la Compagnie les honorables et chrétiennes traditions de ses illustres ancêtres. Plusieurs chants sacrés, imposants dans leur sévère harmonie, ont été enlevés, par la maîtrise de la cathédrale, avec l'assurance et la maestria dont elle est coutumière.

Puis on s'est dirigé sur Fourvière, par la *Ficelle*, dont les cahots et les gémissements ont quelque peu émotionné les étrangers. Mais la vue de la basilique, son portail, sa crypte, la splendeur de l'ornementation intérieure ont vite captivé l'attention de tous, grâce aux doctes explications fournies par l'architecte, M. Sainte-Marie Perrin, sur la construction et le symbolisme intensif de l'œuvre. Les archéologues ont suivi M. Lafon dans ses jardins de la rue Juge-de-Paix, pittoresquement étagés sur le coteau de la Saône, et y ont reconnu l'emplacement de l'amphithéâtre romain, mathématiquement révélé par l'habile savant. Des jalons rappellent ce monument enfoui dans la terre. Une visite à la crypte de saint Pothin et de sainte Blandine, à l'Antiquaille, a permis, aux plus fervents adeptes, d'oublier, un instant, les ardeurs du soleil qui prenait, lui aussi, une part active à la fête. Quelques membres des Sociétés savantes, locales et étrangères, ont trouvé, chez un des plus sympathiques académiciens, un repos dont les charmes variés les ont gaîment conduits jusqu'à l'heure de la réunion inscrite au programme.

Les autorités municipales avaient mis, à la disposition de l'Académie, pour ses deux séances solennelles, la magnifique salle Henri IV, à l'Hôtel de Ville. Bien avant quatre heures, toutes les places étaient occupées, de façon à donner de gracieuses distractions aux savants rébarbatifs, s'il en

Digitized by Google

était encore. Sur l'estrade, on remarque MM. le comte d'Haussonville et le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, Bouchard et Jordan, de l'Institut, le général de Geffrier, Beauvisage, conseiller municipal, Jean, président du Tribunal, Blanc, membre de plusieurs Sociétés savantes, le vicomte de Meaux, délégué de la Diana, le baron Lombard de Buffières, dont le frère a été un des plus généreux bienfaiteurs de l'Académie, L. Rostaing, membre associé, etc.

M. le Dr Ollier, président pour la section des sciences, ouvre la séance, en souhaitant la bienvenue aux éminents personnages qui avaient bien voulu apporter leurs concours à la célébration du centenaire. Dans un discours fort bien documenté et exprimé en termes choisis, il a rappelé les débuts de l'Académie de Lyon, dans le monde des lettres, ses vicissitudes, son développement, jusqu'à nos jours, et ses membres les plus illustres. L'auditoire a fort goûté l'intéressant orateur et l'a applaudi en conséquence. M. Bouchard, de l'Institut, traite du poids des corps en glycogénie ; M. Arloing qui dirige avec une grande autorité l'Ecole vétérinaire, montre les effets et les causes d'une récente crise bactérique ; M. Chantre, pour lequel la science préhistorique n'a pas de secrets, discute l'origine des races orientales. Sur l'estrade, on a attentivement suivi ces maîtres, dans leurs recherches spéciales, et sur les cimes ardues dont ils sont les guides éprouvés. Dans la salle, quelques rubans de corsage ont pâli, d'autres ont rougi, et des fleurs de chapeaux se sont nonchalamment penchées.

Le soir, chez M. le Dr Ollier, président, dîner académique suivi d'une grande réception, où se pressaient tous ceux qui, à Lyon, s'intéressent aux Arts, à la Science et aux Lettres. Les causeries, gaies ou sérieuses, suivant

Digitized by Google

l'humeur des gens, se sont prolongées, fort tard, dans l'entourage des dames et aux environs du buffet.

Le lendemain, jeudi 30 mai, la première partie de la journée a été employée à des promenades, à travers Lyon, à des réunions intimes, en l'honneur des savants étrangers, et à des visites aux musées, aux bibliothèques, aux monuments divers dont les directeurs s'étaient obligeamment mis à la disposition des invités de l'Académie.

M. Beaune, président de la section des Lettres, ouvrait à 4 heures, la deuxième séance solennelle, dans la salle Henri IV. S. E. le cardinal Coullié avait pris place, sur un fauteuil, à côté du président, et le comte de Vogüé rejoint ses collègues de l'Académie française. MM. d'Arbaumont, de l'Académie de Dijon, de Beylié, président de l'Académie Delphinale, J. Michel, ancien ingénieur en chef du P.-L.-M., Lagrange, président du Conseil général du Rhône, Chauveau, membre de l'Institut, Delocre, ingénieur en chef, etc., ainsi que les éminents personnages déjà signalés, assistaient à cette réunion, à laquelle avaient aussi pris part plusieurs notabilités lyonnaises et nombre d'élégantes et gracieuses spectatrices.

M. Beaune a parlé de l'Académie, la reine du jour, en une causerie fine et émue dont on ne saurait redire tous les traits spirituels, et faire revivre l'expression distinguée. Il a tenu, longtemps, ses auditeurs sous le charme d'une parole experte en l'art de bien dire, polie et coquette, ainsi que la *vieille dame*, dont il faisait l'éloge, devait l'être en son printemps. Les petites mains féminines ont su exprimer leur ravissement, en fort bons termes, sans se laisser intimider par les bravos masculins les mieux nourris. M. le comte d'Haussonville a offert à l'assemblée la primeur d'un fragment de l'étude qu'il poursuit, dans la *Revue des Deux-*

Digitized by Google

Mondes, sur les guerres de la succession d'Espagne et la trahison de Victor-Amédée de Savoie, conçu dans le goût académique le plus pur. M. le vicomte de Meaux lit une dissertation philosophique sur l'histoire et les historiens au moyen âge et au XIXe siècle. M. Bleton, de l'Académie de Lyon, donne ensuite une fort intéressante conférence sur Molière, à Lyon, en une forme souple, imaginée et humoristique. Les petits hussards succédant aux gros cuirassiers. Spectatrices et spectateurs ont fait, à la cavalerie légère, un chaleureux accueil.

En résumé, et exception faite pour certains orateurs, patriotiquement entrés dans la peau du bonhomme, les autres se sont contentés de décrocher, dans leur garde-robe, un costume de drap fin et, évidemment, d'excellente coupe, mais peu approprié à la circonstance et au bon public qui fredonnait en regagnant ses pénates :

Ma foi ! mon cher Monsieur, vous êtes fort bien mis,
Vous vous faites, pour sûr, habiller à Paris.

Le soir, banquet offert par l'Académie, à ses membres et à ses plus sélects amis, dans les grands salons de Monnier. Menu artistiquement dessiné, savamment cuisiné et propre à exciter la verve des nombreux convives. Au champagne, M. Marty, secrétaire-général, représentant M. Le Roux, préfet du Rhône, avec une éloquence toute méridionale, congratule l'Académie et fait l'éloge du citoyen éminent qui préside, pour l'instant, aux destinées de la République. M. le Dr Ollier communique une dépêche de l'Elysée annonçant la signature du décret par lequel M. Rougier, le fervent mutualiste lyonnais, est promu chevalier de la Légion d'honneur. Quelques observations, d'ordre administratif, avaient retenu la croix, dans les caissons du char de l'Etat ; encore

Digitized by Google

un tour de roue, et elle disparaissait dans le tohu-bohu de l'Exposition. Une intervention mystérieuse a triomphé de toutes les résistances. Il y a vingt-cinq ans, la décoration fut refusée à M. Rougier, estimé libéral dangereux; cette fois-ci, pareille mésaventure a failli lui advenir, comme trop réactionnaire. Tout vient à point à qui sait attendre. On se presse autour du nouveau chevalier dont la main ne peut se joindre à toutes les étreintes, et qui laisse, à une émotion légitime, le soin de répondre à tant de félicitations et à tant de vivats. MM. Armand Caillat, Perrin, le Dr Horand sont nommés officiers de l'Instruction publique; MM. Léger et Tavernier, officiers d'Académie; ce qui ne peut que rehausser la bonne renommée de ces ordres.

Tout est à la joie, dans l'assistance, lorsque M. le comte de Vogüé, de l'Académie française, se lève et boit à l'Académie de Lyon. La sympathie de l'auditoire excite la verve de l'orateur, et le toast se transforme et se déroule en une improvisation soudaine, chaude, brillante, tour à tour enjouée et émue; historiettes d'antan, interview du jour, souvenirs de Lyon, paysages du Vivarais, premiers Paris, galanteries aux académiciennes, fleurs des champs et orchidées précieuses, tout se mêle, s'épanouit, scintille et se disperse en une pluie d'étoiles d'or, aux sons éclatants des bravos répétés. Puis l'on va, amicalement, deviser au fumoir.

Entre temps, les salons se transforment et s'agrandissent, l'électricité et les belles dames les illuminent et les enguirlandent; l'Harmonie lyonnaise et l'Harmonie municipale se mettent aisément d'accord, et la cantate sur *Lugdunum au travers des âges*, œuvre de MM. Bleton fils et A. Reuchsel, fait vibrer les âmes et les tentures. Ténors et barytons, chœurs et récitatifs, cuivres et bois se succèdent, en un

Digitized by Google

harmonieux concours, laissant s'envoler les mélodies, tour à tour, puissantes et délicates.

Ainsi se sont développées les solennités et les réjouissances consacrées à la célébration du deuxième centenaire de l'Académie de Lyon dont la vigueur et le génie savent s'accommoder avec les lustres et s'accroître avec les siècles.

L'Hermite de la place de la République.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

CORDELLE

(Suite 1)

III

L'ANNÉE suivante, 1344, Guy VII fit de grandes réparations au château du Verdier (2) et y mit, dit La Mure, « de si riches ameublements, qu'il le rendit digne de son séjour et de la princesse de Bourbon, son épouse, laquelle y accoucha l'année suivante, 1345, le cinquième jour d'octobre, de leur troisième fils, Odile de Forez, qui mourut en bas âge ».

Après la mort de Guy VII, arrivée en 1361, la seigneurie du Verdier et les terres de Villerest et de Verney, formèrent le douaire de sa veuve Jeanne de Bourbon. Celle-ci, qui vivait fort retirée au château de Donzy, résolut d'affecter le revenu de ses terres du Roannais à la fondation et à

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai et Juin 1900.

(2) Un document de la Chambre des Comptes de Forez dit « qu'on trouva au Verdier une grande quantité de florins d'or et de tournois d'argent, et dans un sac une somme considérable d'argent.

Digitized by Google

l'entretien d'un couvent de Chartreux. Dans ce but, elle sollicita et obtint en novembre 1362, de Jean le Bon, roi de France, l'autorisation d'aliéner ses biens pour une rente annuelle de 200 livres tournois, pour la fondation du futur couvent qu'il exemptait de tous les impôts royaux. Cette double concession était accordée moyennant la charge d'une messe par semaine et d'un « *annuel* que les Chartreux célèbreraient le jour anniversaire de la mort du Roy. »

Cependant les circonstances ayant empêché Jeanne de réaliser son projet, elle accorda la seigneurie du Verdier, en arrière-fief à Jean de Changy, clerc juré de la Cour de Forez, se réservant à elle-même les droits d'hommage et de justice.

Jean de Changy rendait hommage à Jeanne de Bourbon pour la terre du Verdier et ses biens patrimoniaux, sis à Cordelle, le 22 juin 1367. Les terriers de la Châtellenie du Verdier avaient été renouvelés en 1348, cinq ans après la prise de possession du comte de Forez, par Simon de la Brosse. Ils furent encore renouvelés en 1380, par Etienne Barraylh, notaire de la Cour de Forez. Ils mentionnent des redevances à Prêles (Prahellis), à Montarey, au Bécyl, au Puits des « Corrers » autour des fourches de Corrers (*In podio dels corrers circum circa furcas de Corrers*), à Romagny et à Sermaises et des droits sur les fonds de Cordelle-la-Vieille, de Condailly, de Lignebonne et de Changy. Les redevances en nature se payaient le plus souvent à la cinquième gerbe, aux mesures de « la cour du Verdier », de Cordelle, Saint-Maurice, Lay et Roanne (1).

---

(1) Dans ces terriers il est très souvent question des mesures de « *Neymant* et de *Vyral.* »

M. J. de Fréminville, archiviste de la Loire, nous a obligeamment communiqué d'intéressants extraits de ces terriers.

Digitized by Google

De 1392 à 1412, les comtes de Forez firent rendre la justice au Verdier successivement par noble homme messire Guillaume de Dessous-La-Tour, et « sage homme » Jeannin Dau-Li son lieutenant, Guillaume Filhet et son lieutenant Pierre Martin, clerc, « discrète personne » Jean Simon de Crozet, clerc, et nobles hommes Bertrand Chauve et Louis de Saint-Paul, qui sont qualifiés « châtelains du Verdier » (1).

Les jugements rendus par ces divers magistrats dans les audiences tenues en la grande salle de justice et devant la grande porte du château du Verdier, nous font connaître de curieux traits de mœurs. Ils portent condamnation contre « Pierre, fils de Durand de Changy, qui avait refusé de conduire à Cleppé, moyennant salaire, les blés de Madame la duchesse de Bourbon, qui étaient au Verdier... ; contre Pierre Duport, prévenu d'avoir vendu du grain à Saint-Maurice, en dehors de la grenette dudit lieu ; contre la nommée Jeanne, veuve de Jehan Durand, pour avoir mis rouir son chanvre dans le pêchoir du Verdier, et contre Jean des Olmes pour avoir démoli, enlevé et s'être approprié des planches, des madriers, et des poutres des maisons du château du Verdier. » A relever aussi plusieurs condamnations contre les habitants « du mandement, qui ont refusé de contribuer à la réparation d'un mur du château qui tombait en ruine... (2).

Les descendants ou les héritiers de Jean de Changy tenaient encore le Verdier en arrière-fief, en 1506, car cette année-là, Jean, Gilbert et Antoine de Changy ren-

(1) *Registre de la Cour du Forez.*

(2) *Audiences et assises du mandement du Verdier dépendant de la châtellenie de Saint-Maurice.*

Digitized by Google

daient hommage au connétable de Bourbon. La famille de Changy s'éteignit peu après et, dès 1530, n'est plus mentionnée dans les actes du temps.

Au milieu du XVIe siècle, le titre de capitaine châtelain de Saint-Maurice et du Verdier était porté par Antoine de La Mure, fils de Pierre de La Mure, tabellion de Saint-Maurice. Avant cette époque la châtellenie du Verdier avait été supprimée et réunie à celle de Saint-Maurice, qui faisait partie du duché de Roannais.

IV

Jean de La Mure, capitaine châtelain de Saint-Maurice et du Verdier, laissa ses biens et ses titres à son fils aîné Guy de La Mure qu'il avait eu de Marie du Verdier (1). Pendant les guerres de religion, Guy et Jean de La Mure s'enfermèrent dans le château du Verdier et de cette retraite défendirent le passage de la Loire et empêchèrent à plusieurs reprises les protestants de pénétrer en Roannais.

Au mois de juin 1570, l'amiral Coligny, après avoir occupé Saint-Etienne, forma le projet de descendre le fleuve, pour venir attaquer les royalistes fortement établis dans le massif de montagnes qui séparent la plaine du Forez de

(1) Jean de La Mure avait épousé Jeanne Presles, fille de noble Antoine Presles, chatelain de Villerest. Dans son contrat de mariage, fait et passé à Villerest, le 4 février 1589, en présence d'Etienne Jannet, curé de Saint-Maurice, et de Jean Brandin, curé de Villerest, « l'espoux promettait enjoueler ladicte damoiselle Jane, sa futture espouze, de bons et souffizans joyaulx, selon sa qualité ». *Contrat de mariage de noble homme Jean de La Mure et damoiselle Jeanne Presles.*

Digitized by Google

celle de Roanne. Dans ce but, il écrivit au chef bourguignon, Briquemont, de venir le rejoindre avec toutes ses forces.

Celui-ci se mit immédiatement en route ; mais comme l'amiral, tombé malade à Saint-Etienne, ne pouvait venir au devant de lui, il mit le siège devant les places de Thizy et de Lay et fut assez heureux pour s'en emparer. Toutefois, les pertes qu'il avait subies, avaient diminué ses forces, si bien qu'il ne fut pas difficile au vaillant défenseur du Verdier, de faire reprendre au chef protestant la route de la Petite Bourgogne (1).

Sous la Ligue, Guy de La Mure arbora résolument la bannière royale sur les quatre forts de son mandement, Saint-Maurice, Villerest, Verney et le Verdier. Ces places fortifiées formaient un véritable quadrilatère interceptant les communications entre les deux grandes plaines foreziennes.

Le duc de Nemours, qui commandait une armée pour le compte de la Ligue, tenta vainement une expédition de ce côté ; il vit tous ses efforts échouer devant les places d'armes défendues par le vaillant capitaine châtelain de Saint-Maurice.

Cependant cet échec ne découragea pas les ligueurs ; car peu après, deux lieutenants du duc de Nemours, les sieurs de Maugiron et Montespan, firent une nouvelle expédition en Forez. Ils furent assez heureux pour s'emparer des places fortes de Saint-Germain-Laval et de Villerest, où ils laissèrent des garnisons sous les ordres des capitaines Rozen et Gagemont.

---

(1) On appelait « *petite Bourgogne* » la partie de cette province qui confinait au Roannais.

Digitized by Google

Le voisinage des ligueurs ne plaisait guère à Guy de La Mure, d'autant plus que Villerest dépendait de son mandement et que les soldats de la garnison vivaient aux dépens de ses terres dont ils pillaient et rençonnaient les habitants. Cependant, comme les troupes qu'il commandait étaient insuffisantes pour prendre l'offensive, il leva immédiatement à ses frais une troupe de trois cents hommes de pied et de cinquante chevaux, dont il prit le commandement. En même temps, pour combiner ses efforts avec ceux des habitants de sa juridiction, il leur adressa un manifeste leur ordonnant : « dans le cas où les ennemis du Roy et de la Patrie se présenteraient, de sonner partout le toscin et de leur courir sus. »

Les prévisions de Guy de La Mure ne tardèrent pas à se réaliser.

Vers le milieu de septembre, les soldats ligueurs de la garnison de Villerest firent une sortie, du côté de Lentigny, dans le but de se procurer du grain et des fourrages.

Le capitaine châtelain de Saint-Maurice, qui se trouvait alors dans cette place avec toutes ses forces, en ayant été averti, se mit incontinent à leur poursuite. La bataille s'engagea à la Grande Prairie non loin de la route actuelle de Roanne à Villemontais. Elle dura peu, grâce aux habiles dispositions de Guy de La Mure, bien que les ligueurs eussent envoyé un gros de cavalerie au secours des leurs qui s'étaient imprudemment engagés. Le chef royaliste ne s'en tint pas à ce premier succès car, après sa victoire, n'ayant pu pénétrer dans Villerest à la suite des fuyards, comme il l'espérait, il mit le siège devant cette place, l'emporta d'assaut quelques jours après et la replaça sous l'obéissance du Roi (1).

(1) Epitaphe de Guy de La Mure.

Digitized by Google

Le château du Verdier venait d'entendre pour la dernière fois les cris de guerre des hommes d'armes et les chants de victoire de ses défenseurs, car ce siège clôt l'histoire du Verdier ; après les guerres de la Ligue, en effet, les vieilles fortifications du Verdier et des châteaux voisins furent abandonnées et ne tardèrent pas à tomber en ruines. La destruction fut rapide ; car moins d'un siècle après, en 1666, le Verdier n'était plus qu'un amas de décombres ; « les murs du côté de la rivière de Loire étant tombés depuis longtemps ;... n'y ayant plus debout qu'une tour, une aile des appartements, dont les planchers sont effondrés et un petit bâtiment carré servant de chapelle... »

A cette époque les ruines du Verdier appartenaient à une branche de la maison de La Mure, établie à Changy ; ses membres rendaient hommage au duc de Roannais pour les « ruines du Verdier ».

V.

Deux hautes tours marquent aujourd'hui l'emplacement du vieux château fort du Verdier. Il reste de l'une un mur latéral et les encorbellements d'une galerie soutenue par un arc roman très élancé. La voûte qui forme le dernier étage, en partie encore suspendue dans les airs, paraît très épaisse et très solide. L'autre tour, reliée à la première par un mur épais, qui existait encore en partie il y a une trentaine d'années, est parfaitement cylindrique. Cette tour assez bien conservée s'élève à une grande hauteur et semble régner encore sur tout le pays voisin. Le rez-de-chaussée est voûté très solidement et on ne peut y pénétrer que de l'intérieur. Le premier étage est à une assez grande élévation et d'un accès difficile, il est voûté également, comme l'était autrefois l'étage supérieur au sommet duquel une

Digitized by Google

large trouée laisse apercevoir le ciel. Le sommet de la tour est rongé par les pluies et les orages, qui désagrègent lentement les pierres du faîtage que les grands vents jettent ensuite au fond de la vallée.

Deux pans de murs partent de cette tour ; l'un, dont le tracé est à peine marqué par des amas de pierres, cachées sous les hautes herbes, la reliait à l'autre tour; l'autre se dirige vers un petit bâtiment carré, de beaucoup postérieur, et qui paraît avoir servi de chapelle aux xve et xvie siècles.

L'ensemble des ruines forme un quadrilatère irrégulier d'environ 1.250 mètres carrés.

A l'orient, deux pièces d'eau boueuse marquent encore l'emplacement des fossés qui défendaient le château de ce côté.

Auprès de la tour ronde, à gauche de la porte relativement récente qui donne accès au rez-de-chaussée, on trouve l'entrée d'un souterrain qui paraît s'engager sous la tour. Au dire des habitants de l'endroit, il conduirait par une pente rapide jusque sur les bords de la Loire et aurait une issue extérieure à 300 mètres de là, à peu de distance du village de l'Ile.

Deux fermes anciennes occupent le voisinage immédiat des ruines. Dans l'une on remarque un portail roman à large ouverture surbaissée, et dont l'arc est orné d'une nervure arrondie, bordée d'un étroit filet creux ; dans l'autre, on voit un beau portail du xvie siècle et une petite porte surmontée d'une gracieuse accolade.

ARMORIAL DU VERDIER

Du Verdier : *D'argent à trois fasces de sinople.*

Forez : *De gueules au dauphin d'or.*

Bourbon : *De France à la cotice de gueules.*

Digitized by Google

CHANGY

Le petit manoir de Changy, dont les quatre tourelles s'élèvent au sommet des berges de la Loire, était autrefois le siège d'une seigneurie qui étendait sa puissauce sur toute la partie occidentale du territoire de Cordelle. Il appartenait à la fin du XIIIe siècle à noble Jacques de Changy qui, le 28 octobre 1290 (1), rendait hommage au comte de Forez pour sa maison et « hôtel de Changy » en la paroisse de Cordelle, et pour des biens, cens et rentes à Saint-Martin-de-Boisy et à Saint-Haon. Cet hommage fut renouvelé en 1335, par Guillaume de Changy, seigneur de Saigne et de Changy, et, en 1350, par Jacques de Changy, tuteur de Béatrix de Changy. Ce dernier acte de vassalité était rendu au chanoine obéancier de Bully et de Cordelle, non seulement pour la maison de Changy, mais aussi pour jardin et terre contigus situés à Chevenez.

A la même époque vivaient aussi sur le territoire de Cordelle, Dalmais de Changy, licencié en droit et tabellion de la cour de Forez; Jean de Changy qualifié clerc et Pierre de Changy, clerc juré de l'officialité de Forez. Ce dernier avait été élévé auprès de Guillaume de Roanne, chanoine de l'église métropolitaine de Lyon ; car dans un acte de 1263 il est dit, son commensal (2). On sait, en

(1) Antérieurement à cette époque, en 1253, Guillaume de Roanne, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Lyon, avait fait donation « de la moitié de son jardin de Prèles *(de Praellis)*, à Pierre de Changy, clerc, son commensal... », — *Arch. dép. Fonds. du Chapitre. Arm. Esdras. I, N° 2.*

(2) *Terrier de l'obéance de Bully et Cordelle. — Arch. dép. du Rhône.*

Digitized by Google

effet, que les chanoines de Saint-Jean avaient coutume de garder auprès d'eux des enfants qu'ils faisaient élever dans le cloître, pour le service de leur église.

Quant à Jean de Changy, il rendait hommage en 1367 à Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, pour la terre du Verdier et ses dépendances, sises à Cordelle et des cens, dîmes et rentes au lieu des Saignes. A cette époque reculée, la maison forte de Changy faisait partie du mandement du Verdier, qui n'était pas encore réuni administrativement à la châtellenie de Saint-Maurice, mais les seigneurs de Cucurieux exerçaient le droit de justice jusqu'aux fossés de ladite maison forte de Changy (1).

En 1410, une information ayant été faite par le juge châtelain du Verdier contre le nommé Pierre « *à la Margarita* », prévenu d'avoir enlevé de la terre et creusé un fossé sur la place publique de Changy, Girin de Cucurieux, protesta au nom de messire Philibert de Cucurieux, chevalier, et réclama la connnaissance de cette affaire, prétendant que le village de Changy était dans la juridiction dudit messire Philibert de Cucurieux.

En 1415, la maison forte de Changy appartenait à noble Antoine de Changy, qualifié chevalier et capitaine châtelain de Roanne. Il avait épousé avant 1400 Mathilde de Ber-

(1) Il est donc certain qu'à cette époque Changy n'était pas un fief et ne jouissait pas des privilèges de justice accordés aux terres nobles. Cette assertion nous est confirmée par les actes d'hommages que nous avons cités, où il est parlé de « l'hôtel de Changy » sis à Cordelle. Toutefois, pour une raison restée inconnue, le propriétaire de Changy avait droit de justice sur les gens de sa maison et était exempté des redevances en nature et des impôts roturiers. Il est probable que Changy fut érigé en fief et terre noble, avec droits de justice, au commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

choux. De ce mariage était née une fille N... de Changy, mariée vers 1431, à Amable d'Aboin, écuyer, capitaine châtelain de Montbrison (1).

La famille de Changy était encore établie dans sa terre patrimoniale au commencement du XVIe siècle. A cette époque, Jean de Changy en faisait hommage au duc de Bourbon et ses deux frères Gilbert et Antoine rendaient également hommage au duc pour des terres sises à Changy et au Verdier.

II

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le manoir de Changy passa à la famille de La Mure. Cette famille, qu'on trouve déjà mentionnée dans des documents du XIIIe siècle, était originaire du hameau qui porte encore aujourd'hui le nom de La Mure et qui est situé sur le territoire de Bully.

Les membres les plus anciens que nous connaissons de cette maison étaient de simples cultivateurs : leurs noms se trouvent assez fréquemment dans les actes judiciaires du temps. En 1404, il fut fait une poursuite et information contre Jean de La Mure *(de Mura)*, qui avait mené paître son troupeau dans une terre de Jean del Pruez, sise au treyve des Croix *(del Cruces)*, joignant le chemin de La Mure à Saint-Just de midi et le chemin de Loresse à Cremeaux de soir. Il serait facile de reconstituer la scène sur les lieux mêmes, car les villages et les hameaux dont il est ici question existent encore et les voies actuelles de communication ont suivi les anciens tracés.

(1) Un des membres de la maison de Changy, nommé Guillaume, était, vers 1410, prébendier d'une prébende fondée en l'église de Villerest par Martin Rolland.

Digitized by Google

Un des descendants de Jean de La Mure, Antoine de La Mure, acquit la charge de tabellion de Saint-Maurice et fut plus tard nommé capitaine châtelain de Saint-Maurice, le Verdier, Verney et Villerest ; il avait épousé Sybille de Foudras et avec la dot de sa femme avait acheté la seigneurie de Château-Bas, — plus probablement Chantois-Bas, — fief de franc alleu, dans le mandement de Saint-Maurice, composé de « la *maison ancienne*, appelée *Château bas*, dîmes, étangs, terres, prés, rentes nobles, de terres à la tâche, à la quatrième, cinquième et sixième gerbe, la haute, moyenne et basse justice sur la maison du curé de Dancé, et un moulin appelé d'Albonat, sur la rivière de Loire. »

C'est le premier de cette maison qui soit anobli dans les actes du temps (1). Dans la suite, cette famille se divisa en deux branches, dont l'une, l'aînée, prit le titre de Biénavent, seigneurie de l'Anjou, et l'autre, celui de Chantois.

Le premier représentant de la branche aînée fut Pierre de La Mure, seigneur de Biénavent. Vers 1550, il laissa tous ses biens à son fils Mathieu de La Mure, le premier qui joignit à ses titres celui de seigneur de Changy, seigneurie dont il fit vraisemblablement l'acquisition vers 1569 : (nous avons parlé de ses exploits contre les protestants au

---

(1) A la même époque vivait Jean de la Mure qui, le 3 avril 1571, acquit du chapitre, pour la somme de mille livres, les cens, servis et droits de justice sur Changy, Chevenez et Jœuvre. La même année il acheta pour 2.054 livres, les dîmes possédées par le chapitre à Cordelle et à Saint-Maurice. Cette vente était consentie pour payer les 2.400 écus d'or, imposés sur les chanoines, pour leur quote-part des 50.000 écus que le Pape avait accordés au Roi de France sur les biens du clergé... « pour être employés aux frais de la guerre contre les hérétiques rebelles... »

Bullaire de la cour de Rome. Acte pontifical du 24 novembre 1568.

Digitized by Google

sujet du Verdier). Il fit restaurer la maison forte de Changy, (peut-être reconstruire), l'entoura de fossés et fonda une prébende, dont le service devait se faire dans la chapelle du château.

A sa mort, arrivée vers 1590, ses créanciers qui étaient nombreux, demandèrent que ses biens fussent mis en ferme.

Après trois proclamations, on ne trouva d'autres adjudicataires pour les biens du Roannais, que les parents mêmes des mineurs; quant à la seigneurie de Biénavant, située en Anjou, « ne se trouva mecteur (1) ». Les créanciers insistèrent et demandèrent que maître Jean Dumas, tuteur des enfants, se rendît en Anjou, pour la mise en ferme. Mais celui-ci remontra que « par le moyen des troubles advenus depuis le décès dudit défunt de La Mure, il se commet tant de voleries, larcins, pilleries et emprisonnements de personnes... tant marchands que autres, faisant voyage, — lesquels, non-seulement ont enduré la prison; payé grande et excessive rançon, mais aussi y ont perdu la vie, comme maître Antoine Duvernez, élu en Forez, pris

(1) L'année précédente (1591), les biens immeubles des héritiers de feu Mathieu de La Mure, avaient été mis en ferme, à la requête de maître Jean Dumas, leur tuteur. Après trois proclamations faites dans les paroisses de Saint-Maurice, Villemontais, Lentigny, Cordelle et Roanne, ils avaient été adjugés savoir : La *Bonière*, Les *Réaux*, *Bouchet*, la vigne *du Clos*, maison et jardin à Saint-Maurice avec la terre de *Quincé* et le chauffage au bois de *Combe-Martin*, à maître Pierre de La Mure, au prix de 120 écus par an ; — les domaines de *Changy*, moulin d'*Allat* et rentes, étant au-delà de la rivière de Loire et en deçà de Verney, à Jean Blanchardon, pour 60 écus ; — la moitié de *Chantois* à maître Jean de La Mure, pour 30 écus ; — les biens de Roanne, à maître Pierre de La Mure, pour 60 écus ; — pour la « seigneurie de Biénavant et Cron située au pays d'Anjou, ne s'est trouvé mecteur ».

Audiences de la châtellenie de Saint-Maurice.

Digitized by Google

à la porte de Saint-Germain, noble Guy de La Mure, au sortir de la ville, maître Etienne Poderoux, contrôleur en élection, noble Athiaud, avocat au siège présidial de Lyon et plusieurs autres, et nouvellement ledit Dumas, allant à Marcigny, qu'il n'aurait pu voyager jusqu'en Poitou, ès seigneurie de Biénavant et Cron, sans tomber ès liens de prison ». Il ajouta de plus que tel était d'ailleurs l'avis des parents desdits mineurs; d'autant que ce serait tomber « de fièvre en chaud mal », car les revenus desdits mineurs ne pourraient suffire à payer la rançon, les terres de Biénavant et de Cron ayant été saisies par les seigneurs de Thouard et Moncontour et le procureur du Roi de Mirebeau ayant saisi les terres qui dépendaient de son ressort. Aussi, « pour éviter frais, ledit Dumas demande et requert qu'on appelle les proches parents desdits mineurs, pour adviser, si avec lesdits troubles et attendu le peu de revenu des dites seigneuries, — qui font seulement la somme de cinquante et tant d'écus, — il n'est pas excusé dudit voyage, attendu sa qualité qui est notoire, l'incommodité en cas de prison et l'impossibilité où il se trouve d'avoir recours sur les dits mineurs (1) ».

(*A suivre*) J. Prajoux.

(1) *Archives du duché de Roannais. — Audience de la châtellenie de Saint-Maurice.*

Digitized by Google

Notes et Souvenirs

Les orages dans le Lyonnais; aujourd'hui et autrefois. — Dans la nuit du 5 au 6 juin dernier, un épouvantable orage s'est abattu sur toute la région lyonnaise. Les communes de Condrieu, Chavanay, Pélussin, et plusieurs autres localités voisines ont été particulièrement éprouvées.

A Condrieu, les eaux du torrent de la Garenne se sont répandues avec un fracas terrible dans les rues, traînant toutes sortes d'objets. Plusieurs immeubles se sont écroulés. Des mobiliers entiers ont été emportés par le torrent, les portes et les fenêtres ayant cédé à la pression de l'eau. Un mur du cimetière a été renversé, les cercueils ont glissé et ont été entraînés, par le courant, jusque dans la ville. Dans le quartier des Granges, on a même trouvé des débris humains dans les appartements.

A Chavanay, une trombe d'eau a dévasté complètement la localité. Les rues et les places ne formaient que des étangs, la boue mélangée d'eau qui rentrait dans les appartements, atteignait une hauteur de cinquante centimètres.

Au bourg de Luzin, on entend vers minuit comme un roulement : c'est un morceau du coteau qui descend. Tout le monde se sauve, l'aspect est terrifiant ; hommes, femmes,

Digitized by Google

enfants, munis de lanternes, fuient dans la vase jusqu'aux genoux.

Les récoltes sont anéanties et dans beaucoup d'endroits le terrain défoncé, entraîné, ne présente plus qu'un roc dénudé. C'est un incalculable désastre.

Il y a un siècle et demi environ, semblable orage, mélangé de grêle, avait dévasté à peu près les mêmes régions.

C'est de Givors, que nous vient un curieux document qui relate le désastre. Les habitants dont les récoltes avaient été anéanties par la grêle et les terres défoncées par une trombe, firent dresser par devant notaire et témoins, un procès-verbal de cette catastrophe. Il est probable que cette pièce devait servir de base à une demande d'exemption d'impôts. Ce document ayant un regain d'actualité nous le croyons propre à intéresser nos lecteurs.

L. G.

Château de Terrebasse, 8 juin 1900.

Procès verbal concernant la gresle tombée à Givors le 14e aoust 1745

Ce jourd'hui vingtième d'aoust mil sept cent quarante cinq, par devant nous, Jean Baptiste Noël Le Court, notaire royal, résidant à St Andéol le Châtel, sont comparus Ennemond Seyne, Claude Brachet, Philippe Terras, Claude Drevet, Maurice Pilval, Laurent Dongin et Denis Brachet, tous consuls, pacteurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Givors l'année présente, Lesquels nous ont dit que la gresle qui tomba dans l'étendue de ladite paroisse de Bans et Givors le quatorzième du présent, les met dans la dure nécessité d'en faire dresser promptement un procès verbal, puisque cette gresle suivie d'un fardeau d'eau a ravagé la plus grande partie de leur paroisse, soit par la gresle, par les ravines qu'elle a fait dans leurs fonds, soit enfin par l'impétuosité de trois ruisseaux ou torrents qui aboutissent dans le lieu de Givors qui a failli à être submergé par ces ruisseaux puisque leurs caves et maisons sont encore pleines de ces eaux ; C'est pourquoi ils

Digitized by Google

nous requièrent vouloir nous transporter dans l'étendue de ladite paroisse pour en dresser notre procès verbal, a quoy annuant nous nous sommes transportés dans ladite paroisse, où étant assisté de Me Pierre-François GEYDAN, docteur en théologie, curé de Bans et Givors, Me Charles Louis BAVET, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie dudit lieu, Srs Etienne BENOIT, Pierre JOANNON, Antoine PEILLON, François REVERDY, Jean LAURENÇON, Pierre BONY, Louis GRAIVE, Jean MUSSIEU, François FAY, Floris DREVON, François DAGALLIER, Jean François BONY, Louis BŒUF, Nicolas BONY, principaux habitants de ladite paroisse, et de Srs Nicolas ROLAND, marchand, et Jean FOURNET, habitans du lieu de... nous aurions monté dans le territoire de *La Pacallière*, *Farabeau*, les *Brocandières*, *Lequinard*, le *Drevet*, le grand et petit *Gras* et *Colteyon* qui composent plus des deux tiers des vignobles de ladite paroisse où nous avons effectivement reconnu avec lesdits Roland et Fournet que la gresle leur a enlevé les deux tiers d'une modique récolte qu'ils pouvaient espérer, et dans le territoire du Drevet qu'il a généralement tout enlevé, avons aussy reconnu que dans le territoire de Colteyon et petit Gras, les eaux ont non seulement enlevé la terre des vignes, mais encore fait des ravines jusqu'à trois pieds d'hauteur, ayant entrainé des seypes, et celles qui se sont trouvées au fond de cette colline, couvertes de cette terre. De là nous nous sommes transporté, en présence des susnommés, audit lieu de Givors où nous aurions remarqué que les ruisseaux de *Frède-Feuille*, *Charillon* et *Merdari* étaient généralement remplis de marreins et de pierres qui avaient été conduittes par les eaux et que les ruisseaux de Charillon et de Merdari, quoyque éloignés d'une certaine distance étaient joints dans l'enclos dudit Givors où partie des rues sont encore pleines, ainsy que les caves, cuviers et selliers, dont et du tout lesdits habitants ont recquis acte qui leur a été octroyé par moy notaire pour servir et valloir ce que de raison audit Givors les jour et an susdits en présence desdits Roland et Fournet témoins requis qui ont signé avec lesdits habitants et consuls qui l'ont seu faire non les autres pour ne savoir de ce enquis et sommés. BRACHET, consul, — DONGIN, consul, — GEYDAN, curé de Givors et Bans, — DREVET, consul, — PEILLON, — L. LAURENSON, — P. BONY, — Louis GRAIVE, — Jean MUSSIEU, — François FAY, — F. DREVET, — DAGALLIER, cadet, — H. BONY, — Louis BŒUF, — N. BONY, — ROLAND, — FOURNET.

LECOURT, notaire royal.

(Archives du château de Terrebasse).

Digitized by Google

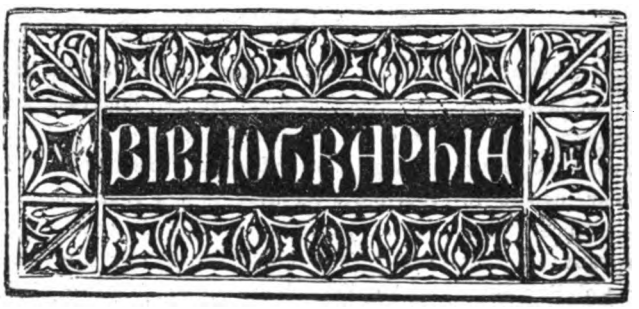

NVMISMATIQVE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON, par M. Henry MORIN-PONS. — Lyon, Rey, MDCCCC.

Tout en reconnaissant avec l'auteur que l'histoire de notre Académie a été faite et bien faite, on conviendra, après la lecture de ce volume, que M. Morin-Pons a repris le sujet sous une forme assez neuve pour que son ouvrage soit qualifié d'original, et que d'ailleurs, tout n'a pas été dit sur cette docte Compagnie qui vient de fêter son deuxième centenaire. C'est que les documents présentés dans ce beau livre étaient, en partie, disséminés et étouffés dans des dissertations d'une portée différente, en partie, dans les archives inédites de la Compagnie, et en partie, connus de l'auteur seul. Aussi lorsqu'il suit les chemins battus, ce dernier s'y arrête peu; ses réminiscences des prédécesseurs sont moins pour l'instruction du lecteur que pour le développement du plan de l'ouvrage. C'est l'étude des jetons et médailles de l'Académie en tant que corps — de ses fondateurs, c'est-à-dire du bien qu'elle fait, — de ses protecteurs, — enfin de ses membres titulaires, soit de ceux dont les efforts séparés mais combinés ont assuré l'existence et la prospérité de cette Institution. C'est un hommage rendu à l'utilité de l'une et aux mérites des autres, non plus par la narration, mais par la description et la représentation de leurs attributs, de leurs devises et souvent de leurs traits. La simplicité de ce plan est propre à le graver dans la mémoire, ce qui est nécessaire pour un travail destiné à être consulté souvent, par ceux surtout qui s'occupent de

Digitized by Google

l'histoire métallique de notre Ville. Le cadre en est assez vaste pour embrasser une bonne partie de la numismatique lyonnaise, et de plus, M. Morin-Pons a su habilement y rattacher ce qui concerne des Sociétés voisines de l'Académie, et des événements qui dépendent plus de l'histoire de Lyon que de l'histoire spéciale qu'il a entreprise. Mais qui ne se féliciterait de ces digressions en présence de l'abondance des détails sur la genèse, l'émission, l'usage, la rareté et les particularités de chaque pièce ? Il y a plus : la description de chaque coin est précédée d'un abrégé historique ou biographique, qui a le mérite d'interrompre la sécheresse des descriptions, d'attacher l'attention et de rendre ce livre utile non seulement aux numismates mais à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale.

L'ouvrage de M. Morin-Pons est complété de vingt-trois planches sur lesquelles on peut suivre le développement des descriptions et se rendre compte de la valeur artistique de chaque pièce.

A tous ces mérites, ce livre joint celui d'une superbe édition, telle qu'on pouvait l'attendre de la part d'un ancien président de la Société des Bibliophiles lyonnais.

G. T.

L'AVANT-GARDE, poème, par Camille Roy, Lyon, impr. Storck & Cie, 1900. Plaquette in-8 (*en vente chez les principaux libraires, prix : 50 centimes.*)

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs ce beau poème, animé d'un souffle patriotique très pur. Il fut récité par M. Paul Perret, du théâtre des Célestins, à l'Assemblée générale de l'Union patriotique du Rhône, qui eut lieu le 20 mai dernier, au cirque Rancy.

M. Camille Roy, l'auteur délicat de *Rimes printanières*, de *Pages d'amour*, est aussi le vaillant poète qui célèbre nos gloires passées, salue les victimes de l'année terrible et entonne un chant d'espérance, inspiré par l'immuable esprit de sacrifice de notre race. Ce petit livre est une joyeuse sonnerie de clairon qui vient à point pour nous réconforter des tristesses de l'heure présente.

Clémence M.

Digitized by Google

Chronique de juin 1900

SOMMAIRE. — Quelques nouvelles militaires. — Menue chronique. Les morts du mois. — A travers les arts. — Les livres lyonnais.

Les nouvelles exclusivement militaires n'ont pas coutume d'encombrer souvent les colonnes de la *Revue du Lyonnais;* pourquoi, cependant, ne pas noter quelques faits, qui sont du domaine de la chronique, et qui ont un intérêt réel? Ainsi, dans cet ordre d'idées, ne convient-il pas de signaler les très curieuses expériences de télégraphie optique militaire faites, pendant les premiers jours de juin, du haut de la tour métallique de Fourvière? Un groupe d'officiers et de télégraphistes du 2e régiment de dragons ont procédé, sur la plate-forme de la tour, à des essais de correspondance optique avec des points différents situés à plus de 25 kilomètres et ces essais ont pleinement réussi, malgré la brume. La tour pourrait donc devenir, en temps de guerre, un auxiliaire précieux de la défense.

A quelques jours de là, le gouverneur de Lyon, qui vient de doter tout récemment nos chasseurs alpins d'une inno-

Digitized by Google

vation excellente, avec la création des groupes d'éclaireurs de combat et d'éclaireurs de marche, recevait du gouvernement des Etats-Unis, qui vient de nous envoyer la statue de Lafayette, la demande d'une tenue complète de ces coquets petits alpins, si dégagés d'allure sous le béret crânement planté sur l'oreille. Le gouvernement américain aurait l'intention de doter une partie des troupes de l'Union de ce costume à la fois si pittoresque et si pratique.

Ne mêlons pas l'armée à la politique, clame-t-on dans toutes les feuilles. Bast! Notre chronique ne craint pas de les compromettre, et notre politique n'est pas débilitante. Donc, le 1er juin voyait l'avenue du Château, — *aliàs*, cours de Villeurbanne, — baptisée du nom du Président Félix Faure. On n'avait pas encore songé à lui, à Lyon. Les morts vont vite surtout quand ils sont emportés par la politique. Les vivants eux-mêmes sont exposés à de pareils coups. Ne voyons-nous pas une des malheureuses victimes de cette odieuse politique, M. Thevenet, le ministre d'hier, l'oublié de demain, le sénateur vaincu par son confrère, M. Répiquet, abandonner Lyon, ville ingrate, qui n'était pas digne, paraît-il, de conserver ses cendres, pour se faire inscrire au barreau de Paris, le jour même où à Paris se célébrait en grande pompe, à l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de Me Lucien-Joseph Brun, avocat à Lyon, fils de feu M. Lucien Brun, sénateur, avec Mlle Cécile Meaudre, deux noms universellement respectés dans notre région.

Je pourrais bien, en élargissant mon cercle de chronique, noter encore ici la délibération bizarre du Conseil municipal de Lyon, qui entend punir le deuxième arrondissement de son vote aux élections dernières, en lui refusant tout crédit pour les fêtes du 14 juillet prochain. Mais je vous entends tous vous écrier: — Ah! non! assez de poli-

Digitized by Google

tique comme cela ; vous devenez envahissant et la *Revue du Lyonnais* est faite précisément pour nous guérir de ce mal maudit que vous tentez de nous inoculer ! — J'accepte la leçon et je poursuis.

Faut-il vous dire que, le 28 juin, le Président de la République visitait en détail et admirait la classe des soieries lyonnaises à l'Exposition ? Certes, ce n'est pas de la politique ! Préférez-vous que je vous conte les phases peu intéressantes de l'éclipse ratée qu'avait tenté de s'offrir la lune le 13 juin, pour prendre sa revanche de la belle éclipse du soleil du mois dernier ?

Les éclipses sont nombreuses dans ce mois. Le 1er juin, le buffet de Perrache s'éclipse et perd sa personnalité, en perdant M. Guy, pour se jeter dans les bras d'une combinaison internationale des wagons-lits. Alors, plus de ces surprises de voyages ! On ne se dira plus, entre voyageurs : Tel buffet est bien supérieur à tel autre.— Je vous recommande les déjeuners en paniers de Perrache — Moi, je préfère ceux de Dijon.— Tout cela va être uniformisé, nivelé, pour tomber dans une désespérante monotonie administrative. Triste perspective pour les voyages, perspective que nous gâtaient déjà tant les encombrantes affiches qui jalonnent maintenant, d'une façon si agaçante, nos plus pittoresques voies ferrées.

Le 6 juin, disparaissait définitivement, dans une vente aux enchères, le vieux restaurant Casati, dont nous avions déjà prédit la fin, dernière éclipse.

*
* *

Ainsi finit tout en ce monde. Combien d'autres fins plus tristes n'avons-nous pas encore à signaler !

Digitized by Google

Le 4 juin, s'éteignait M. Chassaignon-Revol, ancien juge au Tribunal de Commerce, administrateur de la Caisse d'Epargne de Lyon, qui représentait avec tant d'autorité dans l'industrie lyonnaise la corporation de la minoterie, dont il était un des porte-paroles autorisés. Il était né à Belleville-sur-Saône, en 1852.

Le courrier de Chine, qui ne va plus nous ménager les tristes nouvelles, nous apporte, le 10 juin, avec le soulèvement des Boxers et le massacre des missionnaires et des Européens, la mort, à Chefoo, de notre compatriote, M. Paul Genin, inspecteur de la maison Fergusson, fixé en Extrême-Orient depuis près de quinze ans. Ses funérailles ont eu lieu à Chefoo, dans la chapelle des Pères franciscains, en présence de M. Guérin, consul de France, de M. de Grosse, consul de Russie, de tous les représentants des puissances et d'une assistance considérable.

Signalons, le 12 juin, la mort de M. Edmond Roche, un des membres les plus distingués et les plus sympathiques du barreau de Lyon. Le 14, s'éteint à Paris, M. Claudius Blanc, notre compatriote, directeur des chœurs de l'Opéra; tandis que meurt, à Lyon, M. le docteur Icard, bibliothécaire de l'Université de Lyon, secrétaire général de la Société des Sciences médicales, gérant du *Lyon Médical*. M. le docteur Icard avait publié de nombreux et intéressants travaux dans ce dernier recueil et dans diverses publications similaires. Sa mort cause un vide profond dans le monde médical de Lyon.

Le 18, meurt à Francheville M. Ravier, notaire à Lyon, qui avait succédé, en 1884, à Me Baud et qui fut victime dernièrement d'un épouvantable accident de voiture. Il avait été secrétaire de la Chambre de discipline des notaires. Sa mort met en deuil plusieurs grandes familles lyonnaises.

Digitized by Google

Nous perdons, le 20 juin, M. Paul-Gustave-Léonce Blanchet, un des membres de cette fameuse maison Blanchet et Kléber, de Rives, une des premières au monde par la fabrification des papiers de luxe. M. Blanchet s'éteint, à l'âge de 56 ans seulement, après avoir parcouru une carrière toute de travail, d'honneur et de grande probité.

Et la mort continue son œuvre!... Le 25 juin, meurt M. Jules-Emile Desroches, ancien colonel de la 4e légion de marche du Rhône, un brave dont la poitrine se constellait des médailles de Crimée et d'Italie.

Le même jour, mourait Mme la vicomtesse de Port de Loriol, née d'Ormoy, un nom très aimé dans le Beaujolais.

Enfin, le 30 juin, s'éteint à Lyon, à l'âge de 52 ans, M. Vincent Desgrand, qui fut membre du Tribunal de commerce; il avait été décoré par S.S. Léon XIII de la croix de chevalier du Saint-Sépulcre. Il était fils de M. Louis Desgrand, un des fondateurs de l'Ecole de commerce et de la Société de Géographie de Lyon.

*
* *

Avant de m'occuper des Arts, dont la chronique est riche au mois de juin, je me garderai d'oublier le splendide Triduum célébré les 26, 27 et 28 juin, dans l'église primatiale, en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle. Le R. P. Rochette avait été chargé de prononcer le panégyrique de ce grand chrétien, fondateur d'une de nos belles œuvres d'éducation populaire. Combien sont sortis de cette école, qui honorent aujourd'hui Lyon dans l'industrie, le commerce, les lettres ou les arts!

Le 2 juin, l'Ecole des Beaux-Arts voyait décerner le prix

Digitized by Google

de Paris. Le premier était attribué à M. Régis Deygas, élève de la classe de peinture, qui avait obtenu cette année un légitime succès au Salon, avec son tableau « Eléazar et Bethsabée ». Le 2e prix était décerné à M. François Clémencin, élève de la sculpture.

Le 9 juin apporte des récompenses honorifiques à plusieurs de nos compatriotes. Sont promus officiers de l'Instruction publique MM. Armand Caillat, l'orfèvre bien connu, Dr Horand, Perrin, président de la Caisse d'épargne.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Léger et Tavernier, ingénieurs.

A la même date, l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon obtenait trois nominations au concours ouvert par la Société d'Encouragement à l'art et à l'industrie entre les élèves de toutes les écoles d'art de France. Le sujet imposé était : un éventail, sujet assez ingrat pour la sculpture. M. Botta, modeleur, a le 1er prix; M. Roux-Meulien, dessinateur, a un 2e prix; M. Beauvisage, modeleur, a obtenu une médaille d'argent. Ces résultats sont la meilleure réponse aux critiques dirigées contre l'enseignement de notre école.

Pendant ce temps, la Société lyonnaise des Beaux-Arts se constitue pour l'année prochaine et renomme le 17 juin un tiers des membres sortants de son comité.

Sont élus : MM. Villard, Perrachon, Sarrasin, Rogniat, Bauër, Romain, Rougier, Charvolin, Aubert, Perret et Ducrot. Le 18, le tiers sortant des membres amateurs est réélu; il se compose de MM. Roux, Bissuel, Beauvisage, Nicolas, Trichard et Robin.

Enfin, le 27 juin, le bureau, pour l'exercice 1900-1901, est ainsi constitué : MM. Favre et Bauër, présidents; de Bélair, Ballet-Gallifet et Beauvisage, vice-présidents; Rougier, secrétaire général; Sarrasin et Bourgeot, secrétaires-adjoints;

Digitized by Google

Bissuel et Nicolas, trésoriers; Bonnet, archiviste. Il ne nous reste plus qu'à leur donner rendez-vous au prochain Salon.

*
* *

Après les Arts, passons rapidement les Lettres en revue.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Brunet, destiné à récompenser le meilleur des ouvrages savants publiés en France depuis les trois dernières années, à M. Julien Baudrier, pour sa magnifique *Histoire de l'Imprimerie Lyonnaise au* XVIe *siècle*. Ce titre n'est pas exact à proprement parler. C'est plutôt, en effet, une *Bibliographie lyonnaise* générale qu'a entrepris M. J. Baudrier. Pour le XVIe siècle, il s'est inspiré des recherches de son père, M. le président Baudrier, sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon. Mais nous croyons que notre érudit bibliographe compte pousser plus loin ses recherches personnelles et nous intéresser au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous lui présentons nos plus vives félicitations.

De son côté, la Commission de concours des antiquités nationales de la même Académie décernait une mention spéciale à M. Steyert pour sa *Nouvelle Histoire de Lyon*.

Je serais incomplet, si je ne citais pas, dans le même ordre d'idée, l'étude de M. Justin Godard sur « *La Boucherie Lyonnaise sous l'ancien Régime* » qui sert d'introduction à un rapport considérable adressé à l'Exposition par la corporation des bouchers de Lyon. On sait que nous devons déjà à M. Godard une œuvre de premier ordre sur *L'ouvrier en soie, monographie du tisseur lyonnais*, dont la première partie a déjà vu le feu de la rampe... en librairie. On lui doit également une curieuse étude historique sur *le Rôle social de l'avocat* et sur l'*assistance judiciaire à Lyon au*

Digitized by Google

XVIIe siècle, petites plaquettes que se disputent les bibliophiles.

Son histoire de la Boucherie lyonnaise est un exposé remarquable du développement de cette corporation, de ses coutumes, de ses règlements, de ses usages depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Ainsi comprise, l'histoire du travail à Lyon n'est pas une simple question de curiosité archéologique ; elle a une portée morale, sociale et même patriotique, sur laquelle il serait superflu d'insister. Ajoutons que rien n'est plus captivant que les études rétrospectives de la vie surprise dans ses menus détails quotidiens et dans sa lente évolution à travers les siècles.

Presqu'en même temps que paraissaient ces remarquables rapports destinés à l'Exposition de 1900, un jeune avocat à la Cour d'appel de Lyon, M. Eugène Courbis, soutenait une thèse pour le doctorat en droit et avait l'heureuse inspiration de prendre pour sujet : *La Municipalité Lyonnaise sous l'ancien Régime.* On ne saurait trop féliciter M. Courbis de cette intéressante étude sur nos institutions municipales, sur ce Consulat lyonnais, une des plus curieuses institutions de l'ancien régime, unique en France par son organisation originale et par son pouvoir considérable, véritable Etat dans l'Etat. L'auteur s'occupe d'abord de l'évolution historique du Consulat, depuis son origine, c'est-à-dire depuis les premières révoltes du peuple de Lyon, en 1336, pour son indépendance et pour la gestion de ses propres affaires ; il nous en montre ensuite toutes les attributions juridictionnelles. Peut-être eût-on pu lui demander un peu de philosophie de l'histoire. Peut-être eût-il fallu mieux dégager de ces documents l'esprit d'indépendance, de particularisme, de fronde même qui caractérisa toujours les Lyonnais.

Digitized by Google

M. Caillemer, l'éminent doyen de la Faculté de droit de Lyon, dans son remarquable rapport de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, en 1883, au sujet d'un concours ayant pour objet le même sujet, réclamait des lauréats une étude approfondie de nos institutions municipales, à travers les siècles écoulés, depuis l'invasion germanique jusqu'à la réunion définitive de Lyon à la France. Cette étude, nous ne l'avons pas encore. Néanmoins l'œuvre de M. Courbis est un exposé documentaire des plus instructifs et qui sera consulté avec fruit.

Je citerai encore l'attachante étude de M. Joseph Buche, professeur agrégé au lycée de Lyon, sur *Auguste Allmer, sa vie et son œuvre,* dont la *Revue du Lyonnais* a eu la primeur. Tant de gens ont ignoré le savant épigraphiste dont le modeste logis du quai de la Guillotière fut tant de fois visité par les plus hautes notabilités de la science contemporaine.

J'indiquerai, pour ne pas le déflorer et pour laisser à plus érudit le soin de le présenter à la *Revue du Lyonnais*, le remarquable travail de M. Henri Morin-Pons, sur la *Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, étude du plus haut intérêt, digne couronnement du deuxième centenaire de cette grande Compagnie.

A noter encore, dans notre région, un curieux travail de M. Emile Cherblanc, membre du Comité des travaux historiques et archéologiques de la Société des Sciences naturelles de Tarare, sur la *Pierre tombale de Milon, abbé de Savigny de 1161 à 1170*. Enfin, saluons l'apparition du second numéro du *Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, à Villefranche, fascicule rendu intéressant par plusieurs études très documentées sur l'histoire du Beaujolais.

Pierre VIRÈS.

Le Gérant : P. BERTHET.

Imp. Mougin-Rusand, Waltener & Cie, succ., rue Stella, 3, Lyon.

Digitized by Google

LES LYONNAIS

AU

COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

(suite (1)

PARMI les dix-neuf Lyonnais, dont nous avons, dans un premier article, esquissé les biographies, seize seulement appartiennent en réalité au XVIIe siècle. Encore nos compatriotes ont-ils attendu vingt-cinq ans avant de se décider à quitter leur bonne ville. Le premier d'entre eux n'entre à Juilly qu'en 1663, les quinze autres s'échelonnent par petits groupes de deux au plus, à des intervalles presque réguliers, pendant les trente-sept dernières années du siècle. Et cependant, dès cette époque, on compte par centaines les Dauphinois, les Provençaux, les Bordelais, les Allemands et les Anglais.

On a pu remarquer aussi que ces enfants, sauf le mar-

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai 1900.

Digitized by Google

quis de Rébé et le jeune Péricard, viennent tous, âgés de 17 ou 18 ans, achever leurs études à Juilly.

Enfin, ce furent des Oratoriens, les PP. Chapuis, Henri Bonenfant, Jean-Baptiste de Loras, Claude de Crémeaux, surtout le P. Gabriel Le Blanc, dont l'influence à Lyon était si grande, qui firent connaître l'Académie royale et entraînèrent le mouvement.

Au XVIIIe siècle, il n'en est plus ainsi. Les Lyonnais arrivent au collège en bandes nombreuses, amenant chaque année de nouveaux frères, cousins ou amis. Ils sont 12 en 1714, 15 en 1730, 20 en 1760. Si l'on jette les yeux sur la liste, on verra, par exemple, 3 Archambault, 5 Bourret, 5 de Quinson, 7 Terray, 12 de Murard. De « chers souvenirs » susciteront de longues traditions : pour les Assier de la Chassagne, les de Birouste, les de Guidi, Juilly deviendra le véritable collège de famille.

Pourquoi cette vogue ? Ne comptait-on pas plus d'un établissement jouissant d'une excellente réputation à Lyon même et dans les cités voisines ? Les Jésuites, jusque-là si hautement appréciés, n'avaient-ils pas la plus belle situation dans notre ville, à Vienne et à Roanne ? Des prêtres séculiers d'abord, puis, à partir de 1769, les Bénédictins n'étaient-ils pas à Thoissey, les missionnaires de Saint-Joseph à Nantua, Saint-Rambert et Roanne, les Dominicains à Mâcon (1763) ?

Et si l'on recherchait la congrégation de l'Oratoire, ses vues larges, ses méthodes austères, son esprit sagement progressif, les disciples du cardinal de Bérulle ne régentaient-ils donc pas avec plein succès à Riom, à Notre-Dame de Grâces du Val-Jésus, à Montbrison et à Beaune (1) ?

(1) Voici les dates des fondations : Riom 1618 ; N.-D. de Grâces 1620 ; Montbrison 1624 ; Beaune 1625.

Digitized by Google

Vienne le dernier quart du XVIIIe siècle, et ils remplaceront les fils mêmes de saint Ignace à Lyon en 1763, à Tournon en 1776, et, sur les instances de la municipalité, s'établiront à Autun en 1786.

Sans doute; mais, entre toutes les maisons oratoriennes, celle de Juilly était, dès sa fondation, l'objet des soins les plus attentifs et de la surveillance la plus soutenue. Son titre d'Académie royale lui assurait la bienveillance des souverains et les sympathies de la noblesse. Ses règlements et ses méthodes, si justement célèbres, œuvre du Révérend Père de Condren, élevaient l'enseignement classique au niveau des progrès littéraires et scientifiques de l'époque. Ses chaires étaient occupées par les sujets les plus brillants, « la fleur de l'Oratoire » au dire de Bossuet (1). Ses supérieurs étaient des prêtres éminents, auxquels furent confiées dans la suite les charges les plus considérables de la congrégation.

A cette prospérité de Juilly, correspondait précisément chez la haute bourgeoisie lyonnaise un degré de richesse et aussi d'élévation intellectuelle sans égal depuis le Moyen Age. Les classes aisées ne voulaient plus, comme il y avait peu d'années encore, rester confinées dans les occupations vulgaires du négoce et de l'industrie. « On abordait hardiment, non pas seulement les exercices littéraires à titre de « délassement, mais les études scientifiques et les plus hautes « conceptions d'ordre moral et politique (2). » Aussi nombre de parents, tous ceux que n'arrêtaient pas les frais d'une pension dispendieuse, montant avec tous les

(1) Lettre de Bossuet à son neveu du 6 août 1696.

(2) M. STEYERT : *Nouvelle histoire de Lyon*. T. III, p. 334, 360, 368, 401 et 402.

Digitized by Google

accessoires à près de 200 livres par quartier, tenaient-ils à honneur d'envoyer leurs enfants dans un collège, dont la réputation avait depuis longtemps passé les frontières de la patrie.

Et plusieurs y trouvaient la satisfaction de leur petite vanité. L'affluence de la haute noblesse augmentait à Juilly d'année en année, et justifiait le mot de Saint-Simon parlant « des amis nombreux et illustres de l'Oratoire (1) ». Nos bourgeois de Lyon, si jaloux de leur récent anoblissement, si empressés à en faire parade, n'étaient pas fâchés de voir leurs fils assis sur les mêmes bancs que les fils des plus grands seigneurs de France, traiter avec eux en toute familiarité, et se ménager ainsi pour plus tard de puissantes protections.

*
* *

Le 21 août 1700 (2) entraient à Juilly deux enfants âgés

---

(1) SAINT-SIMON : *Mémoires*, t. IV, p. 416.

(2) Voici quel était, en 1700, le régime alimentaire à l'Académie royale. Le chef cuisinier, le Frère François Droux, son aide, Eustache, et les trois valets de pension Benoît Robert, Louis Plaideur, Paul Lorrain, opéraient sous la surveillance du Frère Claude Dutoc, dépensier. Chaque semaine, l'Econome, le P. Costé, et le Frère Jean Andrieux, pourvoyeur, se rendaient à cheval à Paris ou à Dammartin, suivis de deux bourriques destinées à rapporter les provisions. En juin 1721, le sergent du Roi à Dammartin leur dressa procès-verbal pour avoir acheté des prunes hors du marché.

Au réfectoire, les tables étaient en chêne et recouvertes de marbre rouge. La vaisselle était d'étain. On la frottait chaque soir au sablon fin de la Marne. Des cruches en grès de Choisy étaient disposées sur les tables, une pour 4 personnes. Les timbales et les couverts d'argent étaient fournis par les familles, les serviettes par le collège. Les groupe-

Digitized by Google

de 15 et 16 ans, appartenant à une des familles les plus considérées de Montbrison, *André et Gabriel Duguet* (1 p. 88). Ils étaient admis en troisième ; puis, confiés pendant deux années consécutives au fameux P. Gaichiez, l'auteur des *Maximes sur l'éloquence de la chaire*, ils remportaient tous les prix de seconde et de rhétorique. Ils prenaient pendant un an des

---

ments d'élèves, appelés communément aujourd'hui « les carrés, ou les plats », n'existaient pas. Les portions, servies à l'avance dans les assiettes, étaient conservées dans une immense étuve, et apportées par les domestiques à chaque enfant. D'où aucune dispute dans le partage.

A 7 heures 1/2 du matin, le potage, du pain et de l'abondance, laquelle fait son apparition en octobre 1699, « sur l'ordre de notre Père Général, à cause que ces Messieurs ne sont pas de raison », ajoute le Frère dépensier. Le vin vient de Boneille, des Chesneaux, de Brasles. Le commissionnaire est M. Cuneron, receveur des tailles à Château-Thierry, qui « vend le meilleur vin du pays, 32 livres la pièce de vin « de dessert, 30 livres la pièce de vin pour l'abondance, 29 livres la pièce de vin pour les valets, et 32 livres la queue de vin de champagne. » La bière se paye 15 livres 6 sols le 1/2 muids.

A 11 heures 1/2 le dîner, à 6 heures 1/2 le souper. Au premier repas, un plat de viande, deux légumes, fromages et un dessert. Au second, potage, un plat de viande, un légume, un dessert.

Le menu est varié et de choix.

La viande de boucherie est servie plus rarement qu'aujourd'hui, sept ou huit fois par semaine au plus. Le bœuf se paye 4 sols la livre, la langue fourrée 25 sols, naturelle 12 sols pièce, la cervelle de veau 4 sols.

On utilise davantage les produits de la basse-cour, les porcs (2 sols 1/2 la livre), les saucissons (50 sols la douzaine), les cochons de lait (2 livres 10 sols pièce), les pigeons (8 sols la paire), les poulets (7 sols pièce), les lapins (12 sols pièce), les dindons (23 sols pièce), les oyes (22 sols), les poulets d'Inde (2 livres pièce), les chapons (15 sols pièce).

Le garde forestier, Mouton, mort en avril 1723, apporte assez souvent du gibier. L'Econome s'en procure également à Dammartin : les perdrix (9 sols), les perdreaux (7 sols 6 deniers pièce), les lapereaux (25 sols

Digitized by Google

leçons de danse, et devaient, comme la plupart de leurs condisciples, jusqu'aux dernières semaines de leur philosophie, « faire de belles pages avec le maître à écrire. » Ils allaient régulièrement en vacances du 30 août au 18 septembre, tantôt à Paris, tantôt au Tremblay, chez un M. Duguet, gentilhomme ordinaire servant. Ils s'absentèrent même quinze

---

pièce), les allouettes (45 sols les 3 douzaines), les lièvres (1 livre pièce), les chevreuils (5 livres pièce).

En carême, on paye les œufs 9 sols le quarteron ou 18 livres le millier chez Mme Haquin de Juilly, et le beurre 10 sols la livre. La raye vaut 15 sols la portion, la morue 3 livres 10 sols la poignée, les harengs 6 livres le cent, les harengs frais 30 sols le quarteron, le panier de limandes 15 sols, le cent de merlans 12 sols, l'anguille 1 livre, le cent d'écrevisses prises à Soully 12 sols, le cent de grenouilles 3 sols 6 deniers, et il en faut 4,000 pour un service. On va chercher les brochets à Tribardou sur la Marne. On paye 15 sols les brochets de 12 à 15 pouces, et 25 sols ceux de 16 à 18 pouces. Le saumon sallé vaut 9 sols la livre.

Les trois jardiniers, Nicolas Desprez, Jean Bruno, Pierre Durant fournissent une partie des légumes. L'Econome achète le restant à Paris : les carottes (9 sols la botte), les asperges (3 sols la botte), les raves (3 sols la botte), les sercifis communs et panets (1 sol la botte), les poix (6 sols la pinte), les artichaux (25 sols la douzaine), les concombres (1 livre 3 sols les 2 douzaines), les cardons (10 sols la douzaine), les haricots écossés (4 sols la pinte), les lentilles (24 livres le setier), les fèves blanches (30 sols le boisseau), la salade de chicorée (9 sols la douzaine), la laitue (8 sols), les choux de Milan et les choux d'hiver, les poireaux et les escorsonnaires, « dont les graines se payent à Lyon, 20, 18, 15 et 18 sols le litron ».

Les épices consistent en sel (45 livres 15 sols le minot), sucre d'Orléans (15 sols 6 deniers la livre), réglisse (1 livre 4 sols la livre), jujube (25 sols l'once), clouds de girofle (1 livre 6 sols la livre), écorce de citron (1 livre 2 sols la livre), muscade (2 livres 10 sols les 4 onces), canelle (2 livres 5 sols le quarteron), cappres (7 sols la livre), oignons (3 livres les deux minots), poivre blanc (3 livres 10 sols les 2 livres),

Digitized by Google

jours, en janvier 1704, « pour rendre leurs justes devoirs « à Madame leur Mère, venue du Forez, et à leurs oncles, « nos trois Pères de l'Oratoire ». Ils conservaient, jusque dans leurs divertissements, les préférences lyonnaises. On les voyait, en effet, délaisser pour les boules en orme

---

olives (55 sols le barrillet), huile de noix d'Auxerre (16 sols la pinte), vinaigre (16 livres le 1/2 muids), eau de fleur d'oranger (2 livres la pinte), crême (4 sols la chaupine).

Comme desserts on servait des noix (35 sols le millier), des pommes de rainette (25 sols le cent) et de rambour (19 sols le panier à bourrique), des cerises (à 12 sols la livre de guignes, à 15 sols la livre de bigarreaux), des fraises 7 livres 10 sols les 4 paniers), des prunes (12 sols la hottée), des poires (5 livres 8 sols la charge de cheval), des raisins (10 sols le plat), des pêches (4 livres la douzaine 1/2), des melons (12 sols pièce), des oranges (1 livre les 6), des pruneaux de Sainte-Catherine à 2 sols la livre, de Tours à 6 sols la livre, des amandes triées (9 sols la livre), des figues en cabas (7 sols la livre), des macarons (12 sols la douzaine), des dragées mêlées (18 sols la livre), des pastilles de chocolat (2 livres la livre), des boîtes de confitures sèches (27 sols pièce), de la gelée de grozeilles (3 livres 18 sols les 2 pots de 4 livres 4 onces), du miel (12 sols 6 deniers les 2 livres 1/2), du fromage de Hollande (5 livres 11 sols 6 deniers le pain de 13 livres 2 onces), du gruyère (7 sols la livre), du Brie (9 livres les 12).

Tout ceci venait des Halles de la capitale et de chez Guilbon, épicier à Paris, ou Resmond, épicier à Dammartin.

Aux jours de fête on versait aux enfants une petite mesure de ratafia confectionné au collège avec de l'eau-de-vie (22 sols la pinte), des merises et des framboises (9 sols 6 deniers la hottée). On pressait la liqueur dans des chausses de ratine, et on la conservait dans des tonnelets de terre cuite.

Le café servi seulement aux étrangers de marque se payait 9 livres 12 sols les 4 livres.

A Pâques, on rougissait les œufs avec du bois du Brésil (18 sols). A l'Epiphanie, on tirait les rois ; au premier janvier le Père supérieur

Digitized by Google

vert (2) le magnifique jeu de paume, entouré de grands châssis au fil d'archal, à l'établissement duquel ils avaient cependant contribué en sacrifiant « 6 livres de leurs menus plaisirs ».

---

distribuait lui-même sur les cours aux enfants des dragées mêlées et des pastilles de chocolat.

En dehors des roquilles supplémentaires de vin, on ne connaissait pas d'autre régime particulier. A l'infirmerie seulement on obtenait une nourriture plus soignée.

(1) *André Duguet du Buillon,* écuyer, fils de Claude-Antoine Duguet, écuyer, avocat du roi au bailliage de Forez séant à Montbrison, et de Marie-Anne Basset, né à Montbrison le 4 août 1684, ondoyé le même jour, ne fut baptisé que le 26 avril 1689. Son parrain fut François Brunel, vigneron de Grézolles, remplaçant Messire André Duguet, prêtre de l'Oratoire, et sa marraine fut Marguerite Brunel, remplaçant dame Catherine Duguet, épouse de Messire Hector Le Petit, avocat au Parlement.

Gabriel Duguet de Malarey, sixième enfant des mêmes, né à Montbrison le 10 août 1685, fut baptisé le 17 mai 1686, ayant pour parrain noble Gabriel Basset, avocat au parlement à Lyon, et pour marraine, dame Geneviève Basset, femme de messire Arnaud de Vienne, contrôleur des guerres.

Voir sur la famille : J.-P. Périer, *Notes relevées sur les régistres de catholicité de Montbrison.* — J.-F. Duguet : *Histoire de Feurs,* ouvrage publié par la Société de la Diana. — Broutin : *Histoire des couvents de Montbrison*, t. II, p. 47, 48, 72, 77. — M. Steyert : *Armorial général.* Lyon, 1860. — Gras : *Répertoire héraldique du Forez*, Brun, 1874. — *Contrôle du régiment d'Auvergne-infanterie* aux Archives de la Guerre. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. le baron René Dugas de la Catonnière, membre de la Diana, pour les communications si aimables et si complètes qu'il a bien voulu nous faire, d'après une généalogie manuscrite des Duguet, dressée sur pièces authentiques par M. Jean Duguet du Buillon, son oncle, décédé au Puy en 1881 et dernier représentant de cette ancienne famille.

(2) En juin et en novembre 1700, ils avaient acheté deux jeux de 12 boules en orme vert, à 4 sols la boule. — Ce jeu de paume, actuellement

Digitized by Google

Le 27 février 1703, dans une chute de cheval malheureuse, « le cadet se faisait une antorse considérable qui occasion- « nait une enflure de la jambe ». L'Econome courut aussitôt à Dammartin chercher le sieur Marchand, second médecin de la pension, tandis que le carrosse ramenait de Roissy maître Tropenas (1), chirurgien renommé. La Faculté condamnait Gabriel à rester un mois couché. « On fit quantité « de frixions à l'eau-de-vie, on opéra une saignée, on admi- « nistra trois médecines purgatives et un lavement calmant, « le tout pour 68 livres 15 sols 6 deniers. »

En août 1703, Bossuet venait à Juilly pour la dernière fois (2) donner la confirmation et présider nos exercices

---

le canton des Grands, à gauche du chemin descendant au pont de bois, fut installé en juillet 1703. A cette date, les deux magnifiques allées, parallèles au ruisseau, n'existaient pas encore, et le sol s'élevait en pente très raide jusqu'au sommet de la colline.

(1) Maître Tropenas entra le 1er mai 1718, au collège, comme chirurgien. Le séjour à l'infirmerie, pour médecines, saignées, biscuits, confitures, pruneaux et autres friandises, bouillon de poulet, chirurgien et garde, était compté 18 livres 13 sols 6 deniers par semaine.

(2) Bossuet, en effet, mourait à Paris, le 12 avril 1704. Le 30 avril, l'Econome inscrit sur son registre : « Le P. Supérieur et le P. de Saint- « Maur, curé, vont à Paris et à Meaux pour le décès et la sépulture de « M. Bossuet. Pour la dépense de leurs chevaux et la peine de celui qui « en a ramené un 4 livres 7 sols 6 deniers ».. Pour le banquet de 1703, « Philippe Desprez, le cuisinier du collège, aidé par celui de la rue « Saint-Honoré, avait bien fait toutes choses. » Le menu comprenait un demi-veau pesant 21 livres, 4 livres, un agneau 2 livres 15 sols, 8 douzaines de pigeons, à 30 sols la douzaine, pris chez Mme Haquin, 10 canards 3 livres, 81 poulets 24 livres 17 sols, 25 litrons de pois verts 6 livres, 4 paniers de prunes 1 livre 18 sols, 2 paniers de poires 12 sols, 1 douzaine de macarons 12 sols, 1 plat de raisin 10 sols, 6 oranges aigres 15 sols, 1 melon 12 sols, des truffes, morilles et champignons 1 livre 10 sols, 6 livres de dragées mêlées 6 livres 8 sols.

Digitized by Google

littéraires. Les invités étaient « de conséquence et au nombre « de 27 ». Nous n'avons, malheureusement, retrouvé que le nom de deux d'entre eux, restés plusieurs semaines au collège, « le R. P. Gouin de Langelière, cy-devant supérieur et « insigne bienfaiteur de notre maison et un ancien élève, « M. Herbault, intendant des armées navales », lequel devait être tué un an après, le 24 septembre 1704, sur le vaisseau du comte de Toulouse, au combat de Malaga (1). André Duguet, président de l'Académie, « lut en vers fran- « çais le compliment d'usage, et soutint une argumentation « des plus brillantes sur la rhétorique. »

Les deux frères rentraient à Montbrison le 25 août 1704 (2).

Reçu avocat au parlement le 26 novembre 1711, André, le 5 décembre suivant, succédait à son père dans les fonctions de conseiller et premier avocat du Roi aux bailliages et sénéchaussées du Forez, jusqu'en décembre 1721, époque où il vendait sa charge à noble Vital Verne, bailli de la Roue. Il épousait, le 1er décembre 1713, à Lyon, Marie Balme (3), fille d'un trésorier de la Chambre de l'Abondance, et en juin 1716, achetait aux Papon de Goutelas le fief de Buillon, dont lui et ses descendants portèrent désormais le titre. Il avait fait élever dans ce domaine une splendide maison de campagne et une chapelle. Il mourait à Montbrison, le 26 juin 1761, âgé de 81 ans, et était

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, t. IV, p. 330

(2) Les frais de la pension pour les 4 années montaient à 1.529 livres 19 sols 4 deniers.

(3) Fille de Pierre Balme, et d'Eléonore Morion, habitant tous deux à Lyon, place de l'Herberie, paroisse de Saint-Nizier. Contrat reçu Vernon, notaire royal. De ce mariage naquirent 12 enfants, 4 garçons et 8 filles.

Digitized by Google

inhumé dans l'église de la Madeleine, auprès de sa femme décédée le 17 mai 1732.

Messire André Duguet, ajoute le curé dans l'acte de sépulture, « s'était préparé à la mort par une vie réellement « chrétienne. Il aima et respecta ses pasteurs, les aida de ses « conseils et de ses facultés à soulager les pauvres et réparer « l'église. Il fut citoyen louable, paroissien assidu et édifiant, « aimé des pauvres, chéri des citoyens, digne de tous mes « regrets et de ceux de sa famille. »

Gabriel était indécis sur la destinée à choisir. A tout hasard, suivant l'exemple de ses oncles, il entrait au noviciat de l'Oratoire à Paris. Mais il se retirait de la congrégation au bout de deux ans, et, le 4 avril 1706, recevait le brevet de sous-lieutenant au régiment d'Auvergne-infanterie. Lieutenant en novembre de la même année, capitaine le 5 mars 1712, il quittait le service le 4 décembre 1730, chevalier de Saint-Louis, ayant mérité cette récompense pour ses blessures et actions d'éclat.

Le 19 avril 1706, on le trouvait à Calcinato, où était battu le général Rewentlau. Le 7 décembre suivant, il assistait à la déroute de l'armée de Vendôme, ayant contribué par son sang-froid à sauver les débris de son régiment réduit à 440 hommes. Le 11 octobre 1707, en Espagne, au siège de Lérida, sous un feu épouvantable, il montait en tête de la colonne d'attaque, et le 29 décembre 1710, à la prise de Girone, il recevait les félicitations du duc de Noailles. Le canon ayant battu toute la matinée le Mont-Rouge, le plus important des forts, le maréchal demandait quelques hommes de bonne volonté pour reconnaître la brèche, qui semblait praticable. Gabriel se présentait avec huit de ses grenadiers.

Nos héros s'avançaient jusqu'aux remparts, constataient

Digitized by Google

que la garnison avait préparé trois mines, et regagnaient la ligne de bataille. Cinq grenadiers restaient sur le sol. Les survivants ramenaient leur lieutenant, la joue complètement fendue par une balle. Ce qui n'empêchait pas notre bouillant officier, quelques instants après, de pénétrer une fois encore le premier dans la place.

Il avait épousé, le 10 mars 1728, Françoise Micha-Sorlin (1). Il mourait à Montbrison, le 14 avril 1756, et était enseveli auprès de son frère. Par son testament (2), rédigé trois jours avant son décès, il « ordonnait qu'il serait dit, dans le courant des six premiers mois, vingt messes basses en l'église de MM. de l'Oratoire ».

Gabriel Duguet ne pouvait oublier le collège et la congrégation, qui l'avaient accueilli jadis avec autant de sollicitude. Le 24 octobre 1746, il leur amenait lui-même son fils. *Claude-Antoine* (3) entrait en 6e. Elève assez paresseux au début, il essayait dans la suite quelques efforts, grâce aux soins les plus attentifs du P. de Saint-Simon, qui le suivait en 5e, 4e et 3e. Puis le silence se fait de nouveau sur lui jusqu'à son départ en mai 1753.

Deux mois après, il était admis au régiment d'Auvergne, où l'on se souvenait encore de la brillante valeur de son

---

(1) Fille de Jean Micha-Sorlin et feue Catherine Genevey, résidant à Saint-Laurent-la-Conche (canton de Feurs). De ce mariage naquirent sept enfants, deux garçons et cinq filles. La branche cadette, dite de Malarey, s'éteignit en 1799 par la mort sans enfant mâle du seul fils de Gabriel ayant survécu à son père.

(2) Reçu Dumont, notaire royal, en date du 11 avril 1756.

(3) Claude-Antoine Duguet, né le 24 octobre, baptisé le 26 octobre 1736 à Sainte-Marie-Madeleine de Montbrison, eut pour parrain Claude-Antoine, son grand-père paternel, et pour marraine Françoise Mazuyer, veuve de J.-Baptiste Basset.

Digitized by Google

père. Enseigne le 8 juillet 1753, lieutenant le 15 novembre 1755, il recevait ses provisions de capitaine le 1er juin 1759. Le 1er août suivant, il était blessé à Minden. Un an après, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, de garde à Closter-Camp, tout près du pont, il répondait un des premiers au cri du chevalier d'Assas, dont l'héroïsme sauvait notre armée (1), et tombait aussitôt, le côté traversé par une balle.

« Cet officier a fait sous mes yeux la campagne de 1757 en Allemagne », écrit au ministre le maréchal de camp Vaugiras. « Il a servi avec zèle et distinction. Je l'ai vu blessé. Je le crois très susceptible de la grâce qu'il demande. »

La faveur sollicitée était une pension pour ses 39 ans de service, dont six campagnes de guerre. Claude-Antoine rentrait à Montbrison le 3 mars 1763.

Cette retraite eut les conséquences les plus malheureuses. « D'une conduite non exempte de reproches, criblé de « dettes, Duguet fut déshérité par ses parents. Sa mère, « toutefois, ne voulant pas qu'il manquât du nécessaire, lui « assigna une pension annuelle et viagère (2), non saisis- « sable, de 300 livres payables de six mois en six mois par « avance. »

Au début de la Révolution, le 18 mars 1789, le chevalier Duguet figura parmi les comparants à l'assemblée de la

(1) Placé au centre de l'armée, dans des marais, le régiment d'Auvergne s'empara d'un canon et d'un étendard, mais il paya ce succès trop cher, il eut près de 800 hommes mis hors de combat et 58 officiers tués ou blessés.

(2) Lors de la donation qu'elle fit de ses biens en faveur de sa fille Marguerite, laquelle épousait, le 15 octobre 1768, Claude-François Le Formier de Changeac, écuyer, ancien commandant au régiment de Provence, chevalier de Saint-Louis. (Lettre de M. le baron René Dugas de la Catonnière).

Digitized by Google

noblesse forézienne, et se trouva encore assez valide pour remplir les fonctions de capitaine de la garde nationale. En récompense des efforts dépensés par lui dans l'organisation de ce corps, il reçut, le 30 mai 1792, la médaille militaire, et mourut à Montbrison le 14 mars 1799.

André et Gabriel Duguet avaient pu faire la connaissance à Juilly d'un Lyonnais beaucoup plus âgé qu'eux, fils d'un officier de feu Mgr l'archevêque de Villeroy. Le prélat, pour donner au père une preuve d'estime et de satisfaction, avait accepté de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux et de prendre à sa charge les frais d'éducation chez les Jésuites de notre ville. Sa rhétorique terminée, *Camille Le Blanc* (1) sollicitait son admission au noviciat de l'Oratoire, le 26 octobre 1696. « Il était de petite taille, d'un esprit au-« dessous de la médiocrité, plein de bonne volonté et de « fort bon exemple. » Après trois années passées à Notre-Dame de Grâces en Forez, le 5 avril 1701, les supérieurs l'envoyaient à Juilly étudier en philosophie. M. Benoît Le Blanc avait promis 300 livres de pension, et le collège avait accepté en paiement du vin de Neufville (2). En

(1) Camille Le Blanc, de Neufville, au diocèse de Lyon, âgé de 21 ans, fils de Benoît Le Blanc, officier de feu Mgr l'archevêque et de feue Pierrette Mory, entré au noviciat de Lyon le 26 octobre 1696, a pris l'habit le 8 novembre suivant.

(2) Voici quelques curieux détails relevés à ce sujet sur le registre de l'économat. Le 15 juin 1701, donné au fils de M. Le Blanc 1,218 livres 17 sols pour 81 feuillettes de vin de Neufville, que monsieur son père nous a livrées suivant son mémoire qui est dans le paquet des quittances.

Donné à Paris à M. Gauné 283 livres 10 sols pour le port d'Auxerre à Charenton des 81 feuillettes cy dessus à 7 livres par muid. Donné à Charenton pour le droit de rivière de ce vin 120 livres, au rouleur

Digitized by Google

juin 1702, avec tous ses condisciples, notre jeune oratorien « travaillait à la préparation de la Fête-Dieu », qui eut, cette année-là, un éclat inaccoutumé. Un prélat, né à Soissons et propre neveu de Colbert, « Jacques Desmaretz, « évêque de Riez, voulut bien porter le Saint-Sacrement et « M. de Juilly, lequel nous donna toutes ses fleurs (1), « l'accompagner avec un garde du roi, de nos amis, que « le P. Supérieur avait envoyé quérir à Dammartin. » C. Le Blanc quittait le collège le 5 octobre 1702, était ordonné prêtre à Pâques 1705, et mourait supérieur à Angers, le 29 avril 1742.

Dès lors, le mouvement s'arrête. C'est que, à Lyon, la gêne se fait durement sentir. Les familles sont décimées par les guerres de la fin du règne. En même temps, la nature, devenue subitement inclémente, envoie à notre malheureuse province une suite de fléaux désastreux : deux hivers, celui de 1701, surtout celui de 1709, d'une rigueur sans précédents, anéantissent les récoltes, affament la ville et les campagnes et provoquent des épidémies meurtrières (2). Pendant huit longues années aucun de nos compatriotes ne se présente, lorsque le Père Jérôme de Murard réussit à

---

pour ses droits 12 livres, au tonnelier pour descendre le vin dans la cave et le retirer 12 livres, à M. Lecomte pour le loyer d'une cave dudit Charenton 30 livres, aux manœuvres pour monter le vin du bord de la rivière jusqu'à la cave 16 livres 11 sols 6 deniers, à 8 sols par muid. Plus il en a coûté pour tous les menus frais qu'il a fallu faire pour aller de temps en temps à Charenton pour le faire charrier icy 101 livres 7 sols 6 deniers. Les 81 feuillettes revenaient donc à la somme de 1.794 livres 6 sols 2 deniers.

(1) On donna 19 sols d'étrennes au jardinier de M. de Juilly.

(2) M. Steyert : *loc. cit.*, p. 348.

Digitized by Google

nous amener (9 décembre 1710) un de ses frères et le fils d'une famille très liée avec la sienne (1).

« *Paul Gayot de Mascrany de la Bussière* a 18 ans (2). « Il a suivi la classe de quatrième chez les Pères Jésuites de « Lyon ; mais il n'a rien appris jusqu'ici, tant est grande sa « paresse ; d'ailleurs assez délicat de santé, et très modéré « dans son travail *par messieurs ses parents qui le chérissent « mal.* » Les renseignements, qui semblent transcrits sous la dictée du P. de Murard, n'étaient pas encourageants, et le Supérieur ne devait pas accepter avec grande satisfaction un semblable élève.

Paul de Gayot trouvait en troisième un régent, qu'il avait certainement vu maintes fois à Lyon, le P. Gilbert-Henri de Capponi, l'un des esprits les plus nets et l'un des critiques les plus sagaces de son temps. « L'année se ter- « minait après beaucoup de punitions difficultueusement « acceptées ; mais Paul n'était plus le même. » Le 14 no-

---

(1) Le P. de Murard payait souvent la pension conforme à l'imprimé, s'élevant à 85 livres 10 sols par quartier, et 660 livres par an pour deux frères.

(2) Paul Gayot Mascrany, chevalier, seigneur de la Bussière, Ausserre et autres lieux, baptisé à Ainay le 29 novembre 1692, était fils de Mathieu Gayot, chevalier, comte de Châteauvieux, baron de Fromente, seigneur de la Bussière, Ausserre, Beaurepaire, Tol, Ville, Reversures, les Feuillées, etc., conseiller du Roi, président trésorier général de France à Lyon, et de Claudine Perrin. Paul Gayot épousait à Ainay, le 28 juillet 1738, Jeanne-Marie de Rouvière, fille de Lambert Rouvière, trésorier de France, et de Andrée Durand. Son nom s'est perpétué jusqu'à ces dernières années, et s'est éteint en la personne de son arrière-petite-fille, Mlle Marie-Marguerite-Amélie Gayot Mascrany de la Bussière, née à Oullins le 30 juin 1810 et décédée célibataire au mois de septembre 1889.

Digitized by Google

vembre 1711, Mme de la Bussière, désireuse sans doute de constater les progrès réalisés, se donnait la peine d'amener son deuxième fils, *Jacques*, à peine âgé de 5 ans (1). Elle retournait chez elle « complètement changée » par le P. de Capponi et le P. Sauvage, supérieur d'un rare mérite, aux talents duquel Juilly a dû l'accroissement successif de sa réputation et de sa prospérité dans toute la suite du XVIIIe siècle.

Dès la première composition trimestrielle, Paul se plaçait à la tête de sa classe. Malheureusement, le bulletin de janvier contenait, avec des éloges pour le travail, encore quelques réserves pour la conduite. M. de Gayot, revenu à des idées plus saines, n'ose plus, comme jadis, encourager son fils à la paresse, et lui écrit la lettre suivante, que nous tenons à reproduire tout entière, et que nous pourrions placer aujourd'hui sous les yeux de bien des parents :

« A Monsieur Paul de Gayot, à l'Académie royalle de Juilly.

« A Lyon, ce 10 de janvier 1712.

« J'ai reçu hier, mon cher Paul, ta lettre du 25 dernier. « Elle me fait part de tes succès littéraires et de la récom- « pense honorable qui en a été le résultat. Le bulletin du « R. P. Préfet, arrivé au même temps me prouve que « tout cela est vrai. Jamais réception de lettre ne me fut « plus agréable, et je t'avoue que ta maman, plus surprise « que moi, n'a pu retenir ses larmes. Cependant je « doibs t'avouer que, bien que la première place soit un « succès infiniment flatteur, je fais encore plus de cas d'une

(1) Jacques Gayot Mascrany des Hayets, chevalier, baptisé le 14 juillet 1706, né la veille.

Digitized by Google

« excellente note de conduitte, car elle me donne la preuve « et la certitude de ton application et surtout de ta sagesse « dont je suis, tu le sais, plus jaloux encore. Songe, mon « cher enfant, qu'en recevant des récompenses aussi hono- « rables, tu contractes plus inviolablement la douce obliga- « tion d'attachement, d'obéissance, de respect à tous tes « Régents qui ont le soin de guider ta jeunesse. C'est un « faible dédomagement que tu leurs doibs à tous esgards; « si tu y es fidèle, la grande distribution te fera et à nous « plus d'honneur que la dernière.

« Ta maman me charge de te dire qu'elle n'a rien à te « refuser ainsi que moi, et que nous ferons notre possible « ou d'aller te voir aux vacances, ou bien que tu viendras « à Lyon près de nous. Cela dépendra des circonstances et « surtout de ta sagesse.

« Dis à Jacques que les médecins ne veulent pas qu'il « voyage cette année. S'il est sage lui aussi, nous le récom- « penserons d'une autre façon.

« Le coche de Paris nous porta aussi tes trois nouveaux « dessins. Le collège semble bien fidèle. Quant à ton livre « de prix et ton brevet d'académicien, ta maman y ajoute « trop de prix pour ne pas les mettre en évidence sur « notre table de salon. Il est juste que les pères et mères « puissent réellement recevoir les compliments que leur doit « attirer la sagesse de leurs enfants.

« Suivant tes désirs, je t'envoy ton bulletin. Je m'en « vas faire passer à ces messieurs le quartier d'avance dont « je suis redevable, quoy que nous soions dans un moment « bien dur pour les affaires. Je le donne avec bien du plaisir « puisqu'il est vrai que tu veux en profitter.

« Crois moi pour la vie ton meilleur amy.

« Gayot de Mascrany. »

Digitized by Google

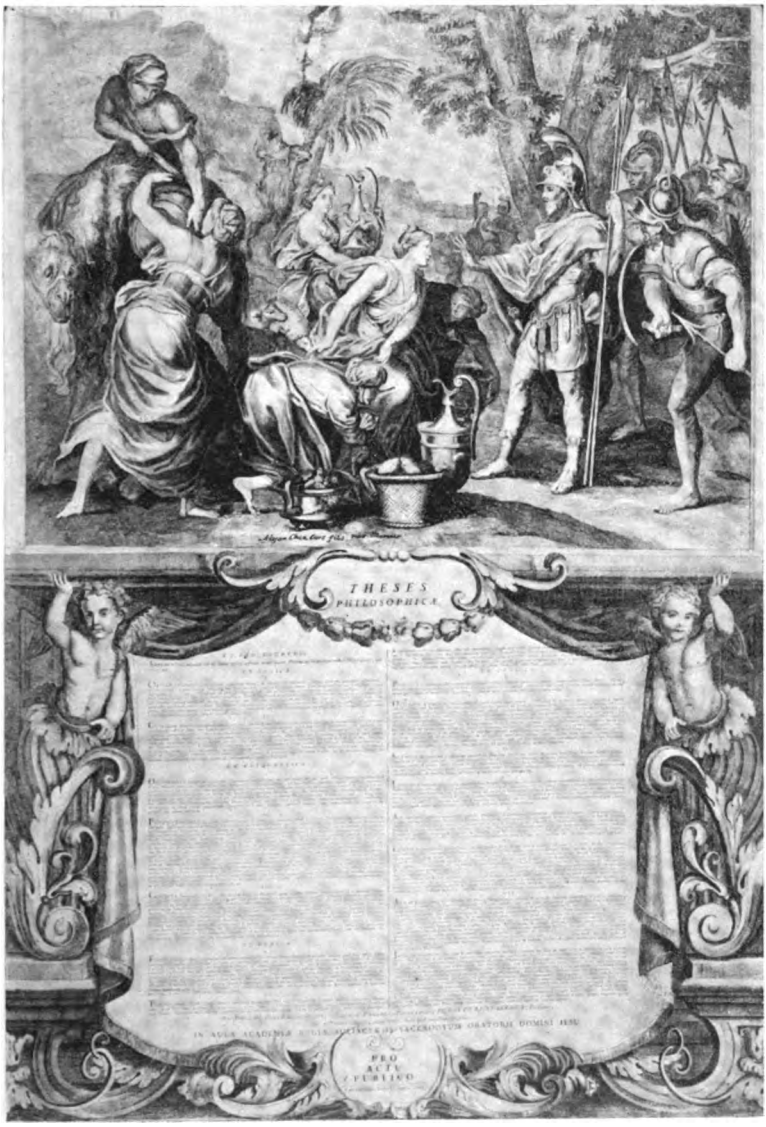

Digitized by Google

Digitized by Google

Paul avait été nommé académicien à la grande élection du 1er janvier 1712. Il remportait au mois d'août les prix de français, de version latine, de mathématiques, et participait à des expériences publiques de physique. Aussi M. et Mme de Gayot firent-ils le voyage pour assister à la distribution. En rhétorique, succès plus complets encore, qui furent récompensés par des vacances passées à Lyon. Le 25 août 1714, notre philosophe obtenait de soutenir la thèse générale (1). Il quittait Juilly le 28 septembre, entrait au service, devenait capitaine de la Générale de dragons, puis, après sa retraite, capitaine du guet de la Ville. Il épousait, le 28 juillet 1738, la fille d'un trésorier de France, et mourait à Tarare le 24 février 1750.

Jacques était parti depuis le 11 juin, n'ayant pu suivre ses classes, ni quitter l'infirmerie, ni accompagner son frère

---

(1) Chaque année, à la distribution des prix, le meilleur élève de philosophie et de mathématiques soutenait une thèse sur un sujet de son choix, pris dans le programme des deux cours. Le sommaire des thèses était imprimé plus ou moins richement, aux frais du soutenant. Ce dernier devait offrir des gants blancs à deux de ses camarades chargés de distribuer dans la salle les sommaires de la thèse, et payer à tous les élèves de sa classe la « collation des adieux ».

Paul de Gayot paya seulement 25 livres 10 sols pour l'imprimé des sommaires, qui devaient être sans gravure, et 15 livres 17 sols 6 deniers pour la collation offerte à ses camarades.

La thèse contenait le plus souvent une dédicace à quelque personnage de marque, invité par le P. Supérieur et les parents du jeune philosophe à présider la distribution des prix et les débats de la soutenance.

A partir de 1721, les gravures sortirent des presses des de Cars, logés à Lyon, rue Mercière. Nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs de la *Revue* la reproduction d'une des plus belles gravures de ces thèses, dues au burin de notre compatriote.

Digitized by Google

au mois d'août 1713, « et laissant fort à redouter qu'il ne « meurre sur la route. »

En réalité, aucun accident ne se produisit. La santé si frêle de l'enfant se raffermit assez pour lui permettre de suivre la même carrière que son aîné. Capitaine au régiment de Piémont-infanterie et chevalier de Saint-Louis, il achetait de son frère Paul, le 15 avril 1739, pour le prix de 96.000 livres, la charge de capitaine du guet de la ville, et mourait à Angoulême, sur la paroisse de Saint-Etienne, le 28 février 1783 (1).

A Juilly également fut élevé le fils d'un ancien capitaine de dragons, prévôt de la province de Bresse, *Jean-François de Gayot* (2). Du 15 octobre 1758 au 1er novembre 1766, durée de son séjour, nous n'avons pu relever aucun détail intéressant. Il fut sans doute l'élève ordinaire, accomplissant régulièrement sa besogne, mais n'attirant pas l'attention sur lui.

Il n'en fut pas de même au service. Reçu le 12 février 1767 cadet-gentilhomme au régiment de Foix-infanterie, sous-lieutenant le 11 mai 1769, lieutenant le 17 avril 1775, il s'embarquait au mois de mars 1781 avec un détachement de son régiment sur le vaisseau l'*Hercule*, faisant partie de l'armée du comte de Grasse. Il assistait à sept batailles navales, aux sièges de Saint-Christophe et d'Yorktown, à la prise de Tabago, et à l'attaque de Sainte-Lucie. « Je ne peux

---

(1) Sur cette famille, consulter : LUDOVIC D'ASSAC : *Notice sur les Gayot Mascrani de la Bussière*. Lyon, 1848, in-8o. — M. STEYERT : *Armorial général*. — RÉV. DU MESNIL : *Armorial de l'Ain*.

(2) Jean-François de Gayot, fils de Benoît de Gayot, capitaine de dragons et plus tard prévôt de la province de Bresse, naquit à Bourg le 12 septembre 1750.

Digitized by Google

rendre que les meilleurs comptes de cet officier, écrivait le 12 septembre 1781, à bord de l'*Hercule,* le vicomte de Turpin. Il a toujours mis une exactitude sévère dans son service... C'est un excellent sujet qui n'a jamais cherché que les occasions qui peuvent mettre son zèle en évidence. » Deux cents livres de pension furent la récompense d'une telle conduite et d'une blessure reçue au pied droit pendant le combat du 12 avril 1782. Débarqué à Brest en juillet 1783, de Gayot rejoignait son bataillon à Phalsbourg, et était nommé capitaine le 6 février 1786. Sorti de France en 1791, avec tous les officiers de son régiment, il perdait, par l'effet de son émigration, le fruit de 25 années des meilleurs services, et toute sa fortune patrimoniale. En 1813, il ne possédait plus qu'une pension de 67 francs de rente.

Malgré ses 64 ans, il écrivait, le 31 janvier 1814, au duc de Feltre, ministre de la guerre, pour lui demander « de vouloir bien l'employer dans son grade », promettant « de réunir toutes ses forces pour le service de son souverain et de sa patrie. »

Mais l'Empereur est inflexible, et sans pitié écarte de toute retraite les émigrés, qui ne lui ont pas offert leur épée à leur retour en France. A cette date, le vieux soldat se voit refuser l'entrée des Invalides et les modestes fonctions de secrétaire écrivain de place. Nous ne savons ce qu'il est devenu dans la suite.

Nous trouvons encore, dans nos registres, le nom d'*Etienne-Hyacinthe de la Bussière,* neveu de Paul et de Jacques. Nous le renvoyons au dernier chapitre concernant les Julliaciens du siège soutenu par notre ville en 1793.

Le 9 décembre 1710, avons-nous dit, le P. de Murard nous amenait un de ses frères ; c'était le premier d'une longue suite de trois frères et neuf neveux ou cousins. Du

Digitized by Google

reste, pour le chef de cette famille (1) si considérée à Lyon, M. Hugues de Montferrand, ancien officier au régiment de Picardie et conseiller au grand Conseil, l'Oratoire n'était pas une congrégation inconnue. Deux alliés de sa femme, Barthélemy et Denis Cropet de Saint-Romain (2), deux de ses propres fils, Jérôme et Hugues (3), en faisaient partie depuis plusieurs années déjà. Aussi, monsieur de Montferrand eût-il envoyé volontiers ses enfants en cette Académie fameuse, dont les portes pouvaient si facilement s'ouvrir devant eux ; mais dame Elisabeth Cropet, effrayée sans doute par la distance, « consentit avec grande peine à laisser s'éloigner le plus âgé. »

Jean-Baptiste de Murard, baptisé à Saint-Michel d'Ainay le 30 juillet 1697, avait treize ans. Il trouvait, comme professeur de 4e, le célèbre P. Houbigant, qui, après avoir passé, en qualité d'élève de philosophie, deux années au collège, devait en occuper successivement toutes les chaires et par conséquent suivre notre Lyonnais depuis la quatrième jusqu'à la rhétorique. Quatre prix étaient la juste récompense de généreux efforts, et, le 27 août, Jean-Baptiste allait prendre quelques jours de repos à Paris, chez son oncle,

(1) Sur la famille de Murard, consulter : — M. Steyert : *Armorial général*, 1860. — Rév. du Mesnil : *Armorial de l'Ain*. — Breghot du Lut : *Catalogue des lyonnais dignes de mémoire*, p. 202. — Pernetti : T. II, p. 181. — M. de Varax : *Généalogie des Rivérieulx*. — M. Léopold Niepce : *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand en Bourgogne*. Lyon, 1875, 2 vol. gr. in-8o. — Baux : *Nobiliaire de l'Ain*. — Rivoire de la Batie : *Armorial du Dauphiné*, p. 456.

(2) Barthélemy Cropet de Saint-Romain entré à Paris en 1671 ; Denys entré à Aix en 1700, mort à Marseille en 1702.

(3) Jérôme de Murard entré à Lyon en 1701, à 19 ans, mort en 1746, procureur général de la congrégation. Hugues-François entré à Lyon le 31 décembre 1703.

Digitized by Google

François (1), conseiller au Parlement. Les vacances n'étaient pas longues alors, car il rentrait dès le 9 septembre suivant.

Il venait d'être assez gravement atteint de fièvre maligne, lorsque, le 14 novembre 1711, sa mère « arrivait en carrosse à six chevaux », et accompagnée de ses deux derniers enfants, *Barthélemy-Marie de Montferrand* (2) et *Jean-François du Casset* (3). Aussitôt Mme de Saint-Romain, « effrayée, cette fois, par le régime un peu dur du collège (4) », demande pour ses trois fils un appartement particulier, et laisse même à Juilly pour leur service son petit valet de pied, nommé Lionois.

Malgré tous ces adoucissements, les soins les plus attentifs, les cordes de bois brûlées en grande quantité, les roquilles de vin supplémentaires, nos trois élèves ne cessent d'être malades. Jean-Baptiste a encore deux accès de fièvre et en mars 1715 une fluxion à la gorge, Barthélemy une ébullition de sang; les deux plus jeunes se donnent mutuellement « la rougeolle et la petite vérolle ». Les accidents s'en mêlent : de leur cousin, Claude du Lieu, ils reçoivent, M. de Montferrand une pierre à la tête, M. du Casset un coup de pied sur l'œil droit (5).

---

(1) François de Murard, conseiller au Parlement de Paris en 1693, marié, en 1704, à Hélène du Quesnay.

(2) Barthélemy-Marie avait 11 ans, étant né le 8 mai 1700, et entrait en septième.

(3) Jean-François, né en 1702, ne savait pas encore lire.

(4) Les classes, les dortoirs, la chapelle n'étaient pas chauffés. En étude seulement, ou, comme on disait alors, dans les chambres communes, « un poêle d'Allemagne répandait une sobre chaleur. »

(5) Les deux plaies furent pansées avec de l'eau merveilleuse et de la pommade pour les coups du Frère Eugène.

Digitized by Google

Cependant, entre deux séjours à l'infirmerie, « grâce à leur facilité peu commune », les trois frères travaillent assez pour se maintenir à la tête de leurs classes. A la distribution des prix de 1714, le P. Houbigant fait jouer l'*Electre* de Sophocle, dont il vient de terminer la traduction en vers ïambes. Jean-Baptiste, sous les traits de Jupiter, enlève tous les suffrages ; Barthélemy remplit le rôle de Chrysothème, frère d'Elector (1). Tous l'applaudissent dans la plus belle scène, lorsque, ayant trouvé sur le tombeau de son père une mèche de cheveux fraîchement coupés, il arrive en hâte apporter la bonne nouvelle du retour d'Oreste. Jean-François donne le prologue et le premier intermède en français (2).

Nouveau succès en 1715 : Jean-Baptiste soutient la thèse générale de philosophie, dédiée à un compatriote, « intime

---

(1) « J'ai composé, dit le P. Houbigant, cette tragédie latine en 1714, « lorsque je faisais la rhétorique à Juilly, et je l'ai fait encore repré- « senter à Marseille en 1715. J'ai été obligé de changer les person- « nages d'Electre et de Chrysothémis, sa sœur, en ceux d'Elector et de « Chrysothème. » Cette pièce fut accompagnée d'intermèdes français, dont le sujet est la paix qui venait d'être donnée à l'Europe. « Le per- « sonnage de Jupiter est le meilleur de tous, surtout dans la dernière « scène. La poésie est aisée dans toute la pièce. Le fond des person- « nages badins est de M. Thévenard. Je n'ai fait que les serrer et les « retoucher. Le personnage de l'Hiver est de M. Capponi. Tous les « deux régentaient à Juilly en même temps que moi. »

ADRY : *Notice sur la vie et les ouvrages du P. Houbigant de l'Oratoire*, extrait du *Magasin encyclopédique* n° de mai 1806. Paris Delance in-12, de 149 pages ; page 148.

(2) Pour les récompenser d'un semblable succès et de leurs sept prix, leur oncle les enmena pour quinze jours chez lui en sa terre de Louvres (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

« ami de monsieur son père », Joseph de Révol, évêque d'Oloron (1).

Sorti le 21 août 1715, Jean-Baptiste, se croyant la vocation religieuse, sollicite son admission dans l'Oratoire. Sur les recommandations du supérieur de Juilly, il obtient huit jours après une bourse à l'Institution de Paris (2); mais il se retire bientôt, n'ayant pas voulu accepter le poste qui lui était destiné. Il devint prieur de Beynost, et vivait encore le 11 septembre 1772, date de son dernier testament.

Quelle déception pour Barthélemy, le 31 juillet 1719! Un nouveau venu dans la maison, François de la Chassagne, lui ravissait tous les prix de philosophie. Il rentrait dans sa famille, le 25 septembre 1720. Quelques mois après, il revenait à Paris suivre les cours de la Faculté de droit (3). Nommé conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon, puis conseiller au Grand Conseil, il mourait le 29 mars 1766, et était inhumé, le 31, dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Il laissait deux enfants (4).

---

(1) Joseph de Révol, né en 1663 au diocèse de Vienne, évêque d'Oloron du 11 avril 1705, mort dans cette ville le 21 mars 1739. (P. Jean : *Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*. Paris, Picard., 1891, page 88.)

(2) Cette bourse avait été fondée par M. le Verrier. Jean-Baptiste prit l'habit le 21 septembre 1715.

(3) Barthélemy Marie suivait les cours de maître Alleaume, et prenait des inscriptions les 18 janvier, 21 avril, 16 juillet, 27 octobre 1721, 14 janvier, 22 avril, 14 juillet 1722, 9 avril et 6 juillet 1723. — Il retrouvait nombre de compatriotes, entre autres : Hugues de Rivérieulx de Varax, le futur président de la Cour des Monnaies et prévôt des marchands de 1745 à 1749; Jean-Baptiste Trollier de Messimieux, Henri de Costa, Nicolas de la Garde de Laducère, Pierre et Barthélemy Terrasson, Antoine Falcon de Longevialle, Joseph de Jussieu.

(4) Un fils et une fille nés de son mariage avec Rose Ploton.

Digitized by Google

Jean-François, d'abord officier d'artillerie (1), puis, le 22 juin 1749, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordonnateur des guerres et inspecteur des hôpitaux de la province de Dauphiné, épousait Adélaïde-Concordia de Sucy de Saint-Germain, et mourait sans postérité.

Le 5 août 1721, Barthélemy nous envoyait son fils. Malheureusement, *Guillaume-Louis de Murard* (2) n'avait pas pour le travail la même ardeur que son père et ses oncles. Après trois années de tentatives infructueuses, le 5 juillet 1724, le R. P. Sauvage, « en allant visiter les parents de nos messieurs (3), le descendit jusqu'à Lyon. » Officier au régiment de Picardie, Guillaume épousa Marguerite Aymard de Francheleins, assista à l'assemblée de la noblesse de Trévoux, le 23 mars 1789, et mourut en 1792.

La famille de Murard comprenait deux branches, celle de Saint-Romain restée à Lyon, l'autre dite de Neuville ou de Bulloux, possessionnée en Bresse, mais établie à Paris depuis 1664, date de la nomination comme conseiller au grand Parlement de Jérôme de Murard, frère aîné de M. Hugues de Montferrand. Les fonctions absorbantes des conseillers les empêchant de s'éloigner de la capitale, messieurs de Murard avaient acheté une propriété tout près de l'ancienne abbaye de Chelles. C'est là que le

---

(1) Jean-François avait, comme Barthélemy, fait une année de mathématiques speciales. Il quittait Juilly le 26 septembre 1721.

(2) Guillaume-Louis de Murard, seigneur de Saint-Romain et de Francheleins, né en 1715, épousa à Mâcon, en 1769, Marguerite-Jacqueline-Antoinette Aymard de Francheleins, morte en 1833.

(3) Les supérieurs de Juilly se rendaient ainsi, chaque année, pendant les vacances, dans une ville importante pour voir les parents des élèves habitant la région.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

P. Jérôme, procureur général de l'Oratoire, allait régulièrement chaque année passer ses vacances. Il n'eut sans doute pas grande peine à persuader ses cousins de placer leurs enfants dans un collège si peu éloigné de leur résidence.

« J'ai le plaisir, écrivait-il le 5 août 1727 au R. P. Cavel-
« lier, d'envoyer à votre Académie, qui m'est si chère, un
« de mes petits cousins, *Alexandre-François de Murard de*
« *Neuville*. Il est âgé de huit ans (1). J'espère qu'il nous
« procurera plus de satisfaction que Guillaume, et que vous
« donnerez à cet enfant les mêmes soins, dont mes frères
« furent entourés (2). »

« D'une grande intelligence, mais ne travaillant que lors-
« que cela lui plaît, ce qui n'arrive pas souvent ; » telle était la note finale du régent, le P. Maille. Les places avaient été mauvaises toute l'année, l'examen de passage plus défectueux encore, Alexandre dut redoubler sa sixième et rester au collège les vacances entières.

« A Juilly, on devra donc désormais se méfier des de
« Murard ? écrivit le P. Jérôme à son cousin. Je veux bien
« te permettre de prendre les leçons du maître écrivain,
« mais à partir d'avril, quand tu auras fait tes preuves. Tu
« n'étais pas assez sage, Dieu nous a repris ta petite sœur
« hier. »

Ce deuil de famille n'abrégea en rien la punition, qui fut exécutée dans toute sa rigueur. Les parents se contentèrent

---

(1) Les registres des inscriptions à la Faculté de Droit portent, en effet, qu'il fut baptisé à Saint-Eustache de Paris le 18 octobre 1719.

(2) Il payait 400 livres, plus 15 livres pour chauffage de l'hiver. On envoyait les notes à M. Batet, chez M. de Sainte-Maure, rue de la Justienne, à Paris.

Digitized by Google

d'envoyer de chez Denis, tailleur à Paris, un habit noir payé par l'Econome 11 livres 19 sols.

L'enfant ne se mettant toujours pas au travail, on le fit « répéter » en décembre 1731, et, depuis le 5 octobre 1732, on le confia avec un autre élève à un préfet particulier. A partir de la seconde, les succès viennent enfin. Aussi M. de Murard accorde tout, voyages à Chelles et à Paris, 6 livres par mois pour les menus plaisirs, costumes de fantaisie, leçons de danse.

Pendant une de ces leçons, que le professeur, « Messire « Mertrude rendait très fatigantes, parce qu'il entraînait « nos messieurs de son violon avec une fureur inouïe », Alexandre prit froid (1). « Une maladie de poitrine fort « griève nous fit redouter pour sa vie pendant plus d'un « mois. » C'était une seconde année perdue.

Dès la rentrée de 1734 changement complet : brillant élève de philosophie, encore plus brillant élève de mathématiques, Alexandre soutint en août 1746 la thèse générale, laquelle fut imprimée superbement (2), et dédiée au savant géomètre Clairaut. Durant les deux dernières années de son séjour à Juilly, il était allé trois fois à Paris prendre des

---

(1) Du 15 avril au 15 mai, maladie de poitrine, pendant laquelle on lui a fait des bouillons en volailles, veau et bœuf, estimés seuls à 30 sols par jour, = 45 livres ; pour rhubarbe, pour 3 piles de confection d'hyacinte à 30 sols l'une, et autres remèdes, 15 livres. Pendant le carême, il a mangé de la volaille à l'infirmerie 4 livres 16 sols. — Un violon coûtait alors 40 à 45 livres.

(2) Pour 150 grandes thèses et autant de programmes imprimés en cayers couverts de papier marbré, impression de ces thèses, la collation aux camarades et autres menues dépenses 234 livres 16 sols ; deux paires de gants blancs et de la poudre 2 livres 9 sols.

Digitized by Google

inscriptions à la Faculté (1). Il quittait le collège le 7 août 1736.

Ses études de droit terminées (2), Alexandre, suivant l'exemple de son père et de son grand-père, entrait au parlement de Paris. Il devint conseiller, puis président à la troisième chambre des enquêtes.

Dix ans après, et quelques mois avant la mort du P. Jérôme, deux nouveaux enfants, *X. et Z. de Murard*, à l'identification desquels nous n'avons pu aboutir, venaient à Juilly achever leur éducation. Ils entraient le 2 octobre 1745, et sortaient le 26 août 1751 (3). Ils étaient admis en appartement privé, avec préfet particulier. Ils retrouvaient comme valet-chambrier le petit Lionois, resté au

---

(1) Alexandre de Murard prit des inscriptions les 18 janvier, 14 avril, 17 juillet, 31 octobre 1736, 15 janvier, 10 avril, 10 juillet 1737. Les registres de l'Econome portent : Ce 17 janvier 1736, frais d'un voyage à Paris pour y prendre les inscriptions 36 livres 10 sols et on a payé 10 livres 10 sols pour le louage d'un cheval pendant sept journées, — en avril, 33 livres 8 sols pour les inscriptions en droit, — ce 17 juillet, payé pour les inscriptions, compris la dépense de bouche et le cheval, 47 livres 18 sols.

(2) Alexandre était reçu bachelier en droit le 30 mars 1737. Consulter, à la Faculté de Droit de Paris, *Catalogus auditorum juris*, vol. 31 page, 207. — *Regestum examinum*, vol. 84, page 222. — Rien pour lui au *Regestum litterarum testimonialium quæ in Parisiensi jurium facultate studiosis expeditæ sunt*, vol. 91.

Alexandre rencontrait à la Faculté Jean-Claude Cropet de Varissan, Augustin-François de Pétitot, Jean Gauthier Jobert, Pierre Dephline de la Chartonnière, Michel-Jacques Turgot, Jean-François Joly de Fleury, Denis Guy-Coquille, Joseph-Marie Terray de Malherbe, Jean-Baptiste de Secondat, baron de la Brède.

(3) La pension revint à 8.627 livres 95 sols. Les enfants recevaient chaque année, au 1er janvier, 48 livres par ordre de leurs parents.

Digitized by Google

service du collège, et se destinaient à la carrière militaire, car ils suivaient les cours de fortification. « L'aîné, peu « doué, profitait avec peine; le second remportait quelques « succès en mathématiques. » Il ne manquait cependant pas de facilité pour les lettres, si l'on en juge par le sonnet suivant, qu'il débita en séance solennelle de l'Académie en août 1750, et qui servit de prologue à une tragédie (1):

Messieurs, vous allez voir..... Mais dois-je vous le dire ?
Chacun pourra le voir, si chacun a des yeux.
Pourquoy donc vous lasser d'un prologue ennuyeux,
Où dès le premier mot, l'auteur veut qu'on l'admire ?

Mais j'y suis engagé, je ne puis m'en dédire.
Il faut vous découvrir ce sujet glorieux.
Les acteurs l'ont voulu, je dois parler pour eux,
Quoiqu'entre les acteurs, je m'estime le pire.

Je vais donc m'expliquer... Messieurs, vous allez voir !.....
Mais je crains justement de tromper votre espoir,
En ne parlant pas bien de si rares merveilles.

N'importe. Découvrons un sujet plein d'appas.
Vous verrez..... Ah ! Messieurs, vous prêtez les oreilles,
Vous êtes curieux, vous ne le saurez pas.

Celui de tous ses parents que le P. Jérôme suivait de la façon la plus attentive et la plus affectueuse, était certaine-

(1) Intitulée : *Hérode accuse devant Auguste ses deux enfants Alexandre et Aristobule.*

Cette pièce en 3 actes est conservée à la *Bibliothèque Nationale*, Fonds français, 24,719, pages 127 à 157.

Digitized by Google

ment *Claude-François-Eléonor Dulieu de Chenevoux* (1).

Il avait commencé ses études à Montbrison. Il entrait à Juilly, le 12 juillet 1719, en classe de troisième, pour la plus grande satisfaction du régent, le P. Girard, qui terminait ainsi le bulletin de Pâques : « Bref, c'est l'écolier le plus aimable et le plus consolant qui se puisse rencontrer. » Le P. de Murard payait de ses deniers non seulement la pension, mais les leçons de danse et de violon (6 livres tous les deux mois). Il venait à Juilly à la moindre alerte; en octobre 1721 il accourait, Claude étant à l'infirmerie pour une plaie au doigt de pied qu'un camarade maladroit lui avait faite au jeu de mail. Il revenait encore le 14 janvier 1723 pour applaudir l'acteur auquel il venait de payer un magnifique costume de berger en soie verte et rose, revenant avec tous les rubans et les dentelles à la jolie somme de 45 livres 12 sols.

Claude quittait Juilly le 11 août suivant pour s'engager au régiment du colonel général de la cavalerie. Il recevait,

---

(1) Claude-François-Eléonor Dulieu, né en 1709, était fils de Jean-Baptiste-Marie Dulieu, chevalier, seigneur de la Thuilière, et de Marguerite Chapuis de Margnolas. Le 2 mai 1743, M. Jean-Baptiste Dulieu instituait héritier son fils unique. Marguerite de Margnolas mourait le 16 juillet 1752.

Nous devons toutes ces notes sur les Dulieu et bien d'autres encore, non des moins intéressantes, sur nos Foréziens, à l'inépuisable complaisance de M. Thomas Rochigneux, bibliothécaire à la Diana.

Voir sur la famille : M. William POIDEBARD : *Notes héraldiques et généalogiques concernant le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais*, Lyon, 1896, in 8°, page 71. — M. STEYERT : *Armorial*. — DÉRIARD : *loc. cit.* BREGHOT DU LUT : *Catalogue...* — SONYER DU LAC : *Les fiefs du Forez* page 195. — A. VACHEZ : *le Roannais illustré*, t. VI p. 1 à 19, les châteaux historiques du Roannais, la famille de Chenevoux.

Digitized by Google

le 2 mars 1730, une compagnie au régiment de Brion, et le 15 mai suivant, grâce à la protection de son Em. le cardinal Fleury, « qui le connaît particulièrement », passait au Royal-Pologne. Il se retirait en sa terre de Chenevoux sur la fin de 1744, chevalier de Saint-Louis.

Il avait réuni entre ses mains toutes les possessions de la famille de Coton par suite de son mariage avec sa cousine Clémence-Jeanne-Marie Dulieu. Il prêtait hommage pour le fief de Néronde le 7 janvier 1763, et mourait le 13 juin 1776.

« Tel père, tel fils! » Jamais cet aphorisme célèbre ne reçut plus complet démenti. Autant Claude Dulieu avait été élève paisible, aimable et consolant, autant son fils, *Louis-Marie* (1), se montra « coléreux, emporté, se rebutant devant tout effort et toute contrainte ». Ce qu'on relève sur les comptes, ce sont les amendes pour dégâts causés, vitres émiettées, fontaines défoncées, et surtout les étrennes au garçon chargé de l'exécution des hautes œuvres. Il brisait ses ballons, ses livres, ses habits, ses

---

(1) Louis-Marie Dulieu, né à Lyon le 13 juillet 1752, laissa deux enfants de sa femme Hilaire de Sainte-Colombe de l'Aubépin, chanoinesse de Leigneux, fille de François-Benoit de Sainte-Colombe, marquis de l'Aubépin, baron de Sary, brigadier des armées du roi, et de dame Poussard de Fers, marquise du Vigean : 1° Claude-Louis-Marie-Éléonor-Hugues, baptisé à Ainay le 7 janvier 1788, dont le fils Louis-Marie, né à Marcilly en 1813, est mort sans alliance à Charlieu le 2 mars 1871 ; 2° Anne-Sylvie-Colombe-Claudine-Alexandrine, née le 18 octobre 1790, mariée en 1814 à Philippe-Alexandre Pie d'Odet d'Orsonnans, lieutenant-colonel, adjudant-major des troupes de la confédération helvétique. Louis-Marie Dulieu entrait à Juilly le 12 avril 1750.

Digitized by Google

dents (1) et son bras. En février 1767, il « était fortement malade d'une indigestion à cause d'un panier de « craippes » à l'huile dévorées trop précipitamment. » Et le Frère infirmier ne pouvait s'empêcher d'écrire en marge de son registre : « Pauvre M. de Chenevoux ! »

Achever des études était peine perdue. Sorti de Juilly, le 24 juillet 1767, après sa rhétorique, Louis-Marie s'engageait en 1770 comme volontaire au régiment du Commissaire général de la cavalerie. Sous-lieutenant sans appointements le 16 avril 1771, sous-lieutenant en pied le 11 juin 1772, passé à la compagnie du Mestre de camp le 1er octobre 1774, lieutenant en second en 1776, il abandonnait le métier cette même année.

Arrivé à Montbrison le 14 octobre, à temps pour rendre hommage de sa terre de Chenevoux, il épousait, le 22 janvier 1787, Hilaire de Sainte-Colombe de l'Aubépin, chanoinesse de Leigneux, et se retirait à Lyon, en son hôtel situé place Bellecour. Il assistait à l'assemblée de la noblesse du 14 mars 1789, et émigrait avec ses deux enfants. Pendant leur séjour à l'étranger, les deux époux vécurent dans une grande gêne, car il leur fallut faire de la peinture sur émail.

A leur retour, ils furent réduits à 15,000 livres de rente, durent réparer le château que la municipalité avait livré à divers locataires et remplacer le mobilier dilapidé et vendu.

Louis-Marie mourut en 1820.

Le P. de Murard nous envoyait encore, le 3 sep-

(1) On arrache la dent pour 2 livres, on raccommode le bras pour 55 livres.

Digitized by Google

tembre 1730, un cousin, *Louis Chapuis de Margnolas* (1), fils d'Henri-Alphonse Chapuis, seigneur de Margnolas, capitaine au régiment de Bourbon cavalerie, et de Marguerite Fayard, lesquels habitaient à Lyon le bel hôtel situé à l'angle des rues Boissac et Sala.

Louis entrait en troisième. C'était le type de l'élève poseur. Il payait 1.000 livres, ayant un préfet pour lui seul, touchait 4 livres par mois pour ses récréations, deux roquilles supplémentaires de vin par jour, dansait le matin seulement, montait à cheval en guêtres fines de drap (5 livres 15 sols), se laissait confisquer des livres extraordinaires, comme les *2 tomes de la suite de Mezeray* et la *Maison académique des jeux facétieux de la Marinière*, et « brisait sa montre par simple plaisir. » (18 livres la réparation.) Très gâté, du reste, par monsieur son grand-père, « qui lui envoie jusqu'à 48 livres par mois, à ce point qu'il n'en sait plus que faire. »

De Margnolas se retirait le 21 août 1733. Le 4 juillet 1738, dame Fayard achetait à son intention d'Henri-Charles de Saulx le fief de Miribel, et lui-même, le 4 février 1747, passait un acte pour la seigneurie du Soleil. Nous ne savons ce qu'il est devenu dans la suite.

Anne de Murard, seconde sœur du Père Jérôme, s'était mariée en 1718 à Guillaume-Antoine de Montolivet, capitaine au régiment de Picardie. Le 2 novembre 1731, elle confiait à son frère ses deux fils *Guillaume* et *Barthélemy-Jean*.

---

(1) Sur la famille voir : M. STEYERT : *Armorial général*. — BAUX : *Nobiliaire de l'Ain*, p. 87 et 147.

(2) Guillaume de Montolivet né le 6 avril 1721 à Montluel en Bresse, Barthélemy né au même lieu en 1723.

Sur la famille voir : M. DE VARAX : *Généalogie des Rivérieulx*. — *Armorial de l'Ain*.

Digitized by Google

L'aîné entrait en cinquième, le second en septième. « Rudes travailleurs », souvent récompensés par d'excellentes places, qui leur valaient 6 livres de gratification, ils passaient à Juilly sept et neuf ans sans une maladie (1). Sortis le 7 août 1738 et le 1er août 1740, suivant scrupuleusement l'exemple de leur père, ils s'engageaient tous les deux au régiment de Picardie.

Volontaire en août 1740, Guillaume de Montolivet était nommé lieutenant en second le 10 mai suivant, lieutenant en premier le 14 décembre 1741, capitaine le 28 juillet 1745, et, criblé de blessures, abandonnait le service en 1751.

Cadet pendant six mois, lieutenant en second le 24 mai 1742, Barthélemy, chevalier, baron de Saint-Maurice, était nommé enseigne le 11 février 1743, lieutenant le 10 juin suivant, capitaine le 9 août 1746, chevalier de Saint-Louis le 18 septembre 1758, et obtenait sa réforme en 1762.

Pour eux encore, nous n'avons pu découvrir ce qu'ils sont devenus dans la suite.

E. Bonnardet.

(A suivre.)

(1) En juin 1736, on achète à l'aîné une fiole de sirop d'orgeat (1 livre 4 sols). En mars 1740, le cadet a des engelures, qu'on traite pendant quinze jours aux bains de vin chaud (4 livres 6 sols).

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

CORDELLE

(Suite (1)

III

Au début du XVIIe siècle, la seigneurie de Changy appartenait à François de La Mure, conseiller du Roi, élu de Forez et président à l'élection de Roanne. En 1609, il épousa Jeanne de Gayardon de Grésolles dont il eut dix enfants. L'un d'eux, Jean-Marie de La Mure, devint chanoine et sacristain de l'église de Montbrison et a laissé des ouvrages estimés sur l'histoire du Forez.

Le 5 juin 1612, par-devant Populle et Dumas, notaires à Roanne, il conclut un acte d'échange avec son cousin au sixième degré, Antoine de La Mure de Chantois. Par cet acte, « François de La Mure, qualifié écuyer, remet audit

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai, Juin et Juillet 1900.

Digitized by Google

Antoine *sa part de la seigneurie de Chantois* et des autres rentes et droits seigneuriaux acquis par leurs prédécesseurs. Par ledit échange, en outre, Antoine de La Mure, seigneur de Chantois, permet audit François de *porter les armes des Chantois* escartelées avec *celles de La Mure* », *écartelées, 1 et 4 de sable à trois fasces d'or, 2 et 3 d'azur à trois croissants d'argent*. Antérieurement, les de La Mure *de Biénavant* portaient sans doute les armoiries que nous voyons sculptées sur une vieille maison comprise dans l'enceinte du château de Saint-Maurice, où les 2e et 3e quartiers, au lieu d'être *d'azur à trois croissants d'argent, sont de..... à une bande..... accompagnée de deux étoiles de.....* (1).

Pierre de La Mure, fils du précédent, devint seigneur de Changy après la mort de son père arrivée en 1637. Il eut à soutenir un procès au sujet du titre de premier président de l'élection de Roanne qui lui était disputé par Jean Donguy..,. un arrêt du Conseil, du 13 juillet 1653 lui donna gain de cause.

Pierre de La Mure mourut le 27 juillet 1671, laissant tous ses biens à son fils Noël de La Mure, qu'il avait eu de Magdeleine Roussier (2).

Noël de La Mure, seigneur de Changy et de Biénavant, fut le dernier représentant de la branche aînée des La Mure. Il est resté tristement célèbre par ses duels et ses prodiga-

(1) Selon M. Steyert : les 1er et 4e quartiers de sable à trois fasces d'or est le blason des Rollat, qui possédaient la terre de Chantois avant les de La Mure. Ces armes doivent être surmontées d'un casque en face d'argent au borlet tortillé d'azur, pour supports, deux lions d'or, armés et lampassés de gueules; et, pour cimier un demi-lion de même. *Armorial du Lyonnais, Forez, Beaujolais.*

(2) Il épousa en secondes noces Jeanne de La Mure-Chantois, dont il n'eut pas d'enfant.

Digitized by Google

lités (1). Bien qu'il eût ajouté à l'héritage de son père les biens de son oncle, Jean-Marie de La Mure, chanoine de Montbrison, mort en novembre 1675, et ceux de sa belle-mère, dont il hérita en 1678, il ne tarda pas à se trouver dans un état voisin de la misère. Il dut aliéner successivement plusieurs terres patrimoniales et notamment la moitié du fief de Changy qu'il céda à son cousin Antoine de La Mure, lequel, en 1674, rendait hommage au Roi pour son château de Rilly et la moitié de Changy.

A sa mort, Noël de La Mure laissa tous ses biens à sa femme Catherine Dupuy (2).

Pendant la vie aventureuse de son mari, Catherine Dupuy avait fixé sa résidence au château de Changy. Elle ne quittait ce séjour, qu'elle affectionnait particulièrement, que pour faire de rares apparitions à Roanne, où elle possédait un hôtel « jouxte le fief des vieux fossés, près la maison Amaranthe..... » Nous avons raconté ailleurs un épisode émouvant dans lequel elle montra la fermeté de son âme et sa bonté pour ses serfs (3). Elle testa au château de Changy le 5 janvier 1709. Par son testament, elle laissait des dons à l'église de Cordelle et aux pauvres de la paroisse; et instituait pour sa légataire universelle sa fille, Marguerite de La Mure, qui avait épousé, le 22 janvier 1708, Jacques-Ignace Gaulne, seigneur de Fayolle, auquel elle porta tous les biens de sa maison.

---

(1) Après avoir été reçu dans l'archiconfrérie des pénitents de Roanne, il en fut exclu « pour sa vie scandaleuse ». *Registre des pénitents de l'Archiconfrérie de Roanne.*

(2) Le même jour, 2 juillet 1684, il avait à la fois passé son contrat de mariage et son testament, « estant dans la maison du sieur Oudaille, où il était détenu par ses blessures. »

(3) C. f. *Cordelle*, première partie, VIII.

Digitized by Google

Vers 1720, elle aliéna la seigneurie de Changy à Barthélemy Châtre, d'une famille originaire de Saint-Just-en-Chevalet, mais alors établie à Cremeaux; car un acte de 1720 le qualifiait bourgeois et paroissien de Cremeaux. Le sieur B. Châtre avait reçu Changy comme caution et garantie d'une somme de 300 livres qui lui était due par Jean-Guy Gaulne, beau-père de Marguerite de La Mure.

Après 1750, Changy fut vendu à M. de Berchoux de Saint-Symphorien-de-Lay; il le laissa à son fils, dont la fille épousa M. Moncigny. Mlle Moncigny, mariée à M. Cotton, hérita de Changy à la mort de son père. Elle le posséde encore actuellement.

Le vieux manoir de Changy à été complètement restauré par Mme Cotton et plus récemment par M. J. de L'Harpe, son gendre, vice-président de la Chambre de commerce de Roanne, qui en a fait une agréable résidence d'été. Il à su conserver la physionomie ancienne du château, en lui donnant les commodités et le confortable réclamés par la vie moderne.

Les temps passés ne sont plus rappelés à Changy que par une ancienne bretagne ornée d'un écusson et des initiales G. L., avec la date 1645. L'écusson a pour support deux lions et pour cimier un demi-lion.

En 1862, en labourant une pièce de terre voisine du château de Changy, le soc de la charrue a mis au jour une pièce romaine en bronze.

Une tradition précieuse aux habitants du château veut que saint François de Sales s'y soit arrêté lors d'un voyage qu'il fit en France. Aucun document n'est venu confirmer cette tradition ; nous constatons seulement que le bon chanoine Jean-Marie de La Mure, qui séjourna à plusieurs reprises à Changy et laissa à l'église de Cordelle des

Digitized by Google

preuves de sa générosité, possédait dans son « cabinet d'estude et de prière » plusieurs lettres et « un petit portrait de saint François de Sales fait de son vivant et au naturel ».

On conserve avec piété à Changy le souvenir de la visite faite à l'oratoire du château, le 22 mai 1898, par Son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

ARMORIAL DE CHANGY

De Changy : *(Armes inconnues.)*

De Rollat : *De sable à trois fasces d'or.* — Alias : *Fascé d'argent et de sable.*

La Mure (Chantois) : *Ecartelé aux 1 et 4 de sable à trois fasces d'or; aux 2 et 3 d..... á trois étoiles d... surmontées de trois pointes mouvant du chef, à la croix d....., brochante, chargée de cinq croissants d'argent.*

Cachet de 1630 :

Ecartelé aux 1 et 4 de sable à trois fasces d'or, aux 2 et 3 d'azur, à trois croissants d'argent. — Alias : *écartelé, 1 et 4 de sable à trois fasces d'or, 2 et 3 d'azur à trois croissants d'argent.*

La Mure-Bienavent : Dans une maison de Saint-Maurice-sur-Loire, qui appartenait autrefois aux La Mure, les 2e et 3e quartiers, au lieu d'être d'*azur à trois croissants d'argent*, sont de..... *à une bande de..... accompagnée de deux étoiles de....*

Gaulne de La Fayolle : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion ; arrachées du même, lampassées de gueules.* — Alias, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, celle de la pointe soutenue d'un sautoir alaisé d'or.*

Digitized by Google

De Berchoux : *d'azur à une grue d'argent, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur, à la bordure de gueules chargées de huit besants d'argent.*

RILLY

Le vieux manoir de Rilly se trouve sur un petit plateau situé dans la partie septentrionale de la paroisse de Cordelle. Il était autrefois entouré d'épaisses forêts, dont il ne restait plus, il y a quelques années, que de rares représentants ; les uns voisins du château l'entouraient d'une épaisse ceinture de verdure qui le dissimulait aux regards ; les autres, étagés sur la pente des coteaux au nord de Rilly, étaient entourés de petits taillis connus sous le nom de bois de *Fronde*.

Les seigneurs de Rilly étendaient leur domination sur un territoire compris, à grands traits, entre la goutte de Gravaudières et le ruisselet qui coule au fond du ravin de la Fronde. La terre soumise à leur domination était peu étendue ; d'ailleurs leur puissance était limitée, car ils n'eurent jamais droit de haute justice, mais seulement de moyenne et basse.

I

A la fin du XIIIe siècle, la seigneurie de Rilly appartenait à une famille de même nom que l'on trouve établie à Cordelle antérieurement à 1280. En 1304, Geoffroy de Rilly rendait hommage au comte de Forez pour sa terre et seigneurie de Rilly, paroisses de Cordelle et de Saint-Cyr-de-

Digitized by Google

Favières. Dix ans plus tard, cet hommage était renouvelé par Jean de Rilly, damoiseau. A sa mort, celui-ci laissa tous ses biens à son fils Geoffroy, deuxième du nom, qui, en 1333, jurait à son tour foi et hommage au comte de Forez pour sa terre de Rilly, « relevant de Guillaume du Verdier, seigneur de Cordelle ».

A la même époque, Etienne de la Chaise, damoiseau, du mandement du Verdier, possédait aussi des cens et rentes au territoire de Rilly. Cette même année, il laissa ses biens à son fils Raulet de la Chaise qui, avec sa femme Alix de Cordelle, rendait hommage au comte de Forez, le dernier jour d'août 1337. A côté de cette famille de la Chaise nous trouvons aussi établie sur le territoire de Rilly la maison de Noailly. Le cinq octobre 1337, Humbert de Noailly possédait à Rilly, « domaine, dîme, mouvance et autres héritages acquis de Guillaume de la Roche ».

Le 11 avril 1343, Agnès de Rilly rendait hommage à Guillaume du Verdier pour tout ce qu'elle possédait sur la paroisse de Cordelle.

Comme on le voit la seigneurie de Rilly était alors démembrée et partagée entre plusieurs familles issues ou alliées de l'ancienne maison de Rilly. Nous en avons une autre preuve dans l'acte d'aveu et de dénombrement de Margaronne de la Roche, veuve d'Arthaud du Bois ou de Bosc, prêtant hommage « pour ses maisons de Rilly avec fossés, granges et colombier ». Cet acte porte la date du 18 septembre 1378.

En 1380, Rilly appartenait à noble homme Louis de Rilly, qui testa cette année-là avec sa femme Françoise de Ressis, dame de Rilly. Leur testament, reçu Barailh, curé de Cordelle, est un des plus curieux que l'on puisse citer. Il fait connaître sur le territoire de Cordelle l'existence, déjà ancienne à cette époque, d'une chapelle dédiée à saint Jean-

Digitized by Google

Baptiste et d'une distribution d'aumônes en nature faite publiquement le jour de l'Asceusion, aux pauvres de l'endroit (1).

Vers le milieu du xve siècle (1441), la maison forte de Rilly appartenait à Geoffroy Bec, dit Rulhe, cité parmi les seigneurs devant foi et hommage au comte de Forez. Un de ses descendants, Philibert Becz, rend aussi hommage au comte de Forez en 1451 et en 1459.

II

A la fin du xve siècle, le fief de Rilly passait par alliance aux de La Roche, qui le réunirent aux biens qu'ils possédaient déjà dans les paroisses de Cordelle et de Saint-Priest. Un seigneur de cette famille en donnait le dénombrement en 1503.

Les de La Roche conservèrent la terre de Rilly jusque vers 1580, époque à laquelle elle fut réunie à la seigneurie de Changy possédée par la famille de La Mure.

III

I. — En 1580, Jean de La Mure, seigneur de Changy, Rilly et autres lieux, laissa par testament la terre de Rilly à son fils nommé comme lui Jean. Il prit part avec Guy de La Mure, son frère, aux guerres de la Ligue; il y acquit une telle réputation de bravoure et de courage, qu'il remplaça son frère dans la charge de capitaine châtelain de Saint-Maurice; il fut autorisé à exercer ces fontions par brevet royal en date

(1) Nous avons publié une partie de ce testament dans notre étude : *Notes et documents sur Parigny*, pièces justificatives, n° 1.

Digitized by Google

de 1608. A sa mort, tous ses biens passèrent à son fils Antoine de La Mure, qu'il avait eu de Jeanne Presles (1).

II. — Antoine de la Mure, seigneur de Rilly, fut l'un des fondateurs du couvent des Minimes de Roanne (2).

En 1625, il acheta des consuls et habitants de Villerest le droit, « de pontonage, port et passage sur la rivière de Loire, audit Villerest ».

Voici un extrait de cette pièce curieuse :

« Nous Jacques Paillard d'Urfé, seigneur de Saint-Just-en-Chevalet, La Bastie, etc., bailly de Forest, à tous présents et advenir, scavoir faisons que par devant le tabellion royal soubsigné, présents les témoings après nommés, furent constitués en personnes vénérables Messires Guy Gonnet et Noël Eymonet, curés de Villerest et Saint-Sulpice, en qualité de procureurs spéciaux, des consuls, manans et habitants des dictes paroisses, fondés de procuration spéciale aux fins ci-après escriptes... lesquels ont vendu, cédé, quitté, et remis à noble Antoine de La Mure, sieur de Rilly, présent et acceptant... à savoir les port, passage et pontenage dudict Villerest, à eulx appartenant sur la rivière de la Loire... avec les bateaux cordes et aultres outils dudict port, avec une loge couverte à tuiles creuses, un chenevier y joignant, contenant deux coupées avec le rivage proche le port, jouxte le chemin dudict Villerest à la rivière de bise, ladicte rivière de matin, les vignes de Claude Reygnard du soir et midy, plus un pascage, bruyères et hermes infructueux, de la con-

(1) De ce mariage il avait eu aussi trois filles : Anne de La Mure, mariée à Antoine Morestin ; Jeanne et Thomire qui embrassèrent la vie religieuse.

(2) Dans un acte de 1670, il est qualifié seigneur de Rilly, Changy, de Chenevres et des Escherelles.

Digitized by Google

tenance de sept sesterées, appelés le bois des Sertas, jouxte le chemin dudict Villerest à Roanne de matin, la maison et aultres vignes et aisances de Claude Mosle Vaudray de bise, le chemin de Saint-Maurice à Roanne de bise quasy soir, et les terres des héritiers Chapuys de midi et soir, sauf aultres confins, avec fruits... à la charge des simples cens et servis dus et imposés sur les choses sus vendues.....

« La présente vente consentie par lesdicts vendeurs audict sieur achepteur, moyennant le prix et somme de dix huict cents livres tournois ; que lesdicts vendeurs ont reçu en acquictement de pareille somme de dix huict cents livres, sur et en déduction des sommes et deniers fournys par ledict achepteur pour lesdicts habitans des paroisses de Villerest et Saint-Sulpice, à la défense du procès intenté contre eulx pour le droit d'entrée de cinq sols pour muids de vin par Barthélemy Passinges et consorts, fermiers des aydes du quartier de Roanne. En la somme de dix huit cents livres est comprise la somme de mille livres acquittée par ledict sieur achepteur à noble Anthoine du Sauzey, sieur de Varennes, qui avait fourni et avancé pour les habitans de Villerest et Saint-Sulpice. Au profict desquels et de chacun d'eulx, ils ont réservé, du consentement dudict achepteur, leur passage allant et venant deçà et delà la dicte rivière de Loire, de jour tant seulement et de nuit cas de nécessité, à pied, à cheval, char et charrette et aultres usages accoustumés, fournissant le chanvre pour la corde nécessaire audict port, en faisant la queste accoustumée dudict chanvre ; avec pouvoir audict sieur de la Mure ou ses fermiers de recepvoir l'ancien droit dudict pontenage des nopces et espouzailles qui se feront ès dictes paroisses le jour des espouzailles, appelé le plat accoustumé, consis-

Digitized by Google

tant en un pain blanc valant deux sols, deux pots de vin, une piesse de chair roustie et une bouillie...

« Faict et passé audict Villerest, le dix-neufviesme jour d'octobre, environ midy, l'an mil six cent vingt-cinq. Ont signé les témoins et les contractants, et le notaire royal Gonnet. »

Antoine de La Mure, écuyer, seigneur de Rilly, rendait hommage, en 1647, à Arthus Gouffier, seigneur de Roannais, pour sa maison de Rilly.

A sa mort, Antoine de La Mure laissa tous ses biens à un fils nommé comme lui Antoine (1).

III. — Antoine de la Mure, écuyer, seigneur de Rilly, rendait hommage au duc de la Feuillade le 30 mars 1674. Par cet acte, où il est qualifié de gentilhomme ordinaire servant du roi, il reconnaissait la suzeraineté du duc de la Feuillade sur les fiefs de Rilly et de Changy, « situés dans la paroisse de Cordelle, composés d'une maison forte avec tours, chapelle et fossés, dîmes, rente noble, etc., une vieille tour dépendant du château du Verdier, la chapelle Saint-Jean au cimetière de Cordelle, justice moyenne et basse sur le village de Jœuvre, acquise du chapitre de Lyon, ainsi que celles des villages de Changy, Chevenez, Marcenez, et pour le fief des Salles, paroisse de Commelle, avec le bac, port et pontonnage de Villerest, droit de pêcher dans la Loire depuis le ruisseau Freydure jusqu'à celui de Lordon, droit de passage pour lui et les siens au pont de Saint-Maurice, collation des prébendes Rolland et Faisan-

(1) De son mariage avec Germaine Chapuis, il avait eu, outre son fils Antoine de La Mure, Françoise, mariée à Gaspard Perrin, seigneur de Chenereilles, Anne mariée à Jean Perrin, seigneur de Messimieu et Marie, religieuse.

Digitized by Google

dière, droit de banc et de sépulture dans les églises de Cordelle et de Villerest... »

Antoine de La Mure mourut jeune laissant tous ses biens à sa mère Germaine Chapuis qui les porta à sa famille.

IV

En vertu de la substitution faite par Antoine de La Mure, le fief de Rilly appartenait, en 1690, à Pierre Chapuis de Foris, écuyer. Nous avons relaté en son temps « les excès et désordres, terribles et inouis, commis par le sieur Foris de la Valette, capitaine du régiment de la marine qui, logé et demeurant au château de Rilly, chez le sieur Chapuis de Foris, son père, racollait des soldats pour le service du Roy, prenant par force, tant dans la paroisse de Cordelle que dans le voisinage, tous ceux qui paraissaient devant eux, tant pères de famille, maîtres de maison que autres (1). »

Plusieurs documents de cette époque nous permettent de croire que le père ne valait pas mieux que le fils et que celui-ci avait de qui tenir. En effet, nous trouvons dans les actes de la justice criminelle, exercée dans la paroisse de Cordelle par le capitaine châtelain et le lieutenant de la châtellenie de Saint-Maurice, diverses « plaintes et dénonciations faites par des habitants du bourg de Cordelle contre Jacques Mivière, chargé de renouveler le terrier du fief de Rilly, pour le sieur Pierre Chapuis de Foris, sieur de Rilly, lequel Mivière, maltraitait violemment les habitants de ladite paroisse de Cordelle, justiciables de Monseigneur le

(1) *Plainte de Jean Vignan, laboureur du lieu de Rilly, paroisse de Cordelle, au procureur de la châtellenie de Saint-Maurice.*

Digitized by Google

Maréchal duc de la Feuillade, pour les obliger à s'inscrire audit terrier... ».

A la suite des plaintes des habitants et malgré les réclamations du sieur de Rilly, le lieutenant-général du duché de Roannais, cita ledit Mivière à comparaître devant lui pour justifier sa conduite, avec défense de continuer la confection dudit terrier (1).

Claude Chapuis de Foris succéda à son père comme seigneur de Rilly ; il portait déjà cette qualité dans un acte daté de 1708. Il rendait hommage, le 31 octobre 1725, à Hubert-François d'Aubusson de la Feuillade, duc de Roannais, pour sa terre de Rilly (2). Après la mort de Claude Chapuis, la terre de Rilly fut vendue par ses héritiers au sieur Jean Courtin, qui possédait déjà des terres assez considérables à Villerest.

V

Jean Courtin, seigneur de Rilly, rendait hommage, le 31 mai 1755, à dame Catherine-Scholastique Bazin de Bezons (3), duchesse de Roannais. A sa mort, il laissa la terre de Rilly à sa fille Jeanne-Marie Courtin qui avait épousé le comte Louis-Marie de Faultrières (4). La terre de

---

(1) *Plaintes et dénonciations contre Jacques Mivière, au lieutenant de la châtellenie de Saint-Maurice.*

(2) A la même époque André Chapuis, écuyer, sieur de Villette, levait aussi des droits féodaux sur la terre de Rilly.

(3) *Les fiefs du Forez.*

(4) En 1776, un procès s'engagea entre dame Scholastique Bazin de Bezons, comtesse douairière de la Feuillade, usufruitière du duché de Roannais, d'une part, et sieur Louis-Marie de Faultrières et dame Jeanne-

Digitized by Google

Rilly était encore en leur possession lorsque éclata la Révolution française. A cette époque les droits et privilèges féodeaux ayant été supprimés, la terre de Rilly fut imposée de 20 livres au supplément des rôles des tailles pour 1789 (1).

Un document du temps nous donne sur Rilly, à la veille de la Révolution, les renseignements suivants : « Rilly est un château fort ancien avec justice moyenne et basse seulement; siège d'une seigneurie dans la paroisse de Cordelle, dont la justice s'étend sur les hameaux de Rilly, Chevenez et Changy.

Seigneur : M. le comte de Faultrières.

Juge : M. Barel.

Procureur fiscal : M. Varennes.

Greffier : le sieur Jourlin.

Une des filles de M. Faultrières épousa, après la Révolution, M. d'Allard qui mourut à Montbrison, laissant à cette ville plusieurs souvenirs de sa munificence.

M. d'Allard vendit Rilly à M. Etaix, dont le successeur serait un M. Chaine de Lyon. En 1882, M. Chaine-Gagnat a vendu Rilly à M. Yvan Dugas le propriétaire actuel (2).

Marie Courtin, son épouse, seigneur et dame de Rilly, paroisse de Cordelle, d'autre part, au sujet d'un acte de justice exercé dans ladite paroisse de Cordelle par les officiers du baillage de Roanne, à la requête de messire Jean Cochet, prêtre, licencié en théologie et ci-devant prieur de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice. — *Transaction passée entre Messire François Arnaud, curé de Saint-Cyr-de-Favières et MM. les décimateurs de la paroisse, le 21 novembre 1768. — Notes et documents sur Saint-Cyr-de-Favières, p. 178.*

(1) *Imposition des ci-devants privilégiés de Saint-Cyr-de-Favières en Beaujolais.*

(2) Renseignements obligeamment fournis par M. J. de l'Harpe.

Digitized by Google

ARMORIAL DE RILLY

De Bec ou Bech : *De sable à la bande d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine de gueules.* — Aliàs : *D'argent à l'aigle à deux têtes de sable becquée et membrée d'or.*

De La Mure : (Voir Changy).

Chapuis de Foris : *D'azur à la fasce d'or, à deux roses en chef et une étoile d'or en pointe.*

Courtin : *D'azur à trois croissants d'or,* quelquefois *écartelé de gueules à un lion d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

De Faultrières : *D'argent au sautoir de sable, chargé de cinq coquilles d'or.*

Supports : *deux lions.* Cimier : *Un lion issant, tenant une épée.* Devise : *Tendre et féal.*

(*A suivre*) J. Prajoux.

Digitized by Google

PROPOS DE BIBLIOPHILES

Les auteurs du livre qui fait l'objet de cet article ont, par leur origine et leur relations, trop d'attaches avec notre province pour qu'une revue purement lyonnaise ne se plaise à enregistrer la remarquable étude qu'ils viennent de faire paraître. Moins spéciale que son titre ne paraît le comporter (1), elle doit être signalée à tous ceux, bibliophiles ou amateurs, qui s'intéressent aux belles éditions et à leur élaboration matérielle. Elle est conçue dans un véritable esprit d'impartialité scientifique : les auteurs s'y sont attachés avant tout à décrire et à analyser les matières premières qui entrent dans la composition du papier et à faire ressortir leurs avantages particuliers. Ils ne

(1) *Précis historique, descriptif, analytique et photomicrographique des végétaux propres à la fabrication de la cellulose et du papier*, par MM. Léon et Marcel Rostaing et H. du Sert. — Un vol. grand in-8° jésus, avec 50 planches. — Everling, éditeur, rue de la Victoire, 65, Paris. Prix : 20 francs.

Digitized by Google

défendront pas cependant au bibliophile d'y puiser, lui aussi, ses conclusions et ses enseignements.

C'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ainsi que le rappelle la très intéressante étude historique par laquelle s'ouvre le livre, que furent tentés les premiers essais sur des éléments autres que les végétaux à longues et résistantes fibres. Avant cette époque, — et bien longtemps encore après, — les livres ne s'imprimaient pas sur autre chose que sur du papier fait de pâte de chiffon, matière homogène et presque incorruptible.

A l'heure actuelle, un grand nombre sont tirés sur du papier fait de pâte de bois, ou abondamment mélangé de cette pâte. Nos forêts nationales n'y suffisant pas, ce sont les sapins étrangers, et notamment ceux de Norvège, réduits en miettes impondérables et agglomérées, qui colportent aujourd'hui à travers le monde les idées françaises. Les journaux, les périodiques, bénéficient amplement de cette merveilleuse appropriation des grands végétaux ; à des feuilles éphémères peut suffire un papier peu durable. Mais pour les volumes de nos bibliothèques, n'y a-t-il pas quelque sacrilège à les voir ainsi profaner ?

Les livres meurent assez vite..... Et leur mort ne dépend pas seulement du plus ou moins de talent de l'auteur, de la curiosité, de l'occasion, de la mode..... La dent des rats n'y est pas pour peu, et d'autres causes de destruction, d'un ordre scientifique celles-là, paraissent imminentes.

On n'en peut guère douter en examinant de près les planches photographiques, si curieuses, qui donnent à l'ouvrage une particulière valeur. Elles montrent avec la netteté de l'évidence ce qu'est la pâte de bois mécanique, c'est-à-dire obtenue par le bois simplement concassé et broyé : un amas de matériaux anguleux, une sorte de mortier sans

Digitized by Google

cohésion..... Et ce mortier n'est pas dépourvu de germes organiques, accessoires de la pure cellule, et destinés à « fuser » assez promptement, comme la feuille morte. Le contraste est frappant, bien sensible à l'œil, avec le fin tissu formé, par les fibres longuement entrecroisées des papiers de chanvre, de lin, d'alfa, de bambou. Cependant, ces derniers végétaux ne sont point rares. Il serait aisé (on l'a étudié de près), de propager la culture facile du bambou dans les vastes étendues de la Camargue. L'alfa foisonne en Algérie : il n'est que juste d'en faire profiter, en l'améliorant, la production française, par une légitime reconquête commerciale sur nos voisins d'Outre-Manche.

Ce livre vient à son heure. Il a déjà été signalé favorablement à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 26 mars. Il aura une utilité de plus si, au point de vue spécial qui nous occupe, il procure aux bibliophiles un moyen pratique d'investigation. Ce moyen, MM. Rostaing et du Sert le trouvent dans l'emploi du microscope. La méthode est bien simple, — ou l'est devenue grâce aux incessantes et minutieuses recherches de l'un des auteurs, M. Marcel Rostaing. Une parcelle presque infinitésimale de papier, ce qui tombe d'un livre quand on découpe les feuillets, — une gouttelette de liquide..... et voici que sous des colorations diverses, la structure intime du papier se dévoile au bibliophile, comme elle se dévoile à l'industriel qui le met en œuvre, à l'éditeur qui l'emploie, à l'expert qui contrôle et apprécie, à l'artiste qui songe à fixer sa gravure pour des siècles au magistrat en quête de l'indice révélateur.

Cet ouvrage, éminemment utile, et en même temps édité avec luxe et sur un papier superbe, est donc destiné à prendre place, comme livre de fonds, à côté des catalogues généraux, des manuels de bibliographie, dans le cabinet de tout ama-

Digitized by Google

teur éclairé qui soigne sa collection de livres et la considère non point seulement comme une part de son bien, mais comme une part même, et celle dont la durée est la plus considérable, du patrimoine commun de ceux qui pensent et qui travaillent.

Jules BOUVIER, avocat.

Digitized by Google

LE MAGE

Poème couronné par l'Académie Florimontane d'Annecy

Sur la haute terrasse, accoudé, solitaire,
Et laissant ses regards descendre sur la terre,
Le grand-prêtre Melchior rêve, silencieux.
Là-haut, la blanche lune illumine les cieux ;
Dans leur immensité des millions d'étoiles,
De leurs atômes d'or, poudrant la nuit sans voiles,
S'ouvrent comme des yeux sur l'obscur horizon.
A percer leur mystère, épuisant sa raison,
Le Mage a consacré bien d'inutiles heures ;
Ces mondes ignorés, ces célestes demeures,
Lui sont une patrie où souvent il s'en va.
Combien de fois, la nuit, pensif il se leva
Pour venir admirer leurs clartés opalines !
Il sait leurs cours, leurs noms, toutes leurs origines ;
Mais de leur but, hélas ! le savant que sait-il ?
Du sauvage Caucase aux riches bords du Nil
Le sage a poursuivi la rebelle science ;
Pour découvrir le mot de l'énigme : Existence,
Des prêtres de Memphis il discuta la foi,
Aux lévites d'Israël il demanda leur loi.

Digitized by Google

Lecteur méditatif des sublimes prophètes,
Il sait qu'au peuple Juif Dieu promit les conquêtes
De la terre et du ciel ; qu'une étoile luira
Au milieu de Jacob, et qu'elle jettera
Ses rayons éclatants jusqu'aux confins du monde ;
Et dans les nuits d'hiver, sans une clarté blonde,
Souvent ses yeux quêteurs cherchèrent, anxieux,
Si l'astre éblouissant ne brillait pas aux cieux.
Mais du Mage aujourd'hui la pensée inquiète
Pour un instant fait trêve et son âme est en fête ;
Il regarde couler le peuple à flots pressés
Entre les murs géants des palais embrasés :
Persépolis en joie adresse au Dieu suprême
Ses adorations, et, comme un diadème,
Un grand cercle de feux couronne ses remparts.
Sur la vaste cité reposant ses regards,
Le prêtre avec orgueil contemple sa patrie :
Elle est puissante et belle et plus d'un roi l'envie,
Qu'importent la science et ses ambitions,
Les vrais sages sont ceux, foules et nations,
Qui aiment simplement et simplement jouissent,
Sur qui les rêves fous sans les effleurer glissent.
Désormais il sera de ceux-là, le savant ;
Il renonce à l'étude, à l'espoir décevant ;
Le voilà qui bientôt est au terme de vie,
Il ira vers la fin sans rêve, sans envie ;
Et songe au doux repos que dans le sein d'Ormuz
Son âme auprès des grands : Zoroastre et Cyrus,
Goûtera pour jamais dans la mort apaisante.
Pour ce soir il jouit de la douceur présente,
De la joie et des chants, de ce beau ciel si pur !
Mais soudain son regard s'est levé vers l'azur :

Digitized by Google

Quel est ce point brillant qui luit là comme un phare ?
Un astre, nouveauté dont son esprit s'effare,
Scintille radieux devant ses yeux ravis.
Mais les autres, en bas, ne semblent pas surpris !
Etrange aveuglement ! nul ne lève la tête ;
Ils sont tout à leurs jeux, à leur stupide fête,
Rien ne les distrairait de leur plaisir commun,
Et le signe divin ne luira que pour un.
Melchior a tressailli ; vieillard déjà, le Mage
Ne sait pas s'il aura la force et le courage
De suivre jusqu'au bout, à travers les périls,
Le sable et le désert, vers les lointains exils,
L'étoile de Jacob qui dans le ciel se lève,
L'étoile désirée et souvent vue en rêve.
N'importe il partira sans crainte, le savant !
Les foules passeront, comme toujours, vivant
Le cœur sans idéal et le front dans l'ornière,
Lui s'en ira joyeux vers la douce lumière.
Portant l'encens, Melchior a suivi lentement
L'étoile qui glissait, pure, vers l'Occident.

Cœurs aux nobles désirs qui passez en ce monde
Avec la soif du Beau que n'apaise aucune onde,
Vous qui marchez rêvant d'un sublime idéal,
Quand vos pieds saigneront sur le chemin brutal,
N'abandonnez jamais la sublime poursuite !
Restez les yeux levés, ô cohorte d'élite !
Héros obscurs ou fiers, Apôtres, Voyageurs,
Messagers de la foi, grands Artistes songeurs,
Ne dites pas : « Lutter est folie, est démence,
Par trop vain est l'effort qui toujours recommence. »

Digitized by Google

O vous qui du divin êtes les vrais élus,
A cet appel d'en haut accourez résolus ;
L'étoile glorieuse a brillé sur vos têtes,
Pour la suivre bravez les vents et les tempêtes :
A travers l'inconnu, le doute et les douleurs,
Marchez vers le rayon qui luit pour les grands cœurs !

Jean BACH-SISLEY.

Digitized by Google

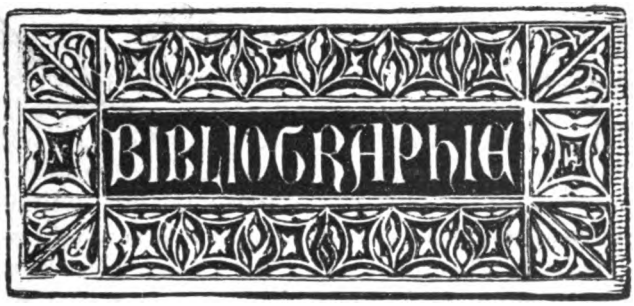

L'ABBÉ A, DEVAUX, doyen de la Faculté catholique des lettres, ETYMOLOGIES LYONNAISES, RÉPONSE A M. STEYERT. Lyon, imp. Waltener et Cie, 1900, in-8°, 159 p.

Les lecteurs de la *Revue du Lyonnais* ne sont pas sans connaître les causes et les incidents d'un combat philologique et archéologique engagé, depuis près de deux ans, entre M. l'abbé Devaux et M. A. Steyert. Une conférence du premier sur les noms de lieux dans la région lyonnaise a mis le feu aux poudres et depuis, les réponses se sont succédé. Je me suis imposé de ne point prendre part au combat pour le double motif de mon incompétence sur le terrain philologique, comme aussi de mes relations personnelles avec les deux parties. Je me contenterai d'analyser ici le travail dont le titre est cité plus haut, en me plaçant surtout au point de vue de l'étymologie du mot *Lugdunum*.

Il n'est plus question depuis longtemps des étymologies fantaisistes fabriquées du XVIe au XVIIIe siècle par des demi-savants en travail d'imagination : telle celle qui faisait venir *Lugdunum* d'un mot latin et d'un mot celtique *Lucis dunum, colline lumineuse*. Le temps de la fantaisie est passé et deux champions restent seuls en présence : *Lug dunum, colline des corbeaux*, et *Lug dunum colline du dieu Lug*. M. Steyert fait observer en faveur de la première étymologie que les oiseaux entraient pour beaucoup dans l'onomastique gauloise, qu'on retrouve la forme *Lougos, corbeau*, citée par un auteur ancien, le pseudo-Plutarque, sur la foi d'un plus ancien Clitophon ; qu'enfin les Gallo-Romains ont cru à

Digitized by Google

cette étymologie puisque sur leurs monnaies et leurs poteries ils ont fait entrer l'image du corbeau : c'est là le terrain archéologique.

M. Devaux se place sur le terrain philologique. Pour lui le celtique *Lugu* (*dunum*) dont les deux *u* sont longs ne peut avoir de rapports avec le grec *Lougos ;* de plus l'auteur qu'on nomme le pseudo-Plutarque ne mérite aucune confiance à cause de ses fables et de sa crédulité excessive ; en troisième lieu si les oiseaux servent à former parfois les noms de lieux, les noms de divinités font bien plus souvent cet office. Enfin, M. Devaux ne peut pas nier que les Gallo-Romains de Lugdunum aient fait graver ou peindre l'image du corbeau sur des pièces officielles, mais il répond de deux façons : 1° Cela ne prouve en rien la réalité de l'étymologie *colline des corbeaux*, parce que les Gallo-Romains ont pu parfaitement accepter, bien à tort, comme vraie, une étymologie fausse en elle-même, comme le vulgaire en accepte encore souvent de nos jours ; 2° il n'est point prouvé que le corbeau des monnaies de Lugdunum fasse allusion à l'étymologie ; le contraire même pourrait être vrai ; on aurait fabriqué l'étymologie pour expliquer le corbeau. Il ne serait pas admissible de prétendre que le nom de *Lyon* vient du mot *lion* parce que les armes actuelles de notre ville portent l'effigie d'un lion ; des ignorants pourraient peut-être s'y tromper, mais cela ne tirerait pas à conséquence pour la véracité de l'étymologie.

Pour M. Devaux, Lugdunum représente la *colline du dieu Lug ;* il est assez probable, sans que ce soit certain, que Lug est le Mercure gaulois. Le nom de cette divinité ne s'est point encore rencontré isolé, mais on le trouve dans des noms composés et il est très réel.

Voilà, exposé sommairement, mais aussi clairement que j'ai pu le faire le sujet de la discussion élevée entre les deux érudits : l'un se plaçant au point de vue archéologique, l'autre faisant surtout appel à la philologie. Les deux champions sont de bonne foi : aucun ne paraît avoir été convaincu par les arguments de son adversaire.

Attendons-nous à ce que d'autres savants viennent à la rescousse : ce sera tant mieux si leurs efforts arrivent à donner une solution définitive à l'épineuse question.

J.-B. Martin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 avril 1900.* — Présidence de M. Beaune. — M. Teissier présente un rapport sur les travaux de la section des Sciences médicales. Dès son origine, l'Académie compte de savants médecins dans son sein. Tel est d'abord Falconnet, l'un des fondateurs de la Compagnie, qui devint médecin du roi en 1707. Viennent ensuite les deux Pestalozzi, père et fils, Barthélemy Colomb, Claude Pouteau, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu et fondateur d'un prix à l'Académie. Pierre Grassot fut aussi un chirurgien éminent qui s'attacha à propager l'inoculation de la petite vérole. Après la Révolution, l'Académie compte encore des médecins distingués, tels sont : Gilibert, Marc-Antoine Petit et Dussaussoy. Après eux se font remarquer Polinière, Dupasquier, Martin, Prunelle et Monfalcon. Puis, à une époque plus récente, Pravaz, Barrier, Brachet, Potton et Pétrequin. Plus récemment encore, Bonnet, Théodore Perrin, Devay, Faivre, Glénard, Rollet, Teissier et les deux Mollière. Et enfin les contemporains, parmi lesquels figure au premier rang, M. Ollier, président de la Compagnie. — M. le Président fait part à l'Académie de la mort récente de M. Henri Jayr, ancien préfet du Rhône, ancien ministre et membre associé de la Compagnie, depuis 1843, décédé à Ceyzériat (Ain) à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Digitized by Google

Séance du 24 avril 1900. — Présidence de M. Ollier. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Notes sur les Palais de l'Exposition en 1900*, par M. Charles Lucas, membre correspondant; 2° Huit brochures, par M. Ottavio Carra, membre correspondant; 3° Tome 7e de la Bibliothèque liturgique concernant l'Eglise de Reims, par M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre titulaire; 4° Recueil de 36 brochures publiées de 1896 à 1900, par M. le Dr Delore, membre titulaire. — M. le Président fait part à l'Académie de la mort récente de M. Joseph Bertrand, de l'Académie française, membre associé de la Compagnie. — L'Académie arrête la liste des candidats au titre d'associés, dont l'élection est fixée au 1er mai. — M. Bleton présente un rapport sur la section de littérature, poésie et éloquence. Au XVIIIe siècle, l'Académie compte beaucoup de poètes dans son sein. Ainsi en est-il notamment de Puget, du P. Folard, auteur de deux tragédies, de Borde, de Vasselier, dont les vers anonymes ont été parfois attribués à Voltaire. Parmi les prosateurs, le rapporteur cite notamment Claude Brossette, secrétaire général de l'Académie pendant trente-neuf ans, Colonia, Clapasson, Pernetti, Campigneules, et plus tard Mathon de la Cour et Delandine. Les grands orateurs font défaut à cette époque. Mais, au nombre de ses membres honoraires, l'Académie compte encore Louis Racine, Voltaire, François de Neufchateau, Thomas et Ducis. Au XIXe siècle, l'Académie se divise en deux classes : dans celle des lettres, figurent plusieurs membres de l'ancienne Compagnie. L'orateur cite ensuite les principales illustrations de notre siècle : parmi les poètes, Servan de Sugny, de Montherot, Victor de la Prade, Soulary et les deux Tisseur; parmi les orateurs : Camille Jordan, Bonnevie, Guerre, Sauzet et Humblot; et au nombre des membres associés : Chateaubriand, Lamartine, Charles Nodier et Mme Desbordes-Valmore.

Séance du 1er mai 1900. — Présidence de M. Ollier. — Sont élus membres associés de l'Académie : MM. Camille Jordan, Ranvier, Bouchard, Violle et Guignard, de l'Académie des Sciences; MM. Bourget et de Vogué, membres de l'Académie française; MM. Revoil et de Meaux, membres correspondants, et M. Bonvalot, explorateur. — M. Caillemer continue la lecture de son histoire de l'Enseignement du droit à Lyon. De nombreux documents témoignent pleinement de l'existence de cet enseignement dans notre ville, au commencement du

Digitized by Google

XIVe siècle. Tel est, notamment, un arrêt du Parlement de l'année 1302, auquel, par une erreur de typographie sans doute, on avait donné à tort la date de 1402. En 1328, on constate que cette école est en pleine prospérité ; les professeurs sont nombreux ; les plus connus sont : Humbert de Vaux, Anselme de Durchia, Jean d'Autun, Gérard du Curtil. De 1385 à 1400, plusieurs actes donnent encore à Pierre Bulle le titre de *legum professor*. C'est à cette époque que le Chapitre de Saint-Jean établit des cours de droit dans le cloître, afin de pourvoir aux lacunes de cet enseignement, car on ne confère plus de grades à Lyon. Mais au commencement du XVe siècle, tout disparaît. Le Consulat ne se préoccupe plus que de l'établissement des foires franches à Lyon, Et c'est seulement au commencement du XVIe siècle qu'apparaissent quelques professeurs de droit, notamment Jean de Gray, qui publie plusieurs ouvrages de droit, tels que le Traité des Servitudes de Cépola, mais dont l'enseignement n'eut pas un caractère officiel. A cette époque, le seul professeur qui ait laissé quelque trace à Lyon, est François Ferry, dont Antoine de Govéa se félicite d'avoir suivi les leçons.

Séance du 8 mai 1900. — Présidence de M. Ollier. — Hommages à l'Académie : 1° *Vade mecum du médecin expert* (2e édit.), par M. Lacassagne ; 2° *La Liberté de l'Enseignement devant la Chambre,* par M. Edouard Aynard ; 3° *Louis de Maugiron,* par M. de Terrebasse. — M. Vachez donne lecture de son travail intitulé : *L'Académie de Lyon au commencement du* XVIIIe *siècle,* devant servir d'introduction au volume publié par l'Académie sous ce titre : *Le deuxième Centenaire de l'Académie de Lyon.* L'Académie de Lyon fut fondée en 1700, par sept amis des sciences et des lettres, dont Brossette nous a conservé les noms dans la lettre qu'il adressa à Boileau, le 10 avril de cette même année. Elle tint d'abord ses séances chez l'un de ses membres, Camille Falconnet. Ces réunions furent interrompues, pendant quelque temps, par suite de la mort ou de l'absence de trois de ses membres. Elles furent reprises, quand Trudaine fut nommé intendant à Lyon. On se réunit d'abord dans son hôtel, puis chez M. Laurent Pianelli de la Valette, puis encore chez le président Laurent Dugas, l'un de ses fondateurs, avant que l'archevêque Paul de Neufville de Villeroy donnât asile à la Compagnie dans son Palais archiépiscopal, en 1717. Après que des lettres patentes de l'année 1724 eurent reconnu légalement la Compagnie, le Corps

Digitized by Google

consulaire lui accorda, deux ans plus tard, une salle de l'Hôtel de Ville pour y tenir ses séances. On sait aussi qu'en 1758, de nouvelles lettres patentes vinrent autoriser sa réunion à la Société des Beaux-Arts, fondée en 1713, et autorisée de même en 1724. L'orateur présente ensuite un tableau rapide des travaux de l'Académie jusqu'en l'année 1736. Ce tableau, à défaut des procès-verbaux, dont il n'existe qu'une faible partie, pendant cette période, est emprunté soit à la Correspondance de Brossette avec Boileau, soit à celle du président Dugas avec Bottu de Saint-Fonds, soit enfin aux renseignements que nous fournit Bollioud-Mermet, dans son Histoire, encore inédite, de l'Académie. L'indication des communications les plus importantes, faites dans les réunions de la Compagnie, nous apprend ainsi que l'attention de ses membres s'attachait à tout ce qui concerne les Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts, et qu'une activité soutenue régnait dans son sein, même pendant les premières années de son existence.

Séance du 15 mai 1900. — Présidence de M. Ollier. — Hommage fait à l'Académie : *Actualités médicales. Les albuminuries curables*, par M. le Dr Teissier. — M. Caillemer donne lecture de la suite de son histoire de l'Enseignement du droit à Lyon. Pendant le XVIIIe siècle, Lyon ne posséda pas d'école de droit proprement dite, mais seulement une chaire de droit. Au nombre des professeurs ayant enseigné à cette époque, l'auteur cite notamment Jean-Baptiste d'Antoine, auteur de plusieurs ouvrages de droit, puis Félix Faure et de Lestang, tous deux venus de Valence. Ensuite, vers 1760, Joliclerc, avocat occupé, qui publia quatre ouvrages élémentaires et enseigna pendant près 40 ans. A la fin de sa carrière, on lui adjoignit Pierre-François Rieussec, mort seulement en 1826. Mais la chaire de droit disparut à la Révolution. Lorsque furent créées les Ecoles centrales, Delandine fut chargé de l'enseignement du droit. Mais, lors de l'établissement des Facultés de droit, Lyon ne figure point sur la liste des villes, généralement de second ordre, qui devaient en être pourvues, et l'on se borna à la création d'une Faculté des Lettres et d'une Faculté des Sciences dans notre ville. Mais en 1839, la Chambre de commerce s'attacha à créer une chaire de Droit commercial, dont furent pourvus successivement Ozanam et Dattas. Le succès de cet enseignement fit naître le projet de création d'une chaire d'économie politique, mais sa mise à exécution éprouva

Digitized by Google

quelques difficultés. Et ce ne fut qu'en 1864, qu'on obtint l'autorisation de charger M. Dameth de cet enseignement.

Séance du 22 mai 1900. — Présidence de M. Beaune. — Hommage : *Un peintre lyonnais de la fin du* XVe *siècle*, par Natalis Rondot, membre correspondant. — M. Caillemer présente à l'Académie le premier exemplaire de l'Heptateuque, publié par les soins de M. Ulysse Robert, au moyen du prix qui lui a été décerné par l'Académie. Il fait en même temps, un compte rendu sommaire de cette publication. Les anciens textes de la Bible, écrits sur parchemin, sont fort rares. Mais le *Codex Lugdunensis* est antérieur à tous ceux que l'on connait et il paraît être la traduction latine d'un texte grec, qui n'a pas été retrouvé encore. On s'est demandé d'abord dans quel pays cette traduction a été faite. M. Gaston Paris pense que c'est dans le midi de la Gaule. M. Renan, au contraire, lui attribue une origine africaine, et M. Ulysse Robert partage cette opinion. Mais si le texte lui-même est africain, la copie aurait bien été faite à Lyon, et c'est ainsi que s'expliquerait l'observation retrouvée par le savant éditeur dans un vieux dictionnaire, que l'on ignore d'où provient le texte suivi par l'Eglise de Lyon. On avait cru d'abord que ce manuscrit datait seulement du VIe siècle. Mais aujourd'hui plusieurs indices font admettre qu'il remonte au Ve siècle et qu'il serait ainsi antérieur à l'arrivée des Burgondes à Lyon. Certaines variantes permettent aussi de croire qu'il a été dicté et non copié. La publication de cette seconde partie de notre Codex, digne complément de la première, fera honneur à l'Académie et ajoutera à l'éclat des fêtes de son bi-centenaire. — Des remerciements sont votés à M. Ulysse Robert, pour la diligence qu'il a mise à la préparation de cet ouvrage, de manière à pouvoir être offert aux savants, qui assisteront au Centenaire de l'Académie. — M. Bleton donne ensuite lecture des paroles de la Cantate : *Lugdunum*, dues à M. Gabriel Bleton fils, et dont la musique est l'œuvre de M. Reuchsel, lauréat de l'Académie.

Fêtes du Centenaire. — *Séance publique du 29 mai 1900, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.* — Présidence de M. Ollier, président de la classe des Sciences. — M. Ollier, président : *Les deux premiers siècles de l'Académie de Lyon.* — M. Bouchard, membre de l'Institut : *Variation du poids des corps et glycogénie.* — M. Arloing, correspondant

Digitized by Google

de l'Institut : *Un épisode d'une crise récente en bactériologie.* — M. Chantre, de l'Académie de Lyon : *Communication éthnologique sur les races orientales.*

Séance publique du 30 mai 1900. — Présidence de M. Beaune, président de la classe des lettres. — M. Beaune, président, prononce une allocution sur la fête du bi-centenaire de l'Académie. — M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française : *La guerre de succession d'Espagne et la trahison de Victor Amédée.* — M. le vicomte de Meaux, membre associé : *Le progrès des études historiques en France au* XIXe *siècle.* — M. Bleton, membre titulaire : *Molière à Lyon.*

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1900

SOMMAIRE. — La chaleur et les faits divers. — Les noces de diamant des Minimes. — Les morts du mois. — M. le chanoine Richoud; M. l'abbé Guinand. — La rue Appian. — Les palmes du 14 juillet et la réforme de l'orthographe. — Découvertes archéologiques. — Le mouvement littéraire.

On croit, en général, que, pendant les chaleurs, la chronique suspend son cours tout comme le ruisseau. Le mois de juillet 1900 donne à cette croyance un démenti formel. Jamais nous n'avons joui de chaleur plus intense; — si l'on peut appeler une jouissance les 54 degrés au soleil dont nous gratifia Dame Nature; — jamais aussi la chronique n'a été plus fertile en événements de tous genres. Guerre, crimes, régicide, tout était réuni pour agrémenter le service téléphonique de nos grands quotidiens; sans que pour cela les menus faits de notre chronique régionale fussent moins dignes d'intérêt.

En effet, le mois s'ouvre avec les noces de diamant des

Digitized by Google

Minimes, cette splendide institution fondée il y a trois quarts de siècle par M. l'abbé Dettard. Combien d'illustrations lyonnaises sont sorties de cette vieille maison d'éducation, depuis le jour où le père Dettard acheta l'ancien couvent des Minimes de la Croix de Colle, supprimé par la Constituante, et y adjoignit la caserne des Minimes pour fonder l'institution si florissante aujourd'hui, sur les ruines du vieux couvent inauguré en 1436 par saint François de Paule, que le roi Louis XI avait « envoyé quérir à Naples en un chariot et litière par son ami et féal conseiller et maistre d'ostel Rigault Doreille ». Le « saint homme », comme on appelait alors le fondateur des Minimes, logea, dit la chronique, chez Guiot Vachard, hôtelier du Griffon, au quartier de Bourgneuf.

Le 3 juillet dernier, Lyon recevait un hôte de toute autre qualité, le colonel de Mouravief, attaché militaire à l'ambassade de Russie, chargé par l'empereur Nicolas II d'étudier le fonctionnement de nos Sociétés régimentaires. Elles sont nombreuses à Lyon.

Si nous saluons l'arrivée de l'envoyé militaire russe, comment ne pas déplorer la perte de ce brillant officier de l'Ecole supérieure de la guerre, le capitaine de France, fils du général de ce nom, qui a disparu le 15 juillet dans le massif du Lautaret, entre Saint-Michel et Valloire, sans qu'on ait pu trouver ses restes dans la montagne!

Revenons à nos menus faits quotidiens : le 20 juillet, nos jeunes figaros en herbe, nos apprentis raseurs, se mettent en grève sans que Lyon en ait paru trop ému. Il s'était bien plus préoccupé des incidents suscités au Conseil municipal par cette décision ridicule prise par l'Administration qui privait le deuxième arrondissement de tout subside pour les fêtes du 14 juillet. Nous n'avons pas à

Digitized by Google

qualifier cette mesure. Elle a émaillé plusieurs séances du Conseil d'incidents tapageurs et amusants; et le deuxième arrondissement y a gagné d'avoir, en guise de protestation, des illuminations plus éclatantes que jamais; car chaque année la moitié de ses habitants se sont déjà livrés aux douceurs des villégiatures. Avant de jouir de ce repos bien gagné, le Barreau de Lyon, fidèle à ses traditions, nommait, le 11 juillet, son bâtonnier, Me Charles Jacquier, et attribuait le prix Mathevon pour 1900 à Me Tallon.

Que citer encore pour agrémenter cette chronique? La réapparition subite, le 14 juillet, du buste de Raspail si irrévérencieusement déboulonné par des malandrins; le passage à Lyon, le 22, d'une mission annamite, chargée, dit-on, d'une mission scientifique et économique; une odieuse tentative de meurtre, le 28 juillet, commise sur le vicaire de la commune du Perréon, en Beaujolais, et la découverte plus sensationnelle, à Lyon, d'une jeune fille assassinée et jetée, ficelée dans un sac, dans une mare au Grand-Trou; la belle cérémonie des plaques commémoratives de 1870, célébrée, le 29, à Vaugneray; enfin, le 30 juillet, la nouvelle de l'assassinat du roi d'Italie, qui plonge Lyon dans la stupeur, en faisant revivre dans la pensée les tristes événements qui se déroulaient chez nous, il y a six ans, quand un autre Italien frappait le chef de l'Etat.

*
* *

Nos morts aussi méritent qu'on les signale. Le 14 juillet, l'Université de Lyon déplorait la fin prématurée d'un de ses jeunes maîtres les plus distingués, M. Joseph Texte,

Digitized by Google

professeur de littératures modernes comparées à la Faculté des Lettres.

La veille on avait inhumé à Feyzin M. le docteur Cognard, médecin des écoles libres, bien connu à Lyon pour sa charité et son dévouement.

Le 17, nous apprenions la mort de M. le chanoine Richoud, curé-archiprêtre de Saint-Pothin. Les Lyonnais attachés aux vieilles traditions de leur Eglise n'ont point oublié sa facheuse influence, alors qu'il était vicaire-général du cardinal Caverot. Le rôle joué à ce moment-là par M. Richoud est du domaine de l'histoire religieuse de Lyon ; le temps n'est point venu de s'y appesantir davantage.

Le 18 juillet, s'éteignait subitement au Crotoy (Somme), où elle était en villégiature, Mme Millevoye, veuve de l'ancien président de la Cour d'appel de Lyon, mère de M. Lucien Millevoye, député, rédacteur en chef de *La Patrie*.

Enfin, le 28, nous apprenons la mort de M. l'abbé François Guinand, doyen honoraire de la Faculté de Théologie de Lyon, membre titulaire émérite de l'Académie de Lyon, officier de l'Instruction publique, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique de France.

L'Eglise de Lyon perd encore par la mort de l'abbé Guinand, une de ses lumières, et les lettres un philologue des plus distingués.

M. Guinand était né à Mornant (Rhône), le 16 décembre 1814; il fit ses premières études aux séminaires de Verrières et d'Alix, de 1827 à 1836, et ses études théologiques aux Chartreux de Lyon, de 1836 à 1840.

Ordonné prêtre le 18 décembre 1840, il fut nommé professeur de philosophie à l'institution de Saint-Alban (Lyon), de 1840 à 1855, puis professeur d'hébreu à la

Digitized by Google

Faculté de théologie de Lyon, de 1855 à 1885, époque de la suppression des Facultés de théologie catholiques, et enfin doyen de ladite, de 1873 à 1885.

M. l'abbé Guinand laisse après lui de nombreux ouvrages. Les principaux sont : *Etudes sur la langue des Hébreux; Origine de l'alphabet; L'intelligence humaine ; Monographie du temple de Salomon*, etc.

M. l'abbé Guinand était un des derniers survivants de cette vaillante école libérale qui a produit les de Falloux, les Montalembert, les Dupanloup, les Lacordaire, les Gratry, etc., la dernière des écoles catholiques qui ait eu une influence sur le gouvernement du pays.

Après ce juste hommage rendu aux morts, songeons aux vivants et notons, le 11 juillet, le mariage, célébré à Berzé-le-Châtel (Saône-et-Loire), du comte André de Brosses avec Mlle de Thy de Milly, dont la mère, la comtesse de Milly, est si connue pour son dévouement aux œuvres charitables de Lyon. Le comte de Brosses est l'arrière-petit-fils du comte René de Brosses, préfet du Rhône pendant huit ans sous la Restauration, et dont le nom a été longtemps porté par la grande avenue qui traverse la Guillotière et qu'on a attribuée ensuite à Gambetta, grâce à cette manie qu'ont nos édiles de débaptiser nos rues pour leur enlever tous leurs souvenirs historiques.

Il est vrai qu'ils viennent tout dernièrement de faire œuvre utile, en donnant à une rue nouvellement créée, au sud du groupe scolaire de Saint-Just, le nom d'Appian. Cette nouvelle rue rappellera aux Lyonnais, le souvenir du paysagiste et, aux habitants du quartier, l'hôte affable et modeste de cette Villa des Fusains, où le maître vécut tant d'années studieuses et produisit tant d'œuvres admirables.

Digitized by Google

C'était une de nos figures lyonnaises les plus intéressantes et les amis du grand artiste n'oublieront jamais l'hôte assidu de la salle des billards du XIXe Siècle, au gilet doublé de rose, au large feutre de mousquetaire, au visage bronzé qu'encadrait une belle barbe blanche.

Appian est mort, suivant de près dans la tombe son fils Louis qui emportait dans la mort tant de légitimes espérances. Le père et le fils reposent aujourd'hui côte à côte, au cimetière de Loyasse, dans l'allée basse qui regarde le couchant et où le père vint un jour planter, de ses propres mains, un beau pied de rosier aux fleurs épanouies.

Appian était le seul de nos peintres qui fut décoré et Dieu sait cependant si notre Ecole compte des maîtres. Un prêtre vient d'être décoré qui honore Lyon, M. l'abbé Lepin, un de nos compatriotes, aumônier de l'hôpital militaire de Milianah, en Algérie, qui compte trente-un ans de services et trente-une campagnes. Jamais croix de la Légion d'honneur ne pouvait briller sur plus noble poitrine.

Pendant ce temps le grand Collège royal chirurgical de Londres, recevait, le 24 juillet, M. le docteur Ollier, comme membre associé collégial, grand honneur scientifique rarement décerné en Angleterre à un étranger.

Enfin, le 31 juillet apportait aux membres de l'Enseignement une manne bien attendue de distinctions moins importantes et si désirées, les palmes académiques.

*
* *

On sait que les palmes du 14 juillet sont spécialement réservées aux membres de l'enseignement ; celles du 1er janvier se distribuent sans compter et récompensent

Digitized by Google

trop souvent, hélas, des agents électoraux illettrés. Il est vrai qu'en vertu du décret que vient de rendre M. le Ministre de l'Instruction publique, il n'y aura bientôt plus d'illettrés, chacun ayant le droit, sous prétexte de simplification de l'orthographe, d'écrire le français à sa guise, suivant ses goûts. Ah ! le beau langage que réserve au siècle futur cette simplification de la langue ! Le siècle qui s'achève se flattait d'avoir été le siècle des grands écrivains, des grands poètes ; il finit avec la langue française, qui ne sera bientôt plus qu'un patois national.

Avant que nous assistions à cette décadence, occupons-nous du mouvement des lettres, — des belles-lettres, —pendant ce mois de juillet. Ce mouvement est, plus que partout ailleurs, dans notre région, incessant et remarquable.

Voici tout d'abord trois découvertes archéologiques signalées autour de nous. A Sainte-Colombe-lès-Vienne, ce pays si riche en souvenirs gallo-romains, on découvre, le 10 juillet, dans la propriété de M. Chaumartin, une superbe mosaïque, très bien conservée, une des plus belles qui aient été encore mises à jour.

A Valfleury, ce site si curieux du Forez, le Père de Bessy, directeur de la maison des Lazaristes, trouve, enfouis dans les décombres, deux beaux écussons, dont l'un porte les armes de Jacques Mitte de Chevrières, époux de Gabrielle de Saint-Chamond, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit, etc.

Quelque savant nous dira un jour comment ces sculptures héraldiques ont pu être transportées à Valfleury.

Enfin le 24 juillet, à Intriaz-Izernore non loin de Bussy, où déjà tant de documents de l'histoire romaine ont été découverts, on a mis à jour des piédestaux, des armures. Les morceaux d'architecture ont une similitude parfaite

Digitized by Google

avec les colonnes intermédiaires du temple de Mars déjà découvert au même lieu, ce qui tend à faire croire qu'Izernore était, au temps de la domination romaine, une grande et opulente cité. On signalait, paraît-il, au XIIIe siècle, des restes remarquables de monuments romains encore à jour dans cette contrée.

A cette date vivait Pierre de Tarentaise, qui fut pape sous le nom d'Innocent V et qui naquit très probablement en Savoie, vers 1225.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, vient de prononcer, le 1er juillet, son panégyrique dans la métropole de Chambéry.

On sait que Pierre de Tarentaise fut archevêque de Lyon et porta la parole devant le second Concile tenu dans notre ville. La *Revue du Lyonnais* s'occupa très longuement de son histoire, tout récemment à l'occasion de sa béatification, et a rappelé le grand rôle joué par Pierre de Tarentaise au moment des luttes entre le Chapitre et le peuple de Lyon.

Un autre écrivain vient de retracer une page des plus mouvementées de notre histoire. Le Conseil de l'Université a, en effet, attribué, le 19 juillet, le prix Etienne Falcouz, section des Lettres, au remarquable ouvrage de M. Charles Faubert, ancien élève de la Faculté de Lyon, professeur d'histoire au collège de Toul, *Lyon et la Convention*.

D'autres ouvrages ont encore vu le jour pendant ce mois, que nous devons citer pour l'appoint qu'ils apportent à notre histoire. M. Léopold Lacour, dans son livre sur *Les Origines du féminisme contemporain*, consacre une longue étude à Rose Lacombe, une des « meneuses » puis « le chef » de la Société des Républicains Révolutionnaires de Lyon en

Digitized by Google

1793, l'amie du révolutionnaire Jean-Téophile Leclerc, l'acolyte de Robespierre, et dont la vie fut tout un roman. Rose Lacombe, qui avait débuté au théâtre à Marseille, joua d'abord *Sémiramis* à Lyon, où elle fit la connaissance de Leclerc, journaliste remuant, né à Montbrison, plus tard « député extraordinaire de Lyon » à la Convention. L'ouvrage de M. Lacour est plein d'intérêt.

Continuons notre revue des livres! Voici de M. l'abbé J.-B. Martin, un opuscule sur *La Paroisse Saint-Pothin* de Lyon, œuvre qui trouve encore une actualité plus vive par la mort du pasteur de cette paroisse; puis, du même auteur, le premier fascicule d'une suite annoncée de *Mélanges d'archéologie et d'histoire lyonnaises;* celui-ci est consacré à la Primatie de l'Eglise de Lyon.

Pendant ce temps, la lutte continue entre M. Steyert et M. l'abbé Devaux, le philologue si estimé, au sujet des *Etymologies lyonnaises,* qui fournissent à M. l'abbé Devaux l'occasion de nous présenter une étude remarquable et de haute science; les archéologues, les étymologistes y trouveront ample moisson de documents et d'enseignements.

Je n'aurai garde d'omettre la plaquette de M. le substitut G. Vallet, qui nous fait revivre avec tant de verve et d'esprit *L'ancienne Faculté de Droit de Lyon,* dont il rappelle si agréablement la fondation, les origines et l'histoire; c'est toute une génération d'hommes de lois qui revit sous les toits vermoulus du Petit Collège; c'est le portrait frappant de l'étudiant lyonnais de 1874 à 1896.

J'ai dit déjà combien l'Exposition avait fait naitre dans notre ville des rapports curieux, véritable histoire du travail et des arts à Lyon jusqu'à la fin de ce siècle.

C'est ainsi que M. Bleton, nous a donné une introduction pleine de documents et d'intérêt dans *l'Histoire du travail pendant le* XIXe *siècle.*

Digitized by Google

Là, chaque corporation trouve un aperçu rapide de son origine et de ses traditions; là, trouvent place les Sociétés de secours mutuels et de retraite. Nul, mieux que M. Bleton, le mutualiste si réputé, n'était qualifié pour entreprendre pareille étude.

Un autre volume fera la joie des Bibliophiles, par la rareté et le luxe de son édition, je veux parler de l'*Art de décorer les tissus*, édité sous le patronage de notre Chambre de commerce, et qui reproduit, avec une sincérité merveilleuse dans les coloris, les chefs-d'œuvre que contient le Musée d'art et d'industrie du Palais de la Bourse, trop peu connu des Lyonnais.

Enfin, je signalerai aux viticulteurs, une étude très intéressante de M. Vermorel, président du Comice agricole et viticole du Beaujolais, *La défense des récoltes contre la grêle par le tir au canon*, toute d'actualité aujourd'hui.

Je crois avoir résumé ainsi, à peu près fidèlement, le mouvement des lettres autour de nous pendant ce mois.

Les théâtres sont fermés. Il a fallu pour les ouvrir pendant ces chaleurs terribles, les concours des prix du Conservatoire. On les a dit assez remarquables. La déclamation a valu à MM. Angelier et Amigue un 1er prix. Dans le chant, MM. Gonguet et Imbert, Mlles Poussonnel, Duquesne et Garbit obtiennent la première récompense.

Que d'espoirs trop souvent, hélas! déçus plus tard!

Pierre VIRÈS.

Le Gérant : P. BERTHET.

Imp. Mougin-Rusand, Waltener & Cie, succr. rue Stella, 3, Lyon.

Digitized by Google

LES LYONNAIS
AU
COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

(suite (1)

Le 28 juin 1711, entrait en troisième un *X. Fouvet* (2), au dire de nos registres, né à Lyon et devenu dans la suite capitaine de cavalerie. Un vieil oncle, M. Moignat, payait 378 livres pour la pension, le blanchissage, les meubles, le papier et le maître écrivain, 6 livres par quartier pour les leçons de danse, 3 livres par mois pour les divertissements. L'enfant sortait le 25 novembre 1712, « sans les regrets de ses maîtres ».

En feuilletant les anciens contrôles militaires, nous avons

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet et Août 1900.

(2) Il était sans doute de la famille de Jean-Claude Bouvet, bourgeois de Lyon, qui, le 9 novembre 1785, acheta le fief de la Roche en la paroisse de Saint-Priest-la-Roche (Loire).

Digitized by Google

trouvé un Bouvet, capitaine aux Beauffremont-dragons, le 5 novembre 1733, retiré en février 1747, juste un an avant la nomination de François-Aimé Assier de la Chassagne au grade de lieutenant-colonel de ce régiment. L'absence de prénoms et de renseignements plus explicites, soit à Juilly, soit aux Archives de la guerre, ne nous permet pas d'affirmer l'identification de ces deux personnages.

« Ce 31 mai 1712, en la fête de notre Père Supérieur, « la charrette recouverte de cuir (1), construite pour la « plus grande commodité de Messieurs les parents, partie de « Paris dans la nuit, s'arrêtait au perron, amenant le « T. R. P. de la Tour, M. Terray de Malherbe (2), avocat au

---

(1) Cette charrette achetée « pour mener nos messieurs en promenade durant les vacances » avait, on le voit, changé de destination. Elle avait été payée 157 livres 3 sols, le 9 novembre 1704.

(2) Nous devons de précieux renseignements sur les Terray à M. le Dr Octave de Viry. A propos du titre *de Malherbe*, ajouté en nos notices à celui de Terray, peut se poser un problème, que nous sommes incapable de résoudre. Nous tenons, du moins, à transcrire ici ces intéressantes observations de notre aimable correspondant :

« Antoine Terray épousa, en secondes noces, le 8 juin 1705, à « Roanne, Dlle Marianne Dumas, fille de Claude Dumas, écuyer, sei- « gneur de Mâtel, capitaine de chevau-légers, lieutenant-colonel du « du régiment des fusiliers de S. A. S. le Prince Gabriel de Savoie. « Mme Terray était par sa mère, dame Jeanne de Grimaud de Mâtel, « petite-nièce de la Rév. Mère Jeanne Chézard de Mâtel, fondatrice de « l'ordre du Verbe incarné, dont la vie a été successivement écrite par « le P. Antoine de Boissieu, S. J., par le prince Augustin Galitzin et « par M. l'abbé Penaud.

« Nous venons donc de voir que l'aïeul maternel des enfants d'Antoine « Terray était seigneur de Mâtel près de Roanne. Il tenait ce fief de « Jeanne de Grimaud, sa femme, laquelle en avait hérité d'Antoinette « Chézard de Mâtel, sa mère, sœur de la dévote Forézienne morte en « odeur de sainteté.

Digitized by Google

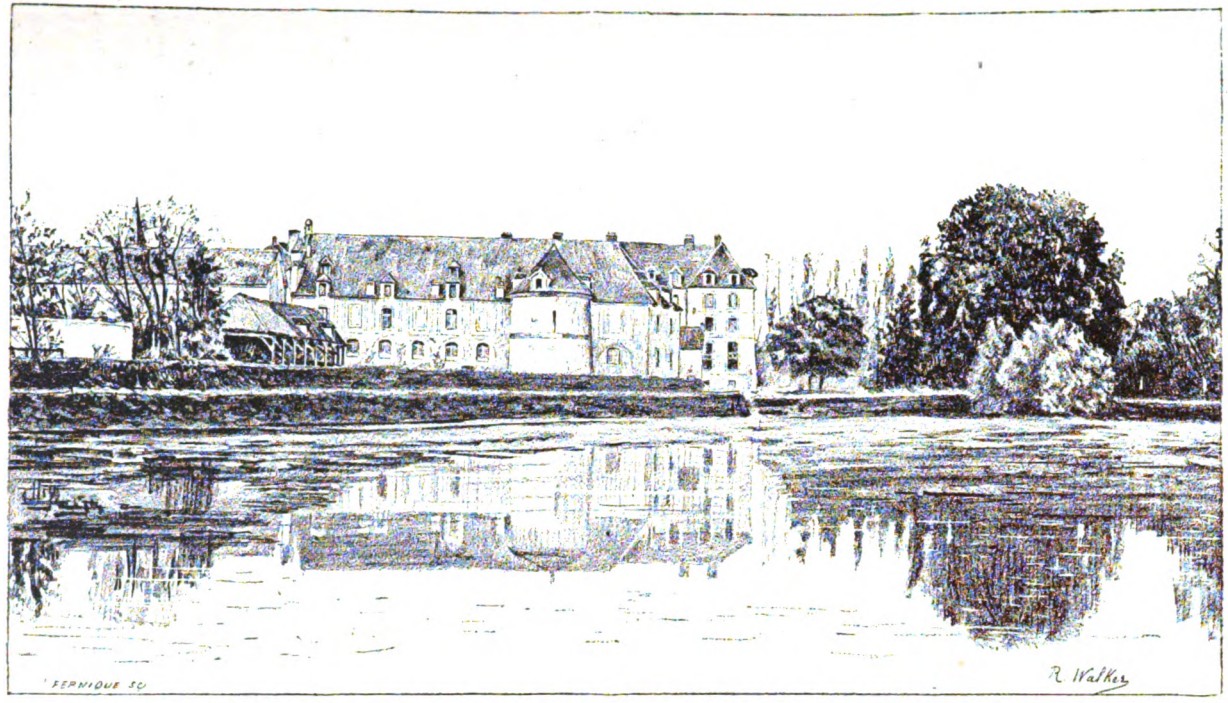

Collège de Juilly. — Vue de l'Étang.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Parlement, directeur général des gabelles, son fils et son « petit cousin. Le fils (1) est *François Ier Terray de Malherbe*, « de Roüanne, près de Lion ; le petit cousin, J. d'Aussel, « fils d'échevin.

« La terre de Mâtel, après la mort de Claude Dumas, était échue à « son fils aîné, Charles-Emmannuel-Joseph Dumas, lieutenant des « gardes du corps de S. A. S. le Prince de Savoie. Celui-ci, par testa- « ment, reçu Ponchon, notaire royal à Roanne, le 20 février 1706, dans « lequel il se qualifie sieur de Mâtel, institua pour ses héritiers univer- « sels, dames Paule-Louise et Jeanne-Louise Dumas, ses deux sœurs. « Les dites demoiselles Dumas firent, le 29 août 1720, par devant « Ponchon, donation à dame Marianne Dumas, leur sœur, épouse de « M. Antoine Terray, conseiller secrétaire du roi, des divers biens, « rentes, etc., situés à Noailly, Mably, Perreux, Roanne, Saint-Haon « et notamment de leurs fief, château, rente noble et domaine de « Mâtel, en la paroisse de Roanne.

« Nous avons ainsi la preuve qu'Antoine Terray, à partir de 1720, « était du chef de sa femme, seigneur de Mâtel. Quant au fief de Malherbe, « non seulement il n'appartint pas à Antoine Terray ; mais nous croyons « qu'il n'a jamais existé en Forez de domaine féodal de ce nom. »

Toujours est-il que les sept enfants du secrétaire du Roi sont inscrits, sur nos registres, sous les noms de *Terray de Malherbe* ou de *Malherbe de Terray*. Un seul, Joseph-Marie est signalé une fois comme possédant le *surnom de Mâtel*, que nous n'avions pu jusqu'ici nous expliquer.

(1) M. Antoine Terray de Malherbe, directeur général des gabelles, s'était marié deux fois. De son premier mariage avec Jeanne Nappard, il eut deux fils : François, baptisé à Roanne, le 22 février 1694, — Pierre, baptisé le 4 juillet 1699. — D'un second mariage le 8 juin 1705 avec Marie-Anne Dumas, il eut : François, baptisé le 30 juin 1707, — Pierre, baptisé le 14 avril 1713, — Joseph-Marie, né et baptisé à Boën, le 9 décembre 1715, porté à l'église par Antoine Rozier et Claudine Baret, domestiques, — Pierre-Marie, baptisé à Roanne le 19 avril 1722, — François, le 20 juillet 1725. — Consulter : — L. P. Gras. — M. Steyert, *Armorial général*. — Breghot, *Catalogue*. — Prudhomme, *Dictionnaire des condamnés, Registres de catholicité de Boën, Registres baptistaires de Saint-Romain-la-Motte et Saint-Germain-Lespinasse*.

Digitized by Google

« M. Terray compte 18 ans, et, cependant, suivra la 5e « sous le P. Camusat (1). Il est fort en retard, très malade « depuis sa naissance, sans cesse en danger de mourir, « n'ayant pu fréquenter les classes en la ville de Roüanne, « dont le climat lui est particulièrement nuisible en raison « des fièvres. »

Aussi « par ordre » multiplie-t-on les soins de toute nature. On confectionne des vêtements « doublés de houette « et de toile cholette », les premiers portés à Juilly, des camisoles en molleton (6 livres 15 sols), des chaussons en laine, et, chose inexplicable alors, 40 mouchoirs de poche. L'enfant devait se présenter au Préfet couvert de son manteau et boire du lait chaud après chaque leçon de danse. Deux cents livres par an étaient octroyées pour l'entretien du trousseau spécial, représentant une valeur de 525 livres 16 sols.

Grâce à un tel luxe de précautions, qui semblaient absolument inouïes, et « produisaient scandale sur nos Mes- « sieurs », François passa sept années au collège sans maladie grave.

« Le 2 septembre 1715, au matin, un officier des gardes « suisses nous annonçait la mort du roi Louis, survenue la « veille. » Grande consternation au collège et dans tout le pays. Le P. Sauvage réunit aussitôt les élèves pour leur faire part de la triste nouvelle et recommander à leurs prières le souverain dont la bienveillance ne s'était jamais ralentie. Quinze jours après, on célébrait dans la chapelle un service des plus solennels pour le repos de l'âme du défunt roi. « Le Cardinal de Bissy, évêque de Meaux, avait bien

(1) Devenu un prédicateur en renom.

Digitized by Google

« voulu pontifier, et la Cour, députer le lieutenant-général « Philippe, duc de Vendôme. » Alors, comme aujourd'hui encore, aux jours des grandes cérémonies, Messieurs les Académiciens veillaient au drapeau, et se tenaient auprès de l'autel, l'épée tirée. A François Terray échut l'honneur de porter ce jour-là le drapeau du collège (1). Ainsi que tous ses camarades, il avait un crêpe noir à son chapeau.

En septembre 1718, M. de Malherbe ayant été nommé secrétaire du roi du grand Collège, François accompagna son père à Versailles. A la hâte, le Frère linger dut arranger quatre chemises avec manchettes et jabots de dentelles. « M. Terray rentrait à Roüanne le 22 août 1719, n'ayant « achevé ses études qu'à 25 ans.

Presque surpris du résultat obtenu, « M. de Malherbe nous « laissa l'assurance de nous envoyer aussitôt que possible « tous ses enfants (2) ». Et de fait, dès le 17 novembre suivant, *Pierre Ier*, le second fils, venait étudier en philosophie. Il rencontrait dans cette classe deux concurrents redoutables, Barthélemy de Murard et François de la Chassagne. Au reste, rien d'intéressant à signaler sur son compte. Il

---

(1) Ce premier drapeau du collège, don du R.-P. Gouin de Langelière, sortait des ateliers de Rousquain, brodeur sur étoffes, en la rue Saint Jacques, et avait été payé 77 livres 5 sols, le 1er janvier 1709. On ne sait ce qu'il est devenu. Toujours est-il qu'en 1791, lorsque les élèves des collèges durent s'organiser en bataillons, la vicomtesse de Noailles, née d'Ayen, voulut offrir l'étendard et en attacher elle-même la cravate.

(2) Voici les dates de l'entrée et de la sortie: Pierre Ier, du 17 novembre 1719 au 17 avril 1720, — François II, du 19 octobre 1720 au 27 août 1723, — Pierre II, du 19 octobre 1720 au 8 septembre 1729, — Joseph-Marie, du 11 juin 1724 au 19 octobre 1730, — Pierre-Marie, du 18 mai 1729 au 22 juillet 1735, — François III, du 23 décembre 1733 au 28 décembre 1736.

Digitized by Google

n'achevait même pas l'année, étant sorti le 17 avril 1720.

Nous ne savons pas ce que sont devenus ces deux élèves.

François II était le filleul et le préféré du docteur Terray (1), qui payait 3 livres par mois pour menus plaisirs, 13 livres pour les vacances et 3 livres au jour de sa fête. « Très intelligent, avancé pour ses 13 ans, mais arrêté dans « son travail par son tempérament trop maladif », il sortait le 27 août 1723, après avoir suivi la rhétorique, la philosophie et les mathématiques sous le P. de Canaye. Sa santé ne s'améliora pas. Devenu avocat (2) à la Cour, il mourait à Roanne le 5 mars 1731.

Pierre II, entré à l'âge de 7 ans, resta huit années entières à Juilly. Brillant élève, toujours dans les deux premiers de sa classe, mais tête folle, il avait résolu de se diminuer chaque année d'un membre. Il se cassait une dent en octobre 1721, se coupait la joue droite en septembre 1722, se brisait la jambe (août 1723) et le bras (septembre 1725) en tombant deux fois de cheval, et le 2 janvier 1727, se fendait la joue en patinant sur l'étang. Sorti le 8 septembre 1729, il suivait à Paris les cours de la Faculté de droit (3), deve-

---

(1) François Terray, écuyer, était déjà inspecteur général des armées et hôpitaux dès 1707, secrétaire du roi en 1711, et premier médecin consultant de Sa Majesté en 1718. Il mourut à Paris le 28 décembre 1753.

(2) François se fit inscrire le 30 octobre 1723 à la Faculté de droit de Paris pour suivre les cours de Mre Ferrière. (Reg. des inscriptions : vol, 27, p. 545). Il était sans cesse à l'infirmerie pour accès de fièvre tierce, et prenait force quinquina préparé.

(3) Pierre prenait ses inscriptions en octobre 1729, janvier, avril, juillet, octobre 1730, janvier, avril, juillet, octobre 1731, janvier et avril 1732. Il trouvait à la Faculté Jean-Philibert Peysson, qui devait devenir procureur général du roi en la Cour des Monnaies de Lyon et mettre ses deux fils à Juilly.

Digitized by Google

nait conseiller au Parlement, maître des requêtes et procureur général en la Cour des Aides. En 1749, il épousait Renée-Félicité Le Nain. De ce mariage, il eut une fille, Françoise-Marie, et un fils, Antoine-Jean, qui fut le dernier intendant de Lyon, et périt victime de la Révolution, le le 28 avril 1794.

Joseph-Marie, dit *M. de Mâtel*, passait pour « le plus intel- « ligent de ses frères et l'un des élèves les mieux doués qu'ait « eus l'Académie ». De beaucoup d'imagination, et, coïncidence rare, d'une mémoire surprenante, il remportait tous les prix de français, de récitation et d'histoire. Avec cela, assez indiscipliné. Il subissait deux fois le martinet pour avoir (le délit n'est donc pas nouveau !) dérobé le passe-partout du Frère dépensier Houbert. Et l'Econome, avec une satisfaction évidente portait « sur le compte de M. Terray, père, 30 sols pour « deux passe-partout, et les 6 sols d'usage au valet. *L'Eco-* « *nomat avait enfin reçu justice !* » Joseph-Marie « prenait « volontiers des leçons de danse ». Hardi cavalier tout jeune encore, le 6 septembre 1725, il sortait vainqueur du carroussel célébré à l'occasion du mariage de Louis XV. M. d'Ersoffy, lieutenant-colonel des housards, lui fit présent, « *au* « *nom du roi*, d'un fouet de boyaux à la pomme d'or, comme « il est de coutume au régiment royal-cravate (1) ». Méprisant la diligence de Dammartin, Joseph-Marie voulut regagner Paris sur un cheval (2), que M. Haquin lui loua pour

(1) On sait que les *cravaches*, ou fouets en boyaux tordus, furent employées pour la première fois par les *Croates*, ou Cravates, cavaliers hongrois et bosniens, qui, sous Louis XIII, entrèrent au service de la France. Louis XIV voulut rester le mestre de camp du régiment de royal-cravate. Ce régiment subsista jusqu'à la Révolution.

(2) Joseph-Marie prenait ses inscriptions à la Faculté de droit en octobre 1732, janvier, avril, juillet, octobre des années 1733 et 1734,

Digitized by Google

12 livres. Qui aurait pu deviner en cet enfant si plein de vie et d'entrain, le contrôleur, dont le flegme imperturbable devait un jour étonner ses contemporains ?

Pourvu, à l'âge de 21 ans, d'une charge de conseiller-clerc au Parlement, l'abbé Terray se fit remarquer par son âpreté au travail, et vécut, jusqu'à 40 ans, d'une vie presque austère.

En grande faveur auprès de la marquise de Pompadour, il prit la plus grande part à l'expulsion des Jésuites. D'heureuses opérations sur les blés éveillèrent d'abord l'attention sur ses habiletés financières, et l'amitié du chancelier Maupeou lui valut peu après, en 1769, la charge de contrôleur-général. En l'état désastreux où se trouvaient alors les finances du royaume, le trésor vivait d'expédients. L'abbé Terray, autant que la chose était possible, essaya *per fas et nefas* de rétablir un peu d'ordre. Mais ses malheureux expédients ne parvinrent pas à équilibrer les recettes et les dépenses, dont l'excédant était encore de plus de vingt-cinq millions et demi en 1774. Il fut exilé. Le peuple se réjouit de sa destitution, et brûla son effigie. Terray s'en consola, en jouissant de la fortune énorme, qu'il s'était ménagée. Il mourut à Paris, le 18 février 1778.

Pierre-Marie remportait presque les mêmes succès. Mais, doué d'un tempérament plus calme, il ne méritait aucune punition grave. Nos registres, du moins, n'en ont pas conservé le souvenir. En mars 1731, à la mort de son frère François, il reçut un complet de drap noir garni de boutons d'argent, estimé 82 livres 5 sols. Il fut un des premiers

---

janvier, avril, juillet 1735. Il passait les examens en droit français le 9 décembre 1735, et était reçu conseiller clerc au Parlement de Paris en 1736. (*Reg inscript.*, vol. 31, p. 489. — *Reg. examens* v. 84, p. 59. — *Reg. lettres testimoniales*, vol. 91, p. 58).

Digitized by Google

élèves, dont les culottes aient été munies de poches en toile de Saint-Lô (1). Nous ne savons ce qu'il est devenu (2) ainsi que son jeune frère *François, III* du nom, sorti le 28 décembre 1736, n'ayant pu s'accoutumer. Il fallait, à chaque instant, le conduire à Meaux (3), chez le Jarle, le dentiste célèbre, qui vous arrachait les dents pour 45 sols, les coupait pour 3 livres, et les durcissait pour 5 livres 15 sols avec un ciment inventé par M. de Sessac, apothicaire installé au quai des Orfèvres en l'Ile Saint-Louis.

M. Terray de Malherbe avait versé au collège pour la pension de ses sept fils, pendant 24 ans et 7 mois, la somme de 12,052 livres 14 sols, sans compter les faux frais.

« Juilly, ce 10e de janvier 1716.

« Monsieur. Le T. R. P. de la Bastide, supérieur, M. de « Troisvallais, président, *d'Aussel* (4), chancelier, et leurs

(1) C'est en janvier 1736 que le Frère linger posa les premières poches aux culottes. Bien naturellement les poches eurent le plus grand succès, et pendant deux mois, on dut engager un tailleur supplémentaire pour pouvoir satisfaire ces Messieurs. La pose des poches en toile de Saint-Lô coûtait 25 sols, en peau de mouton 35 sols. Plus tard, on employa exclusivement de la serge d'Aumale « comme plus souple et moins déchirante ».

(2) « Nous apprenons par le testament d'Antoine Terray, le 15 juin 1727, « qu'à cette époque les cinq fils, qu'il avait eus de Marie-Anne Dumas, « étaient tous vivants et n'avaient pas atteint leur majorité. L'acte ne « fait aucune mention des enfants du premier lit. On voit aussi par le « testament de Marie-Anne Dumas, du 25 mai 1737, qu'il ne restait « plus alors que quatre des fils de son dit mari et d'elle. Mais rien jus- « qu'ici n'a pu me faire connaître la destinée de Pierre-Marie et de « François III. » (*Lettre de M. de Viry du 30 août 1900*).

(3) On descendait à Meaux vis-à-vis la cathédrale, chez le maître des postes, Peignerre, dont le fils était élevé à Juilly.

(4) Jacques (?) d'Aussel, fils par alliance sans doute d'André d'Aussel, échevin de Lyon en 1707. De son premier mariage, André d'Aussel

Digitized by Google

« confrères de l'Académie royale de Juilly vous prient de « vouloir bien assister à leur réunion solennelle du 15e de « ce mois, devant Mgr le Grand Chancelier, et leur per- « mettre de se dire, Monsieur, vos très humbles et très « respectueux serviteurs. »

Cent lettres furent envoyées.

Le 15 janvier, deux Pères, 25 élèves en tenue et le garde forestier Mouton, ancien maréchal des logis de carabiniers, se rendaient à cheval jusqu'à Roissy (1) « pour faire hon- « neur au carrosse de Mgr le Chancelier ». Ce dernier était accompagné de M. l'abbé de Seignelay et d'un grand nombre d'invités. Après le dîner, où l'on servit du champagne, on se réunit dans la salle des actes complètement restaurée (2). Plancher neuf, boiseries peintes en ocre broyée avec bandes couleur olive, aux fenêtres quatre longs rideaux de coton vert, garnis de leurs falbalas et de rubans en soie blanche, au centre, sur une table ronde, un tapis de Beauvais (3), pré-

---

n'eut, en effet, que des filles. Il se remaria en 1702 avec une veuve, Charlotte Calas. Or, depuis cette date, M. d'Avaize n'a retrouvé aucun acte de naissance dans la famille.

(1) A Jacques, cabaretier du Bon Repos à Roissy 13 livres 16 sols pour la dépense de 28 chevaux et la collation des Messieurs en allant faire honneur au carrosse de Mgr le Chancelier.

(2) Le Frère Auffray et Guérin, le charpentier, avaient passé 41 journées pour relever le plancher. Machuré, le tapissier avait gagné 26 livres 5 sols pour 21 journées de son travail à refaire les chaises et fauteuils de la salle, étant nourri et payé 25 sols par jour. — Galand, « le drapeur », avait reçu 8 livres 7 sols 6 deniers pour la façon des 4 grands rideaux de coton avec les falbalas, y compris 22 aulnes de rubans blancs et 20 sols de fil fourni. — Le fauteuil avait coûté 4 livres 10 sols, les chaises rouges 50 sols pièce, aux magasins de la Capucine, à Paris. « Toutes ces réparations et ces ajustements de la salle revenaient à près de 700 livres. »

(3) Ce tapis, qui vécut plus de 70 ans, fut chanté par les Académiciens en 1786.

Digitized by Google

sent du Roi. « Sur le fauteuil de serge verte et les six chaises « en paille rouge prirent place le président d'honneur et les « Messieurs du bureau. Le R. P. Supérieur présenta ses « élèves. M. du Moutiers, aîné, secrétaire, lut une adresse « à M. d'Aguesseau et une ode à M. de Seignelay. Mgr le « Chancelier se leva pour complimenter fort agréablement « un chacun et l'Oratoire. MM. de Troisvallais et d'Aussel « répondirent avec pleine satisfaction. On procéda à la récep- « tion de deux nouveaux membres, on fit lecture de plu- « sieurs travaux (1), puis Messire Garnier, le maître de « musique, fit exécuter par nos Messieurs un chœur de « M. Lulli (2). » Sur la fin de la séance, le R. P. de la Bastide sollicita un service du Chancelier. « Messieurs les Aca- « démiciens, dans le dessein de plaire au jeune roi, avaient « composé chacun sa fable. » Gaucher (3), le maître écrivain, de sa plus belle plume, avait transcrit les 35 compositions, et Jollivet, papetier à Paris, avait recouvert la copie en cuir du Maroc le plus fin. « On demandait au Chancelier « de porter lui-même cette offrande au souverain. Ce qui « fut fait, et causa grande joie et émulation chez nos Mes- « sieurs. »

J. d'Aussel avait composé la dédicace et une fable.

---

(1) Entre autres, une traduction en vers français de la fable du Rat de ville et du Rat des champs; des stances exprimant le désespoir de Camille à la vue de son frère, Horace, qui veut la tuer. (Bibliothèque Nationale, fonds français, 24.720, folios 401 à 414).

(2) Louis Lully, fils du célèbre compositeur florentin, fut élève du collège du 18 juin 1681 au 24 mai 1685. Il quittait alors Juilly « pour « aller exercer la charge de Monsieur son père ».

(3) Gaucher, l'écrivain, et Garnier, le maître de violon, quittèrent Juilly en août 1725.

Digitized by Google

AU ROI,

Daigne en ce jour jeter tes regards favorables
Sur ces vers ébauchés qu'on t'adresse aujourd'hui,
Louis, c'est à toi seul que nous offrons ces fables;
Honore-les de ton appui.
Trop heureux si jamais un si petit ouvrage
Pouvait être appuyé d'un si puissant soutien.
S'il se voit honoré de ton prudent suffrage,
Il ne lui manquera plus rien.
Nous ne demandons point de nos vers le salaire,
Que pourrait nous donner ta libéralité.
Nous n'avons jamais eu que dessein de te plaire.
Excuse seulement notre témérité.

LE VOLEUR SCRUPULEUX

Plus scrupuleux qu'on ne l'est d'ordinaire
Dans son métier, un honnête voleur,
Le vendredi, cessait son ministère;
Et dans ses vols toujours plein de douceur,
Il ne gardait que moitié pour salaire.
Un homme, un jour, suivit son grand chemin;
Il court à lui : « Votre bourse, bonhomme! »
L'homme obéit. Le voleur tend la main,
Voit sept écus, et toujours plus humain,
En prenant trois lui rendit même somme.
« Mon Dieu, dit-il, il faudrait trente sols
« Pour l'autre écu. Mon cher, les avez-vous? » —
— « Eh! non, gardez, reprit le pauvre hère. »
— « Chut, attendez, reprit l'autre, j'avais...
« Oui, les voilà, tenez, j'ai votre affaire,
« Le bien d'autrui ne me tente jamais. »

Digitized by Google

Dès le lendemain, J. d'Aussel entrait à l'infirmerie pour accès de fièvre tierce. Le voyant perdu, Mme Calas, sa tante, « voulut, le 29 février, l'emmener chez elle à Paris, où il « est mort, le pauvre enfant ! le 1er avril 1716. » Intelligent, travailleur, exemple de ses camarades, d'Aussel ne continuait ses études que par une énergie de volonté rare. « Depuis « janvier 1715, la fièvre s'obstinait en lui, comme il s'obsti- « nait lui-même à ne nous point quitter. »

Le 11 décembre 1713, le P. Sébastien Dutreuil (1) nous envoyait un élève de philosophie, *François Vignon*. L'enfant ne tardait pas à montrer ce dont il était capable. Les travaux de transformation du parc étaient à peine commencés, et, jusqu'ici, on n'avait pas éprouvé la nécessité d'une clôture au midi, du côté de Nantouillet. Le 5 janvier 1714, trompant la surveillance, François Vignon s'échappait. Grand émoi, dès que fut constatée la disparition : trois valets fouillèrent les environs, Mouton et le Père Préfet montèrent à cheval, le Frère dépensier, Houbert, enfourcha son âne. « Au soir, ce dernier, plus heureux que les autres, revenait « au collège, ramenant en croupe et non sans peine notre « fugitif, qu'il avait retrouvé à la Villette-aux-Aulnes, « chez l'hôtellier du Cheval Blanc, où il fallut payer un « dîner de 3 livres 5 sols. » Dès le lendemain, « un manœu- « vrier du pays, nommé Philippe, et son associé creusèrent « au bout de la grande allée le large fossé (2) », qui existe

(1) Sébastien Dutreuil, fils de Benoît, marchand, et de Marie Marinier, entré à l'Oratoire en 1702, âgé de 18 ans, prêtre en septembre 1710, mort en 1754.

(2) L'Econome paya à Philippe pour le fossé 27 livres 10 sols, « en « attendant un mur. » On l'attend encore, tant il est vrai que le provisoire est ce qui dure le plus longtemps. Le suisse se retira le 18 octobre 1721, et ne fut pas remplacé.

Digitized by Google

encore. Puis on plaça en faction sur le perron d'honneur « un ancien soldat aux suisses royaux », auquel on donna pour gages 20 livres 16 sols 8 deniers tous les deux mois. Rentré à Lyon après une année détestable, le 11 août 1714, Vignon devint maître ouvrier en soie. C'est, du moins, en cette qualité que, le 26 mai 1734, il faisait baptiser en l'église Saint-Paul sa petite fille, Claudine (1).

Un autre oratorien, le P. François Estival, nous envoyait ses trois neveux. Le premier, *Benoît Jobert*, entrait en seconde, le 29 juillet 1714, et sortait le 13 août 1716, « ayant passé « ces trois années sous la régence du P. Thévenard. » Il payait 50 livres par an pour un régime de vin deux fois par jour, prenait des leçons de danse et de dessin, et, le 10 novembre 1715, au début de sa philosophie, recevait comme manuels, un *Pourchot* 12 livres et une *Recherche de la vérité* 10 livres. Le 20 janvier 1719, il se faisait inscrire pour suivre à la Faculté de droit (2) les cours de M^res^ le Saché et Ferrière.

Les deux autres neveux étaient les deux fils de Joseph Estival, marchand bourgeois de Lyon et de Marie-Anne Damassin de Fontenille.

L'aîné, *Joseph Estival* (3), clerc tonsuré, ne se présentait

(1) Ce 26 mai 1734, a été baptisée Claudine Vignon, née aujourd'hui de François Vignon et Jeanne-Marie Vincent. Claudine mourut deux ans après, et fut ensevelie le 20 juin 1736.

(2) *Catalog. audit. juris*, vol. 26, p. 349. Nous avons également trouvé dans ces registres un Jean Gautier Jobert, reçu licencié en droit le 19 mars 1758. — Benoît Jobert devrait être le fils de Pierre Jobert, écuyer, seigneur de la Garde, et de Marie Estival. Cependant M. d'Avaize n'a jusqu'ici relevé la naissance que d'une fille, Elisabeth, mariée à Joseph de Gorze, capitaine de cavalerie. — Benoît Jobert ne faisait que deux mois de seconde.

(3) Joseph Estival fut baptisé à Saint-Nizier de Lyon, le 11 octobre 1717.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

pas dans d'excellentes conditions. « N'ayant pu demeurer à « Notre-Dame de Grâces du Forez, où il a suivi les classes « jusqu'à la 5e, ni plus de deux ans en notre pension de « Beaune, il était admis céans avec difficulté et en considé- « ration de son oncle. Après examen, il doublait sa 3e », et en octobre 1734, rencontrait comme régent de rhétorique le P. L. Guidy, lui aussi lyonnais et julliacien. Lorsque la règle prescrivait le port de l'uniforme, Joseph, comme tous les élèves clercs (1), revêtait la soutane d'étamine doublée de serge (30 livres). A la chapelle il se plaçait aux premiers bancs, revêtu du surplis de batiste (22 livres 14 sols) et du bonnet carré (3 livres). Au reste, rien ne le distinguait de ses camarades, sinon les punitions, « qu'il « recevait plus souvent qu'à son tour, en raison de son carac- « tère intraitable. » Cependant, il y eut de sérieux efforts. Le 24 août 1733, il recevait la permission d'aller visiter son oncle à Rouen (2), et l'année suivante « de descendre jus- « qu'à Lyon faire ses dévotions au jubilé séculaire. » En août 1735, il prenait part à une tragédie, et le 15 septembre était admis à titre d'essai au noviciat de l'Oratoire à Paris.

Le second, *François* (3), âgé de 17 ans, arrivé l'année suivante (12 sept. 1736), était surtout remarqué par une

---

François, le 24 février 1719. Joseph entrait à Juilly le 30 novembre 1732, sortait le 14 septembre 1735.

(1) Ils étaient alors quatorze. La douzaine de petits collets valait 2 livres 13 sols. On demandait 15 sols pour blanchir le surplis. En février 1735, fourniture d'une veste faite d'une vieille soutane avec 2 aunes 1/2 de serge pour la doubler, 4 livres 15 sols.

(2) Le voyage coûtait 23 livres 15 sols par la diligence.

(3) François se maria à Saint-Paul le 8 janvier 1765 avec Marie-Anne-Catherine Ranvier, et mourut sur la paroisse de Saint-Saturnin le 25 février 1774.

Digitized by Google

ardeur démesurée pour le jeu et tous les exercices violents. Il usait chaque mois une culotte de peau (8 livres 10 sols), une paire de souliers (2 livres 15 sols), un ballon (2 livres 10 sols), et le Frère Louis, préposé à la lingerie, se plaignait de ne « pouvoir lui maintenir en état convenable ses perruques (13 livres) et son chapeau-dauphin « (7 livres 10 sols) ». Aussi le 13 décembre 1739, François était-il conduit à l'infirmerie pour « une maladie de fièvre « continue et autre maladie enfiévreuse causée par un « puissant rhume, dégénérant en fluction de poitrine ». Pendant quinze jours consécutifs, le malheureux enfant fut « saigné légèrement le matin, lavementé 5 fois au quin- « quina et à l'absinthe ». Il lui fallut deux mois pour se remettre du « puissant rhume » et d'un pareil traitement dont la note (76 livres 25 sols) « fut trouvée bien élevée « par M. son père ». Sorti le 12 septembre 1740, « n'ayant « eu aucun succès à nos prix », François était admis comme enseigne au régiment de Nice (1). Il devint capitaine, puis, en 1767, commandant de bataillon au régiment du Lyonnais et chevalier de Saint-Louis pour sa noble conduite en Corse. Il mourut à Lyon le 25 février 1774.

Le 6 octobre 1714, nouveaux neveux d'oratorien. Ils étaient fils de François Archambault, seigneur de Leiches, secrétaire du roi, et de Louise-Antoinette Rondin, entraient en cinquième, et sortaient tous les deux le 25 août 1719, après leur philosophie.

Antoine Archambault, l'aîné, né à Leiches, au diocèse de Meaux en 1701, « intelligent et travailleur », touchait souvent les 30 sols, prix des premières places (2), et « se

(1) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver ses états de service aux Archives de la guerre.

(2) Il était de règle, à Juilly, que toute place de premier était payée

Digitized by Google

« faisait remarquer par sa piété. » C'est ainsi qu'il achetait les *Exercices du pénitent* (15 sols), des *Heures* (30 sols). Se croyant la vocation oratorienne, il sollicitait son admission à l'Institution de Paris le 8 novembre 1719.

Le second, *François*, né en 1702, mérite une mention spéciale. Il fut le premier élève puni du cachot pour avoir fumé, et Robert, le valet de pension coupable d'avoir introduit le tabac (1), « fut renvoyé le soir même, ce « 12 septembre 1716. » Le 30 novembre 1719, François fut inscrit à la Faculté (2), puis reçu parmi les avocats au Parlement de Paris.

Le 6 juin 1719, un troisième frère, *Pierre-François-Amable* venait passer un mois « avec ses aînés pour s'accou- « tumer ». Il eut la petite vérole en mai 1720, la rougeole en août 1722, reçut une plaie à la jambe d'un coup de batte en janvier 1727, et « passa ses 8 années en juste convenance. » Sorti le 27 août 1727, il entrait lui aussi à l'Oratoire (3) le 14 novembre suivant.

Le 14 janvier 1723, dans la salle de théâtre, réunion nombreuse et brillante sous la présidence d'un ancien élève (4),

---

par l'économe 30 sols ; toute place de second 15 sols. L'argent était porté sur le compte des parents, qui, souvent, donnaient l'ordre de doubler la somme.

(1) Le tabac se payait alors 22 livres 10 sols les 7 livres 1/2. Les premières allumettes avaient été achetées par le Frère dépensier, un mois auparavant, en août 1716, au prix de 3 sols les 25 bottes.

(2) *Catalogus auditorum juris*, vol. XXVI, page 504, le 30 novembre 1719, le 12 janvier, le 15 avril 1720.

(3) A l'Oratoire étaient déjà entrés deux membres de cette famille : Benoît Archambault, reçu à Lyon le 25 novembre 1660, à l'âge de 18 ans; Pierre, reçu en septembre 1681, à l'âge de 22 ans.

(4) Pierre d'Artagnan était entré à Juilly le 13 octobre 1660. Philippe de Zinzendorff, élève de 1710 à 1714, mourut cardinal-archevêque de

Digitized by Google

le maréchal d'Artagnan-Montesquiou, entouré de Mgr Philippe de Zinzendorff, fils d'un ambassadeur à la Cour de France, de MM. Gouion de Thuisy, maître des requêtes et de Languin (1), brigadier des armées du Roi. On jouait *Horace, parricide, sauvé par les prières des Romains*, drame en un acte et en vers. Les cinq acteurs étaient revêtus « d'habits (2) « d'une richesse telle qu'on n'avait plus coutume d'en voir « depuis longtemps. Lorsque le rideau tomba, Mgr le « Maréchal, se levant, exprima les vœux unanimes de « l'assistance en remerciant le régent de seconde, le P. du « Pâquier, dont les élèves avaient si bien exécuté, en féli- « citant nommément le vieil Horace, qui avait débité ses « stances avec un si complet naturel, en sollicitant enfin « du T. R. P. Sauvage la faveur d'une seconde séance. »

Le rôle du vieil Horace était rempli par un Lyonnais, *Jean-Pierre de Colomès* (3), dont les talents pour la scène furent, à Juilly, maintes fois mis à contribution (4). La mère, Mme de

---

Wratislow. « Il voulait attendre auprès de ses anciens maîtres l'expé- « dition de ses bulles pour l'évêché de Giavarino. »

(1) Leurs enfants étaient acteurs. De Languin était *Horace fils;* Gouion, *Tullus*.

Le fils de M. de Cazeau, président à Bordeaux, remplissait le rôle de *Métius*; Sauvé Moisset, le futur général de l'Oratoire, celui de *Valérius*.

(2) « La charrette va à Paris, ce 12 janvier 1723, chercher les habits « de la tragédie. Deux voïages. A la servante de Mme La Marre qui a « ouvert chaque fois la barrière de Thieulx, 25 sols d'étrennes. »

(3) Jean-Pierre de Colomès, petit-fils d'un capitoul de Toulouse, fils de Jean-Pierre, écuyer, conseiller du roi et receveur général de ses finances en la généralité de Languedoc, et de Marie-Anne Dutreuil, né à Lyon le 27 novembre 1710, sur St-Pierre et St-Saturnin, entrait à Juilly le 8 mai 1715.

(4) Il jouait 12 fois pendant ses 9 années de collège.

Digitized by Google

Colomès, « établie à S-Germain en l'Haye », se faisait un devoir de venir applaudir son enfant. Jean, du reste, était très apprécié de ses maîtres, depuis Adelon, « le mon-« treur à danser », jusqu'à l'abbé Girardin, « son préfet « chargé de le répéter ». L'année suivante, en juillet 1724, de violents maux de tête arrêtant son travail, Manuel, chirurgien du collège, prescrivit « le tabac de tabatière ». Sorti le 1er août 1724, Jean de Colomès épousa dans l'église du séminaire de Saint-Charles, à Lyon, le 11 décembre 1742, Catherine Bruyset, dont le père était marchand libraire-imprimeur. Sa fille, Catherine-Victoire, épousa, à son tour, le 20 novembre 1764, à Mions en Dauphiné, Jacques Imbert, connu dans la suite sous le nom d'Imbert-Colomès, et qui fut échevin de Lyon en 1788-1789, commandant de la ville, etc...

Le 1er octobre 1716, l'entrée d'un Lyonnais de 13 ans produisait sensation à l'Académie. « M. Charrier, seigneur-« baron de la Roche, président en la Cour des Monnaies, « amenait son fils (1), Guillaume, en brillante chevauchée « et grand bruit. Ces deux messieurs étaient partis de Lyon « depuis quinze jours », et avaient dépensé, tant pour leur nourriture que pour celle de trois valets et cinq chevaux,

(1) Guillaume Charrier de la Roche, né le 11 mai 1703, baptisé le lendemain à St-Paul, était fils de Georges-Antoine Charrier, chevalier, seigneur-baron de la Roche, président en la Cour des Monnaies, et de Marie-Marguerite Ranvier.

Consulter sur la famille : M. STEYERT, *Armorial.* — BREGHOT, *Catalogue.* — DÉRIARD. — M. MOREL DE VOLEINE, *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien Gouvernement de Lyon.* Lyon, Perrin, 1854, p. 204 et 205, une généalogie complète de la famille. — AIMÉ CHARRIER : *Recueil des lettres de noblesse de MM. Charrier de Lyon*, in-4°, sans date. — *Etrennes à la noblesse* de 1778.

Digitized by Google

une somme assez ronde. Se sentant la bourse un peu dégarnie, M. le Président, non seulement n'avança pas le quartier de pension, que le prospectus déclarait déjà obligatoire, mais sollicita le P. Econome de porter au compte « les 215 livres « 8 sols laissés par lui le long du chemin. » Le procédé était de grand seigneur (1), et l'argent, comme de juste, se fit longtemps attendre.

La pension était fixée à 600 livres, l'enfant devant avoir une chambre, « un préfet particulier commun avec un autre « élève (2), prendre leçons de danse, écriture, musique et « dessin, garder à sa disposition son cheval *Kadiska* et « *ne manquer de rien.* »

Messire *Guillaume Charrier de la Roche* avait entendu cette dernière recommandation de son père. « Il me faut par an, « déclarait-il aussitôt à l'Econome, 2 cordes 1/2 de bois et « une queue 1/2 de fagots, du vin deux fois le jour, et, « pour le moment, un pulpitre (3 livres 10 sols), une tablette « à tiroir pour la fenêtre (7 livres), une armoire de sup- « plément (19 livres), deux livres de caffé (8 livres) et un « pain de sucre (3 livres 18 sols), car j'ai apporté mon « moulin (3). » Avec cela, toujours « superbement gar-

---

(1) D'autant plus que les notes devaient être payées par un parent, M. de Bagnols. On sait que la terre de Bagnols fut possédée par M. Dugué, frère de François Dugué, intendant de Lyon, père de Mme de Coulanges, et que Mme de Sévigné y logea en 1672.

(2) Il eut pour « coprefecturé », comme l'on disait alors, en 1716, Xavier Boullet, fils d'un conseiller au Parlement de Paris et neveu de l'abbé de Menguy, aussi conseiller-clerc au dit Parlement ; en octobre 1719, l'abbé de Salles, fils du comte de Salles, en Lorraine.

(3) Le moulin à *cahouet* valait 2 livres 8 sols, la *cahouettière*, ou *caffettière* 1 livre 6 sols. Guillaume ne voulait que du cahouet à la marque de l'arménien Pascal. Or, ce dernier était célèbre pour avoir

Digitized by Google

« derobbé (1) » : pour l'hiver, complets d'Elbœuf garnis de boutons d'or d'orfèvrerie (88 livres 12 sols), ou de drap fin du Maroc doublé d'étamine à voile avec bordé et boutons d'argent sur bois (175 livres 5 sols) ; pour l'été, justaucorps et culotte de camelot de Lille écarlate avec veste de batiste, le tout garni de 3 douzaines 1/2 de boutons d'argent (110 livres 15 sols), des bas fins en soie, des gants brodés (48 sols), des chemisettes de Laval (7 livres), des cravates de Valenciennes (7 livres 14 sols), des boutons de manches en « ivouère » (25 sols), des chapeaux en loutre bordés d'argent (7 livres 5 sols). Pour monter à cheval, « il « fallait à Monsieur de la calmande écarlate doublée de « peau de chamois (20 livres 10 sols), et Dulac, le grand « parfumeur parisien, se déclarait incapable de le satisfaire. »

Malgré les 8 livres octroyées par mois, souvent la bourse était vide, et, pour comble de malheur, en octobre 1719, l'Econome avait interdit aux valets de prêter aucune somme. En décembre suivant, Guillaume, fort embarrassé, taille sa meilleure plume d'oie, et envoie, au petit bonheur, les vers que voici :

---

ouvert, en 1672, au marché St-Germain, à Paris, la première échoppe à cahouet. Les consommateurs dégustaient leur café en plein air, et la petite tasse était vendue 2 sols et 6 deniers. Ce ne fut qu'en 1694 que le premier café lyonnais fut ouvert aux Terreaux. (M. STEYERT, *Nouvelle Histoire de Lyon*, III, p. 274).

(1) Tout venait de Paris, les complets, du tailleur à la mode, Rousquain, établi rue des Bourdonnais ; les chapeaux, du maître chapelier Texier, en la rue Barbette ; les culottes de peau, de Rochandré, au faubourg St-Antoine.

Digitized by Google

CHER PÈRE,

J'aime pourtant les vers, et je voudrais en faire,
Mais un ennemi mortel vient toujours me distraire.
Voulez-vous, mon cher Père, en savoir la raison,
C'est que ma bourse est vide. Or, sans tant de façon,
Comme voici le temps d'envoyer des étrennes,
J'espère que bientôt vous m'envoyerez les miennes,
Que mon esprit alors recouvrant la gaieté,
Je n'aurai pas besoin d'aller avec emphase
Invoquer Apollon et monter sur Pégase
Pour vous remercier d'une telle bonté.
De même que l'esprit, le cœur a son langage,
Et c'est de celui-là que l'on doit faire usage
Dès lors qu'on ne veut pas avoir l'air affecté.
Le cœur déteste et fuit ces pompeuses paroles,
Qui décorent souvent des sentences frivoles.
Il a soin de bannir tout le vain attirail
De ces grands mots guindés qui sentent le travail.
Il lui suffit enfin de paraître sincère;
Et c'est ce qu'il me faut, quand je parle à mon père.
Quoique tout compliment aujourd'hui soit suspect,
Guidé par l'amitié, l'estime et le respect,
Je viens donc vous offrir mes timides hommages,
Espérant que mes vers obtiendront vos suffrages.

Et M. Charrier de répondre :

« De la Roche, ce 27 décembre 1719.

« Quoique j'aime également ta prose, mon cher enfant, « je suis très honoré d'avoir les premiers de tes vers, sur- « tout pour ce motif, et je t'en remercie. Si par la suite,

Digitized by Google

« tu deviens poète, tu ne seras pas seul, ni par conséquent « le premier de ta famille, car tu as des oncles et des cou- « sins qui s'accordent ce passe-temps dans leurs rares mo- « ments de loisir. Je t'engage à n'en user jamais que de « cette façon.

« Puisque tu es plein de la franchise que je réclame d'un « fils, j'autorise, mon cher Guillaume, le T. R. P. Supérieur « à te passer en trois fois 50 livres. Mais je t'engage à être « plus habile encore en économie qu'en l'art de la Muse légère.

« J'attends le bulletin pour savoir si tu vas mériter la « récompense promise. Songe, mon cher enfant, que d'ici « peu tu dois faire céans un grand personnage, et que si « alors tu ne sais rien, il ne sera plus temps d'apprendre « parce que tu devras t'occuper de choses autres.

« Crois celui qui se dit le plus affectionné des pères. »

La récompense promise était l'autorisation d'aller passer les vacances en Lorraine auprès de « l'abbé de Salles, ami et « copréfecturé ». Languedoc, maréchal-vétérinaire, déclara Kadiska capable d'exécuter le voyage; Manceau, le sellier, fournit une sangle de cuir, un licou (3 livres), un mords garni de bossettes dorées (5 livres), une housse bleue (2 livres 10 sols), et Guillaume partit seul pour Nancy le 3 septembre 1720.

Sous ces apparences étranges, se cachait une riche nature. « Guillaume était intelligent, ses reparties étaient promptes. « Sa physionomie belle et fière (1), son caractère toujours « porté à la bonne humeur plaisaient a tous. L'enfant

(1) Son portrait fut peint à l'huile (50 livres) en 1718 par M. des Roiers, dont les ateliers étaient installés sur le pont Notre-Dame, et brûlèrent en 1725. Le collège alors fit don à l'artiste de 50 livres pour lui aider à reconstruire sa maison en la rue de la Justienne.

Digitized by Google

« aimait le luxe et la dépense, mais à qui la faute ? En « mathématiques, il s'est soutenu le premier, ayant fait « l'admiration du régent, » le P. Privat de Molière, reçu cette même année à l'Académie des sciences. En avril 1721, Guillaume « donnait des exercices publics de physique », et, en août, soutenait la thèse générale de mathématiques, dédiée à un Lyonnais, Camille Falconet, auquel le P. Malebranche avait donné jadis toute son amitié et son estime.

Sorti de Juilly le 25 septembre 1721, Guillaume Charrier, seigneur baron de la Roche-Jullié, Grigny et autres lieux, fut nommé conseiller-président de la Cour des Monnaies de Lyon le 1er septembre 1728, et plus tard, en 1757, lieutenant particulier en la sénéchaussée de la dite ville. Il épousa, le 17 avril 1727, Françoise-Thérèse Duret, et mourut en 1785. Un de ses fils fut Louis Charrier, qui devint aumônier de Napoléon Ier et mourut évêque de Versailles le 18 mars 1827.

D'ordinaire, à la fin de septembre, les élèves se faisaient inscrire, à la maison oratorienne de la rue Saint-Honoré, et attendaient une place aux coches, qui les conduisaient directement au collège avec « leurs hardes et leurs valises ». La rentrée de 1716 s'annonçant très nombreuse, les coches durent faire sept voyages, et le mauvais temps obligea même Gilles, le conducteur chef, à passer deux nuits à Paris. Il en résulta que les derniers inscrits gagnèrent quatre jours de vacances, et que deux Lyonnais, partis de notre ville, « plus tôt que Messieurs Charrier, n'arrivèrent céans que deux jours après, le 3 octobre. »

Ces deux Lyonnais étaient noble Jean Fabry (1), seigneur

(1) Jean Fabry avait épousé Anne Soissons. De ce mariage étaient nés : *François*, baptisé à Sainte-Croix le 15 septembre 1702, — *Louis*,

Digitized by Google

des Plaines, avocat au Parlement, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles au département de Beaujolais, dont les *Mémoires de Trévoux* allaient, deux ans après, faire l'éloge le mieux mérité, et son second fils, François. L'entrée s'opérait sans brillante chevauchée et grand bruit, mais l'Econome

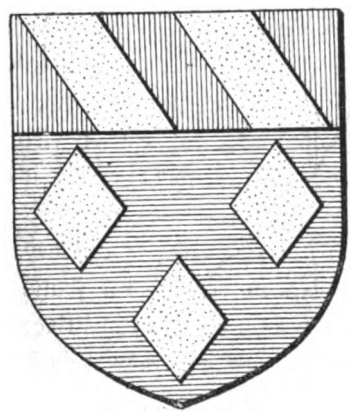

ARMOIRIES INÉDITES DES FABRY DES PLAINES
D'azur à 3 losanges d'or, au chef de gueules chargé de 2 bandes d'or.
D'après un cachet de 1753 apposé sur le testament de Louis Fabry.
(Communication de M. A. d'Avaize)

---

baptisé le 12 juillet 1712. — *Louis-Camille*, baptisé le 4 août 1716. Ce dernier ne fut pas élève de Juilly. Nous donnons, cependant, ses états de service rencontrés dans nos recherches à la guerre. Lieutenant en second au régiment de Conty-infanterie le 30 janvier 1735, réformé en 1737, cornette au royal-Piémont cavalerie le 1er avril 1743, lieutenant en premier le 11 avril 1747, réformé le 3 février 1749, replacé à une lieutenance le 1er février 1757, aide-major le 18 juin 1758, rang de capitaine le 2 mars 1762.

Sur la famille, consulter : STEYERT, *Armorial*. — BREGHOT, *Catalogue; Mémoires de Trévoux* de juillet 1718, pages 107-108. — BROUTIN, *les Oratoriens de Notre-Dame de Grâces*, p. 89-90; *Histoire de la souveraineté de Dombes*, II, p. 202.

Digitized by Google

constatait avec beaucoup plus de satisfaction que le premier quartier reposait dans sa caisse depuis le 22 août précédent, ayant été apporté par la famille Jobert. La pension était fixée à 350 livres, et les fournitures scolaires étaient payées par le frère de Mme Fabry, le P. Hilaire Soissons (1).

François Fabry des Plaines entrait en rhétorique, où il rencontrait François Terray de Malherbe, Antoine et François Archambault. Sorti le 19 août 1718, il suivait les cours de droit à la Faculté de Paris, et devenait, lui aussi, avocat au Parlement, conseiller du roi et visiteur général des gabelles du Lyonnais. François Fabry vivait encore en 1780.

Deux ans après se présentait le quatrième fils, *Louis*, âgé de 14 ans, L'enfant entrait en 6e, et conservait jusqu'à la fin de sa rhétorique, pour régent, un jeune compatriote, le P. Michel-Antoine de Romans (2). Excellent élève, il se disputait tous les prix avec un neveu de Mme de Sévigné, N. de Tiré. On n'a gardé le souvenir d'aucune punition. Sorti le 28 août 1726, Louis entrait dans les ordres, devenait chanoine du chapitre de l'Ile-Barbe, et vivait encore en 1750 à Dardilly, où il s'était retiré après la suppression du dit chapitre.

E. Bonnardet.

(A suivre.)

---

(1) Hilaire Soissons, fils de Jean Soissons, secrétaire du roi et de Louise Thomé, né à Lyon, entré à l'Oratoire en 1706, âgé de 28 ans, ayant été reçu avocat, mort en 1750.

(2) Michel-Antoine de Romans, fils de Pierre, écuyer, et Charlotte Terrasson, entré à l'Oratoire en 1717, âgé de 16 ans 1/2.

Digitized by Google

LE PARLEMENT DE DOMBES

D'après un livre récent (1)

La France doit à ses rois l'unité politique ; à l'Assemblée Nationale, l'unité de l'organisation judiciaire ; à Napoléon, l'unité de la législation. Son histoire est celle des changements successifs apportés pendant le cours des siècles, à la souveraineté et aux institutions publiques de ses diverses provinces, soumises à des régimes d'une infinie variété, jusqu'au jour où elles eurent toutes le même souverain, les mêmes magistrats et les mêmes lois.

C'est un chapitre de cette histoire que vient d'écrire M. Pierre Lenail, dans son volume « Le Parlement de Dombes ».

La Dombes était un pays de très médiocre étendue, limité :

(1) *Le Parlement de Dombes*, 1573-1771, par Pierre Lenail, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Lyon, Bernoux et Cumin, 1900, 1 vol. in-8, orné de 10 dessins à la plume.

Digitized by Google

au nord et à l'est, par la Bresse; à l'ouest, par la Saône; au midi, par le Lyonnais. Trévoux en était la capitale. Comment une si petite province fut-elle favorisée d'un parlement, alors qu'il n'y en avait que treize en France, et que beaucoup d'autres d'une plus grande importance, telles que le Berry, l'Auvergne, le Lyonnais, le Bourbonnais, l'Anjou, la Picardie, la Champagne, la Touraine, etc., n'en avaient pas et ressortissaient au Parlement de Paris pour les appels des sentences rendues par leurs juges inférieurs ?

La Chambre souveraine chargée de juger en dernier ressort les affaires litigieuses du pays de Dombes, fut créée par lettres patentes de François Ier, datées de Lyon, enregistrées le 16 novembre 1523, en la sénéchaussée de la dite ville. Cette faveur royale était concédée en échange du serment de fidélité prêté par les habitants de Dombes au roi de France devenu leur souverain par la confiscation des états du connétable de Bourbon. D'autres privilèges l'accompagnaient. Le pays recevait en même temps un gouverneur, l'exemption des tailles et des subsides, le rétablissement de l'atelier de la Monnaie de Trévoux qui atteignit, sous la souveraineté des princes de Dombes, un haut degré de prospérité.

On admettait alors le cumul des fonctions, et la création de nouvelles charges de judicature n'exigeait pas l'accroissement d'un nombre égal de nouveaux magistrats. François Ier trouva plus simple et plus économique de confier aux officiers de la sénéchaussée de Lyon, auxquels il adjoignit deux docteurs résidant dans cette ville, les rôles de magistrats dans la nouvelle Compagnie. Il mit à la tête, comme premier président, Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, maréchal de France, gouverneur de Lyon et de Dombes, dont la personne était sympathique aux justiciables de la petite Cour souveraine, parce qu'il s'était entremis pour

Digitized by Google

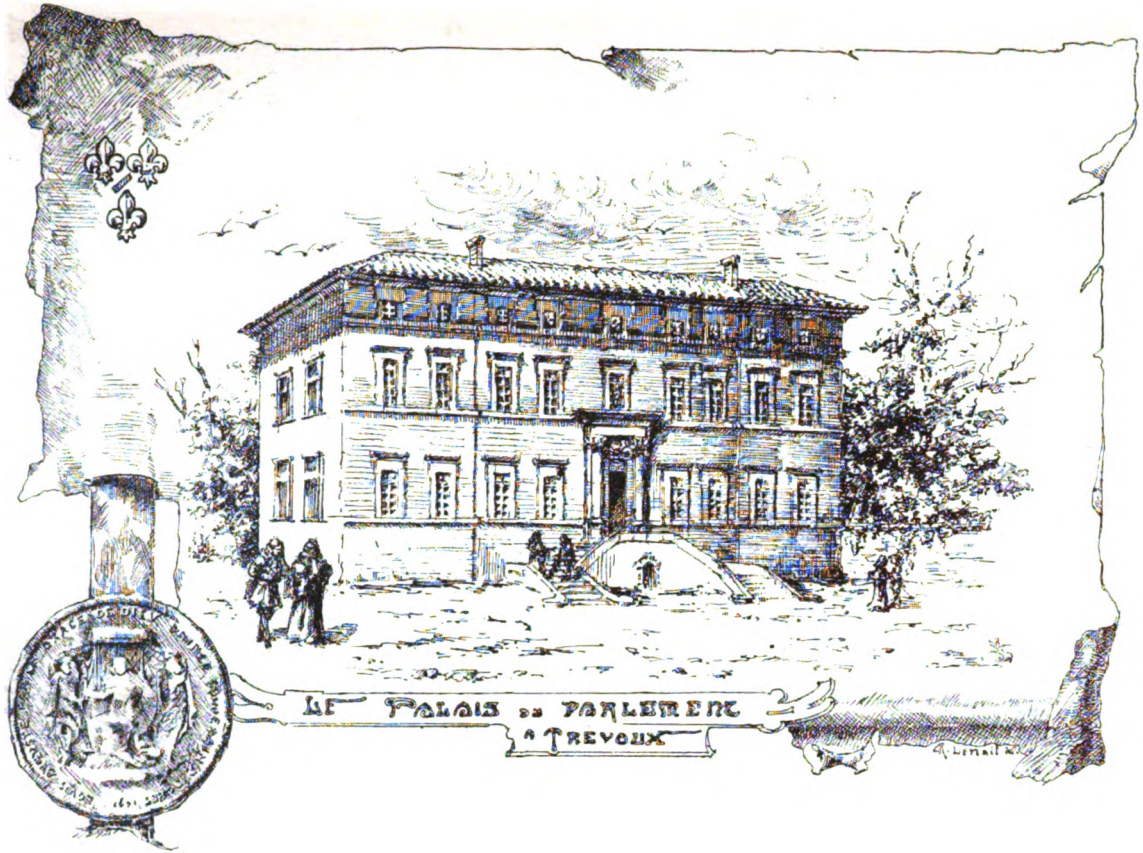

Digitized by Google

Digitized by Google

faire prévaloir leurs requêtes auprès du roi. Mais les multiples occupations du vaillant homme de guerre ne lui laissaient pas le loisir de siéger aux audiences et de signer les arrêts. D'ailleurs, l'acte royal qui l'avait nommé lui permettait de s'abstenir. Il profita largement de la tolérance, si bien qu'après sa mort glorieuse survenue dans le désastre de Pavie en 1525, la Cour continua à rendre ses arrêts sans se préoccuper le moins du monde de la vacance présidentielle qui dura cinq années. En 1530, Louise de Savoie, usufruitière de la principauté, de par la transaction du 25 août 1527, « crut devoir, dit Aubret, mettre un homme de robe à la tête d'une Compagnie de justice, dans laquelle le gouverneur de Lyon et de Dombes et le sénéchal de Lyon, qui étaient gens d'épée, ne venaient point ». Antoine Dubourg fut nommé premier président.

Les choses ne se passaient pas en Dombes comme ailleurs. Le Parlement avait eu, à ses débuts, pour premier président un illustre maréchal. Vers le milieu du XVIIe siècle, sous la souveraineté de Louise d'Orléans-Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, on eut ce spectacle piquant d'un premier président endossant le commandement des troupes pour défendre la province contre les Espagnols massés en Franche-Comté.

Le Parlement une fois constitué, on dut pourvoir à son installation. Trévoux, toute petite ville, n'avait aucun palais à offrir à une si grave compagnie. D'autre part, les officiers qui la composaient résidaient à Lyon où ils exerçaient d'autres charges de judicature. L'idée de fixer à Lyon « par territoire emprunté », le siège de la nouvelle juridiction, devait plaire à tout le monde : aux habitants de Dombes qui se donnaient ainsi le luxe d'un Parlement, sans avoir à l'entretenir seuls ; aux magistrats peu soucieux de se déplacer pour aller tenir

Digitized by Google

des audiences foraines ; à la grande ville, qui, privée pour elle-même de parlement, pouvait au moins se faire l'illusion d'en avoir un, en donnant asile à celui d'un pays voisin.

La nouvelle cour souveraine fut installée sur la rive droite de la Saône, près du cloître de St-Jean, dans la maison de Roanne, siège de la Sénéchaussée. Le Parlement de Dombes et la Sénéchaussée de Lyon y vécurent en bonne intelligence pendant cent soixante-treize ans, jusqu'au 31 décembre 1696. Ce bon accord, pendant un si long temps n'a rien de surprenant, puisque les mêmes magistrats composaient les deux compagnies. Suivant qu'ils siégeaient dans la salle du premier ou dans celle du second étage, ils jugeaient comme parlement les appels contre les sentences des juridictions de Dombes, ou bien ils prononçaient, comme sénéchaussée de Lyon, des sentences en premier ressort dont l'appel devait être porté devant le Parlement de Paris.

Une cour de justice empruntant ses magistrats à une juridiction voisine et siégeant hors du ressort de sa compétence, fait une assez singulière figure. Cela n'empêche pas qu'ainsi constitué le Parlement de Dombes eut dans l'histoire de la province un rôle important et fut associé étroitement pendant deux siècles et demi à la politique des princes qui y exercèrent la souveraineté.

Vingt ans après sa création, il recevait, par commission du roi Henri II, du 13 février 1547, le droit exclusif de connaître en dernier ressort de tous les péages qui se levaient le long du Rhône, de la Saône et de l'Isère. Le régime des douanes intérieures auquel était soumise l'ancienne France, avait fait établir des droits de péages prélevés sur les marchandises transportées sur les routes ou sur les fleuves, au profit de qui entretenait, à ses frais, la viabi-

Digitized by Google

lité et la sécurité des voies de communication. Ces prélèvements dégénéraient souvent en exactions surtout dans le voisinage des grands centres commerciaux. Les édits royaux en réprimaient l'abus. Celui de 1547, en conférant au Parlement de Dombes, une juridiction extraordinaire pour connaître non seulement des péages de Dombes, mais de ceux établis sur le cours du Rhône, de la Saône et de l'Isère, étendait sa compétence bien au-delà de son ressort. Un de ses magistrats, Mathieu de Vauzelles, docteur ès droits, advocat du Roi aux Parlement de Dombes et Sénéchaussée de Lyon, publia en 1550 chez Jean de Tournes un *Traité des péages*. Il n'y a pas de doute qu'il y fut préparée par l'étude des procès soumis à sa juridiction par l'édit de 1547.

Lors des guerres religieuses du XVIe siècle, le Parlement de Dombes prit une part active à la lutte contre la réforme qui n'eut dans son ressort que de rares adeptes, tandis que ses partisans firent peser pendant de longs mois le joug d'une dure oppression sur la grande cité voisine.

En 1583, furent imprimées à Lyon, chez Jean de Tournes, les *Ordonnances de Dombes*, accompagnées du commentaire de Jérôme de Châtillon, premier président au Parlement. Elles traitaient de la procédure civile et criminelle. Les éléments en furent préparés par les membres de la Cour souveraine, en vue de simplifier les formalités de justice, d'abréger la procédure et d'en taxer les frais. Si l'on rapproche de cette œuvre des jurisconsultes du XVIe siècle, certains monuments législatifs plus modernes, on constate que l'ordonnance d'avril 1667 et le code de procédure de 1806 ne furent, dans beaucoup de leurs parties, que la reproduction des *Ordonnances de Dombes* de 1583.

Le premier président, Jérôme de Chatillon, dans son commentaire des *Ordonnances* traçait aux divers officiers du

Digitized by Google

Parlement les règles qu'ils avaient à suivre, et n'avait garde d'oublier les avocats et les procureurs qui exerçaient en même temps au Présidial, à la Sénéchaussée et au Parlement de Dombes. Il les exhortait à « se représenter la grandeur et l'autorité de leurs charges, et à bien et dûment faire entendre le droit de leurs parties sans user de circonlocutions ». « Il y a, disait-il, des avocats qui épargnent tant la vérité et sont si prompts à poser des faits, encore qu'ils ne soient véritables, qu'ils empeschent l'expédition de la justice. Par leurs subtilités, cautelles, et arguties, la vérité ne peut être découverte : d'une mouche en veulent faire un éléphant; ils consomment le temps en paroles. » L'article 41 des *Ordonnances* était ainsi conçu : « Avocats et procureurs qui auront posé et articulé calomnieusement aucuns faicts, soit en plaidant, soit par leurs écritures ou autres pièces du procès, si c'est en notre Cour de Parlement, payeront par chacun fait et faux, dix livres tournois envers nous, et la moitié moins envers les parties pour leurs interests. » Et l'article 68 : « Les avocats seront briefs en leurs contredits et salvations, sans réitérer les raisons contenues en leurs écritures principales ou leur plaidé, ni pour aucunes frivoles allégations, à peine d'amende arbitraire. »

Le Parlement de Dombes eut, comme d'autres plus illustres, ses *Grands Jours*, dont deux sessions furent tenues à Trévoux, l'une en 1583, l'autre en 1602. On y reçut, suivant l'usage de ces assises exceptionnelles, les plaintes soulevées par les exactions de quelques personnages trop puissants pour avoir quelque chose à craindre des juridictions ordinaires. On y entendit de belles harangues comme celle du premier président Balthazar de Villars, formulant cette sage maxime que « si la volonté du prince est la loi, cela ne doit pas s'entendre de tout ce qui lui vient en fan-

Digitized by Google

taisie, mais seulement de tout ce qu'il doit justement et honnêtement vouloir », précepte bon à méditer et à suivre pour les législateurs de tous les temps.

En 1608, mourait prématurément Henri de Bourbon, souverain de Dombes, laissant pour successeur une enfant, Marie de Dombes, sous la tutelle de M. de Montholon, conseiller d'Etat, chargé d'administrer le patrimoine de l'héritière des Bourbon-Montpensier. Au nom de la jeune princesse, un règlement général fut présenté en 1610, à l'enregistrement du Parlement. C'était un assemblage en 48 articles de dispositions touchant aux sujets les plus divers, sans aucun rapport entre eux.

L'une ordonnait la sanctification du dimanche « défendant ès dits jours de travailler, vendre, ni estaller marchandises, de causer, jouer au jeu de quilles et de paume pendant le service divin. » L'autre, à cause de la suspicion qui peut planer sur un tribunal dont les magistrats sont unis entre eux par des liens de parenté, déclarait que nul ne serait pourvu d'office au Parlement ou aux sièges inférieurs qui serait parent ou allié des magistrats en fonctions jusqu'au degré de « cousin remué de germain ». Le règlement pourvoyait à la sincérité des poids et mesures, interdisait aux juges de recevoir des épices de la main des parties, réglait les honoraires du greffier et les obligations des sergents, assurait la conservation des archives notariales, organisait une péremption d'instance après un délai de trois ans, faisait défense à toutes personnes non nobles et de qualité roturière de chasser à *force de chiens et d'oiseaux* et à tous artisans ou paysans de porter « des habits où il y avait de la soie et de haute couleur ».

Deux siècles plus tard, les institutions avaient changé, mais les règlements se ressemblaient. Sous la Révolution,

Digitized by Google

un arrêté de la *Société des bons sans-culottes de Trévoux*, voté sur la motion du citoyen Tollet, « cy-devant vicaire à la cy-devant église paroissiale », portait que les « cabarets, oberges et caffés » resteraient fermés pendant le discours patriotique prononcé tous les décadis dans le temple de la Raison, ci-devant église paroissiale, et la même assemblée nommait des commissaires chargés d'inspecter les endroits où pourrait se trouver des souliers, avec mandat de n'en laisser « qu'une paire à chaque citoyen ».

Le 9 décembre 1650, Louise d'Orléans-Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, affranchie par lettres royales de la tutelle paternelle, prenait en main l'administration de la souveraineté de Dombes. Elle y apporta son esprit original et entreprenant, et associa à ses actes de souveraine son Parlement « sans la participation duquel, Madame entendait que rien ne pût se faire ».

Elle encouragea l'imprimerie. Elle octroya à Jean Molin, maître imprimeur de Lyon, les privilèges les plus étendus, et ordonna aux gens de la Cour souveraine de ne rien faire imprimer que chez lui.

Elle dota Trévoux d'un hôpital, y appela les filles de la Charité que venait de fonder, en 1617, Vincent de Paul, curé de Châtillon-les-Dombes, et en choisit les recteurs, en majeure partie, parmi les hauts magistrats du Parlement.

Elle associa encore le Parlement à la réorganisation du collège de Thoissey qui porta cet établissement à un haut degré de prospérité, puis à une tentative qui ne put pas aboutir, en vue de créer à Trévoux une Université à laquelle Messieurs du Parlement devaient fournir des maîtres ès droit.

Elle n'eut garde de se désintéresser de la prérogative qui appartient à tout souverain de battre monnaie. Elle donna une grande extension à l'atelier de Trévoux et institua dans

Digitized by Google

cette ville, par lettres patentes de juin 1648, une cour souveraine des monnaies, toute entière recrutée parmi les membres du Parlement.

Le Parlement de Dombes avait ainsi de multiples attributions, dont quelques-unes paraissaient un peu empruntées, pour un corps judiciaire. Mais à cette époque on ignorait le principe de la séparation des pouvoirs. Nombreux aussi étaient ses privilèges concédés par le roi François Ier, son fondateur, confirmés par les rois Henri II, Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Ils consistaient en exemption d'impôts, immunités de juridictions, franchises de péages. Enfin, le plus précieux de tous était la noblesse que les charges du Parlement conféraient à leurs titulaires.

Le 12 décembre 1646, le duc du Maine investi quinze ans auparavant, par donation de Louise d'Orléans-Montpensier, de la souveraineté des Dombes, ordonna que le Parlement, qui résidait à Lyon depuis sa fondation, aurait désormais son siège à Trévoux, chef-lieu de son ressort, afin, disaient les lettres du prince de « rendre à la souveraineté un éclat dont elle avait été privée trop longtemps ».

Son fils et successeur fut le dernier souverain de Dombes. En 1761 la principauté fut réunie définitivement à la Couronne et le Parlement enregistra les lettres qui lui ordonnaient de rendre désormais la justice au nom du roi.

Onze ans après, en 1771, le Parlement de Dombes englobé dans la disgrâce des cours souveraines, victimes des préventions royales et du coup d'État judiciaire du chancelier Maupeou, eut l'honneur de subir le même sort que celui de Paris et quelques autres parlements de province. Pour lui, la suppression n'était pas le châtiment de refus obstinés d'enregistrement des ordonnances royales ou d'un esprit d'opposition à l'autorité souveraine. Elle ne fut qu'un acte

Digitized by Google

arbitraire de la mauvaise politique de Louis XV, à qui de tristes conseillers avaient inspiré la crainte de voir les corps judiciaires, gardiens des franchises locales, se faire les interprètes des sourds mécontentements accumulés dans la nation.

Le Parlement de Dombes n'a laissé que peu de souvenirs dans la cité où il siégea, pendant près de deux siècles, depuis l'année 1523, jusqu'en 1696. Il y était considéré comme un corps étranger, n'ayant aucune part aux honneurs réservés aux représentants de l'autorité royale ou aux institutions municipales. Lyon lui donnait l'hospitalité, rien de plus. Les éléments de son histoire ne se rencontrent ni dans les chroniques lyonnaises, ni dans les archives de notre ville. On les trouve dans quelques recueils spéciaux tels que la *Bibliotheca Dumbensis* et les *Mémoires* de Louis Aubret, conseiller au Parlement de Dombes. En les coordonnant, M. Pierre Lenail a fait revivre une institution peu connue de la vieille France. Mais son livre n'a pas que l'attrait de la nouveauté. La forme en est soignée, le style bien approprié au sujet. D'élégantes lettres ornées forment les initiales des chapitres. Dix dessins à la plume, hors texte, inédits, d'un caractère fort pittoresque et d'une réelle valeur artistique, reproduisent des portraits, des vues de Trévoux et des édifices où siégea le Parlement. Ces illustrations sont l'œuvre d'un jeune architecte lyonnais, M. Rogatien Lenail, qui consacre un talent consciencieux à la spécialité des reconstitutions archéologiques à l'aide des documents d'archives. Deux tables chronologiques terminent le volume : l'une est la liste des premiers présidents, présidents à mortier, maîtres des requêtes, conseillers, procureurs généraux du Parlement ; l'autre, la suite des souverains de Dombes depuis l'origine du Parlement jusqu'à l'annexion.

A. Poidebard.

Digitized by Google

LES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE LYON

à l'Exposition universelle de 1900

C'EST grâce à l'initiative et à la générosité de la Chambre de commerce, que les Sociétés savantes de Lyon ont pu prendre part, sans qu'aucune charge leur incombe, à l'Exposition universelle de 1900. Un comité, présidé par M. Cambefort, que l'on retrouve toujours aussi dévoué à tous les intérêts lyonnais, a sollicité les adhésions et, avec un zèle des plus louables, s'est entremis auprès des mandataires des différentes Sociétés et de l'Administration de l'Exposition, pour faciliter les admissions et les envois.

La Chambre de commerce a publié, outre ses remarquables volumes sur l'économie sociale et la colonisation, un très intéressant recueil de notices concernant les Sociétés savantes qui ont répondu à son appel. Elles sont au nombre

Digitized by Google

de seize, comprises dans le groupe I, classe 3. *Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques.*

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Société d'Agriculture, Sciences et Industrie.
Société des Amis de l'Université.
Société d'Anthropologie.
Société Académique d'Architecture.
Société des Bibliophiles Lyonnais.
Société Botanique.
Société de Chirurgie.
Club Alpin Français.
Société d'Economie politique et d'Economie sociale.
Société Nationale d'Éducation.
Société de Géographie.
Société de Lecture.
Société Linnéenne.
Société Littéraire, Historique et Archéologique.
Société des Sciences médicales.

Le recueil est précédé d'une introduction de M. Cambefort qui, en termes vifs et rapides, présente le tableau du mouvement intellectuel à Lyon au XVIIIe et au XIXe siècle. Pour la plupart, les notices contiennent, en plus de l'historique et des statuts de chaque Société, la liste de leurs publications. Le lecteur peut se rendre compte ainsi des nombreux travaux publiés à Lyon dans les lettres, les arts et les multiples ramifications de la science.

Voici quelles ont été les récompenses décernées par le jury de l'Exposition :

Médailles d'or

Université de Lyon.
Société de Géographie.

Digitized by Google

Médailles d'argent

Société des Amis de l'Université.
Société des Bibliophiles Lyonnais.
Société d'Economie politique et d'Economie sociale.

Médaille de bronze

Société Littéraire, Historique et Archéologique.

Mention honorable

Société de Lecture.

Si plusieurs de ces Societés, par leur groupement si favorable aux intérêts intellectuels de la cité, par leurs travaux scientifiques, par leurs remarquables publications d'art et d'archéologie, ont porté au loin le bon renom de la ville de Lyon, il faut en avoir quelque reconnaissance à ceux qui ont bien voulu favoriser leur participation au grand concours de cette fin de siècle.

Il était du devoir de la *Revue du Lyonnais*, le plus ancien organe littéraire et historique de Lyon, qui compte des lecteurs et des amis dans toutes les Sociétés savantes de notre ville, de remercier, en leur nom, la Chambre de commerce et les membres du Comité départemental du Rhône.

Léon GALLE.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

CORDELLE

(suite (1)

TROISIÈME PARTIE

Topographie historique du territoire de Cordelle

Le territoire de la commune de Cordelle couvre une superficie de 2.664 hectares 20 ares; c'est, après Saint-Symphorien-de-Lay, la commune la plus étendue du canton. L'altitude moyenne est d'environ 460 mètres; le village de Cordelle même est à 485 et le point culminant, la *pierre du Perron*, atteint 561.

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai, Juin, Juillet et Août 1900.

Digitized by Google

I

Chevenez. — Changy. — Les Communes. — Le moulin Allat. — La Goutte.

Dans la partie septentrionale, sur un étroit plateau situé au-dessus des berges de la Loire, se trouve le hameau de *Chevenez*. Ce hameau dont le nom rappelle la forêt de chênes qui couvrait autrefois le pays, était connu dès la plus haute antiquité. Aux XIVe et XVe siècles, il était habité par les familles Emoynet, Fraynet, Boer et Drouyn. Un des membres de cette dernière famille testa, en 1409, en présence d'André Alice, vicaire à Villerest (1).

Au Moyen Age, Chevenez était une dépendance du Chapitre de Lyon. Plus tard, il fut réuni tantôt à la seigneurie de Changy, tantôt à celle de Rilly. Une découverte faite en 1830 est venue confirmer la haute antiquité du hameau de Chevenez. Voici, en quels termes, la raconte un témoin oculaire :

En décembre 1830, le sieur Perraud, habitant le hameau de Chevenay, minait lui-même, aidé de son valet, une petite terre où était anciennement une route faisant communiquer les Arvernes et les Allobroges. Comme le minage pénètre plus profondément que toute autre culture, il ne s'était fait dans cet endroit, jusqu'alors, aucune découverte intéressante; mais à l'entrée de la nuit, le valet fit éclater un vase de terre d'où jaillirent un grand nombre de pièces, dont la valeur ne fut pas même soupçonnée.

Les jours suivants, ces pièces furent examinées et recon-

(1) *Archives dép. de la Loire.*

Digitized by Google

nues d'un or pâle, et supposées d'abord de la valeur de 22 fr. 50. Comme elles ne furent essayées primitivement qu'à la pierre de touche et avec un acide sulfurique de 18 degrés, on fut trompé, parce que l'alliage était or et argent. Quelques-unes furent payées de 20 à 21 francs. Il était cependant nécessaire d'en connaître le titre. Ces pièces furent donc soumises à l'analyse par la coupellation à Lyon, et le titre en fut porté à 13 fr. 50. On évalue le nombre des pièces à douze cents.

On peut regretter que le vase ait été rompu; quelques fragments m'en ont indiqué la structure. La matière était de cette terre appelée *terra campana;* la forme était ovale, à col étroit et allongé, sans anse, à peu près de la façon des urnes cinéraires. Un antiquaire en eût donné un grand prix s'il eût été conservé dans son entier. Quoiqu'il fût plein d'eau. les pièees s'y étaient conservées sans altération et sans oxydation. Voici quelques détails sur la fabrication de ces monnaies.

Le mélange des deux métaux fait au creuset paraît avoir été étendu en lingot étroit, non uniformément, sous le marteau.

Ce qui le prouve, c'est la différence d'épaisseur des différentes pièces et des mêmes pièces. On détachait ensuite de ces lingots des fragments grossièrement arrondis, de la dimension de ce que nous appelons petit module; chacun de ces fragments était pesé exactement, et, comme on voulait que les pièces eussent le même poids, l'excédent était retranché à la lime; ce qui est prouvé par les inégalités de la rondeur.

On appliquait le coin ou la matrice sur la pièce, puis on frappait fortement avec un marteau, d'abord sur une face puis sur l'autre, de manière que l'empreinte fût bien

Digitized by Google

imprimée. On n'en peut douter, puisqu'il n'est presque aucune de ces médailles qui n'ait éclaté dans son bord. Celles qui n'ont point éclaté furent frappées sur des portions de lingot plus minces. Souvent l'ouvrier, au lieu de placer le lingot au milieu, le rapprochait du bord; il arrivait que, sur la plus grande partie de ces pièces, on ne voit que la moitié de la tête, le revers devient imparfait, il manque un des symboles.

Si l'ouvrier était plus habile et le coin plus parfait, celui-là ne frappait l'empreinte que sur des portions de lingot plus minces, alors la pièce était plus élégante et plus régulière...

Aucune de ces médailles ne porte de légende, on n'y distingue aucune lettre. On ne peut se méprendre sur un air de famille exprimé sur toutes les têtes, si l'on fait attention qu'ayant été gravées par des ouvriers plus ou moins intelligents et dans différentes villes, certaines têtes et leurs ornements ont des traits plus grossiers, tandis que, dans d'autres, ces mêmes choses sont plus soignées et dénotent un art plus avancé.

Dans toutes les pièces que j'ai examinées, je n'ai remarqué que deux sortes de coiffures : une couronne de laurier sur des cheveux bouclés, ou simplement une chevelure bouclée par ondes. Sur le revers de toutes, on remarque un cheval sans harnais, lancé au galop, occupant presque tout le champ. Toutes portent encore sur le revers deux symboles, l'un derrière la tête du cheval, et l'autre entre ses pieds (1).

(1) Ce type, aujourd'hui bien connu, est celui de la monnaie des Arvernes. On le retrouve exactement sur des pièces portant en toutes lettres le nom de Vercingétorix. — Rapport de M. Lapierre, bibliothécaire de la ville de Roanne.

Digitized by Google

On voit encore aujourd'hui à Chevenez les restes d'une voie romaine et des constructions qui portent des traces d'une haute antiquité.

Au midi de Chevenez, est le château de *Changy ;* le hameau voisin s'appelle les *Communes,* en raison d'anciens terrains communaux aujourd'hui aliénés. Au-dessous du petit plateau qui porte le manoir de Changy, sur les bords de la Loire, se trouve le *Moulin d'Allat,* fréquemment cité dans les documents anciens.

En remontant le cours du fleuve on rencontre successivement, au sommet des côtes, *La Goutte, Millet, les Garioux et Presles.*

Ce dernier « mas », ancienne dépendance du fief du Verdier (1), a donné son nom à une famille fréquemment citée dans les actes des XIVe et XVe siècles et qui ne s'éteignit qu'au commencement du XVIIe siècle, en la personne de Marie de Presles, femme de Jean de La Mure. La route qui passe au-dessous du hameau de Presles aboutit à un pont métallique jeté hardiment sur la Loire. Ce pont construit en 1890 a 152 mètres de longueur.

II

L'Ile. — Les Chambons. — Les Cheneviers. — Lignebonne. — Riverie. — Mars. — Condailly (2). —

---

(1) Le terrier du Verdier (1340-1348) contient *(Prabelles)* les reconnaissances de Felicius de Presles, pour « diverses ténures, au dit lieu, à *Sablonnières*, près la Loire, et sur la route allant de l'église de Cordelle à la croix du dit lieu ».

(2) Nous trouvons dans le terrier du Verdier (1340-1348) reconnaissance : de Martin Thibaut pour masure à Condailly, près la route allant

Digitized by Google

MATRAT (BRIENNE). — SERMAIZES. — SOURCE DE LA POUSSETTE.

La partie méridionale du territoire de Cordelle, formait la seigneurie du Verdier, resserrée entre les ruisselets de l'*Ile* et de la *Poussette*, deux minuscules affluents de la Loire.

A l'endroit où l'Ile se jette dans la Loire, se trouvaient autrefois les territoires des *Chambons*, et les *Cheneviers*, ou l'on récoltait un chanvre renommé. Près de là, étaient également les territoires de *Lignebonne* (1) et de *Riverie*.

Au-dessous des ruines du Verdier, dans la partie qui s'étend entre les tours et le ravin de la Poussette, on trouve les hameaux de *Mars*, de *Condailly* et de *Matrat*, (appelé autrefois Brienne), souvent cités dans les terriers des seigneurs du Verdier.

Selon les étymologistes le hameau voisin de *Sermaizes* rappellerait, sinon le séjour, du moins le passage des Sarmates.

Au fond du ravin où coule les eaux de la Poussette, on a découvert récemment, dans un site triste et sauvage, une source d'eau minérale. Pour éviter son mélange avec l'eau douce, cette source a été captée dans un grand puits en ciment d'une profondeur de trois mètres environ. On a essayé, il y a quelques années, de la mettre en exploita-

---

du *Verdier* à *Lignebonne (Lineam Bonam)* et terres au territoire du *fourvieux ;* de Pierre de Condailly, pour terre au territoire de *Mars* près de la Loire. — Le même article cite encore dans le voisinage de Condailly, les terres des *Ayes*, de *Rivery*, près le petit ruisseau de Pancères, *de Guet*, du *Grand Orme de Condaille* et des « *Reposaoures* », près du petit ruisseau de Coffolent.

(1) Ce territoire était délimité par les ruisselets du *Merdaczon* et de *Currery*. — *Terrier cité*.

Digitized by Google

tion et même de créer là un petit établissement de bains, mais l'éloignement de toute agglomération et les difficultés des communications ne lui ont pas permis de subsister et aujourd'hui tout est abandonné et tombe en ruines.

Cependant cette eau n'est pas sans mérite ni sans efficacité ; car elle a été autorisée par un arrêté ministériel en date du 29 août 1866. A cette époque M. Glénard, directeur de l'école de Médecine de Lyon, chargé de faire son analyse, s'exprime ainsi dans un rapport lu à cette Société : « L'eau minérale de Saint-Priest-la-Roche (1) est une eau fraîche, limpide, d'une saveur acidulée, très agréable, sans arrière-goût amer ou salé ; présentant tous les caractères des eaux alcalines gazeuses. »

Voici son analyse :

Acide carbonique	
Bicarbonate de soude	0,771
— de potasse	0,113
— de chaux	0,432
— de magnésie	0,185
Chlorure de sodium	0,024
Alumine, traces de fer	0,035
Silice	0,050
	1,610

« Il est une remarque que l'on doit faire, dit M. Glénard, parce qu'elle n'est pas sans importance au point de vue de l'usage auquel ces eaux sont administrées. Dans la plupart des eaux gazeuses alcalines, la proportion de bicarbonate ter-

(1) Le voisinage de cette localité a fait attribuer son nom à la source de la Poussette.

Digitized by Google

reux de chaux et de magnésie l'emporte, et quelquefois même de beaucoup, sur la proportion des bicarbonates alcalins de soude et de potasse; dans l'eau de Saint-Priest c'est le contraire, les bicarbonates terreux y sont en moins grande quantité, et, ce qui n'est pas moins important à noter, leur proportion dépasse à peine d'un demi-milligramme celle que l'on peut compter dans une eau potable ordinaire. Cette constitution fait de l'eau de Saint-Priest, une eau légère, agréable au goût, facile à digérer, et la rend ainsi éminemment propre à servir comme eau de table, sans que son usage prolongé puisse présenter d'inconvénient. »

III

Romagny. — Le Bessy. — Taboullier. — Le Perron

« Le mas » de Romagny, dont le nom d'origine latine rappelle les Romains, appartenait autrefois à l'illustre maison de Sainte-Colombe, qui a donné des seigneurs à l'Aubépin et à Saint-Priest-la-Roche. Indépendamment de cette terre, cette famille possédait encore sur le territoire de Cordelle, des dîmes et redevances en nature.

En 1322, Bompart de Lorgue, seigneur de l'Aubépin, faisait hommage de ses terres et dîmes de Cordelle à Révérend Père en Dieu, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon : elle consistait en blés, légumes, chanvre, vins, charnage, etc..... Il rendait ledit hommage, la tête nue, les genoux pliés, les mains jointes et posées dans celles dudit archevêque.

Cette dîme passa ensuite à Jean de Lorgue, chanoine de l'Eglise de Lyon, qui, par son testament du 3 octobre, laissa

Digitized by Google

à ses sœurs, Catherine et Isabeau de Lorgue, religieuses de Pouilly-en-Roannais, la moitié de sa dîme de Cordelle et fit une donation à Béatrix de Lorgue, leur sœur, aussi religieuse de Pouilly-en-Roannais.

L'hommage juré par Bompart de Lorgue fut renouvelé entre les mains de l'archevêque de Lyon en 1389, par Louis de Lorgue, en 1485 par Louis de Sainte-Colombe, et en 1521, par vénérable et « égrège homme » Rollin de Semur, chanoine et sacristain de l'Eglise de Lyon. A sa mort, arrivée en 1593, Rollin de Semur laissa la dîme de Cordelle et villages environnants à dame Claudine de Semur, dont elle forma le douaire. Elle passa ensuite à Rollin de Sainte-Colombe, qui l'afferma, le 2 janvier 1607, à honnête homme Antoine Tricaud, bourgeois et habitant de Saint-Cyr-de-Favières. Cette dernière partie de la dîme de Cordelle et de Saint-Cyr-de-Favières, augmentée d'une part « y afférente », aliénée autrefois à Guy de La Mure, seigneur de Chantois, et rachetée en 1607 par Rollin de Sainte-Colombe, produisait vers 1639, 247 livres 10 sols, somme considérable pour ces temps.

Le petit hameau du *Bessy* formait au XIIIe siècle une dépendance du fief du Verdier; c'est pourquoi il est indiqué dans les terriers sous le nom de curtil et de tènement. Il se trouvait sur une route qui conduisait du Verdier à Cucurieux et qui est quelquefois mentionnée dans les actes sous le nom de « voie châtelaine » (1).

Non loin de là, était le domaine de *Taboulier*, sur lequel

(1) Reconnaissance d'Agnès, veuve de Pierre de Changy, pour terre sur la voie châtelaine et pour une autre terre, accensée à la cinquième gerbe et située aussi près la voie châtelaine *(Juxta viam Chastellanam)*. *Terrier cité*.

Digitized by Google

était hypothéquées plusieurs fondations pieuses faites à l'église de Cordelle aux XVIe XVIIe siècles.

Plus loin encore, à l'extrémité orientale de la commune, est le petit hameau du *Perron*. Il faisait partie autrefois de la puissante seigneurie de Cucurieux. Toutefois les seigneurs du Verdier y levaient des redevances, ainsi que sur les terres voisines des *Correrz*, de la *Pierre-Ossery* et des *Cuminalles*.

Le Perron est dominé par le monticule le plus élevé du territoire de Cordelle (561 mètres).

Ce rocher, appelé *Cret de la pierre du Perron*, pourrait bien être l'endroit dénommé dans les documents anciens la Pierre des Osiers.

IV

Cordelle Vieille. — Seignes. — Terrenoire.

C'est au sud du village actuel de Cordelle que se trouve l'important hameau de Cordelle-la-Vieille (1), que l'on croit généralement fort ancien. Aucun document n'est venu confirmer cette antiquité ; mais il est hors de doute que cette petite agglomération est dans une situation plus heureuse et plus riche en eaux vives que le village moderne. De plus, les armes anciennes, découvertes dans cet endroit, ont prouvé l'existence d'une villa gallo-romaine, encore habitée au temps des fils de Clovis.

Non loin de la route qui conduit de Cordelle-Vieille à

(1) Le terrier du Verdier, qui l'appelle aussi Cordelle-le-Vieux, mentionne dans le voisinage, « les territoires des Fourches, des *Correrz* et du *Pinet*, un ruisseau entre deux. »

Digitized by Google

Changy, on voit, au fond d'un humide vallon, une source appelée *La Font-Bénite*. Cette source était renommée pour la pureté de ses eaux, car elle était le but d'un pèlerinage qui se faisait encore en 1629. On sait que cette année-là une grande sécheresse désola le Forez, où sévissaient déjà la famine et la peste. Il n'est pas étonnant que les habitants du bourg de Cordelle, qui manquent fréquemment d'eau, aient montré pour cette source un intérêt particulier ou même une sorte de culte religieux (1).

Le nom de *Seignes*, encore porté aujourd'hui par une petite ferme située à l'est de Cordelle, désignait au XIIIe siècle un arrière-fief appartenant à une famille de même nom. En 1348, Arthur « del Seignes », reconnaît devoir des cens et redevances en nature, au seigneur du Verdier pour une terre sise vers la *croix de Cordelle*, et une autre terre située au territoire des *Vermeilhères* (2).

Le domaine de *Terrenoire*, au nord-est du bourg, appartenait avant la Révolution aux Minimes de Roanne. Il fut vendu comme bien national en 1791, pour le prix de dix-huit mille livres. De ce domaine dépendaient plusieurs terres, « à la *Croix des Rameaux* où, comme nous l'avons dit, l'historien du Forez, Jean-Marie de La Mure, possédait une terre qu'il légua à l'église de Cordelle. »

---

(1) Il est facile de faire remonter jusqu'au paganisme le culte religieux que les habitants de Cordelle rendaient à cette source. On sait, en effet, que les païens érigaient en divinités les rochers, les arbres, les sources, etc. et que selon le mot de Bossuet : tout était dieu excepté Dieu lui-même.

(2) Aujourd'hui *Vermeilhères*, hameau près de Rilly,

Digitized by Google

V

Le Fay. — Gravaudières. — Rilly. — Les Bois de Fronde.

Le cours de la Fronde entoure la partie septentrionale du territoire de Cordelle et lui sert de limite du côté du nord. Au-dessus du ravin au fond duquel coule la Fronde et à peu de distance de sa source, est le domaine de Fay. Il appartenait en 1368 à Jean de Romaigne (de Romagny), qui en rendait hommage cette année-là à Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez. Les descendants de Jean de Romaigne prirent dans la suite le nom de leur terre ; ils la possédaient encore au XVIIe siècle, époque à laquelle un long procès s'engagea entre eux, le sieur du Tremblay, co-propriétaire du domaine de Fay, d'une part, et le duc de la Feuillade, seigneur du duché de Roannais, d'autre part, au sujet des redevances que le dit seigneur avait droit de lever sur la terre de Fay.

Le procès traîna en longueur, — « surtout en raison des arrérages, sur la quotité desquels on ne pouvait s'entendre, — et ne se termina que le 11 novembre 1765, par un arrêt rendu en l'hôtel du Bailliage de Roanne, par Claude Gervais Hue, seigneur de la Curée, lieutenant général au Bailliage de Roannais, en présence de messires Claude de la Poix de Fréminville, commissaire en droits seigneuriaux, demeurant à Lyon, rue Tramassac, paroisse Sainte-Croix, et maître Guy Poguet, notaire royal, représentant Madame la duchesse de la Feuillade, et le sieur du Tremblay, chirurgien à Régny.

Le domaine de *Gravaudières*, où vivait au XIVe siècle, une

Digitized by Google

famille de même nom, appartenait à cette époque au prieuré de Riorges, qui levait sur ce domaine une rente « à la cinquième gerbe. »

La ferme de *Vermillière*, que l'on trouve en se dirigeant de Gravaudières sur Rilly, est inscrite dans un terrier du Verdier (1369-1380), comme située entre les biens de Louis de Rilly et ceux de Raulet de la Chaise, damoiseau.

Les hauteurs qui s'étendent au nord de Rilly et qui dominent le ravin escarpé au fond duquel coule la Fronde, étaient autrefois couvertes de bois, dont il ne restait plus, il y a quelques années, que de rares bouquets disséminés dans la campagne. Sur une éminence semée encore aujourd'hui d'énormes pierres et d'où l'on jouit d'une vue étendue sur le cours de la Loire, on a trouvé, en 1867, une belle hache en silex.

ARMES DE QUELQUES FAMILLES ÉTABLIES A CORDELLE

De Sainte-Colombe : *Ecartelé d'argent et d'azur.* — Supports : *Deux léopards en 1400, puis deux lévriers ;* — Cimier : *Une colombe ;* — Devise : *sans fiel* ; — autre : *Spes mea Deus ;* — Cri de guerre : *Chersala !*

Du Poyet : *D'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Rechain : *D... à trois hures d...*

J. Prajoux.

Digitized by Google

Souvenirs du siège de Belfort

ENFANTILLAGE

Le 3 décembre, à deux heures du matin, on nous fit mettre sous les armes. Le rassemblement par compagnies fut rapidement exécuté, car nous couchions tout habillés, sur des bottes de paille ou de foin qui nous servaient de lit : le temps seulement de rouler la couverture autour du sac, pour quelques-uns de remettre à la hâte leurs souliers, quittés malgré la défense qui en était faite, et nous étions prêts, alignés sur la route qui traverse le hameau des Forges, à la place habituelle affectée à chaque compagnie, répondant l'un après l'autre, d'une voix monotone et lasse, à l'appel des caporaux.

Il faisait un froid très vif; le ciel, du côté d'Essert et de, Bavilliers, était éclairé par de grandes lueurs rougeâtres produites par des incendies.

On s'attendait à une attaque. La veille, de grands mouvements de troupes avaient été remarqués chez les assié-

Digitized by Google

geants ; ces derniers avaient même semblé abandonner Bavilliers, d'où nos reconnaissances les délogeaient d'ailleurs assez souvent ; mais ce jour-là, les Prussiens avaient voulu nous tendre un piège ; ils étaient partis par compagnies et très ostensiblement du village et lorsque nos mobiles y arrivèrent quelques instants après ce départ, ils trouvèrent dans Bavilliers un ennemi retranché, en force considérable, dont le tir abrité nous avait surpris et forcés de battre en retraite.

Immobiles sur les rangs, nous attendions des ordres. Des officiers allaient de l'un à l'autre des postes de grand'gardes, stimulant l'attention des sentinelles, écoutant, interrogeant l'espace. D'abord silencieux et attentifs, les hommes, sac au dos et l'arme au pied, fatigués de cette inaction, commencèrent à causer, à s'interpeller d'une section à l'autre ; le froid les gagnait, ils battaient la semelle sur le sol durci par la gelée ; quelques mobiles s'entouraient la tête, les oreilles surtout, avec des mouchoirs ou des morceaux de cache-nez.

Pour nous faire patienter, on nous fit faire quelques mouvements, des marches le long de la route, entre les maisons des Forges ; les habitants, réveillés, nous regardaient effarés de leurs portes entr'ouvertes. Chacun de nous interrogeait l'espace ; on comptait les coups de feu qui s'échangeaient aux avant-postes. Comme la nuit s'avançait, la température devenait plus glaciale. Enfin, le jour parut et avec lui vint l'ordre de rompre les rangs et de regagner les cantonnements.

Vers huit heures du matin, les quelques mobiles qui, malgré le froid, étaient dehors en corvée ou pour d'autres causes, vinrent en courant annoncer à ceux qui étaient à l'intérieur des cantonnements, que les Allemands bombardaient la ville. Tous aussitôt de sortir et de se porter sur

Digitized by Google

les chemins et les routes pour s'assurer du fait. C'était exact ; des batteries établies en avant d'Essert, sur le bord des plateaux et la rive gauche de la Douce, les assiégeants lançaient des obus sur Belfort et des bombes sur le fort des Barres.

Les obus traversaient l'espace en sifflant, éclataient avec un bruit effroyable et leurs éclats, en volant de toutes parts, imitaient des miaulements qui terrifiaient ceux près desquels ils passaient. On suivait plus curieusement l'arrivée des bombes qui, avant d'éclater, lorsqu'elles tombaient sur le sol, rebondissaient plusieurs fois et nous rappelaient les ballons de nos jeux d'enfants.

Ces obus et ces bombes arrivèrent sur Belfort, pendant ce premier jour de bombardement, sans discontinuer un instant ; on en compta, nous a-t-on dit plus tard, près de cinq mille tombés sur la ville et les fortifications. Nos batteries y répondirent, mais plus faiblement ; elles n'envoyaient à l'ennemi que le tiers à peu près des projectiles qu'il nous lançait : la défense avait à ménager ses munitions, car il n'existait dans Belfort que soixante mille projectiles pour pièces rayées, et la fonderie que Denfert avait fait établir sur la petite place située à l'entrée de la Porte de France, au pied des bâtiments militaires, ne pouvait arriver à produire plus de deux cents obus par jour.

Ce furent les mobiles du Rhône qui eurent l'honneur de répondre les premiers au tir de l'ennemi, voici comment :

Au moment où les premiers obus arrivèrent sur la ville et les ouvrages du château, les canonniers chargés du service des pièces de la cidatelle, notamment de la pièce rayée de 24, établie sous un blindage à la droite du cavalier, connue de toute la garnison sous le nom de Catherine, étaient au bois à faire du fascinage ; les officiers présents demandèrent à la hâte quelques hommes de bonne volonté pour les con-

Digitized by Google

duire aux pièces et remplacer momentanément les canonniers absents ; au premier appel les mobiles du Rhône affluèrent auprès des batteries. Ils servirent les pièces, sous le contrôle des officiers, avec un zèle et un sang-froid qui furent fort admirés par le commandant de l'artillerie, le capitaine de la Laurencie ; ce qui permit d'attendre, en ripostant aux coups de l'ennemi, le retour des canonniers.

Ce bombardement, au lieu de nous effrayer, provoqua chez nous une folle gaîté : les lazzis pleuvaient en aussi grand nombre que les obus allemands ; les boutades, aussi plaisantes que railleuses, se croisaient au milieu des groupes ; la gaminerie lyonnaise paraissait affolée par ce nouvel incident. Cependant, comme le froid sévissait et qu'il ne faisait pas bon rester immobile, le nez en l'air, à compter les projectiles, mais que pourtant, semblables à des enfants, nous ne voulions rien perdre de la vue de ce spectacle tout nouveau pour nous, l'idée vint à quelques camarades postés sur une petite place, située à peu de distance de l'ancien martinet des Forges, de faire une partie de barres. La proposition fut acceptée avec enthousiasme et une folle partie s'organisa comme au collège, avec les rires, les courses, les gambades et les cris en usage dans ce jeu juvénile.

Tout à coup nous aperçûmes, à la crête de l'Arsot, un grand nombre de soldats allemands qui nous regardaient. On se demande encore ce que ces ennemis pouvaient bien penser de notre gaîté et de notre insouciance en face d'eux, dans le cercle de fer et de feu infranchissable au milieu duquel ils nous enserraient chaque jour davantage, et sous la pluie de bombes et d'obus que leurs batteries lançaient sur nos têtes !

Digitized by Google

Mais les regards curieux des Allemands ne nous gênaient en rien ; la partie de barres continuait, les rires et les cris redoublèrent ainsi que la gaîté pendant qu'une idée burlesque, mise aussitôt à exécution, germait dans la tête de quelques hommes de la septième compagnie.

Les mobiles de cette compagnie logeaient en grande partie dans une maison abandonnée, située à gauche et un peu en contre-bas de la route de Belfort à Offemont, près des bâtiments ayant servi à l'exploitation d'une fonderie ; cette maison avait été baptisée par les occupants : *Fort de Vaise*. Ce nom d'ailleurs s'étalait en gros caractères, au charbon, sur la muraille.

Derrière cette maison avait été remisé un avant-train, qui devait servir, en temps ordinaire, au charroi des gros troncs d'arbres. Nos camarades Curbillon, Soullier, Fenouillot, Perraud et Namian attachèrent sur cet avant-train un vieux cornet de poêle hors d'usage et, à un moment donné, ils firent signe aux joueurs de barres qui vinrent s'atteler, avec force gestes et simulacre d'efforts, au timon de cette étrange machine et l'amenèrent au milieu de la route, où quelques instants avant ils se livraient à leurs joyeux ébats.

L'avant-train, muni de son cornet de poêle, pouvait, à une certaine distance, ressembler à un canon monté. C'est sur cette ressemblance que comptaient nos jeunes mobiles. Quatre ou cinq d'entre eux, imitant autour de l'instrument le travail habituel des artilleurs, se mirent en devoir d'ajuster, de charger, de pointer la pièce et firent tant et si bien que les Allemands groupés au sommet de l'Arsot, croyant avoir devant eux une réelle pièce d'artillerie et craignant de recevoir une décharge de mitraille, se sauvèrent en grande hâte, disparurent et ne se montrèrent plus à ce poste d'observation.

Digitized by Google

Dire la joie folle des mobiles devant cette retraite est impossible : chants et gambades redoublèrent de plus belle, jusqu'au moment où le clairon annonça que l'heure de la soupe avait sonné. La gouaillerie lyonnaise avait ce jour-là mis les Allemands en fuite.

Joseph BERGER.

Digitized by Google

Causerie d'un Bibliophile

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE SAVOIE

Les lecteurs qui ont la bonne volonté de nous lire et de suivre les articles bibliographiques de la *Revue* se sont aperçus, sans doute, que nous cherchons à réagir contre la banalité habituelle des comptes rendus et les coups d'encensoir prodigués à tort et à travers. Nous avons le rare avantage d'une indépendance absolue et de n'être les tributaires que de notre conscience et de notre bon sens. Lorsqu'un ouvrage nous paraît indigne d'attirer l'attention, nous évitons d'en parler. Par contre, nous sommes heureux de faire connaître au public studieux les travaux d'érudition relatifs à la région lyonnaise. Nous nous efforçons, autant que possible, d'encourager les essais de nos compatriotes qui se sentent attirés vers l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

Le livre qui nous occupe présentement n'est point lyonnais ; c'est une histoire de la Savoie, par un Savoyard. Mais les rapports de Lyon et de la Savoie sont si fréquents ;

Digitized by Google

il y a tant de Savoyards qui sont devenus Lyonnais d'adoption et tant de Lyonnais pour qui la Savoie est une seconde patrie, que les livres relatifs à cette province ont droit de cité dans nos bibliothèques.

M. Perrin, l'auteur de cette nouvelle *Histoire de Savoie* (1), est un des derniers représentants d'une race éteinte, celle des libraires instruits et lettrés. Autrefois, le libraire était le conseiller et l'ami de ses clients. Il avait de la lecture, un goût éclairé, et pouvait discourir également sur la beauté d'une édition ou les mérites et la valeur d'un auteur. Aujourd'hui les libraires ne sont plus guère que des marchands de papier. Ce n'est pas leur faute, ils suivent le mouvement; on n'a plus le temps de lire, on fait des affaires.

M. Perrin jouit à Chambéry de la plus aimable popularité. Le client de passage, qui entre en son officine de libraire, ne se douterait pas, en le voyant si simplement occupé des menus détails de sa profession, qu'il est en présence d'un érudit, d'un artiste qui s'est acquis une très enviable notoriété par de nombreux travaux d'histoire et d'archéologie.

L'*Histoire de Savoie* que M. Perrin vient d'écrire et d'éditer est un excellent livre, un résumé très substantiel de l'histoire générale de cette province. Nous ne saurions mieux faire connaître cet ouvrage qu'en citant les lignes suivantes, par lesquelles l'auteur présente son œuvre et en expose le sujet en traits nets et rapides.

---

(1) HISTOIRE DE SAVOIE. *Des origines à 1860. — Chronologie des principaux faits de l'histoire de Savoie jusqu'à nos jours*, par A. Perrin, 1 vol. in-8. (En vente à Lyon, librairie Côte, Effantin successeur. — Prix : 3 fr. 50.)

Digitized by Google

« En composant cette *Histoire de Savoie*, nous nous sommes proposé de faire un ouvrage qui fût tout ensemble assez abrégé pour trouver place dans les études de la jeunesse et assez complet pour satisfaire le lecteur qu'intéresse notre beau pays. Il fallait, pour réaliser ce double but, retracer dans une narration concise et rapide les annales de notre vie nationale, rappeler les événements essentiels, montrer l'enchaînement des faits, mentionner les noms dignes de mémoire et mettre dans ce résumé l'exactitude et la précision qu'exigent les travaux scientifiques. Nous nous y sommes consciencieusement appliqué.

« La Savoie avait depuis plusieurs siècles une individualité historique quand elle vint se fondre dans la grande nation française, vers laquelle l'entraînaient sa langue, son tempérament, ses mœurs. Nous avons voulu faire connaître ce passé, rappeler les épreuves et les gloires de notre pays, les alternatives de grandeur et de misère qu'il a subies; montrer ce qu'ont été nos aïeux, la place qu'ils ont tenue dans le monde, les hommes d'élite qui se sont signalés par l'intelligence et par l'activité; exposer la conduite de notre petit Etat subalpin dans les crises de l'Europe occidentale, où sa position même lui attribuait un rôle actif et l'exposait à de grandes vicissitudes.

« Il existe de nombreuses histoires de Savoie, leurs titres figurent dans la bibliographie des ouvrages que nous avons consultés, mais la plupart ne sont plus dans le commerce. Dans presque toutes, d'ailleurs, les temps antérieurs à l'établissement de la Maison de Savoie sont trop brièvement exposés et les origines de ses princes présentées d'une façon erronée, reproduisant les suppositions fantaisistes de leurs premiers historiographes. De nombreux documents, et plus particulièrement ceux publiés par M. le baron Carutti de Cantogno, sur les princes de Savoie du Xe siècle à la première moitié du XIIIe, nous ont permis de rétablir la vérité à cet égard. Pour la suite, nous avons consulté les principaux historiens sans nous étendre à commenter les événements dont le simple récit présente un assez grand intérêt pour le lecteur, arrêtant notre étude à l'annexion de 1860.

« Cette histoire est divisée en cinq parties. Dans la première, avant d'aborder les époques historiques, nous remontons aux premières populations qui ont occupé notre pays. Les temps historiques commencent, pour nous, à l'invasion des Gaulois dont les tribus allobroges pénétrèrent en Savoie; soumises ensuite, après une lutte longue et sanglante, par les Romains, dont la domination prit fin à l'invasion burgonde

Digitized by Google

(1er royaume de Bourgogne) suivie de celle des Francs. Au démembrement des Etats de la monarchie des Carlovingiens, se forma un second royaume de Bourgogne dans lequel la Savoie fut comprise et dont les provinces, à la mort de Rodolphe III, furent partagées entre les grands feudataires.

« La deuxième partie renferme l'histoire de Savoie, sous les comtes et les ducs, l'origine et le développement de leur domination, leurs luttes avec les seigneurs devenus, comme eux, possesseurs de leurs fiefs.

« La période des comtes (1025 à 1416) a vu se succéder dix-sept souverains, dont les plus remarquables furent le comte Vert et Pierre le petit Charlemagne. Celle des ducs (1416-1720) est mêlée de grandeur et de misère, commençant par le règne glorieux d'Amédée VIII, créé duc par l'empereur Sigismond ; après lui, une succession de princes faibles, de minorités orageuses vient ruiner en partie son œuvre par une suite de luttes et de guerres dans lesquelles la Savoie eut beaucoup à souffrir. Avec Emmanuel-Philibert, l'Etat se relève et le pouvoir personnel efface peu à peu les charges de la féodalité ; quatorze souverains régnèrent dans cet intervalle.

« La troisième partie, des rois de Sardaigne (1720-1860), dont les premiers règnes furent heureux et amenèrent le développement du pays, la diminution des charges féodales, la réduction de la taillabilité. La révolution française vint chasser ces princes et, pendant vingt-trois ans, la Savoie et le Piémont font partie de la République et de l'Empire Après leur retour, les rois, — faisant table rase de tout progrès, — reviennent au despotisme et à tous les abus de l'ancien régime et font naître des révolutions. Charles-Albert accorde des réformes, Victor-Emmanuel, après lui, réalise de grands progrès dans les libertés, les lois, l'instruction et le commerce. Les guerres pour l'indépendance de l'Italie, terminées au profit des rois de Sardaigne, grâce à l'intervention de la France, les amenèrent à céder la terre qui fut le berceau de leur Maison et la Savoie entre dans la grande patrie française.

« La quatrième partie est consacrée à Genève, au Genevois et au Faucigny. Les efforts de la Maison de Savoie pour s'emparer de Genève, ses luttes avec les évêques et la Maison de Genève, à laquelle son influence se substitue, leur longue rivalité présente une suite de combats et d'incursions, interrompus par des trêves très brèves et par des traités, dont les clauses inobservées amènent de nouvelles prises d'armes toujours sans résultats. Savoie et Genève se créent un parti

Digitized by Google

dans Genève et de cette participation du peuple genevois à ces luttes naît et se développe en lui le sentiment patriotique et les aspirations à la liberté. Ces citoyens, dépendant de l'évêque, s'associent contre lui d'abord avec les comtes de Genevois, puis avec les princes de Savoie devenus prépondérants. Le parti municipal genevois devenu le plus fort, après avoir conquis une organisation et des libertés communales, arrive à rejeter la domination de l'évêque et celle de la Maison de Savoie, à conquérir son indépendance en transformant leur cité par l'adoption de la Réforme.

« Cinquième partie. — Nous avons placé à la suite une chronologie des principaux événements de l'histoire de Savoie, des origines à nos jours, complétée par un grand nombre de dates et de faits intéressants qui n'ont pu trouver place dans un récit abrégé. »

Le plan de l'ouvrage est bon; tout y est coordonné avec ordre et clarté. La chronologie des principaux faits de l'histoire de Savoie jusqu'à nos jours, quoiqu'elle n'offre qu'une simple nomenclature, n'est pas la partie la moins intéressante et la moins utile du livre.

M. Perrin voudra bien nous permettre toutefois quelques observations, que certes nous ne prendrions pas la peine de formuler si son livre ne nous avait paru une œuvre de réelle valeur.

L'*Histoire de Savoie* demanderait à être complétée par une carte, indiquant par des pointillés de couleur, les différentes délimitations de la province au cours des siècles écoulés. Il faudrait y ajouter encore un tableau généalogique de la maison de Savoie, car il est difficile, par la lecture des chapitres, de se représenter la descendance de cette ancienne et illustre famille.

M. Perrin expose avec la plus entière impartialité les prodromes de l'annexion et ne semble nullement imbu d'idées séparatistes. Mais son indulgence pour les anciens princes de Savoie paraîtra quelquefois excessive. Deux faits nous ont

Digitized by Google

frappé : l'alliance inavouée, mais effective d'Amédée VIII avec le prince d'Orange, battu par les Lyonnais à la bataille d'Anthon et le rôle de Victor-Amédée II, dont la conduite cauteleuse a été dévoilée avec preuves à l'appui par M. d'Haussonville dans ses dernières études de la *Revue des Deux Mondes*. M. Perrin ne porte aucun jugement, mais il présente les faits d'une manière plutôt favorable pour les ducs.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons vivement que, grâce au succès de son livre, M. Perrin puisse, dans une seconde édition, intercaler les additions indiquées plus haut, et qui complèteront très heureusement son beau travail.

Léon GALLE.

Ecully, 31 août 1900.

Digitized by Google

Chronique d'août 1900

SOMMAIRE. — Chaleurs et orages. — La chasse et les manœuvres. — Les anarchistes à Lyon. — Vieilles épaves de la politique. — Les décorés de l'Exposition. — Menus faits lyonnais. — Nos morts du mois, MM. Renard, Mangini, Natalis Rondot. — Le peintre Vollon. — Peintures et lettres. — Au théâtre.

Le temps n'est plus aux affaires; tout Lyon va se sauver aux champs; les uns s'en iront suivre, sous la canicule, les perdreaux ou les lièvres de la Bresse ou de la Dombes; d'autres, fuyant la chaleur torride et les orages, iront chercher sur les plages un petit trou pas cher qui abritera leur repos; d'autres enfin s'en iront, e fusil en main, mais moins fortunés que les chasseurs, ouvrir... les manœuvres d'automne et, réservistes gais et contents, comme dit la chanson, brûleront sur la cime des Alpes d'innocentes cartouches. Chacun prend son plaisir où il le trouve ou on le lui impose. Et c'est plaisir de voir nos troupiers improvisés de vingt-huit jours manœuvrer après vingt-quatre heures de séjour au quartier, comme de vieux soldats. Cela, je l'ai vu et j'en ai été vraiment stupéfait. Car, cette année, la chasse et l'appel des

Digitized by Google

réserves ont eu lieu le même jour, 26 août, et c'est avec une satisfaction non dissimulée que les chefs ont vu leurs soldats d'occasion endosser avec fierté l'uniforme et, sac au dos, partir d'un pied alerte aux manœuvres. Souhaitons-leur un mois de septembre plus accueillant que son prédécesseur le mois d'août; celui-ci, en effet, ne s'est signalé que par les chaleurs accablantes et des orages dévastateurs. La grêle a fait rage et il a fallu toute l'artillerie de nos vignerons pour préserver du fléau la plupart de nos vignobles du Beaujolais, tandis que les torrents de pluie ravinaient les côtes et causaient d'inestimables dégâts, à Condrieu, à l'Arbresle, dans beaucoup d'autres communes encore.

Cependant, sans se décourager, les vignerons continuaient leurs labeurs et le Comice agricole de Lyon, à Limonest, ainsi que le Comice du Haut-Beaujolais, à Poule, récompensaient, comme ils le méritaient, le 26 août, nos agriculteurs et nos horticulteurs, qui, le 19 août, nous avaient montré à Ecully de si beaux spécimens de leurs produits aux riches couleurs.

Comme ces fêtes de la campagne nous reposent des bruits absorbants de la politique! Faut-il reparler encore de l'attentat contre le Shah de Perse, commis en pleine Exposition par un anarchiste, Salson ou Salsou, qui occupa longtemps la police de Lyon? Salson, Caserio! Il sera donc écrit que Lyon aura toujours sa part de triste notorité dans tous ces forfaits! Dernièrement, un journal italien, à l'occasion du meurtre du roi Humbert, nous contait qu'aux portes de Florence, de Pise et de Livourne, on entendait parfois, à la nuit tombante, les paysans regagner leur demeure, en chantant, sur un air traînant de mélopée, une complainte en l'honneur de Caserio, le triste héros du drame de l'Exposition de Lyon : « *Le ultime Ore e la Decapitazione di santo Cazerio* ». Je vous fais grâce des couplets de la complainte

Digitized by Google

qui se termine en traîtant la France de « nation tyrannique et sans cœur ».

C'est le général Zédé, gouverneur de Lyon, qui représentait cette nation sans cœur, la France, aux funérailles du roi d'Italie. Il rentrait assez tôt dans son pays, pour saluer, le 11 septembre, à Marseille, M. Loubet, qui allait remettre, les drapeaux au corps expéditionnaire, partant pour la Chine, où ira rejoindre notre compatriote, le lieutenant-colonel Marchand.

Ah! cette maudite politique, quelle langue acérée n'a-t-elle pas pour piquer tout ce qu'elle touche! Ne s'est-elle pas réveillée, malgré les chaleurs, pour s'attaquer à ce pauvre Barodet, une des figures lyonnaises les plus originales du 4 septembre à Lyon! Certes, Barodet ne sera pas un de ces mortels privilégiés qui laisseront dans l'histoire une empreinte ineffaçable. Il fut grand homme tout d'un coup. Le 4 septembre l'avait fait connaître, le 27 avril 1873 fit de l'instituteur déclassé un député de Paris; puis l'étoile du maître d'école pâlit et s'éteint. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une épave, comme ce Vincent Berard trouvé mort, le 6 août, sur la route de Saint-Martin au Cheylard (Ardèche), et qui vivait misérablement d'aumônes dans les environs de Saint-Jean-Roure. Cet individu avait eu à Lyon une situation brillante dans la politique; puis, de chute en chute, il était tombé dans la misère la plus noire. On trouva dans ses poches une carte d'électeur avec la date de 1876, un vieux volume poisseux du *Génie du Christianisme*, une petite *Imitation de Jésus-Christ*, deux lettres datées de Lyon, l'une de 1854, l'autre de 1861, un chapelet, un couteau et une photographie, souvenirs qui devaient être chers à ce malheureux déclassé et délaissé.

Et encore cette autre épave de la politique, ce malheu-

Digitized by Google

reux F..., qui héritait, il y a peu d'années, de son père, d'une somme de 250,000 francs, fondait ou soutenait l'*Echo de Lyon* et l'*Echo du Rhône*, partait à Paris pour y tenter la fortune politique, était, en dernier lieu, ruiné, figurant dans l'*Aiglon*, aux côtés de Sarah Bernhardt, avec un salaire plus que modeste de quinze sous par soirée et échouait enfin, le 18 août, pour escroquerie, à Lyon, sur les bancs de la police correctionnelle !

Il est vrai que la politique a eu pour bien d'autres, en ce mois d'août, des sourires de coquette, si j'en juge par les décorations qui ont fait rougir tant de boutonnières. Mais combien est courte relativement la liste des Lyonnais décorés à l'occasion de l'Exposition ! Vraiment la part prise par nos industries à cette manifestation nationale méritait mieux ; car si on compare les récompenses attribuées à Lyon à celles dont on a comblé Paris, on ne peut méconnaître qu'une fois de plus se vérifie le dicton populaire : « Il fait bon vivre près du soleil. »

Félicitons donc ceux de nos compatriotes qui ont reçu la croix ! Ils l'ont bien méritée : MM. Jules Cambefort et Auguste Chabrières, promus à la dignité d'officiers ; MM. Sicard, directeur de notre école des Beaux-Arts, Pey, secrétaire de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, enfin nos fabricants et industriels, qui ont eu à cœur de maintenir la haute réputation de la soierie lyonnaise.

Citons encore notre compatriote, M. le docteur J. Delay, médecin de première classe des colonies, ancien interne des hôpitaux de Lyon, attaché à la mission d'études des chemins de fer du Yunnam, qui est fait chevalier de la Légion d'honneur, tandis que le général de brigade Bonnet, dont les travaux en balistique sont si réputés, qui a collaboré d'une façon si efficace à la fabrication du fusil Lebel et à l'établis-

Digitized by Google

sement du tir réduit qui porte son nom, qui compte enfin à Lyon tant de solides amitiés, était fait divisionnaire, à la date du 29 août.

*
* *

Maintenant revenons aux faits divers de la chronique générale.

Je pourrais bien signaler ici la reconnaissance faite, le 2 août, de l'identité de la victime du crime de la rue Croix-Barret. La jeune fille trouvée assassinée et liée dans un sac se nommait, paraît-il, Adèle Brugeon et son assassin serait bien le nommé Dulac, prévenu de ce crime.

Autre fait qui a défrayé les gazettes : le 22 août, terrible explosion de gaz, avenue de Saxe, 276, qui ébranle des caves aux combles une splendide maison, nouvellement édifiée.

Le même jour, le Conseil général du Rhône, tenait la première séance publique de la session ordinaire d'août.

C'est inouï comme les questions de chemins de fer et tramways, en construction ou en instance de concession, vont occuper cette session. Il n'est pas le plus petit chemin d'intérêt local qui n'ait au Conseil son projet de tramway.

La veille, 21 août, on avait reçu le tronçon de ligne de Paray-le-Monial à Lamure-d'Azergues, complément de la grande ligne de Givors à Paray-le-Monial.

Le Conseil général s'occupait également de rattacher par un réseau téléphonique Lyon à toutes les communes du département. Les travaux se poursuivent activement et les circuits sont déjà établis à Anse, Limonest, Vaugneray, Beaujeu, Saint-Genis-Laval, etc...

Le Conseil général adressait également ses félicitations chaleureuses à la Commission d'organisation du sanatorium

Digitized by Google

d'Hauteville, fondé par nos philanthropes lyonnais, pour soigner les malheureux atteints de tuberculose pulmonaire, et qui ouvrait ses portes le 23 août.

Le 20 août, M. Francisque Renard s'éteignait au château de Vancia, près Sathonay, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

C'est une figure lyonnaise des plus intéressantes et des plus aimables qui disparaît. D'une haute intelligence, d'une affabilité proverbiale, M. Renard, qu'un heureux coup de la fortune avait considérablement enrichi, s'était fait à Lyon le protecteur des arts et des artistes.

Une découverte sortie de son laboratoire révolutionna le monde commercial; ses collaborateurs, après de longues recherches, venaient de trouver la fuschine. Dans l'univers entier, le nom de M. Renard fut bientôt connu, apportant au créateur de ce produit nouveau, en même temps qu'une grande fortune, la gloire d'avoir rendu un service immense à l'industrie de la teinture, — on ne songeait pas encore à la teinture des vins. — Entre temps, M. Renard, mélomane et artiste de goût, se donnait tout entier à la musique, cultivant une voix de baryton très généreuse et arrivant à acquérir par la suite, grâce aux conseils des maîtres, une science musicale remarquable. Tous les grands artistes ont connu M. Renard et nul ne dédaignait ses conseils. Massenet, Gounod, Delibes, Reyer.

De sa loge d'avant-scène, où chaque soir il venait s'asseoir en familier, il écoutait, un peu penché sur sa chaise, la main à hauteur du visage, entre ses doigts un binocle pour suivre le jeu du chanteur; il étudiait consciencieusement chaque artiste et l'encourageait volontiers de la main. Aussi le monde du théâtre professait-il un véritable culte pour cet ami fidèle, ce protecteur éclairé et généreux.

La mort, le 27 août, ne craint pas de faucher encore

Digitized by Google

trois grandes figures lyonnaises, MM. Lucien Mangini, Vollon et Natalis Rondot.

M. Lucien Mangini, ancien député au corps législatif, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien sénateur, est mort à l'âge de 66 ans, en son château des Halles, près de Sainte-Foy-l'Argentière.

Il était né, en 1833, à Lyon, où il fonda, avec la collaboration de son frère, M. Félix Mangini, l'importante usine de la Buire, puis le réseau des chemins de fer des Dombes et du Sud-Est.

Il fut élu député du Rhône, le 10 avril 1870, dans une élection partielle contre M. Ulric de Fonvielle; le 8 février 1871, les électeurs du Rhône l'envoyaient siéger à l'Assemblée nationale, où il fut élu, le septième, par 60.222 voix, sur une liste de treize députés. Il siégea sur les bancs du centre gauche, vota l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. Elu sénateur, le 30 janvier 1876, il repoussa la dissolution de la Chambre demandée par M. de Broglie, le 23 juin 1877. Enfin, M. Mangini fut conseiller général du Rhône de 1866 à 1877.

Mais une cruelle maladie, qui l'avait terrassé, le retenait, depuis une dizaine d'années, éloigné des affaires; il s'était retiré aux Halles où la mort est venue l'arracher à ses amis.

Le monde des lettres perdait le même jour M. Natalis Rondot, correspondant de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique. M. Natalis Rondot fut un des plus éminents collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*. C'est dans ce recueil que parurent en grande partie ses remarquables études sur l'art et les artistes à Lyon du XVe au XVIIIe siècle. Nous publierons prochainement une notice sur la vie et les œuvres de cet économiste distingué, de ce travailleur infatiguable, qui fut un artiste

Digitized by Google

et un érudit. En attendant nous présentons à Mme Rondot et à sa famille, au nom de la direction de la *Revue du Lyonnais*, nos plus respectueuses et sincères condoléances.

Enfin, voici Antoine Vollon, le grand peintre des natures mortes, membre de l'Institut, qui meurt à Paris, le 27 août. Le jury international lui avait décerné, quatre jours avant sa mort, pour les huit morceaux qui le représentent à l'Exposition décennale, un grand prix.

Vollon, qui s'était fait lui-même, était né à Lyon, en 1833, d'une famille d'ouvriers, et avait débuté par la gravure industrielle sur métaux. Ses parents habitaient un petit appartement de trois pièces, rue de la Charité, et c'est dans ce petit réduit, au quatrième étage d'une grande maison occupée en partie par des ateliers, des entrepôts et des ménages d'ouvriers, à l'angle de la rue François-Dauphin, que Antoine Vollon, tenaillé par le démon de la peinture, s'essayait à rendre au crayon, au fusain, les toiles des vieux maîtres qu'il avait étudiés au musée, dans ses courts moments de loisir. Cette fureur du dessin et le don qui se devinait à travers ces ébauches, lui valurent l'affectueuse sympathie d'un vieux peintre qui lui donna les premières notions de son art. A trente ans, Vollon avait sa réputation faite dans le milieu des artistes lyonnais. Un tableau d'assez grande dimension, *Après le bal*, envoyé au Salon de Lyon, avait attiré sur lui l'attention.

En 1863, il partait tenter la fortune à Paris; cette capricieuse ne devait avoir pour lui que des sourires, après, toutefois, une première tentative malheureuse qui le fit refuser par le Jury. Bientôt ses œuvres recevaient un accueil enthousiaste, *Intérieur de Cuisine*, *Art et Gourmandise*, composition dans le goût des peintures décoratives de Chardin. Le même succès le poursuivit dans les Salons

Digitized by Google

suivants, avec des poissons de mer, des chaudrons dont l'exactitude, le brio et l'éclat, le désignèrent bientôt comme un maître du genre. Il était chevalier de la Légion d'honneur en 1870, officier en 1878, période la plus brillante de sa carrière. A cette époque, le monde des Arts rendit universellement hommage à sa maîtrise consommée. Il donna en 1876 la *Femme de pêcheur du Pollet,* qui eut le plus retentissant succès. Le morceau, traité dans une harmonie de noirs et de blancs, avec des effets vigoureux, était d'une largeur, d'une puissance et d'une fougue qui rappelaient la meilleure manière de Courbet.

Entre temps, Vollon, qui aimait la nature, et qui se cloîtrait tous les étés, aux environs du Tréport, dans une ferme, s'exerçait au paysage; il laisse dans ce genre des morceaux considérables.

En résumé, Vollon fut, dans toute l'acception du mot, un beau peintre, servi par un instinct merveilleux, emporté par l'élan fiévreux de sa nature, et favorisé par un bonheur sans nuage. Il était, depuis trois ans, membre de l'Académie des Beaux-Arts. Il laisse un fils, Alexis Vollon, peintre aussi, déjà plusieurs fois médaillé.

*
* *

Vollon était lyonnais comme Puvis de Chavannes, comme Meissonier. Comme eux, il était rarement revenu dans sa ville natale. Meissonier, né à Lyon, en 1813, d'une famille originaire de Saint-Gervais d'Auvergne, était parent de Bignon, le propriétaire bien connu du café Riche, à Paris, et n'avait guère entretenu de relations avec ses compatriotes. Puvis de Chavannes a laissé, comme on le sait, de précieux souvenirs à nos Musées. Il avait écrit son testament au mois de septembre; il le refit le 1er décembre

Digitized by Google

et mourut peu après. On constata alors qu'il y avait rayé ou supprimé le legs qu'il faisait à sa vieille concierge (73 ans) de la place Pigalle. La cause : *pour mauvaise parole!* dit-on. La leçon était plutôt dure.

Que nous laissera Vollon, si toutefois il n'a pas oublié, dans sa gloire, les musées de sa ville natale ? Peut-être nous gardera-t-il rancune d'avoir mis la pioche des démolisseurs dans l'immeuble où il eût désiré voir une plaque de marbre perpétuer sa mémoire.

En effet, la Société immobilière de Saint-Bonaventure vient de commencer la démolition des maisons situées derrière l'hôtel de Bellecour ; la rue de la Charité trouvera peu à peu son alignement normal.

J'arrêterai ici ma chronique.

Et maintenant... Alpinistes à la montagne ! Vous trouverez au pied du mont Viso, le « refuge des Lyonnais » reconstruit par les soins de notre section du Touring-Club. Chasseurs, fuyez aux champs ! avec votre ami si cher, votre chien. Ah ! les bonnes histoires, les fameuses tuées, quand on a les pieds sous la table et l'estomac en bonne humeur !

Pierre VIRÉS.

Le Gérant : P. BERTHET.

Imp. Mougin-Rusand, Waltener & Cie, succ^rs, rue Stella, 3, Lyon.

Digitized by Google

LA VERRERIE DE ROANNE

1744-1758

Les verriers, depuis des siècles, gentilshommes sans vassaux, n'ayant d'autres suzerains que les seigneurs dans les forêts desquels ils se transportaient avec leurs cannes, leurs femmes, leurs familles, leurs *grands garçons* et leurs *gamins,* réglementés comme tout ce qui travaillait en France, durent eux aussi solliciter leur admission dans le grand troupeau des manufacturiers, confiés à la garde des bergers qu'on appelait les Intendants.

Par arrêt du Conseil d'Etat du 29 octobre 1743, suivi de lettres patentes du 11 février 1744, d'un arrêt du Parlement (16 mars), des avis favorables du lieutenant général du bailliage de Montbrison, de son substitut, du procureur fiscal et de la ville de Roanne, le sieur Bigot de Clerbois et

Digitized by Google

ses associés, les sieurs Otrequin, Antoine Mertrude, Jacques-Armand Lesénéschal de Rivières, Claude-Louis Pigalle de Marvilly obtenaient le privilège d'établir une verrerie à Roanne. Ils louaient du sieur Tardy, au prix de 800 livres par an, un « petit vieux château » appelé Couzon ou château du Rheins, sur le bord du ruisseau de ce nom, à une portée de carabine de Roanne, 30 mesures de terre autour de la maison et une île entre deux bras du Rheins. Dès la fin mai 1744 on travaillait au logement des cinq intéressés, on préparait les voûtes des caves où devaient être établis, dans les quatre angles, les quatre fours de fusion ; dans une grange à côté un ouvrier gentilhomme faisait calciner des cailloux du Rheins et de la Loire, d'autres les pilaient dans un mortier de bois doublé de lames de fer, deux autres enfin, tamisaient cette poussière qu'ils pétrissaient avec de la terre blanche, pour en faire les briques d'un pied de long, d'un demi-pied de large et de quatre pouces d'épaisseur, destinées à la construction des fours ; dans un grenier, le sieur de Clerbois, en personne, modelait avec la terre blanche d'Ambert et de Charlieu de grands pots pour la cuisson et la fonte des matières (1).

---

(1) A Roanne, le 23 mai 1744. — Monseigneur, Je me transportai hier chez les entrepreneurs de la verrerie pour examiner leur établissement et vous en rendre compte.

Ils ont loué du s^r Tardy au prix de 800 livres par année un petit vieu chateau appellé Couzon sur le bord de la rivière de Rhin à une portée de carabine de Roanne ; le loyer comprend environ trente mesures de terre autour de la maison, et une isle entre deux bras du Rhin, qui renferme quelques parties de terre de prés et de bois ; la situation est assez heureuse pour un pareil établissement, par le voisinage de la Loire qui facilitera le transport des ouvrages, et même par la commodité de la rivière de Rhin qui dans les crues ou avec un peu de soins

Digitized by Google

Le 23 décembre de cette même année 1744, on allumait le premier four et, en présence de onze personnes, au lieu de cinquante invitées, retenues par un temps épouvantable, le clergé procédait à sa bénédiction (1).

---

dans d'autres temps, peut porter batteau depuis ce chateau, jusques à la Loire.

J'ai vu différents ouvriers travailler aux réparations et à l'agrandissement de cette maison pour la mettre en état de loger cinq personnes intéressées dans cette entreprise ; mais je ne vois pas qu'ils puissent être arrangés avant l'hiver prochain.

A l'égard des autres bâtiments pour la manufacture j'ai vu les caves croisées avec leur ceintre simplement sur lesquelles on se prépare de vouter, mais les quattre fourneaux qu'on se propose de faire dans les quattre angles de la cave croisée ne sont point encore commencés et on voiture les matériaux. Dans une grange dépendante et située dans la cour du chateau, j'ai vu trois ouvriers pilant dans un mortier de bois doublé de lames de fer des cailloux de la rivière du Rhin et de la Loire qui on été calcinés dans un fourneau par un autre ouvrier que j'ai vu travailler; ces trois ouvriers ne pilent que grossièrement ces cailloux, ils sont portés en grosse poussière à deux autres ouvriers qui les pilent de nouveau le plus fin qu'ils peuvent, les passent au tamis, et en composent des briques pour les fourneaux de plus d'un pied de long d'un demi pied de large et de plus de quattre poulces d'épaisseur ; ce gravier se mesle avec de la terre blanche pour composer ces briques.

J'ai aussi vu dans un grenier quattre grands pots touts frais pour la cuite et la fonte des matières, ils sont d'une terre blanche que les entrepreneurs tirent de Charlieu, ils m'ont dit qu'il leur falloit 150 pots de cette façon, je ne sçai quand ils seront faits. Mais je ne crois pas qu'on puisse rien espérer de cet établissement avant l'hiver prochain. Ces messieurs m'on dit avoir fait des épreuves qui ont réussies.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, vottre très humble et très obéissant serviteur. HUE. —(*Archives du Rhône, C. 14.*)

(1) A Roanne, ce 24 décembre 1744.— Monseigneur, Le mesme jour que je reçus votre lettre, avec la plainte à M. le Contrôleur général des entrepreneurs de la verrerie contre le s^r Jars l'aîné, et d'autres particulliers, un de ces entrepreneurs se rendit chez moy pour scavoir si cette

Digitized by Google

Il semble que dès lors la nouvelle fabrique n'avait plus qu'à travailler et à écouler ses produits; elle avait obtenu, arrêt du Conseil d'Etat, lettres patentes, arrêt du Parlement autorisation et avis favorable du lieutenant général, de son substitut, du procureur fiscal, des syndics et habitants de la ville, mais les formalités administratives de l'époque n'étaient pas encore épuisées. On avait compté sans les subdélégués de l'Intendant; à leur dire l'établissement d'une verrerie était nuisible: c'était risquer de faire accaparer les cendres neuves si utiles pour la vieille industrie du pays, les blancheries de toiles; c'était faire accaparer les cendres lessivées au détriment de l'agriculture qui s'en servait pour amender les terres fortes du Beaujolais et du Forez; c'était faire encombrer la rivière de Loire par les équipes de bateaux amenant les provisions de charbon. Les malheureux verriers pour obtenir leur établissement avaient d'abord stipulé qu'ils tireraient leur charbon de Decize, et quand, invoquant la

---

plainte m'avoit été renvoyée, et luy ayant dit que ouy il me parut très fâché de la précipitation d'un de ses associez de Paris à la donner et me pria de vous informer que les choses étoient pacifiées, au point qu'il regardoit le sr Jars comme un de ses amys, qu'il l'avoit mesme prié à la sérémonie de la bénédiction de leurs fourneaux qui se fit hyer par un temps détestable et à laquelle de cinquante persones priées, il n'en assista que onze. Dieu veuille pour eux que leurs autres opérations plus essentielles ne soient pas plus traversées. Ils espérent cependant beaucoup mais c'est le langage de touts les nouveaux entrepreneurs auxquels l'intérêt ou l'amour propre facinent les yeux, cet ouvrage dépent de tant de circonstances que tout le monde n'en juge pas si favorablement qu'eux, ils ont mis le feu à leurs fourneaux, je m'y transporterai quand leur travail commencera et j'aurai l'honneur de vous informer de ce qui en résultera. J'ay celuy d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, HUE. — (*Archives du Rhône, C. 14.*)

Digitized by Google

logique, ils eurent obtenu de l'Intendant de la généralité de Lyon, le droit de s'approvisionner au port de Saint-Rambert, de nouveaux cris vinrent se joindre à ceux des subdélégués. La manufacture de Sèvres protestait en effet, car, elle aussi tirait son charbon de Saint-Rambert dont le port, disait-elle, était déjà trop petit pour le service de ses équipes, allèguant encore que par ce seul fait le prix de construction des bateaux allait augmenter, tout comme le salaire des mariniers et qu'enfin l'établissement même de cette verrerie lui créait une concurrence dangereuse et non justifiée pour l'écoulement de ses produits.

On voulait bien permettre aux Roannais de travailler, à condition de prendre l'engagement de n'acheter des cendres que depuis Roanne, au-delà de la Loire, dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Charollais, du côté de Saint-Haon, La Pacaudière, Marcigny, La Palisse et autres lieux, et qu'il leur fût en outre formellement défendu d'en acheter, soit en Forez, soit en Beaujolais, et qu'enfin leurs produits ne fussent mis en vente à plus de vingt lieues de Paris, à peine de confiscation. Entre temps, quelques milliers de bouteilles avaient été fabriquées et vendues, on songeait même à l'établissement d'un four à vitres, quand, faute de charbon, les travaux furent suspendus. Le sieur de Gérando et son associé le baron de Vaux qui avaient le privilège, c'est-à-dire le monopole des entrepôts du port de Saint-Rambert et de partie des mines de Roche, de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, soit pour spéculer sur le prix du combustible, soit à l'instigation de la manufacture de Sèvres, avaient négligé de faire parvenir au nouvel établissement la provision de charbon qui lui était nécessaire, et les fours s'éteignaient, laissant les gentilshommes ouvriers avec le traitement dérisoire de 6 livres par semaine, qui, de par règlement, leur était assigné entre deux *réveillées*.

Digitized by Google

Les privilégiés des mines en usaient à leur guise, non seulement avec les verriers, mais aussi avec les privilégiés des fours a chaux et avec les maréchaux et forgerons du pays, tenus de s'approvisionner à leurs magasins à des prix qui semblent avoir varié avec le bon plaisir. Ces derniers allèrent en corps faire une protestation auprès du subdélégué de l'intendant Pallu, tandis que nos verriers à la suite d'une longue lettre explicative lui demandaient permission « de réveiller un instant les cendres d'une muse qui n'est déjà plus » et de « s'appuyer de l'autorité d'un dieu qui ne lui est point inconnu ».

Toy dont le nom vaut un éloge entier,
Pallu, de la troupe verrière
Contre la race charbonnière
Soutiens l'honneur offensé sans quartier.
Au rang des arrêts équitables,
Thémis inscrira tes faveurs,
Tes monuments les plus durables
Se liront au fond de nos cœurs.

Ils terminaient plus poétiquement : « les belles sont tou-
« jours impérieuses et fières, elles n'aiment point à deman-
« der, fournissez donc, Monsieur, à ma muse le sujet d'un
« remercîment, vous la trouverez un peu plus riante, et
« c'est le ton qu'elle attrape le mieux. »

La difficulté au sujet de la fourniture du charbon, à peine tranchée, il s'en présentait une autre, les ouvriers qui venaient de subir un long et onéreux chômage étaient débauchés par les entrepreneurs de la manufacture fondée à Beauregard, en face de Villefranche, manufacture, où, avec des cristaux plus ou moins grossiers, on a fabriqué des glaces qu'on peut confondre avec celles de Venise.

Digitized by Google

Les ouvriers partis, il était difficile de les remplacer, car des arrêts du Conseil d'Etat avaient interdit à tous gentilshommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés des manufactures de quitter le service des maîtres de verrerie sans un congé par écrit qu'ils seraient tenus de demander deux ans avant leur sortie, et à tout maître de verrerie de recevoir lesdits gentilshommes et autres sans justifier de la présentation de ce congé, à peine de 3,000 livres d'amende. Mais pour que cette réglementation pût avoir son effet, il fallait obtenir un nouvel arrêt s'appliquant nominalement à la manufacture; on l'obtint, et il fut affiché aux portes de la verrerie et dans la ville. Toutes ces formalités administratives épuisées, de 1745 à 1747, à en croire l'absence de rapports dans les papiers de l'Intendance, la verrerie dut prospérer.

Des difficultés d'un autre ordre allaient bientôt compromettre encore l'entreprise, Bigot de Clerbois, lanceur d'affaires paraît-il, pour favoriser quelque manufacture rivale, avait trouvé le moyen de fabriquer les pots de fonte en mêlant à la pâte des matières étrangères pour les faire casser dès leur mise au feu; son fils, maître souffleur qu'on représente comme assez mauvais sujet, et ayant fait de la prison, quittait la verrerie « avec une gueuse » qu'il y avait amenée; et Madame de Clerbois, qui n'avait pas « les charmes de « son sexe, mais en récompense en avait toute la malice », rendait la vie impossible aux quatre associés de son mari qui voyaient disparaître jusqu'à leur linge de table. On apprenait entre temps que Bigot était un ancien forçat, qu'on avait vu à la chaîne « il y a quelques années » dans la rue Ducale, aussi toutes les portes de Roanne se fermaient devant les entrepreneurs. Pour se débarrasser de Bigot, ils durent intenter des actions par devant le juge de Perreux,

Digitized by Google

au bailliage de Beaujolais, au parlement de Paris. L'arrêt du Conseil qu'ils obtinrent, déclarait le sieur Bigot, déchu de son privilège, et lui interdisait à lui, à sa femme, à ses enfants de s'approcher à plus de 30 lieues de Roanne (1748).

Après cette période mouvementée, les fours paraissent avoir fonctionné à peu près régulièrement, jusque vers 1757, époque à laquelle les sieurs de Marvilly et Henri de Cattigny songeaient à la création d'un service de coches, sur la Loire et l'Allier (1), tandis que le subdélégué de l'Intendant constatait dans les bâtiments de leur verrerie la présence de gentilshommes ouvriers sans travail et sans pain. A la requête de deux d'entre eux, Guérin de Charleroy (2) et

---

(1) A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant en la généralité de Lyon, suplient humblement les propriétaires de la verrerie royalle établie au château de Reins, sur le Cotteaux de la ville de Roanne, disant que les sieurs Boilet et Guérin, deux des gentilshommes travaillant à laditte verrerie, dans l'idée de proffiter de l'absence des supliants qui sont retenus à Paris pour la pourssuitte de plusieurs procès et pour porter à sa perffection l'entreprise qu'ils ont faitte des coches et voittures des rivières de Loire et d'Allier, ces deux ouvriers, dit-on, dans l'espérance d'arracher des salaires qui ne leur sont pas dus ou dans d'autres vues aussy peu légitimes, se sont réunis pour porter le coup le plus funeste à cet établissement très avantageux à la province et par là digne de vostre protection. ..... (*Archives du Rhône, C. 14.*)

(2) *Compte de l'ouvrier Guérin établi par la verrerie.* — Verreries royales. Livre pour servir à l'enregistrement des conventions faittes avec les gentilshommes souffleurs etc., commencé le 1er janvier 1754 pour la susditte année 1754, 1755, 1756, 1757. Extrait de ce livre 1754, première page :

Nous soussignés déclarons avoir pris lecture et connoissance de l'arrest du Conseil rendu en faveur de la verrerie royale de Roanne le 21e 7bre 1745 et du règlement de police de l'intérieur de laditte maison auxquels nous nous soumettons sous les mêmes peines y portées et

Digitized by Google

J.-B. Boilet, venu de Carmaux, les meubles et l'outillage furent saisis pour gage de leur salaire et de leur indemnité de chômage. Ainsi fut ruinée cette entreprise, qui, au dire des contemporains avait tout pour réussir; mais à y regarder de près, cette ruine fut amenée moins, peut-être,

---

promettons chacun remplir les devoirs de notre état, suivant les principes de notre religion et de dire vérité sur notre âme et conscience, fait au Chateau de Rhins le premier janvier mil sept cent cinquante-quatre signé : Boilet, souffleur. Guérin pour une campagne, le chevallier de Belleville et autres.

Extrait de la page 3e : Interruptions auxquelles on est convenu, sçavoir :

les souffleurs en place ou demy places, six livres par semaine.	6 livres	
les grands garçons à 4 livres dix sols par semaine.....	4	10
les gamins à trois livres par semaine.....	3	
les tiseurs à quatre livres dix sols par semaine.....	4	10

Le tout aux conditions de travailler dans les fours et cours et de diminution des journées qui ne seront pas emploiées et utiles à la verrerie.

Extrait des pages 12e et 13e aussi paraphées, à la page 12e, M. Joseph.

Entrée 7e décembre 1756.— Convention avec M. Joseph Guérin souffleur et en cette qualité à place entière avec sa promesse de remettre au bureau de la verrerie un congé de M. Lafosse, me de la verrerie d'Apremond, sous six semaines et l'interruption à commencer du 1er janvier 1757, suivant l'état détaillé à la 3e page du présent, fait et passé audit bureau le 7e décembre 1756. Signé : Guérin.

L'interruption du 7e décembre au 1er mars 1757 fait onze semaines et deux jours à 6 livres ..... 68 livres.

qu'il a reçu.....	48	68 liv.
le 17 mars 1757 à luy payé pour solde.....	20	

Nota. — Il a été tenu compte à M. Guérin de son interruption à commencer du 7e décembre 1756.

Au fo recto 13e, Guérin souffleur, ustancils de ménage à lui remis. Congé à luy accordé. Sorties.

M. Guérin, s., compte avec Mrs les intéressés aux verreries royale des Roanne depuis le 4 mars 1757,

Digitized by Google

par l'impéritie ou la négligence des entrepreneurs que par la concurrence de la manufacture de Givors, et surtout, par cette réglementation du travail et ces formalités adminis-

1757	Le Sr Guérin	Doit liv.	s.	d.
4 Mars	A lui payé à compte de bouteilles	18		
17 —	Id. et port de lettres	16	11	
9 Avril	Id. — —	6		
17 May	Id. — —	12		
18 —	Id. — —	36		
1er Juin	Id. — —	6		
7 —	Id. — —	6		
14 —	Id. — —	48		
22 —	Id. à Berja, pour son garçon	14		
22 —	Id. à Aubé, pour son frère	4	4	
22 —	Id. à Colinet, pour son frère	2		
22 —	Id. audit, pour son garçon	13	4	6
22 —	Id. que son frère doit	7	16	
		189	15	6
4 Juil.	Payé audit pour aller à son païs par M. de Marvilly	30		
18 —	Payé aud. lors de son passage à Paris par M. de Marvilly	6		
		225	15	6
27 Aoust	Par Madame de Maisonneuve, port de lettre		15	
10 Sept.	Par laditte, argent	3		
25 —	Idem	3		
25 —	Au suisse pour son compte	1	4	
		233	14	6

1757		Avoir	
31 Mars	Qu'il luy est du pour bouteilles	109	10
17 Avril	Idem	18	7
30 —	Pour interruption du 15° au 30° dud.	14	
7 May	Pour une semaine	6	
31 —	Pour livraison de bouteilles depuis le 12e jusqu'à ce jour	53	9
		201	6

Digitized by Google

tratives qui sont pour ainsi dire la caractéristique du XVIIIe siècle.

Georges GUIGUE.

Par ce compte qu'on justifiera par les registres aux personnes commises pour en faire la vérification ou par enquête, il apert que le s^r Guérin doit pour solde la somme de 32 livres 8 sols 6 deniers, laquelle somme seroit à compte des interruptions si il luy en étoient dues..... *(Archives du Rhône, C. 14).*

Boilet était mal noté par un maître verrier ne manquant point de décision, mais peut-être de bonté. — Monsieur, Monsieur de Marvilly, propriétaire de la verrerie royalle de Roanne, à Roanne en Forets.

Je viens d'aprendre, Monsieur, que le nommé Batiste Boylet, natif de Normandie, balafré au visage, a été receu dans vottre verrerie pour maittre en bouteilles. J'ay l'honeur de vous donner advis que cest homme qui est le plus mauvais sujet des verreries de France est non seulement fugitif et dézerteur de ma verrerie, dans laquelle il était garçon paraisonier, mais encore voleur, puisque, après avoir receu six livres par semmaine pour ses interruptions pendant le dernier four mort, il partit la nuit, au momant que ma verrerie allait réveigller. Je suis très perssuadé, Monsieur, qu'il vous en a imposé, qu'il vous a prodhuit sens doutte un conjet faux et simullé du directeur de ma verrerie et que vous ne l'eussiés point receu sy vous eussiés été informé de sa condhuitte, c'est cette persuazion et ma parfaitte concidération pour vous, Monsieur, qui m'empêche de m'adresser à Mr de Bertin, pour faire punir exemplairrement ce mauvais sujet, car je vous advoue que sy je l'eusse sceu dans toutte auttre verrerie que dans la vottre, j'aurois avec plaisir dépencé cent louis pour le faire servir d'exemple et luy faire subir les peines portées par les ordonnances et les privilèges de ma verrerie. Vous scavés mieux que moy, qu'il est de l'intérest de tous les propriétaires de verreries de tenir la main à leur exéqution et de ne recevoir ny coureur ny dezerteur. J'espère que celluy cy sera chassé de chex vous aussitost que vous le conoittrés tel, et pour lors en quelque part qu'il aille, je le feray arretter et punir exemplairrement.

J'ay l'honeur de présenter mes civillités à M. de Catigny et celluy d'être avec une parfaitte concidération, Monsieur, vottre très humble et très obéissent serviteur, le ch^r DE SOLAGES, capitaine des carabiniers.

A Carmaux, prés d'Alby en Languedoc, le 12 janvier 1757. *(Archives du Rhône, ibid.).*

Digitized by Google

I

11 Avril 1744.

Monseigneur,

Je pensois très bien que Mrs de la verrerie de Roanne vous demanderoient une ordonnance pour se pourvoir de cendres neuves ou lescivées qui leurs seront nessesaires, mais, comme je prévoiois le domage que toute la manufacture des thoilles qui est le grincipal objet du produit de ces provinces pourroit en souffrir, j'ai eu l'honneur de vous en faire une observation que je doibs étendre, suivent l'attention que vous aves bien voulu y faire et qui est d'une conséquence infinie, ainsi que Mr Gaudinot doibt le démontrer.

Le Beaujollois qui ne ceuillit pas des grains pour se nourrir quatre moix de l'année, n'a d'autres ressources, pour acquitter ses charges et se fournir le nécessaire, les autres huit moix, que la fabrique des thoilles et quelques vins que l'ong ceuillit casuellemant, soit pour la récolte, soit pour la vente, cette année en est une preuve. Cette province tire les fils du Forest et Bourbonnois et y porte un argent considérable, voilà quatre ou cinq provinces intéressées dans cette manufacture qui devient, par là, d'un objet considérable.

Il est certain que l'établissement de cette verrerie, si l'on ne restreint les cantons où elle se fournira de cendres neuves, nuiroit infiniment au blanchissage des thoilles; les blanchisseurs ont paine à en trouver ce qu'il en faut, les rarifieroit et rencheriroit, ce qui influeroit sur les blanchis-

Digitized by Google

sages, ou, pour y parvenir, il faudroit une plus grande quantité de chaux, augmenter les prix que nos thoilles ne peuvent supporter.

J'eu une grande dissertation avec ces Mrs de la verrerie à leur passage pour Lyon, sur ce fait, et ils se rendirent à ne prendre des cendres neuves que depuis Roanne au-delà de la Loyre en la decendent, c'est-à-dire dans le Bourbonnois, Auvergne, Charollois et du costé de St-Haon, la Pacaudière, Marcigny, la Palisse, Cusset et autres où les bois abondent et où ils en doivent trouver pour leur consomation, mais dans tout le Forest et Beaujollois il doibt leur estre défendu de s'en pourvoir aucunemant.

A l'égard des cendres lescivées, ils en trouveront beaucoup dans nos blanchisseries et, en les achettent peu de chose de plus que les autres particuliers, ils en auront assurément la préférence.

Ces Mrs verriers m'avoient promis, vu la conséquence de mes observations, de me voir à leur retour de Lyon et combiner les mesures pour, en établissent leur fabriques, ne pas ruiner la notre, ce dont j'avois eu l'honneur de vous informer, Monseigneur, ils n'ont point parut ches moy et ont passé icy.

Je souhette, Monseigneur, que vous soyés content de mes observations ; elles sont justes et vrayes, Mr Gaudinot vous en enverrat de plus détaillées, quand vous en désirerès ; de ma part, j'aurai bien de la satisfaction de vous estre utile.

J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTGALAND.

Digitized by Google

Je voudrois bien quelque mot de réponse sur mes précédentes au sujet des miliciens absens et déserteurs qui rentrent dans leurs parroisses au préjudice de l'ordonnance et de l'obéissance qu'elle requiert. Ce 11 avril 1744. — *(Archives du Rhône, C. 14).*

II

1744

Mémoire sur le préjudice que porteroient aux manufactures de toiles de la généralité de Lyon, non seulement la permission demandée par Mrs les entrepreneurs de la verrerie de Roanne d'acheter par préférence à toutes personnes les cendres dont ils ont besoin, mais encore la liberté de s'en pourvoir dans les endroits nécessaires aux fabriquans et aux blanchisseurs.

L'utilité des fabriques de toiles qui sont établies dans cette généralité est absolument reconnue, non seulement pour elle-même, eu égard aux avantages qu'elle en retire, mais encore pour les provinces limitrophes qui ne sont pas moins intéressées au soutien de ces fabriques, par raport au débit qu'elles leur procurent des fils qui proviennent des chânvres qu'on y recueille et qui servent à les alimenter en partie.

Des trois provinces qui composent cette généralité, il n'y en a point où ces fabriques soient plus répandues que dans celles du Beaujolois, et elles y sont d'autant plus nécessaires que ceux qui l'habitent n'y recueillant, suivant les aparences que partie du bled dont ils ont besoin pour leur subsistance, ils sont obligés de s'adonner au travail des toiles qui leur

Digitized by Google

fournit de quoy se pourvoir, dans les provinces voisines, du surplus dont ils ne peuvent se passer, et satisfaire en même tems aux charges de l'Etat.

Mais ce travail ne peut se soutenir que par une consommation qui luy soit proportionnée. C'est pourquoy ces toiles étant de bas prix, eu égard à ceux des toiles des autres fabriques du royaume, l'on ne sauroit trop s'oposer, autant qu'il est possible, à tout ce qui peut contribuer à les augmenter, par la crainte qu'il y auroit lieu d'avoir que les regnicoles ou les étrangers, qui font la consommation de ces toiles, ne donnassent la préférence à celles dont la qualité peut être supérieure, et dont les prix pouroient être les mêmes.

En convenant des avantages que produisent à cette généralité les manufactures de toiles qui y sont établies, et du besoin qu'elle en a, il est conséquemment à propos d'éloigner tout ce qui peut y être contraire.

Il est certain que la préférence demandée par M^rs^ les entrepreneurs de la verrerie de Roanne pour l'achat des cendres dont ils ont besoin causeroit infailliblement, sur ces matières, par la rareté dont elles seroient, une grande augmentation de prix qui en feroit une proportionnée sur les aprests des fils et le blanchissage des toiles, au préjudice du commerce.

Ce ne seroit pas les seuls inconvénients qui en résulteroient, il en naîtroit encore d'autres, également dangereux en ce que : 1° les fabriquans se trouveroient par là dans l'impossibilité de pouvoir blanchir leurs fils avant de les employer, contre ce qui est ordonné par les réglemens des manufactures et notamment par l'art. 3 de celui du 8 mai 1736 donné pour les fabriques de toiles de cette généralité ; 2° les blanchisseurs, qui seroient également sûrs de ne pou-

Digitized by Google

voir trouver les quantités de cendres nécessaires au blanchissage des toiles, auroient, pour y supléer, vraisemblablement recours à des ingrédiens corrosifs tels que la chaux dont l'usage est défendu par l'art. 58 du même réglement, en ce qu'elle ne peut qu'altérer la qualité des toiles.

Dans ces circonstances, l'on estime que loin de devoir accorder à ces entrepreneurs, pour l'achat de leurs cendres, la préférence qu'ils demandant, elle doit, au contraire, avoir lieu en faveur des manufactures de toiles de cette généralité, et qu'il n'est pas moins indispensablement nécessaire de leur défendre, pour ces matières, la concurrence avec les fabriquans et les blanchisseurs dans les provinces où ces derniers ont été jusqu'à présent dans l'usage de se pourvoir, car l'on ne doute pas que cette concurrence, si elle étoit accordée aux entrepreneurs, n'occasionne également sur le prix des cendres et conséquemment sur celui des aprests une augmentation d'autant plus préjudiciable au commerce que les toiles ne pouroient la suporter sans inconvéniens, lorsqu'elle pouroit être pour ceux-ci d'un petit objet, ce qui leur tiendroit lieu de préférence.

Indépendemment du grand nombre de fabriquans qui sont intéressés à ce qui fait le motif de ce mémoire, les blanchisseurs de ce département qui le sont principalement sont ceux de Roanne, Saint-Vincent-de-Boisset, Pradines, Saint-Jean-la-Bussière et les huit des environs de Régny ou de Thizy.

Comme ils font journellement leurs achats des matières dont est question dans le Forest, tant en deçà qu'au delà de la Loire, et dans partie du Beaujolois et du Lyonnois, en suivant cette rivière et remontant du costé de Charlieu et dans ses environs jusqu'à Aiguerande et La Clayette exclusivement, l'on pense, conformément à la demande des

Digitized by Google

parties intéressées, qu'il convient d'interdire aux entrepreneurs la liberté de s'aprovisionner dans ces provinces en leur accordant tout le pais qui est au-delà de la Loire, depuis Roanne en montant par Renaison jusqu'à La Magdeleine et en descendant cette rivière jusqu'où ils jugeront à propos d'envoyer. (Les blanchisseurs des environs de Thizy assurent qu'ils envoyent même souvent dans les paroisses situées au-delà de la Loire en descendant, depuis Roanne jusqu'à la Bénédiction-Dieu. L'on a l'honneur d'ajouter cette observation pour y faire l'attention qui sera jugée convenable).

Ces entrepreneurs auront, au moyen de cet arrangement, une grande partie de l'Auvergne, le Bourbonnois, le Charollois, etc., où l'on assure qu'il y a assez de bois pour qu'ils puissent y trouver les quantités de cendres neuves proportionnées à la consommation qu'ils pourront en faire.

Quant aux cendres lessivées dont ils auront besoin, il ne leur sera pas difficile de s'en pourvoir chez les blanchisseurs mesmes ou ailleurs, et ils pouront se flatter de préférence à cet égard en les payant quelque chose de plus que leur prix ordinaire; cette consommation de leur part ne portera préjudice qu'aux terres et aux prez aquatiques où on les répand ordinairement.

Quoique l'on puisse faire pour restraindre ces entrepreneurs, autant que le bien du commerce l'exige, leur établissement ne peut que lui être préjudiciable, puisqu'il y aura lieu de craindre qu'ils ne sortent des limites qui pouront leur être faites en envoyant dans les endroits à réserver aux fabriquans et blanchisseurs des gens affidés pour offrir aux propriétaires des cendres un prix supérieur à celui qui est ordinaire, il peut encore arriver qu'à l'apas d'un prix plus fort que celui que les blanchisseurs donnent ordinairement à leurs cendriers par chaque charge de cendres que ceux-ci

Digitized by Google

fournissent régulièrement à leurs maîtres, ces entrepreneurs les attirent aisément à leur service, au désavantage des autres, au moyen de quoy ils seroient toujours assurés de la préférence qu'ils désirent, aussi les parties intéressées craignent-elles infiniment que les suites de l'établissement de cette verrerie ne leur soient funestes. — (*Archives du Rhône, C. 14*).

III

A Paris, le 11 may 1744.

MONSIEUR,

Les entrepreneurs de la verrerie de Sèves *(sic)*, m'ont fait des représentations sur le préjudice qu'ils recevroient si comme on les en a assurés, ceux qui ont obtenu la permission d'en établir une à Roanne faisoient conduire à Paris les bouteilles qu'ils pourroient y faire fabriquer. C'est sur votre avis que cette permission a été donnée au s^r^ Bigot de Clairbois, par arrêt du Conseil du 29 octobre dernier. J'ay lieu de penser, par les demandes qu'il a faites depuis et que je n'ay pas jugé à propos de luy accorder, que l'empressement qu'il a d'abord marqué pour faire cet établissement pourroit être ralenti et que peut-être il ne réussira point, au moyen de quoy les entrepreneurs de la verrerie de Sèves n'auroient point à craindre de concurrence de sa part. Je vous prie cependant de vous faire informer s'il y a quelques ouvrages commencés à Roanne pour l'établissement de la verrerie et si l'on peut espérer qu'ils soient suivis, auquel cas il seroit bon de prévenir les entrepre-

Digitized by Google

neurs que leur objet ne doit pas être de faire passer à Paris les bouteilles provenant de cette verrerie, mais de s'en procurer le débit à Lyon et dans les provinces voisines. Ils peuvent d'autant moins s'en plaindre que c'est particulièrement pour l'utilité dont cette verrerie pouvoit être pour ces provinces que l'on s'est déterminé à en permettre l'établissement. D'ailleurs la verrerie de Sèves qui travaille actuellement avec succès et dans laquelle il y a des fonds considérables exige des égards avec d'autant plus de raison qu'elle est en état de fournir à une bonne partie de la consommation des bouteilles qui se fait à Paris.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

(Archives du Rhône, C. 14). ORRY.

IV

Juin 1744.

Verrerie royalle de Sèvres. — Mémoire.

Les entrepreneurs de la verrerie royalle de Sèvres ont eu l'honneur de représenter à Monseigneur que le nouvel établissement qui vient d'être accordé pour une verrerie à Rouanne occasionnera à celles de Sèvres un préjudice considérable, attendu que les bouteilles qui s'i fabriqueront seront amenées à Paris, la verrerie de Sèvres ne pouvant point malgré la perfection de ses bouteilles avoir le débit de toutes celles qu'elle fabrique puisqu'elle en a aujourd'huy dans ses magasins plus de cinq cent milliers.

Digitized by Google

Le charbon de Saint-Etienne dont cette verrerie de Rouanne compte se servir empêchera que celle de Sèvres ne soit aprovisionnée dans les tems convenables, elle sera exposée à tomber en pénurie, ce qui n'est déjà que trop arrivé depuis que les entrepreneurs ont commencé à emploier de ces charbons.

Les mines dont on tire le charbon sont à peu de distance du port de Saint-Rambert qui est presque le commencement de la Loire. Ce port est extrêmement petit et serré, il ne peut contenir que très peu de batteaux de charbons, lesquels descendent à la faveur des premières crues d'eau qui arrivent, ce qui est souvent très rare. Si les entrepreneurs de la verrerie de Rouanne embarassent de leur côté ce port il est impossible qu'il puisse y tenir une quantité de batteaux sufisante pour celle de Sèvres et le s^r de Girando qui a le privilège de la traitte de ces charbons, à condition de fournir cette verrerie, ne sera plus en état de l'aprovisionner dans les tems convenables.

De plus, les batteaux seront plus rares et augmenteront de prix à Saint-Rambert, pourquoy le s^r Girando sera exposé d'en manquer.

Pour obvier à tous ces inconvéniens et soutenir la verrerie de Sèvres, les entrepreneurs supplient Monseigneur de leur accorder un arrêt du Conseil : 1° que les bouteilles qui se fabriqueront à verrerie de Roanne ne seront point amenées à Paris ni même à 20 lieues à la ronde et qu'il sera permis aux entrepreneurs de la verrerie de Sèvres de les faire saisir et confisquer à leur profit.

2° Que la verrerie de Rouanne ne pourra faire usage des charbons des mines de Saint-Etienne ny des environs mais seulement de ceux du Bourbonois ou d'Auvergne et qu'il sera permis aux entrepreneurs de Sèvres de confisquer et

Digitized by Google

saisir dans le cas où elle se serviroit des charbons des mines de Saint-Etienne ou des environs et prononcer telle amende qu'il plaira au Conseil en cas de contravention. — (*Archives du Rhône, C. 14.*)

V

Novembre 1744.

Les intéressez de la verrerie de Roanne se sont plaint à à M. de Rochebaron d'une rixe arrivée au mois de novembre dernier dans l'isle de Roanne, au sortir du bac, se plaignant que les s^rs^ Bonot fils, Palet et un autre marinier et le s^r^ Jars, négociant, avoit maltraité deux de leurs voituriers conduisant du sable et de la cendre de la ville à leur verrerie.

M. de Rochebaron, a chargé en conséquence de cette plainte, le s^r^ Defarges, lieutenant de prevost, de lui rendre compte du vray de cette affaire.

Le s^r^ Desfarges a écrit que, la veille de la rixe, ces voituriers de la verrerie, étant dans le bac avec le nommé Bonot fils et sortis du port, un des camarades dudit Bonot luy cria de le prendre; les voituriers de la verrerie s'i opozèrent et l'un d'eux ayant un bâton avec lequel il aydoit à passer, Bonnot luy ota des mains avec menaces et injures réciproques.

Le lendemain, ces mêmes voituriers de la verrerie, venant de la ville et au sortir du bac, eurent des parolles avec Bonnot fils, Palet et le marinier que l'on ne vouloit pas passer la veille, les menaces furent suivies de gourmades et coups donnés de part et d'autres.

Digitized by Google

Le s^r Jars, négociant à Roanne, sur le bruit de cette rixe, survint, se mit en devoir de faire finir la querelle, se saisit même du fouet de l'un des charettiers et en donna indifférament sur les uns et les autres et ils se séparèrent.

Le s^r Defarges conclut que le s^r Jars n'a été que médiateur dans cette affaire, qu'un des interressez luy est venus dire qu'il étoit fâché de l'avoir compromis dans sa plainte.

Le s^r Defarges conclut qu'il seroit à propos qu'il reçut des ordres pour faire emprisoner les trois mariniers, ce qui a été exécuté. — *(Archives du Rhône, C. 14.)*

VI

24 Décembre 1744.

Monsieur,

Le conseil a du vous renvoyer une requête par laquelle nous demandons qu'étant tous les jours exposés à voir déserter des ouvriers, tiseurs ou domestiques servant dans la verrerie, ce qui ne peut arriver sans nous exposer à des pertes considérables, il veuille bien nous accorder, comme il est d'usage, un arrêt conforme à celuy que la verrerie de Sèvres vient d'obtenir, le roy étant en Flandres, qui puisse servir à maintenir dans leur devoir les ouvriers que nous employons et les intimider par la crainte des privilèges accordés aux maitres des verreries. Nous espérons donc, Monsieur, que vous voudrez bien encore donner à ce sujet un avis qui nous soit favorable. Notre affaire est totalement décidée. Nous serons, j'espère, en état d'envoyer, dans une huitaine

Digitized by Google

de jours, des bouteilles à Lyon et de vous en offrir pour juger du succès de nos peines. Nos matières sont les plus belles du monde mais excessivement chères, nous nous flattons pourtant de faire un second four de verre à vitre si le Conseil et vous, Monsieur, veullent bien favoriser la naissance d'un établissement que nous voulons rendre florissant.

M. Huë m'a promis, au sujet de l'insulte qu'on a faite à des gens qui nous appartiennent, de vous prier d'arrêter l'effet du mémoire qu'un de nos associés, qui est à Paris, a présenté avec un peu trop de chaleur et sans notre avis, il est vray qu'elle étoit un peu vive, mais nous sommes contens de la satisfaction qu'on nous a faite.

Il n'a point non plus voulu prendre sur son compte de nous donner un laissez-passer pour une voiture de bœufs qui, par la prohibition que vous avez faite d'en laisser passer l'eau, nous devient inutile, ce qui nous fait un tort considérable. Il n'y a point cependant à craindre la contagion puisque la maladie n'est point de nos côtés.

Je suis avec un sincère respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LESENESCHAL DE RIVIÈRE.

A la verrie de Roanne, le 24 décembre 1744. — *(Archives du Rhône, C. 14.)*

Digitized by Google

VII

6 Février 1745.

Monsieur,

On me mande de Paris qu'on attend au Conseil votre avis pour nous accorder l'arrêt que nous sollicitons au sujet de la police et l'ordre qui doit régner parmy les ouvriers de notre manufacture. Considérez je vous supplie, que c'est un arrêt de justice et tel enfin que le Conseil en a rendu mille fois pour différentes verreries, et tout récemment en faveur de celle de Sèvres. Nos ouvriers, et généralement tous ceux qu'on emploie dans ce genre de travail, étant une espèce de gens difficiles à gouverner et même un peu féroces, il est nécessaire qu'il y ait contre eux des loix qui puissent les intimider, sans quoy les maîtres de verreries se trouveroient tous les jours dans le cas de se plaindre et souvent dans celuy d'être ruinés.

Nous essuyons, Monsieur, actuellement une perte bien considérable. M. Hue vous a sans doute mandé que notre four étoit éteint parce qu'on a jugé à propos de nous laisser manquer de charbon. Après avoir fait dresser un procès-verbal du refus qu'on nous a fait d'une équippe qui se trouvoit encore au dessous du port de Roanne, nous avons été contraints de suspendre nos travaux et de nous pourvoir au Conseil.

Oseroi-je donc, Monsieur, solliciter votre avis dans un tems où il nous est plus nécessaire que jamais, nous trouvant aujourd'hui dans la nécessité de payer l'oisiveté de nos ouvriers et même de les retenir à force d'argent.

Digitized by Google

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LESENESCHAL DE RIVIÈRE.

Au château de Rhins, 6 février 1745. — *(Archives du Rhône, C. 14.)*

VIII

Paris, le 16 Février 1745.

A Monsieur Lesénéchal des Rivières, à la verrerie, Roanne.

J'ai su que votre four étoit éteint, Monsieur, et que le charbon vous a manqué, si vous eussiés voulu recevoir le mois d'octobre passé le charbon que vous offrit mon commis, vous ne vous trouveriés pas aujourdhuy dans l'embarras, il n'étoit pas question de vous délivrer un équippe toute assemblée prête à partir et destinée enfin pour la verrerie royale de Sèvres, dont l'aprovisionnement nous est imposé par arrest du Conseil, vous devés sentir que la fourniture de votre verrerie ne peut et ne doit aller qu'après celle-là ; vous auriez mieux fait de demander au Conseil la permission de faire continuer mes voitures de terre, ainsy que l'ont fait Mrs de Sèvres, qui savent que c'est la seule raison qui m'empêche d'avoir du charbon au port St Rambert, que d'y solliciter des passe-ports que vous n'obtiendrés pas.

Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DEGERANDO.

(Archives du Rhône, C. 14.)

Digitized by Google

IX

20 Février 1745.

Monsieur,

Je me rendrois moins importun si ce que nous sollicitons n'étoit point pour nous d'une aussy grande conséquence, mais une pareille interruption nous coûte trop cher pour n'avoir point lieu d'espérer d'en être un peu dédommagé par quelque endroit. Je prends la liberté de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir du s^r de Gerando, elle ressemble beaucoup à celle d'un homme piqué et il n'a point tort. Il est tant de personnes qui le sont contre luy qu'il faut bien qu'il le soit contre quelqu'un. Il n'est point vray, comme il l'avance, qu'il nous ait offert du charbon que nous ayons refusé. Nous l'avons au contraire toujours sollicité de nous en livrer davantage, et tout le monde le sait icy, mais il faut bien qu'il cherche des excuses. Vous eûtes la bonté, Monsieur, de me promettre lorsque j'us l'honneur de vous voir de faire tout ce qui dépendroit de vous pour nous rendre service ; si vous vouliez seulement aujourd'huy avoir celle de vouloir tout ce que vous pouvez dans cette affaire, M. de Gerando ne parleroit ny d'une façon si positive, ny si impertinente. Au reste, Monsieur, nous nous reposons sur ce que vous avez bien voulu me faire espérer, et nous vous prions de considérer que nous sommes dans un état de souffrance, que chaque jour est pour nous d'une dépense très forte, et qu'enfin l'honneur de vous voir et de solliciter votre appui fut, Monsieur, le seul motif du voiage que je viens de faire à Lyon.

Digitized by Google

Comme M. Rouillé me paraît avoir quelques doutes sur notre affaire, ce qui est peut-être une suite de la jalousie de quelque ennemy de notre établissement qui n'ose se montrer, je vous supplie, Monsieur, d'ajouter à la lettre que vous lui écrirez le certificat que je joints à celle-cy. Comme j'appréhende que toutes mes instances auprès de vous ne soient point encore suffisantes, permettez-moi de réveiller un instant les cendres d'une muse qui n'est déjà plus, pour m'appuier de l'autorité d'un dieu qui ne vous est point inconnu.

Toy dont le nom vaut un éloge entier,
Pallu, de la troupe verrière
Contre la race charbonnière
Soutiens l'honneur offensé sans quartier.
Au rang des arrêts équitables
Thémis inscrira tes faveurs.
Tes monumens les plus durables
Se liront au fond de nos cœurs.

Les belles sont toujours impérieuses et fières, elles n'aiment point à demander, fournissez donc, Monsieur, à ma muse le sujet d'un remercîment, vous la trouverez un peu plus riante et c'est le ton qu'elle attrape le mieux.

Je suis avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LESENESCHAL DE RIVIÈRES.

A Roanne, 20 février 1745. — (*Archives du Rhône, C. 14.*)

Digitized by Google

X.

A Roanne, le 20 Mars 1745.

Monseigneur,

Je me crois obligé de vous représenter que la conduite du s^r Girando ou de ses commis n'est pas compréhensible, il y apparance qu'il veut détruire toutes les entreprises et professions de cette élection par sa négligence ou sa mauvaise volonté à fournir les charbons de pierre ainsi qu'il y est obbligé; le s^r de Voulgi qui avoit établi des fours à chaud sur des conventions qu'il avoit fait avec lui pour lui fournir les charbons nécessaires à leur entretien, a le chagrin de voir éteindre ses fours depuis un tems infini faute par le s^r Girando de remplir son engagement, la compagnie des verriers, qui pour son établissement a fait des dépenses excessives, voit pareillement, depuis près de trois mois, ses fours éteints par le défaut de cette matière, ce qui met ces jeunes gens dans la plus fâcheuse extrémité; et, avant-hier, les maréchaux et serruriers vinrent en communauté se plaindre qu'ayant demandé du charbon au commis du s^r Girando il leur avoit répondu qu'il n'en avoit point mais qu'il leur en feroit venir à 26 livres la voye, et, cependant, ces misérables ont été obligés pour la plus part de cesser leur travail, et si ce dérangement continue, non seulement ils ne pourront payer leur imposition, mais ils mourront de faim, ils sont pressés d'ailleurs pour fournir les ouvrages qui leur ont été commandés, ce qu'ils ne peuvent faire, et jammais cette ville n'a été dans une pareille situation depuis que je la connois. Vous voyés, Monseigneur, combien l'intérêt public

Digitized by Google

y est intéressé, je vous supplie de vouloir y mettre quelque arrangement. Je ne comprens pas même comment le sr Girando ose proposer de vendre son charbon 26 livres la voye, tandis que je sçai certainement que des particulliers du voisinage de Saint-Rambert en sont venus offrir à 16 livres, 17 et 18 tout au plus, rendu à Roanne.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Archives du Rhône, C. 14*), HUE.

XI

7 Août 1745.

Monsieur,

J'arrive de Paris où j'ai vu M. Le Tourneur, intendant du commerce, pour le solliciter de faire son rapport au sujet d'une requête qu'il a eue entre les mains, et qu'il vous a renvoyée, Monsieur, concernant la police de nos ouvriers et l'ordre de notre verrerie, il m'a dit qu'il n'attendoit pour nous faire expédier l'arrêt que nous demandons, que votre avis, et que vous n'en aviez point encore fait le renvoy. Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien penser à cet article extrêmement important pour nous. La verrerie qui s'établit à Beauregard proche Villefranche nous débeauche des ouvriers que nous avons fait venir à grands frais de fort loin, ce qui est contre toutes les loix et les arrêts rendus, ils ont même poussé la témérité jusques à faire des offres au fils de celuy au nom de qui est notre privilège, qui est associé pour une part, ce jeune homme travaillant comme chef

Digitized by Google

ouvrier. Nous nous disposons à en faire revenir d'autres pour rendre complets ceux qui nous restent, comptans travailler dans un mois, il seroit fort triste pour nous, ayant déjà trop soufferts d'ailleurs, d'être encore dans le cas de travailler pour d'autres. Il y a sur cela des arrêts et règlemens, nous n'en demandons qu'un tel que Sèvres en a obtenu il y a un an, qui, en les confirmant en notre faveur, puisse servir à maintenir nos ouvriers.

J'espère, Monsieur, que votre raport nous sera favorable ne sollicitans que la justice, je n'en suis point moins persuadé que je vous prie de l'être des sentimens de respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LESENESCHAL DE RIVIÈRE.

A la verrerie de Roanne, 7 août 1745. — (*Archives du Rhône, C. 14.*)

(A suivre)

Digitized by Google

LES LYONNAIS
AU
COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

(suite (1)

Le 11 septembre 1717, sous le portail du collège de Juilly, passait un coche lourdement chargé. Quatre voyageurs en descendaient : un trésorier de France, ses deux fils et un enfant plus jeune, dauphinois de naissance, il est vrai, mais que des services considérables rendus à notre industrie nous

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet, Août et septembre 1900.

La vignette en tête de ce chapitre représente l'ancienne chapelle de Juilly et au dessus la bibliothèque, restauration de 1727. L'aile entière a été démolie le 16 mai 1887 pour faire place à la chapelle actuelle.

Digitized by Google

permettent de classer au nombre des Julliaciens lyonnais.

Les deux frères, de petite taille, portaient des bas de coton café (1), une culotte de calmande rouge, un habit de drap brun. A leur ceinture pendaient une aumônière, des breloques avec pierreries, une épée trop longue. Le petit Dauphinois, aux cheveux blonds bouclés, serrait dans ses bras une cassette, dont il ne voulut pas se dessaisir en présence même du R. P. Supérieur. *Pierre et François Terrasse* (2) entraient en troisième sous le P. Forissier ; *Jacques de Vaucanson* (3), en cinquième sous le P. Girard. Pierre, François et Jean s'aimaient comme trois frères, « et M. le Trésorier de France « nourrissait pour eux une tendresse si vive qu'après quinze « jours passés céans, il ne pouvait s'éloigner. » Le P. Supérieur dut promettre une lettre des enfants chaque semaine et un certificat de vie (4) chaque quartier.

Les deux Terrasse « travaillaient sans peine et avec succès « remarqués », malgré deux concurrents redoutables, Bonardy et de Flesselles, qui devaient devenir, celui-ci intendant de notre ville, celui-là un bibliophile d'illustre renom. Aussi faisaient-ils régulièrement partie du groupe des heureux, surnommés par leurs camarades « les petits « princes ». On se rappelle que, pendant le XVIIe siècle et

(1) Les premiers bas signalés dans les trousseaux sont les bas drapés, puis les bas de soie en 1680, les bas de coton en 1700, les bas de fil en 1738, les bas de laine en 1765.

(2) Pierre, baptisé à Saint-Nizier, le 14 mai 1703, était inscrit sous le nom de Cœurderey ; François, le cadet, sous celui d'Yvours.

(3) Jacques de Vaucanson, né à Grenoble, le 14 février 1709.

(4) Le 1er juillet 1721, on leur donne 15 livres pour aller à Meaux se présenter devant l'autorité compétente et faire expédier aux parents le certificat de vie. De plus, on rend 31 sols empruntés par eux à l'aubergiste Coltier.

Digitized by Google

les premières années du XVIIIe, les Julliaciens n'eurent pas de vacances réglementaires. Touché de cet abandon, le maréchal de Turenne, « dont toutes les sympathies allaient « à l'Oratoire », avait promis au P. de Saint-Denis « d'in- « viter quelques jours en ses terres les deux meilleurs élèves « de chaque classe. » Il mourut avant d'avoir pu tenir sa promesse. Le grand Condé, « qui entendait succéder à ce « grand homme en ses services et en ses promesses, envoyait « chaque année un de ses officiers assister à nos prix (1) et « lui ramener *ses petits princes.* » Les enfants passaient à Chantilly, sous la conduite d'un oratorien, une quinzaine de jours, « se réjouissant de toutes manières (2). »

Sorti de Juilly aves son frère, le 9 août 1721, Pierre Terrasse prenait, dès le 18 octobre suivant, des inscriptions en droit à la Faculté de Paris. Chevalier, seigneur d'Yvours, La Blancherie et autres lieux, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, il épousait le 23 janvier 1742, à Saint-Nizier, Marguerite Birouste, dont les quatre frères, nous le verrons, furent élevés au collège. Deux de ses fils périrent victimes de la Révolution (3). Pierre Terrasse vivait encore en 1779.

Lors du mariage de son frère, François était qualifié écuyer et seigneur de Lavieu.

En descendant de chez le P. Supérieur, *Jacques de Vaucanson* avait, à contre-cœur, porté sa cassette dans la cham-

(1) On donna, en juillet 1721, à Cars, graveur, 190 livres 10 sols pour les programmes des exercices et les thèses ; — à Barbou, 200 livres pour les prix des classes.

(2) La maison de Condé a continué cette bienveillance jusqu'à la Révolution. Duphot fut un des derniers « petits princes ».

(3) M. DE VARAX : *La famille de Rivérieulx.* — LA CHAPELLE : *Liste des condamnés à mort par la Commission militaire de Lyon*, p. 58.

Digitized by Google

bre commune, et l'avait enfouie au plus profond de son pupitre d'écolier. Nulle gaieté en récréation, nulle ardeur au travail. Soit paresse, soit impuissance, Jacques ne savait jamais une ligne de leçon ; et, comme il était peu aimable envers ses camarades, il ne recevait jamais à temps cette charitable assistance, qui a sauvé tant de paresseux sympathiques. Dès que le devoir était achevé, il tirait sa cassette, ou traçait sur le papier les lignes les plus bizarres. « Il « cherche la machine soufflante », disait méchamment Colomès, son voisin. Le surveillant, le P. Peuvret (1), avec ses doubles clefs ouvrit pupitre et cassette. Cette dernière « était remplie des outils les plus polis et de toutes sortes « de roues et quincailleries les plus fines (2). » Dans le fond se trouvait la coque d'un navire.

Jacques est appelé devant le Père Grand Préfet. « Je « n'étudierai pas avant d'avoir confectionné un mouve- « ment capable de faire avancer mon navire sur l'étang. » Persuasion, menaces, punitions devaient rester sans résultat. « Je construirai sur papier, si vous prenez mes rouages. » Et l'enfant tint parole. Enfermé dans son cachot, il n'écrivit pas une ligne, tant que ses plans ne furent pas terminés. Il y travailla deux jours entiers. Ils furent trouvés étonnants par le régent de mathématiques, le P. Jean-Simon Mazières, dont les ouvrages allaient être bientôt couronnés

(1) Le P. Peuvret devait occuper la chaire de mathématiques de 1727 à 1735.

(2) Tout jeune encore, avec des instruments grossiers, il avait exécuté une horloge en bois qui marquait exactement les heures. « Le plaisir « d'arranger une petite chapelle, raconte Condorcet, était au nombre « des amusements que sa mère lui permettait ; bientôt il orna cette cha- « pelle de petits anges qui agitaient leurs ailes, et de prêtres automates « qui imitaient quelques fonctions ecclésiastiques. »

Digitized by Google

par l'Académie des sciences. On en écrivit à la famille. Il fut convenu qu'on donnerait à l'élève des leçons supplémentaires de physique, et qu'on le laisserait monter sa machine, pendant les récréations, toutes les fois que les leçons auraient été récitées, et les devoirs rédigés d'une façon satisfaisante. Le P. Mazières le conduisait lui-même à la forge, le guidant de ses conseils. « En peu de jours, « le navire fut achevé, et put, en présence de l'Académie « tout entière, traverser l'étang en quelques minutes.»

Mais un tel régime d'exception ne pouvait pas durer. Jacques de Vaucanson quittait Juilly, le 24 août 1721, sans nouvel incident connu, laissant, en reconnaissance, son petit navire au P. Mazières, et retournait à Grenoble achever ses études chez les Pères Jésuites. Peut-être est-ce à Juilly qu'il imagina son horloge de bois, son flûteur automate, son berger et son canard ? Le berger jouait du tambourin, du galoubet, et chantait vingt airs ; le canard barbotait, battait des ailes, avalait du grain, et le digérait. Vaucanson cherchait un autre automate dans lequel s'opérât la circulation du sang. De si rares talents ne furent pas perdus en découvertes stériles. Envoyé à Lyon (1744) par le contrôleur général, Vaucanson inventa les moulins à soie, le métier perfectionné, dont Jacquard s'est attribué faussement la paternité, et même un métier qu'un âne faisait marcher seul. Malheureusement, ces découvertes arrivaient au cours d'une des plus graves crises traversées par la fabrique lyonnaise. Les ouvriers ameutés criaient qu'on voulait les réduire à la famine, et ces machines, qui devaient être profitables à tous, ne furent utilisées par personne. Elles restèrent ignorées jusqu'en 1804 (1). En

(1) M. STEYERT : *Nouvelle Histoire de Lyon*, III, p. 376.— CONDOR-

Digitized by Google

proie depuis longtemps à des souffrances aiguës, qui ne lui laissaient aucun repos, Jacques de Vaucanson mourut à Paris, le 21 novembre 1782, membre de l'Académie des sciences depuis 1746. Il n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Salvert.

Ces trois enfants étaient encore au collège qu'arrivaient quatre frères (1), *André-Jean-Baptiste, Antoine, Louis* et *Pierre-André Guidi*. Ils étaient fils de Jean-Baptiste Guidi, marchand-banquier bourgeois, et d'Anne Deveylieux, et payaient seulement 700 livres en souvenir de leur oncle (2). Leur séjour ne devait pas être de longue durée. Partageant les illusions du régent, le banquier lyonnais avait-il accueilli le système de Law avec un enthousiasme trop aveugle ? Toujours est-il que M. Guidi retirait son fils aîné le 1er septembre 1721, et les trois plus jeunes, le 18 octobre suivant.

CET : *Eloges*. — ROBERT-HOUDIN : *Confidences d'un prestidigitateur*. — ROCHAS : *Biog. du Dauphiné*.

(1) Jean-Baptiste Guidi et Anne Deveylieu, ou Desvillieux, eurent cinq fils, tous baptisés à Saint-Paul (vol. 464, p. 33): *Pierre*, né et baptisé le 21 juin 1705 ; *André-Jean-Baptiste*, né et baptisé le 16 décembre 1707 ; *Antoine*, né le 6, baptisé le 7 décembre 1708 ; *Louis*, né le 27, baptisé le 28 mars 1710 ; *Pierre-André*, né le 27, baptisé le 28 juillet 1711. — André et Antoine entraient à Juilly le 18 octobre 1719, Louis et Pierre le 4 janvier suivant.

(2) André Guidi, fils de Jean, banquier, et d'Anne Pescaille, entré à l'Oratoire le 8 septembre 1705 à l'âge de 17 ans, mort en 1712. Voici les notes rédigées sur lui par le Supérieur du noviciat : « On aurait « peine à trouver une âme plus pure, un cœur plus docile, un esprit « mieux fait, doux et modeste. Sa conduite pleine d'agrément, une « prompte fidélité à tous ses devoirs, une voix charmante, une forte « inclination pour la vertu et pour les sciences, lui attirent l'affection « de tous ceux qui le voient ou l'entendent. Mais il est d'une santé « délicate. » A Juilly, l'on disait que Louis ressemblait à son oncle.

Digitized by Google

La famille, sans doute, dut même quitter Lyon, car, à partir de cette date, on n'en trouve plus trace dans nos anciens registres paroissiaux, et lors de l'entrée de Louis à l'Oratoire, le père est qualifié capitoul de Toulouse.

André, toujours malade, ayant passé à l'infirmerie six mois sur vingt-cinq « pour accès de fièvre ou *coups de couteau* « *à la main* », dut mourir jeune.

Louis fut envoyé continuer ses études d'abord à Vendôme, puis à Notre-Dame de Grâces en Forez et enfin à Beaune. Admis au noviciat de Paris le 28 décembre 1726, ordonné prêtre en septembre 1734, il professa pendant dix ans à Juilly, se consacra pendant trente ans à l'instruction de la jeunesse, et mourut le 7 janvier 1780 (1).

Un des trois autres frères dut s'installer à Paris. C'est, en effet, dans cette ville, rue Neuve-de-Bourbon, qu'habitait le père de deux nouveaux élèves de ce nom, *André-Pierre* et *Jean-Baptiste-Marie de Guidi*, nés en 1731 et 1732, reçus à Juilly, le 4 octobre 1742 (2). Le Père Louis, alors assistant du Supérieur, acquittait une partie de la pension, et procurait à ses neveux plus d'une faveur. Pour la première fois, contrairement à l'habitude du collège, la famille se chargeait de fournir les bas et les souliers.

L'aîné eut la chance d'avoir toute une série de régents des plus distingués : en troisième le P. d'Anglade, le fondateur des collèges oratoriens de Tournon et de Lyon, et deux fois proposé pour le généralat ; en seconde et rhétorique, le Père

---

(1) Voir : PÉRENNÈS : I, 846. — LELONG : V, 4. — QUÉRARD : *La France littéraire*, Didot, 1830, t. III, p. 524. — *Correspondance de Grimm*, III, 92. — *Nouv. mél. de C. B.*, p. 108. — *Nouvelles Ecclésiastiques*. — BREGHOT : *Catalogue*, p. 142. — DESESSARTS : *Les siècles littéraires de la France*. — CHAUDON ET DELANDINE : *Dict. univ. hist.*

(2) L'aîné sortait le 28 août 1748, le cadet, le 27 août 1750.

Digitized by Google

Louis Petit, qui devait gouverner l'Académie royale pendant trente ans; en philosophie, le Père Roche, théologien et prédicateur de talent.

Le cadet, dit *M. de Nève*, entrait en sixième. En août 1746, dans une terrible chute de cheval, il se brisait le coude. « Les « frais pour le chirurgien, la garde, les pansements et l'infir- « merie s'élevèrent à 62 livres, et la chaise le conduisit chez « Messieurs ses parents, où il demeura deux mois. » En novembre 1748, un rhume considérable ne disparut qu'au bout de la « troisième cruche d'eau rhubarbée. »

Au reste, les deux frères furent d'excellents élèves. On les voit participer six fois aux exercices solennels des prix et aux expériences publiques de physique.

Nous n'avons pas retrouvé trace d'André-Pierre. Jean-Baptiste-Marie mourut à Paris, en juin 1816, doyen des gentilshommes ordinaires du roi et des censeurs royaux. Le garde des sceaux l'ayant chargé d'examiner *Le mariage de Figaro*, Guidi refusa son approbation à cette pièce, la trouvant contraire à la morale; et sous le rapport littéraire, signala des longueurs, qui devaient nuire au succès. Il assista cependant à la représentation de cette comédie, jouée malgré son avis, et il y rit beaucoup. Beaumarchais se permit alors de lui rappeler son jugement; Guidi lui répondit : « Si l'on affichait que tel jour les nymphes de l'Opéra dan- « seront sans prendre les précautions qu'exige la décence, « croyez-vous, Monsieur, que le parterre ne serait pas plein, « et qu'on n'y rirait pas aux éclats ? » On a de Guidi : *La véritable dévotion*, traduite de l'italien Muratori; 1778, in-12. — *Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en 1773;* Genève (Paris), 1783, 2 vol. in-12.

Le 23 juillet 1720, nouveau groupe de six enfants. Chose curieuse, à cette même date, sur les bancs de l'Académie

Digitized by Google

royale, étaient assis vingt-trois de nos compatriotes. Cependant, on était au moment le plus aigu de la crise financière, et le collège, en raison de la cherté des vivres et des sommes considérables, dont le payement restait en souffrance, venait d'élever de 50 livres le prix de la pension. Ne trouverait-on pas là une nouvelle preuve des traditionnelles qualités de prudence et d'honnêteté de nos familles lyonnaises. Préférant un gain plus modeste, mais certain, à tous les profits beaucoup trop éventuels de la spéculation, si avantageux qu'on les prédît, elles avaient accueilli avec répugnance les habiles combinaisons de Law (1). Ce fut par contre-coup seulement, et en nombre relativement restreint, que, dans notre région, elles furent atteintes par la catastrophe, qui mit fin à cette trop brillante entreprise.

M. de Montigny-Léreins avait eu cette heureuse prudence. « Je vous amène », dit-il au P. Sauvage, « mon fils « François, âgé de quinze ans et les cinq enfants de ma « sœur, que mon éloquence et mes grands éloges de l'Aca- « démie ont seuls pu gagner. » Les compliments étaient intéressés; on s'en aperçut bientôt. « *François de Monti-* « *gny* (2) ne voulait pas travailler, parce qu'il n'en avait « pas de besoin. Pendant trois ans, sur les instances de « Monsieur son père, on essaya tous les moyens, jusqu'à « le priver de ses 30 sols mensuels pour menus plaisirs. » On se brisa devant une résistance invincible, et « Monsieur « le père fut averti de le venir prendre. » Ce qu'il fit le 8 mars 1723.

---

(1) M. Steyert : *Nouvelle Histoire de Lyon*, III, p. 358.

(2) Nos registres le disent de Lyon. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver son acte de naissance. Les de Montigny-Léreins habitaient sur la paroisse de la Platière en 1725.

Digitized by Google

Mais, froissé sans doute, M. de Montigny était passé chez Madame sa sœur, et, usant cette fois encore de son éloquence, avait obtenu le départ de ses cinq neveux.

Ce dernier départ était une perte pour le collège. « M. Bour-
« ret, père, secrétaire et intendant du marquis de Torcy (1),
« avait déjà rendu de signalés services à la congrégation;
« et *Paul, François, Augustin, Alexandre, Antoine Bourret*
« promettaient grand honneur à l'Académie par leur tra-
« vail, leur caractère, leur air plein d'honnêteté. Malheu-
« reusement, l'oncle avait parlé à Madame sa sœur! Ce ne
« fut qu'un unanime regret. » Pourtant, lorsque, le 20 février 1723, à l'occasion de la majorité du jeune roi, le P. Sauvage autorisa une seconde représentation d'*Horace*, les cinq Bourret, revêtus de la prétexte, avaient distribué aux invités programmes et friandises.

Nous n'avons retrouvé les traces que d'un seul, Augustin, lequel suivait à Paris, en 1730, les cours de droit en compagnie de Pierre Terray, Jacques-Antoine de Jerphanion et Jean-Philibert Peysson.

Un enfant de dix ans, *Antoine d'Auvergne* (2), entré quelques mois après le départ des Bourret, devait faire grand honneur à l'Académie. « Il avait la figure la plus avenante,
« une voix charmante et de grandes dispositions pour la
« musique. » Aussi était-il recommandé d'une façon toute spéciale aux soins de Garnier, le professeur de musique, et de Parementier, le maître à danser. Il ne se passait pas une

(1) Il habitait à Paris, rue Gaillon.

(2) Antoine d'Auvergne, né à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1713, entrait à Juilly le 12 septembre 1723.

Voir : Le Bas : *Diction. encyclopédique de la France.* — Hoefer : *Nouv. biog. gén.*, III, col. 794. — Fétis : *Biog. universelle des musiciens*, Paris, Didot, 1875, II, 436.

Digitized by Google

séance, sans qu'à la demande générale Antoine se montrât sur la scène. Il chantait ou exécutait quelque danse en s'accompagnant du violon. Quant aux succès littéraires, ils ne devaient pas être aussi éclatants, car on ne les trouve mentionnés nulle part. A cette date, la famille habitait Feurs. C'est de là, du moins, qu'elle expédiait presque chaque mois « une bourriche du fromage forézien de Roche », qui faisait les délices de notre jeune artiste et de ses voisins. Le port de la bourriche coûtait 27 sols.

Nommé violoniste de la chambre royale en 1739, puis surintendant de la musique et directeur de l'Opéra, Antoine d'Auvergne composa plusieurs morceaux religieux pour le Concert spirituel. Il donna également quelques opéras, entre autres le premier opéra comique français, les *Troqueurs* (1753), dont Vadé écrivit les paroles, et qui obtint un légitime succès. Chevalier de Saint-Michel le 9 mai 1786, d'Auvergne quitta Paris au début de la Révolution, et se retira à Lyon, où il mourut le 12 février 1797.

Le 2 octobre de cette même année 1723, deux élèves se présentaient dans la chambre du P. Sauvage, et lui remettaient la pétition suivante :

« Mon Très Révérend Père, permettez-nous de vous pré-
« senter un humble désir et d'attendre respectueusement
« votre réponse. Bientôt viendront les beaux jours et nos
« récréations hors les cours. L'emplacement ombragé n'est
« pas très vaste, et, vous le savez, nos camarades nous
« repoussent sans motif. Laissez-nous solliciter, pour notre
« petit groupe lyonnais et pour ceux qui veulent encore
« partager nos parties, une place à la suite du jeu de
« paume. Nous désirons jouer au mail, comme on joue
« en notre *Belle Cour*. Les frais seront grands, mais nous
« espérons en votre bonté, et nous sommes résolus de vider

Digitized by Google

« toutes nos aumônières et d'abandonner nos menus plai-
« sirs aussi longtemps que vous le jugerez convenable. Veuil-
« lez, mon Révérend Père, excuser notre hardiesse et nous
« permettre de nous dire, de Votre Révérence, les écoliers
« les plus respectueux (1).

Désireux de mettre fin à ces dissentiments regrettables, dont nous n'avons pu découvrir le motif, désireux aussi d'attacher plus complètement encore les élèves à leur collège, le P. Sauvage fit droit à la requête en laissant intactes les aumônières.

Dès le 4 novembre (2), les travaux de transformation du parc reprirent avec une nouvelle activité. Quatre hommes

---

(1) Suivaient 23 signatures : *Antoine Genthon, François Terray, Jean-Jean-Baptiste de Couet, Claude Dulieu, Pierre Terray, Pierre Archambault, Louis Fabry, Pierre de Colomès, Paul, François, Augustin, Alexandre, Antoine Bourret, de Montigny, de Blumonstein, de Pusignan.* Après ces 16 noms lyonnais, on voit 3 dauphinois : le *baron des Adrets, Desgranges, Nugues;* 2 bordelais, *Arnaud et Thibault ;* 1 lorrain, *de la Turicque*; 1 flamand, *Jacques Wanderbounwens.*

(2) Le 24 janvier 1723 payé à *François l'Artésien* et à ses associés pour leurs ouvrages, depuis le 4 novembre jusqu'à ce jour, au nouveau jeu de paume 198 livres 5 sols.

Le 28 février payé à *François Armery* de Saint-Mard et ses consorts pour leurs ouvrages à rendre unie l'allée depuis le 3e pont du grand fossé jusqu'à la Sablonnière 160 livres 11 sols 6 deniers. — Payé 120 livres à *Nicolas Salois* et ses associées pour les terres remuées afin d'élargir et rendre unie l'allée depuis le pont près de M. de Juilly jusqu'au pont du berceau. — Payé 260 livres 4 sols à *Poittevin* et ses six femmes pour l'entreprise qu'il a faite de mettre l'allée du milieu de niveau. Ce dernier travail ne fut achevé qu'en juin 1727. On acheta les ormes 1 livre 10 sols pièce au maître jardinier *Denis Gouffé*, logé à Bonneuil près Gonesse. On en prit encore 172 au Pré Saint-Gervais, près de Pantin. On donna, pour les planter, 18 sols par trou à François Armery. La dépense montait à près de 2,500 livres.

Digitized by Google

Collège de Juilly. — Partie des anciens Batiments

Digitized by Google

Digitized by Google

attaquèrent les talus, quinze femmes transportèrent les terres dans des hottes, et alignèrent les remblais. Au printemps suivant, on trouvait, non seulement un second jeu de paume, mais deux immenses allées, le long desquelles avaient été plantés 804 pieds d'ormes. Ce furent donc les Lyonnais, qui mirent en honneur à Juilly le jeu de mail, si suivi alors en leur Belle-Cour, et l'on sait quelle réputation d'élégance et de dextérité accompagnait, à Versailles et dans les provinces, « les mailleurs formés à l'Académie « royale. »

Les deux porteurs de la pétition, « conduits par le Père « quatrième, le P. de Romans », s'appelaient François Terray et Antoine Genthon.

Nous connaissons le premier. *Antoine Genthon*, fils de Jean, receveur des tailles à Saint-Etienne en Forez, et de Charlotte Pasquier, était né à Lyon, le 6 août 1713 (1). Il était entré en septième, le 31 août 1721. Assez bon élève, il ne remportait cependant aucun prix jusqu'en seconde. Il souffrait, chaque hiver, « d'angelures considérables aux pieds, lesquelles « nécessitaient plusieurs semaines à l'infirmerie et 8 livres « 10 sols pour bains de vin chaud. » On le voyait le 6 septembre 1725 (2), figurer au grand carrousel, dont nous

(1) Antoine Genthon, fils de Jean Genthon, bourgeois de Lyon, conseiller du roi, receveur des tailles de Saint-Etienne, et de Charlotte Pasquier, né hier matin, fut baptisé à la Plâtière le 7 août 1713. Son frère aîné, Gaspard, avait été baptisé le 5 janvier 1712; sa sœur, Claire, le 8 juin 1715. La famille établie en Roannais, puis à Lyon, occupa une grande situation au barreau.

(2) Le 30 mai 1725, M. Genthon venait à Juilly, acquittait la note, et annonçait son départ pour Calais, où il était nommé *directeur dans les fermes du roi*. Depuis, l'Econome n'entendit plus parler de lui. L'enfant sortait, laissant une dette de 1,392 livres 11 sols. Dix ans après, en

Digitized by Google

avons déjà parlé. Au saut d'un obstacle, son cheval ayant pris le voisin en écharpe, les deux cavaliers roulaient sur le sol. Antoine Genthon en était quitte pour la peur, Pierre Terray se relevait le bras brisé.

L'enfant sortait, après sa philosophie brillamment suivie, le 29 août 1729. Que devint-il ? M. de Varax (1) le dit marié avec une demoiselle Boileau, mais avoue ne posséder aucun autre détail.

Le quinzième signataire de la pétition, âgé de cinq ans à peine, avait aligné tant bien que mal les onze lettres de son nom. Il appartenait à une famille d'origine allemande, anoblie (1678) par l'empereur Léopold, fixée en Lyonnais et Forez pour y diriger des exploitations minières. Pour un bambin, *François-Etienne Kayr de Bloumonstin* (2) était extraordinairement précoce. Le père désirait précipiter les

---

août 1735, le collège se voyait obligé « de faire opposition au sceau « à la charge de receveur ancien des tailles de Saint-Etienne, dont « était pourvu M. Genthon. » Cette opposition coûtait 7 livres 12 sols. Le 25 juin 1739, un M. de Lacroix-Laval, par l'entremise du banquier Lejeune, versait 400 livres, en acompte, et la dernière somme en août 1743.

(1) *Généalogie des Rivérieulx.*

(2) Nous respectons l'orthographe de nos registres. François-Etienne, fils de François de Blumenstein, écuyer, et de Marguerite-Charlotte Duru, était né à Paris le 28 décembre 1716.

Voir : *Les registres baptistaires d'Ainay.* — PERNETTI : *Les Lyonnais dignes de mémoire*, I, 296-298. — BREGHOT DU LUT. — DÉRIARD. — STEYERT : *Armorial.* — RIVOIRE DE LA BATIE : *Armorial du Dauphiné*, p. 326. — HOEFER : *Nouv. Biogr. gén.* t. VI, col. 276. — CHAUDON ET DELANDINE : *Nouv. dict. hist.*, Lyon, 1804, t. II, p. 344.— SAINT-ALLAIS : T. XII, p. 90. — LELONG : *bibl. hist. de la France*, t. I. (éd. Fontette). — DULAC : *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Lyonnais.*

Digitized by Google

études de son fils qu'il trouvait « trop longues pour sa des-« tinée », et qu'il contrôlait, du reste, « avec la plus grande « rigueur. » Sur sa demande, le P. Sauvage confiait l'enfant à un répétiteur particulier, un septuagénaire aux allures un peu étranges, revêtu de l'habit ecclésiastique, mais n'ayant reçu aucune ordination, qu'on appelait « l'abbé « Girardin », et qui gagnait sa retraite en surveillant l'étude des minimes. « Il avait grande influence sur nos messieurs « par les histoires fantastiques de brigands, qu'il savait « conter à vous faire frémir. »

Mieux que personne, en effet, l'abbé Girardin était capable de narrer ces terribles histoires, « qui avaient jusqu'ici tramé « sa propre existence. » Quel ne fut pas l'étonnement de notre jeune compatriote, lorsque, le 22 août 1722, Villars, arrivant pour présider les prix, ouvrit brusquement la porte de l'étude, et embrassa son vieil ami devant tous les enfants? Ce vieil ami était le fameux Falbas, l'ancien faux-monnayeur, celui qui, un jour, en Alsace, avait sauvé la vie au maréchal. Par pitié et par reconnaissance, Villars était allé trouver Louis XIV à Versailles. Le grand roi était au déclin de son règne; ses coffres étaient vides; l'ennemi menaçait la France de toutes parts. « Sire, voici quinze cent « mille livres, mais signez-moi le pardon du coupable qui « paye sa grâce aussi généreusement. » — « Son nom ? » — « Impossible, Sire. » — La grâce était signée. Falbas, à son tour sauvé, avait obtenu de ses anciens maîtres la faveur de passer ses derniers jours et de mourir près d'eux (1).

L'abbé Girardin fit si bien que François, admis le 9 novembre 1721 en sixième sous le P. de Romans, recevait en janvier le livre des *Rudiments*, la *méthode latine* de Juilly, traduisait

(1) Il mourait en novembre 1722, et était remplacé par l'abbé Nicart.

Digitized by Google

Phèdre à la fin du même mois, et, en octobre 1722, entrait en cinquième. L'enfant n'avait pas eu de vacances (1). Fatigué sans doute par ce travail intense, il « était pris de « rougeolle en novembre et de fièvre chaude en février. » Le 30 mars, il allait à Paris (2) achever sa convalescence auprès de son grand-père, M. Duru, l'orfèvre de la rue Mauconseil, à l'image de Saint-Eloy. Quinze jours après il était de retour. « Pourquoi si promptement ? dit le P. Sauvage. « — J'ai promis à ma mère de ne pas perdre mon temps. » La réponse valait celle du jeune Villars.

Et l'enfant tint parole (3). Tout en suivant la classe de cinquième, il traduisait avec son préfet les auteurs de quatrième, gagnait une année, « et nous quittait le 22 juin 1725, ayant « dû remporter les prix de seconde ». Ses armes avaient été peintes au livre d'honneur de l'Académie, lors de son élection à la charge toujours si enviée de chancelier, et l'on avait inscrit au-dessous en lettres d'or ces simples mots : « Il en fut la fleur » (4). François était âgé de 9 ans.

M. de Bloumonstein, « malgré nos instances », rappelait son fils à Lyon, ne lui laissant même pas la joie de rapporter ses couronnes (5). François partait bientôt sous la conduite

(1) M. de Blumenstein habitait Paris, au bureau des affinages, en la rue Betizy. — Mme de Blumenstein, en Bellecour, à Lyon. Cette dernière venait de faire remettre 13 livres à son fils pour ses menus plaisirs de vacances.

(2) Le 30 mars donné 56 sols pour aller à Paris par Dammartin. Coucher dans cette ville 15 sols, le paquet 5 sols.

(3) Il prenait des leçons de danse et d'écriture.

(4) « Le blason de la famille est parlant avec le nom de Blumenstein « (fleur de rocher) » (STEYERT).

(5) M. de Blumenstein payait 400 livres de pension. Au départ de son fils, il laissait une note de 209 livres 13 sols de faux-frais. On écrit le 28 décembre 1743 et en 1760 au fils, qui ne répond pas.

Digitized by Google

d'un ami dévoué, et parcourait toute l'Europe, pour étudier sur place les procédés d'extraction les plus perfectionnés. A la mort de son père, en 1739, il prenait la direction des mines de la Goutte-sous-Servières, de Vienne en Dauphiné et de Saint-Julien-Molin-Molette, dont il élevait le produit annuel à plus de 8,000 quintaux.

François de Blumenstein acquit le fief de la Goutte en 1753, vit ses lettres d'anoblissement confirmées par Louis XV en 1767, et mourut à Lyon en 1782, membre de notre Académie. Il avait composé plusieurs *mémoires sur l'exploitation des mines*.

C'est le moment de placer un membre de la famille Camus, dont M. Louis de Longevialle nous donnera bientôt l'intéressante histoire.

Joseph-Charles Camus, marquis de Pusignan, comte d'Orgigny, bailli de Villefranche en Beaujolais, nous amenait son fils « dans une grosse berline, surchargée de ballots « énormes ». — « Qu'en veut-il donc faire ? » s'écriait l'économe.

Le voyage ne s'était pas accompli sans incidents. « Près « de Nevers, en tournant un pont, la berline avait versé ; « à Roissy, l'essieu s'était brisé », et la réparation avait été payée 15 livres au charron Thiébault. Se croyant au bout de ses peines, le marquis s'avançait pour serrer les mains de l'Econome, un compatriote « de vieille connaissance », le P. Jean Terrasson (1). Mais, au moment où l'enfant mettait à son tour pied à terre, « les deux plus grosses boetes » roulaient sur le sol. Voyant le danger, le concierge, un sieur Duchesne, se précipite. « Dans son effort pour repousser la

(1) Jean Terrasson entré à l'Oratoire en 1690, prêtre le 4 janvier 1701, mort en 1743. Il y eut quatre Pères Terrasson à l'Oratoire.

Digitized by Google

« boete, il glisse, et reçoit toute la charge sur le bras, lequel « est écrasé ». Le lendemain, Chardon, chirurgien, de Meaux opéra l'amputation, « et M. de Pusignan lui versa « de ses deniers les 48 livres habituelles. » Duchesne remplit désormais au collège les fonctions de sonneur.

Cette arrivée était de mauvais présage. Il n'en fut rien cependant. Entré le 28 mars 1722, *Louis de Pusignan* quittait Juilly le 28 mai 1729, n'ayant eu de la septième à la rhétorique que deux régents, les Pères Leroux et de Heere. Pour lui aussi, il fallait expédier chaque année un certificat de vie (35 sols). Elève ordinaire, il passait ses sept années sans punition comme sans récompense (1). Nous ne savons ce qu'il est devenu.

Même incertitude en ce qui concerne un *X. de la Pessonnière*. Nos catalogues le disent né à Lyon et neveu de M. Chapuis de la Fay, lequel habite Paris, rue Saint-Dominique, chez M. le comte de Bellisle. L'enfant tout jeune (7 ans à peine) ne devait, du reste, que traverser le collège. Entré le 22 mai 1726, il sortait le 30 août suivant, « ayant souf- « fert jusqu'à la fin de violents accès de fièvre, et réclamé « sans cesse des extraordinaires de cuisine, impossibles « même à l'infirmerie. »

E. Bonnardet.

(A suivre.)

---

(1) M. J. C.-Camus, marquis de Pusignan, comte d'Orgigny, bailli de Villefranche, habitait Paris près la Charité, au faubourg Saint-Germain. Mais toutes les réclamations et les notes devaient être envoyées à Mlle Rodolphe Lefevre, chez Mme Rousseau, rue du Gros-Chenet. A cette famille appartient Michel Camus de Saint-Bonnet, reçu à l'Oratoire le 5 décembre 1618, mort à Paris le 9 juin 1652. Il était né à Estampes en l'archevêché de Sens, et était frère du célèbre évêque de Belley.

Digitized by Google

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Sait-t-on quelle est la plus ancienne de nos Sociétés littéraires ? On croit généralement que c'est l'Académie française, car on néglige bien entendu les divers Caveaux qui tous, peu ou prou, prétendent descendre en ligne directe des fameux amis de la *Pomme de Pin*.

Or, il est en France, dans une charmante petite ville, au bord d'un lac exquis, en pleines montagnes de Savoie, une Société littéraire, une *Académie* qui naquit en 1606, c'est-à-dire 29 ans avant que Richelieu ait organisé en société le groupe des amis de Conrart.

Elle eut pour pères l'évêque de Genève, saint François de Sales, et le jurisconsulte Antoine Favre, dont on ne lit plus les ouvrages et dont le fils est le célèbre grammairien Vaugelas. C'est la première réunion de savants et de lettrés qui ait été organisée en terre française.

Au moment de sa fondation, nous dit Charles-Auguste de Sales, dans la Vie de l'illustre évêque, *la cité d'Annecy, était semblable à celle d'Athènes*, et était habitée d'un grand

Digitized by Google

nombre de docteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien *versés en lettres humaines*. C'est pourquoi il entra dans l'esprit des fondateurs d'instituer une académie en une si grande abondance de beaux esprits.., Et parce que les Muses fleurissaient parmi les montagnes de la Savoie il fut trouvé à propos de l'appeler Florimontane, et de lui donner pour emblème un oranger avec cette devise : « fleur et fruit ».

Le règlement de la Compagnie fut sans doute établi par le fin lettré auteur de l'*Introduction à la Vie dévote*.

Il y était dit que la fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes de Savoie, et le bien public.

Les membres devaient faire preuve de science et de bonne vie; tous devaient choisir des noms et des devises à leur volonté et n'en point changer une fois le choix fait; les dites devises étaient *peintes* et *affichées*.

Mais ce qui fait le caractère vraiment original de la Société naissante, c'est qu'elle ne veut pas être un cénacle fermé, composé seulement de gens de haute condition; elle a des tendances démocratiques, si l'on ose employer ce mot-là sous Louis XIII, elle veut agir sur le public, créer un courant d'opinion en faveur des belles choses.

Aussi, dès le début, elle organise des cours publics, des conférences sur les sujets les plus variés, conférences qui sont annoncées à la porte de l'Académie par une affiche indiquant « la matière, le lieu et le temps des leçons », absolument comme cela se pratique de nos jours dans les Facultés. Les cours se font sur l'arithmétique, la philosophie, la politique; la théologie et l'*ornement des langues surtout de la française*.

Il est recommandé aux professeurs « de faire tous leurs

Digitized by Google

efforts pour enseigner bien et pour dire beaucoup de choses en peu de temps ». Lorsque l'on songe à quelle époque se tentait cet essai d'enseignement on est confondu de la hauteur de vues de celui qui avait conçu ce plan, de cet évêque qui faisait appel à toutes les bonnes volontés, tous les talents pour organiser à sa manière l'enseignement supérieur dans sa patrie.

L'Académie Florimontane n'est donc pas comme les académies italiennes de l'époque, qui avaient pu être prises comme modèle, une Société d'admiration mutuelle, salon fermé et sans influence. Son bureau se composait du *prince*, qui devait être une personne illustre et vertueuse, dévouée à la Société. Le duc de Nemours, Henri de Savoie, porta le premier ce titre. A côté de lui se placent les collatéraux « prudents et sages » le secrétaire « qui aurait des idées claires et nettes, des pensées nobles » et enfin le trésorier « honnête et soigneux ».

Les mémoires du temps rapportent que la cérémonie d'ouverture fut brillante. Saint François de Sales y prononça une de ces harangues persuasives, au style fleuri et charmant dont il avait le secret.

Et bientôt, la petite ville d'Annecy vit arriver de tous côtés des savants sollicitant l'honneur de suivre les cours de l'Académie naissante, ou de faire partie de l'illustre assemblée. Ainsi vit-on affluer à Paris en plein moyen âge les érudits de tous pays venant écouter Abélard et saint Bernard.

Un des académiciens les plus célèbres est Honoré d'Urfé. L'auteur de l'*Astrée* a peut-être emprunté aux paysages savoisiens quelques-unes des charmantes descriptions qui sont le principal charme de sa pastorale.

Les premiers cours qui s'ouvrirent et qui furent suivis

Digitized by Google

avec empressement et respect comprenaient l'arithmétique, les éléments d'Euclide, la cosmographie, l'hydrographie, l'art de naviguer, les vertus des plantes et la musique. Il ne semble pas qu'une vie très longue ait été accordée à l'Académie nouvelle ; elle disparaît vers 1620 après une courte mais brillante carrière ; et les éléments de son histoire sont surtout la correspondance de ses deux illustres patrons. Dans une lettre que le président Favre adresse à Gaspard Schifordegherius, jurisconsulte silésien, on lit ces lignes qui attestent la notoriété de la Société : « Je crois que vous me devez quelque chose puisque vous avez vu notre Académie Florimontane, qui, pour un très grand nombre de causes, mérite d'être honorée et admirée même par les étrangers... Il est étonnant qu'elle soit arrivée si vite à une telle célébrité de nom, non seulement auprès des Français et des peuples plus voisins, mais encore aux yeux des Italiens eux-mêmes. »

*
* *

Les Savoyards, a dit un poète, ont la mémoire tenace, les souvenirs s'y accrochent comme cette fleur des montagnes, l'edelweiss, qui s'épanouit près des glaciers et ne se fane jamais. Sur les bords du joli lac on garda le souvenir de l'Académie Florimontane, et, en 1851, des hommes de bonne volonté firent renaître de ses cendres l'institution éteinte. Ces nouveaux fondateurs conservèrent la largeur de vues de leurs ancêtres, c'étaient des hommes de 1848 qui croyaient avec une foi heureuse qu'ils pourraient rajeunir le monde, le réformer, le rendre meilleur et plus heureux, Ils voulaient, dit leur programme, « mettre à la portée de

Digitized by Google

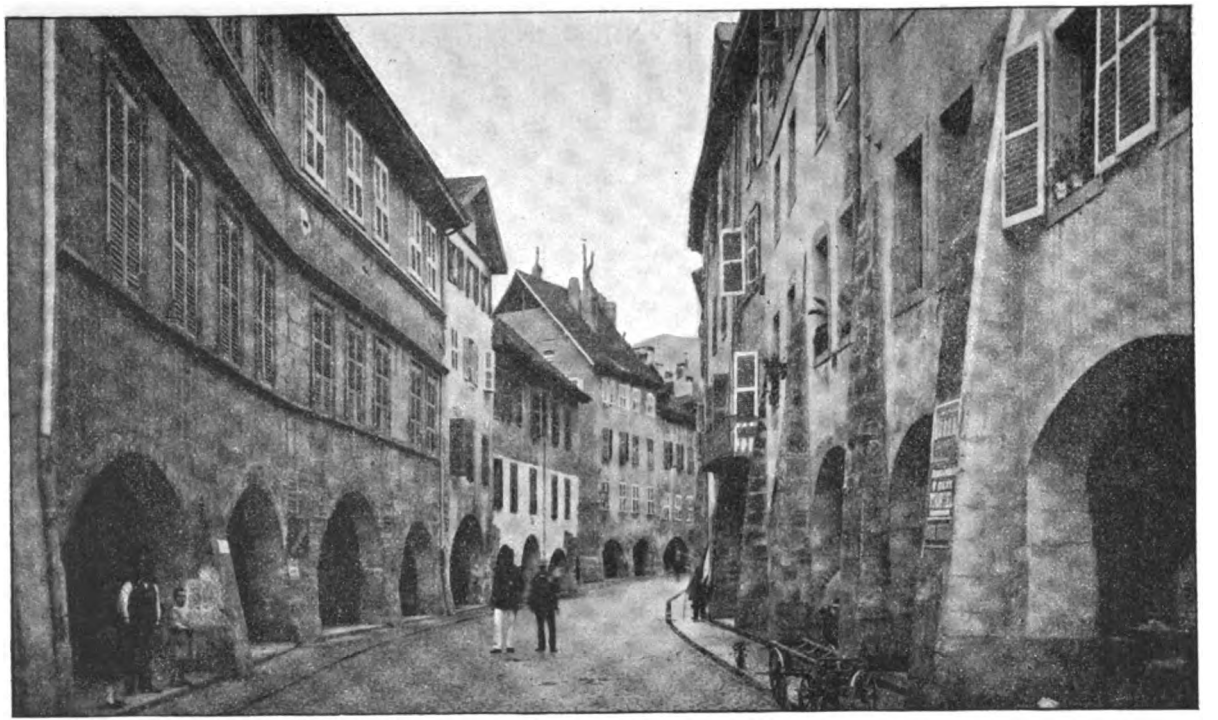

ANNECY. — RUE SAINTE-CLAIRE.

La maison de gauche, le n° 18, est celle où eurent lieu les premières séances de l'Académie Florimontane, en 1607, vingt-huit ans avant l'institution de Richelieu.

Ancien évêché : Cette vieille construction avec cour intérieure et une tour occupée par un escalier à voûte surbaissée, appartenait au président Favre, qui, en quittant Annecy pour présider le Sénat de Savoie, mit son hôtel à la disposition de son ami, l'évêque François de Sales.

Digitized by Google

Digitized by Google

toutes les intelligences des idées justes, raisonnables, utiles, pratiques... aller à la recherche des aptitudes diverses et les développer pour le bien du pays, exciter à tout ce qui est bien, noble et généreux. » Ils réorganisèrent les conférences publiques, ouvrirent des cours d'économie politique, d'histoire, de géographie.

Un des plus ardents dans cette œuvre fut Gabriel de Mortillet, directeur du Musée, un savant de grande valeur. La Société nouvelle, pour bien montrer qu'elle se considérait comme l'héritière de la première, met en tête de ses lettres de convocation les portraits du président Favre et de saint François de Sales, avec les dates 1606-1851.

Son premier soin fut de grouper les richesses archéologiques de la ville d'Annecy qui se dispersaient, de faire faire des fouilles dans le lac. En même temps un bulletin était fondé pour conserver le souvenir des discussions et des communications scientifiques faites aux séances. Bientôt il donnait une plus large place aux lettres et devenait la *Revue Savoisienne*.

Cependant la jeune Société entretenait des rapports avec les Sociétés savantes des villes voisines, attirait auprès d'elle des savants suisses : Troyon, Gosse, Forel qui étudiaient avec soin la station lacustre du Roselet, la petite île submergée qui s'élevait entre ces deux stations charmantes : Duingt et Talloires.

Une autre œuvre à laquelle la Société s'employa fut de doter la ville d'un enseignement professionnel.

Dès 1852, le Ministre de l'Instruction publique de Turin, autorisait l'ouverture des premiers cours.

Il y a dans cette tentative de l'Académie Florimontane, une hardiesse heureuse et comme un pressentiment des besoins de la Société moderne qui est tout à fait remarquable.

Digitized by Google

Ce n'est que sous le ministère Duruy que fut organisé chez nous l'enseignement moderne, cet enseignement qui tend tous les jours à s'accroître et qui bientôt peut-être étouffera l'ancien enseignement classique (ce sera trop alors), et déjà la petite ville savoisienne avait compris qu'il est bon de développer par des études spéciales ces vocations industrielles et commerciales aussi nécessaires à la prospérité d'un pays que les hautes vocations libérales.

*
* *

En 1860, il se produisit dans la Société un notable changement d'orientation. La *Revue Savoisienne* devenue mensuelle se popularisa en quelque sorte ; elle eut à cœur d'échapper à l'écueil des académies de province où se font de consciencieuses recherches, où s'élaborent des travaux sérieux mais peu lisibles et qui n'ont pas d'intérêt général. Elle voulut faire connaître la Savoie à la France, la Savoie non seulement dans son passé, dans ses gloires, mais dans ses beautés présentes. L'un de ceux qui se dévouèrent le plus à cette œuvre est l'écrivain Jules Philippe qui entre autres études fort attachantes est l'auteur de ce livre : *Les Poètes de la Savoie*, si fort goûté par Sainte-Beuve. Enfin, grâce aux libéralités du Dr Andrevetan, qui lui légua pour cela une assez grosse somme, la Société Florimontane ouvrit tous les ans des concours d'art et de poésie. Parmi les lauréats de cette Académie figurent un grand nombre de nos poètes connus ; nous citerons seulement ceux de ces dernières années : Achille Millien, le robuste poète du Morvan, l'auteur des *Légendes d'aujourd'hui*, de la *Voix des ruines*, etc. ; Jean Appleton, le traducteur *d'Evangéline ;* Albert Samain, primé à l'Académie française

Digitized by Google

avec le *Jardin de l'Infante* et qui a donné depuis ce beau livre *Aux flancs du Vase ;* l'auteur de ces lignes qui s'honore d'avoir été l'avant-dernier lauréat avec le poème du *Mage* ; et tout dernièrement un autre poète lyonnais, le Dr Sabatier, le styliste des *Sonnets en bige*, le penseur de *Fleurs de mes jours*.

L'Académie Florimontane n'a pas subi d'éclipse depuis 1851. Ses membres actuels sont des savants ou des littérateurs de mérite. Nous n'en voulons citer que deux, G. Corcelle, l'érudit historien de la Société auquel nous avons emprunté quelques-unes des parties de ce travail, et J. Désormeaux, le sympathique secrétaire, poète et savant, auteur d'études intéressantes sur les phénomènes psychiques.

Reconnue d'utilité publique l'Académie Florimontane continue à marcher vers le but qu'elle s'est proposé : faire de plus en plus connaître ce pays enchanté et enchanteur qu'on appelle la Savoie, et justifier, par l'encouragement donné aux savants et aux poètes, sa jolie devise : Fleur et fruit.

Jean BACH-SISLEY.

Digitized by Google

Ce n'est que sous
chez nous l'ens
tend tous le
fera l'ar
déi

Notes et Souvenirs

NAISSANCE ET MORT D'UN PETIT MONSTRE. — Le neufviesme décembre mil sept cent vingt quatre, a esté enterré un enfant de Jean Chapuis et de Marie Gacon, mariés, led. enfant a esté ondoyé dans l'église de Vaux par moy sousigné, curé, le sixiesme du présant sous conditions, attendu que led. enfant n'avoit qu'une teste, le fizage bien formé, deux oreilles à leurs places ordinaire et deux petittes oreilles derrière la teste ; sous le coup quatres espaules ou homoplates, quatres brats et quatres mains, le tout bien conditionnés et proportionnés ; deux dos, quatres fesses, deux aneus, deux nombrils et la distintion de deux séeixes différents, outre ce, quatres cuisses, quatre jambes et quatres piedz, le tout bien différanciés et bien porportionnés ; despuis le bas ventre jusques à l'estomac ne faisoit qu'un mesme corp où paroissoit les deux poitrines attachés par la mesme manbranne, n'ayant q'un col et une teste, comme il est dit cy dessus. Led. enfant a esté veu par gens dignes de foy sousignés, quy sont messire Pierre Allemand de Champier (1)..... DUSSEL, curé.

(*Registres paroissiaux de Vaulx-en-Velin, GG 2 f° 115 v°*).

(1) La rédaction est inachevée et un large blanc est ménagé entre ce mot et la signature.

Digitized by Google

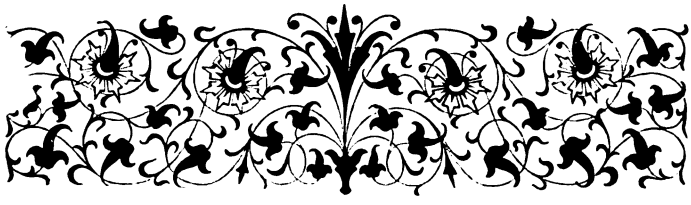

REVUE DE LA PRESSE

Bulletin municipal officiel de la ville de Lyon. — Du 3 juin au 30 septembre 1900 : *Délibérations des corps municipaux de la ville de Lyon pendant la période révolutionnaire* (suite). — Conseil municipal du 12 juin au 1er septembre 1791. — Conseil général du 14 juin au 3 septembre 1791. — Bureau municipal du 15 juin au 2 septembre 1791.

L'Express. — 11 juin 1900 : Gabut, *Le mont Buisanthe ;* Francdouaire, *Les Trimards.* — 22 juin : S. Duquayne, *Lyon colonisateur.* — 27 juin : S. Duquayne, *Lyon depuis dix ans.* — 23 juillet : *Un pape savoisien, Pierre de Tarentaise.* — 25 juillet : *Encore une villa romaine à Izernore.* — 27 juillet : *Les Lyonnais au collège de Juilly* (à propos de la publication de la *Revue du Lyonnais*). — 15 août : *La mendicité à Lyon.* — 16 août : Francdouaire, *Les décorations du couvent de Caiffa, par M. Barriot.* — 27 septembre : Josué, *La Caisse d'Epargne de Lyon.*

Lyon Républicain (Supplément littéraire). — Suite des études lyonnaises de M. Josse : 3 juin 1900 : *Un peintre lyonnais de la fin du* XVe *siècle.* — 7 juin : *Les Coustou.* — 10 juin : *Deuxième centenaire de l'Académie de Lyon.* — 14 juin : *Colbert.* — 21 juin : *Antoine Coysevox.* — 24 juin : *Le travail à Lyon au* XIXe *siècle.* — 28 juin : *Alphonse de Créqui.* — 5 juillet : *Delandine.* — 12 juillet : *Denfert-Rochereau.* —

Digitized by Google

19 juillet : *Anne Denuzière*. — 22 juillet : *Les Architectes*. — 2 août : *Philibert Delorme*. — 5 août : *A propos du cours de chinois*. — 9 août : *Gérard Désargues*. — 16 août : *Desjardins*. — 19 août : *Etymologies lyonnaises*. — 23 août : *Toussaint Déchazelle*. — 2 septembre : *Société du Vieux Lyon; le Régiment du Lyonnais*. — 6 septembre : *Dugas-Montbel*. — 9 septembre : *Le travail de la femme*. — 13 septembre : *Duphot*. — 20 septembre : *Etienne Dolet*. — 23 septembre : *Les maçons*. — 30 septembre : *Les tailleurs de pierre*.

8 juillet au 30 septembre : *Pages d'histoire ; Souvenirs de l'année terrible à Lyon*, par Pierre Valin.

Progrès illustré. — Suite des vues de Lyon et des environs, par M. Girrane : 3 juin 1900 : *A Crémieu*. — 17 juin : *Galerie Philibert Delorme, rue Juiverie*. — 1er juillet : *Pusignan, Décines, Pont-de-Chéruy*. — 15 juillet : *Les îles et le château de la Pape* (texte de F. Desvernay). — 22 juillet : *L'ancien hôtel de Ville de la rue Poulaillerie* (texte de F. Desvernay). — 29 juillet : *Au Mont-Pilat*. — 5 août : *La rue Ménestrier*. — 19 août : *Thézillieu*. — 26 août : *Saint-Genix-d'Aoste*. — 2 septembre : *Le Pont-de-Beauvoisin*. — 9 septembre : *Aiguebelette*. — 16 septembre : *La vallée du Guiers*. — 23 septembre : *Les Echelles et le Grand-Trou*.

Salut Public. — 22 juillet 1900 : Pierre Jay, *Querelle étymologique entre savants lyonnais*. — 29 août : O'Patrick, *Le sanatorium d'Hauteville*. — 3 septembre : *Le centenaire de la soierie*. — 5 septembre Antoine Rivoire, *Le parc de la Tête-d'Or*. — 6 et 7 septembre : de Boissieu, *Etude sur le caractère lyonnais*. — 10 septembre : abbé J.-B. Martin, *Le chant grégorien à St-Jean ; Mgr Gouthe-Soulard*. — 16 septembre : Paul Ganel, *Deux ascensions à Lyon en 1784*. — 23 septembre : Henri Rojeas, *Rochecardon*. — 30 septembre : Henri Rojeas, *Poleymieux ;* René Bazin, *Les gourmets du Bugey*.

Revue Dauphinoise. — Juin 1900 : *Bayart a-t-il été marié ?* par A. de Rochas ; *L'abbé Nadal, chanoine de Valence (suite)*, par C. Perrossier.

Juillet. — *La Croix de Toulouse et le Pouët-Ollagnier*, par Aristide Albert.

Digitized by Google

Août. — *L'arrondissement de Valence*, par A. Lacroix ; *Petits grands hommes de la Drôme : Barthélemy Izier*, par Marius Léty.

Septembre. — *Dauphinois du* XVIIe *siècle : M. de Chaudebonne, le meilleur des amis de Mme de Rambouillet*, par J. Brun-Durand ; *Reste-t-il des armes ou autres objets ayant appartenu à Bayart ?* par A. de Rochas.

Revue Forézienne. — Juin 1900 : *Histoire de la Chambre consultative des Arts et Manufacture de Saint-Etienne*, par L.-J. Gras ; *L'archiconfrérie des pénitents de Roanne*, par J. Prajoux.

Juillet, août et septembre : Suite des articles précédents.

Revue du Siècle. — Mai 1900 : *Pierre de Bouchaud*, par Mme Antonia Bossu.

Juin. — *Ferdinand de Belair*, par Jean Bach-Sisley,

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1900

SOMMAIRE. — Chasse, Manœuvres, Vendanges. — La mévente des vins. — Les fêtes de Fourvière. — Menus faits. — Mgr Gouthe-Soulard. — M. Camille Monet. — Gabriel Vicaire. — Productions littéraires. — Les légendes et l'histoire de l'Ain. — A travers les théâtres.

OUVERTURE de la chasse, ouverture des manœuvres, ouverture des vendanges, tout le monde est aux champs. C'est le mois béni de l'année, où la Nature chante la chanson de ses amours fécondes. Jamais elle n'a eu manifestation plus joyeuse, récolte plus abondante. A telle enseigne que les bras ont manqué dans toute la région, Lyonnais, Beaujolais, Maconnais et Bourgogne, pour soulager la vigne de ses grappes saturées de vin. De mémoire de vigneron on n'avait vu pareilles vendanges et pareille cherté de la main-d'œuvre. On offrait à un coupeur six francs de la journée, à un porteur douze francs; et les bras manquaient encore. Puis ce fut le tour des futailles; elles faisaient défaut pour recevoir ce fleuve de vin et atteignaient des prix fabuleux. Bref on criait par-

Digitized by Google

tout à la mévente. Cette pléthore de vin allait devenir un désastre, quand dame Nature, qui songe à tout, a jeté aussitôt beaucoup d'eau sur ce vin. Les pluies ont entravé les vendanges, mouillé et désagrégé les raisins. Aussitôt nouveau concert de plaintes ; la récolte était irrémédiablement perdue... Eh puis! tout est rentré dans l'ordre, les raisins dans la cuve et les futailles au cellier; si bien qu'aujourd'hui les vignerons reprennent courage, comme le vin reprend le cours normal de ses prix.

Pendant ce temps les réservistes arpentaient les cimes noires de nos Alpes; dans la Maurienne comme dans le Triève ou la Matésine, grande levée de boucliers. Le canon tonne, la fusillade crépite sur tous les sommets escarpés, qui, pour nos fantassins des Alpes, ne gardent plus un seul secret.

Le 20 septembre, le général Zédé passait en revue, sur le plateau du Calvaire, à La Mure (Isère), les dix-sept mille hommes de la vingt-septième division, composée presqu'en entier des réservistes du recrutement de Lyon.

Entre temps la chronique ne perd autour de nous aucun de ses droits. Le 5 septembre, on inaugure le funiculaire électrique de Fourvière, bifurcation de l'ancienne ligne Saint-Jean-Minimes-Saint-Just. Le système de ce funiculaire est à peu de chose près le système des funiculaires suisses.

La Compagnie avait été bien inspirée en hâtant l'inauguration du nouveau tronçon, en prévision de la foule énorme que ne manquait pas d'attirer cette année, comme les années précédentes, la fête si populaire à Lyon du 8 septembre.

Le 12 septembre, Lyon reçoit la visite d'une mission laotienne envoyée en France pour étudier nos lettres, nos

Digitized by Google

sciences, nos arts, nos procédés industriels et agricoles.

Les représentants du Laos, conduits par le vice-roi de Luang-Prabang, ont séjourné à Lyon deux jours ; dîners, visites, présentations officielles, rien n'a manqué au programme, invariablement le même pour chaque mission de ce genre.

Il n'y aura de changé à la prochaine que le nom du préfet du Rhône.

En effet, M. Leroux quittait, le 26 septembre, notre préfecture, où il aura passé assez inaperçu, du reste, pour être remplacé dans ses fonctions par M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais et qui fut secrétaire général pour l'administration à la Préfecture du Rhône de 1885 à 1888, sous les proconsulats de MM. Massicault et Cambon.

Pendant ce temps, un autre fonctionnaire nous quittait aussi ; je veux parler de M. Résal, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur du service de la Voirie, à Lyon, appelé à d'autres fonctions et remplacé par M. Hivonnait.

Le 10 septembre, le lieutenant-colonel Marchand, était invité, à un banquet intime, par la Société de Géographie. Le soir même, à onze heures, le vaillant soldat prenait, à Perrache, le train qui devait l'emporter à Marseille où l'attendait le transport qui devait le conduire en Chine.

Quelques faits divers à citer encore pour compléter cette chronique :

Le 14 septembre, les boulangers de Lyon sont mis à réquisition. De longues files de voitures, chargées de pains, sont conduites à la gare de Perrache. Elles vont remplir six grands wagons qui porteront, à la ville de Marseille, le pain que lui refusent ses garçons boulangers mis en grève. Il est vrai que, le 23 septembre, Marseille eût pu nous offrir

Digitized by Google

des conducteurs de tramways, les nôtres s'étant mis en grève subitement. Et c'était un spectacle curieux de voir, au réveil d'un beau dimanche, les Lyonnais, fidèles à leurs traditions qui les emportent chaque fois dans la banlieue, attendre anxieux les voitures de tramways qui se refusaient à sortir. La grève n'a duré qu'un jour. Elle fut complète, les employés de la Compagnie Lyonnaise ayant fait cause commune avec ceux de l'O. T. L. Elle fit la joie des cochers de fiacre, pris d'assaut.

Signalerai-je encore l'immense incendie qui, le 18 septembre, détruisait complètement, à Vaise, la grande usine Poizat?

*
* *

Des faits d'un ordre plus sévère nous réclament.

Le 9 septembre, meurt à Aix-en-Provence, Mgr l'archevêque Gouthe-Soulard.

Il était né le 1er septembre 1819, à Saint-Jean-la-Vêtre, au hameau de la Turbe, près de Noirétable, dans la Loire. Il fut vicaire-général à Lyon, sous Mgr Ginoulhiac et ensuite, curé de Saint-Pierre de Vaise. Il avait été nommé à l'Archevêché d'Aix, en 1877, par M. Goblet.

Le 16 septembre meurt à Lyon, à l'âge de soixante-huit ans, un musicien distingué, universellement estimé et aimé, M. Camille Monet. Quoique employé dans la fabrique lyonnaise, M. Monet, un ami intime du regretté M. Renard, était comme lui, très connu dans le monde artistique et théâtral. A la fondation de la Fanfare lyonnaise, il prit le bâton de sous-chef et le conserva jusqu'au départ de M. Joseph Luigini, alors directeur. Ses hautes qualités de musicien consommé le désignèrent de suite pour remplir ces fonctions

Digitized by Google

restées vacantes. Il les remplit avec conscience et avec un talent au-dessus de tout éloge. Comme compositeur, M. Camille Monet a laissé des œuvres qui ont eu grand succès, marquées au coin d'un vrai sens mélodique : *Je crois en Dieu*, créé par le ténor Delabranche ; *Comme vous avez fui*, créé au Grand-Théâtre par le ténor Sylva, qui partit ensuite par l'Opéra, *l'Abeille*, *le Nid*, *le Temps*, pour ne citer que les plus populaires parmi ses œuvres, *Quand je t'aimais*, *Pluie d'étoiles*, valse dont le renom fut grand et que jouent encore tous les orchestres.

A signaler encore, le 27 septembre, la mort au château de Sermezy, près de Charentay, en Beaujolais, de Mme H. Germain de Mautauzan, d'une famille très connue dans notre région.

Enfin la mort nous ravit le même jour, à Paris, un de nos plus délicieux poètes, Gabriel Vicaire, qui succombe à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Comme Pierre Dupont, issu d'une souche franco-champenoise, et qui personnifia si bien le génie lyonnais, Gabriel Vicaire, né à Belfort en 1848, et transplanté aussitôt sur cette belle terre de Bresse, s'imprégna si vite des senteurs de cette riche contrée, qu'il la chanta comme aucun de ses fils ne l'avait chantée avant lui.

Gabriel Vicaire s'était fait le chantre populaire de l'Ain. On peut dire que, par la franchise de son talent, par sa compréhension exquise des impressions simples et naïves et par son sentiment délicat des légendes, il restera l'un de nos derniers poètes des champs, peintre d'une campagne qu'on ne peindra plus parce que l'esprit de terroir en a disparu dans les transformations modernes.

Pierre Dupont était plus primitif, plus rustique, plus fort dans ses œuvres. Vicaire donna à ses vers un sens plus

Digitized by Google

moderne, plus fin, plus délicat. Dupont est plus mâle, plus vécu ; Vicaire est plus sensuel.

Gabriel Vicaire vit, comme Dupont, ses premières années s'écouler aux bords de cette Saône qui

...au lointain se devine
Bleue à travers les peupliers.

De Trévoux à Ambérieux, le sol de Bresse, les étangs de la Dombes n'eurent pour lui aucun secret. Chaque village lui était familier ; chaque buisson avait pour lui sa chanson, chaque cloche au clocher chantait pour lui une légende.

Combien je vous aime, ô voix argentines,
Cloches du pays, sœurs de mes vingt ans !

Les veillées aux chaumières lui révélaient un vieux noël et Vicaire sertissait autour ses *Emaux Bressans*.

Ce fut son chef-d'œuvre. Paris l'avait enlevé aux paysans, comme Pierre Dupont. C'est là que Vicaire publia en 1885, ce délicieux pastiche de la littérature symboliste des décadents : *Les Déliquescences d'Adoré Flouppette*, et l'envoi en prose à son ami Marius Tapora, pharmacien.

Cette œuvre fit en son temps un bruit énorme ; prise d'abord comme une œuvre sincère par quelques chroniqueurs naïfs, ces rimes sonores et vides, sous une harmonie merveilleuse de mots de sens imprécis, montrèrent vite la critique mordante de l'auteur.

Mon cœur est un corylopsis du Japon ;

s'écriait sans conviction Vicaire-Floupette ; et sa dédicace y avait une saveur particulière.

« Les mots ne peignent pas, vois-tu, écrivait-il à son ami le pharmacien Tapora ; ils sont la peinture même. Autant de mots, autant de couleurs ; il y en a de jaunes, de

Digitized by Google

verts et de rouges, comme les bocaux de ton officine ; il y en a d'une teinte dont rêvent les séraphins et que les pharmaciens ne soupçonnent pas... »

Mais Vicaire revint vite à ses chansons, à ses légendes. Ses vers montrent une étude approfondie de la poésie des champs et des chansons populaires de l'Ain.

J'ai dit que ses *Emaux Bressans* étaient un pur chef-d'œuvre.

Lisez encore *Le Miracle de Saint-Nicolas*, *L'Heure enchantée*, *La Bonne Conquête*, *Marie-Madeleine*, *Au Bois-Joli*, *Le Clos d'Été*, etc..., des bijoux de poésie simplette, allant au cœur, si harmonieuse, si chantante à l'oreille!

Depuis quelque temps, la maladie avait terrassé Gabriel Vicaire.

Il a demandé à reposer dans ce cimetière d'Ambérieu, qu'il chanta jadis, et où il dormira bientôt, suivant son vœu.

Ah! Dans ce décor champêtre
Comme je dormirai bien!
Quel excellent paroissien,
Curé je vais être!

Après avoir tant trotté
Et s'être fait tant de bile,
C'est si bon d'être immobile
Pour l'Eternité!

*
* *

C'est encore l'Ain que vient de décrire, en termes plus précis, plus serrés, M. Corcelles, professeur d'histoire au

Digitized by Google

lycée de Chambéry, un Bugiste, qui fait paraître la *Géographie du département de l'Ain*.

Né au milieu des montagnes du Bugey, l'auteur en connaît et en aime toutes les beautés. La Bresse et la Dombes n'ont plus de secret pour lui. Evénements, mœurs, coutumes, sites, monuments, hommes et choses, tout lui est également familier; il a tout étudié avec soin. Aussi, arrivé à l'âge mur, voué à l'enseignement de l'histoire, profondément imprégné de son sujet, n'a-t-il eu aucune peine à écrire un bon livre; il y était pour ainsi dire préparé dès le berceau.

Ajoutons que dans l'œuvre, si ardue en apparence, de M. Corcelles, et pourtant si attachante, la science ne manque pas plus que la conscience et que la vérité.

L'auteur le dit en tête de l'ouvrage : « Nous ne voulons pas faire œuvre de pure science, mais bien plutôt acte de patriotisme local. Il faut aimer la grande Patrie française, l'aimer avec ardeur et pour ses grandes vertus et pour son glorieux passé ; il faut aimer aussi avec autant de vivacité la petite province qui nous a vu naître, où ont vécu et où sont morts nos aïeux. »

Revenons maintenant aux productions lyonnaises : nous citerons l'étude de M. Mathé, publiée à l'occasion de l'Exposition par la Chambre syndicale des Tisseurs de Lyon : *Les Tisseurs en soie de Lyon — 1769-1800*. Cette étude est très documentée et sera consultée avec profit par les spécialistes.

C'est également à l'occasion de l'Exposition de Lyon que vient de paraître une étude très complète sur *La Caisse d'Epargne de Lyon depuis son origine jusqu'en 1899*, qui fourmille de renseignements très intéressants à relever.

Ce rapide exposé des opérations de cette grande institution philanthropique permet de se rendre compte de l'im-

Digitized by Google

portance du rôle social joué, depuis sa fondation, par la Caisse d'Epargne de Lyon ; et l'on doit féliciter ses administrateurs de l'avoir maintenue fidèle à sa destination première, qui est de faciliter aux personnes laborieuses, aux économes, aux entreprises philanthropiques les moyens de se créer des ressources pour l'avenir.

Quelques mots pour terminer sur nos théâtres.

Les Célestins faisaient leur réouverture le 15 octobre, avec *Michel Strogoff*, joué par une troupe de passage. La vieille pièce de Jules Verne, qui eut au Théâtre-Bellecour, avec Gerbert, de si brillantes soirées, a retrouvé cette année un certain regain de succès dans un cadre plus restreint.

Le même jour, première à l'Eldorado, de *Madame Méphisto*, pièce à grand spectacle, prétexte à exhibitions, succès parisien.

Le 27 septembre, la Scala, complètement transformée, nous ouvre les portes du petit théâtre de genre qui a pris crânement la place du café-concert et qui nous offre, comme première, l'hilarante comédie de Chivot, *Les locataires de M. Blondeau*, si applaudie à Lyon il y a quelque vingt ans, avec ce même excellent acteur Paul Didier, l'inoubliable père Gaspard des *Cloches de Corneville*, et qui vient reprendre un rôle où il eut jadis tant de succès. La Scala jouera le vaudeville, la comédie moderne, l'opérette même. Nous lui souhaitons tout le succès que mérite cette tentative intéressante.

Pierre VIRÈS.

Le Gérant : P. BERTHET.

Imp. Mougin-Rusand, Waltener & Cie, sucrs, rue Stella, 3, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

MOLIÈRE A LYON

D'après le tableau de M. F. de Bélair

Digitized by Google

MOLIÈRE A LYON (1)

Trois hommes, de génies bien divers, ont été, à un siècle d'intervalle l'un de l'autre, les hôtes de la ville de Lyon et ont, pour ainsi dire, conquis droit de cité parmi nous : Gerson, Rabelais, Molière.

Si, selon quelque vraisemblance, Gerson est l'auteur, tout ou partie, du livre incomparable l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est dans sa retraite à Lyon qu'il l'a composé. C'est à Lyon que Rabelais a publié l'édition originale de son *Gargantua* et que Molière a donné l'*Etourdi*, la première de ses œuvres où se fait pressentir un talent qui n'a pas de rival au théâtre.

Pour dissemblables que soient leurs mérites et malgré la distance qui les sépare aux yeux des moralistes, leur génie d'écrivains à tous les trois a eu ses premières manifestations

(1) Lecture faite en séance publique, le 30 mai 1900, à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

sur notre terroir et nous pouvons réclamer une part de leur gloire comme notre patrimoine.

Mais, tandis que les séjours, parmi nous, de l'ancien chancelier de l'Université de Paris et du futur curé de Meudon ont été longuement commentés par les écrivains lyonnais, Brouchoud, à peu près seul, nous a donné dans ses *Origines du théâtre à Lyon*, quelques détails sur les passages de Molière.

Ce sont surtout les écrivains du dehors qui ont recueilli les faits relatifs aux différents séjours que Molière a faits ici, entre les années 1652 et 1658.

Si j'entreprends cette courte notice, ce n'est point, je l'avoue tout de suite, avec la prétention d'apporter aucune contribution nouvelle à ces recherches. Mais la démolition prochaine du quartier Saint-Paul, témoin des glorieux débuts littéraires de Molière, m'a inspiré l'idée de rassembler ce qui a été dit par plusieurs, en rectifiant quand cela m'a paru nécessaire et en me plaçant au point de vue spécial de l'histoire lyonnaise. Il s'y joint aussi une autre pensée que j'énoncerai à la fin de cette étude.

*
* *

Molière avait traversé une première fois Lyon, en 1642. Il accompagnait Louis XIII à Narbonne, en sa qualité de valet de chambre tapissier du Roi. Le service se faisant par quartier, Poquelin avait le second trimestre. Libéré à fin juin, il a pu fort bien, au retour, s'arrêter à Lyon et assister, comme on l'a dit, à l'exécution de Cinq-Mars et de Thou, sur la place des Terreaux, le 22 septembre suivant. C'est un de ces faits qu'un témoin avisé était, en ce temps-là, tenu d'oublier.

Digitized by Google

Il y revient, comédien, dix ans après, au commencement de décembre 1652. Il était à la tête d'une de ces sociétés qui parcouraient les provinces, comme le font encore les

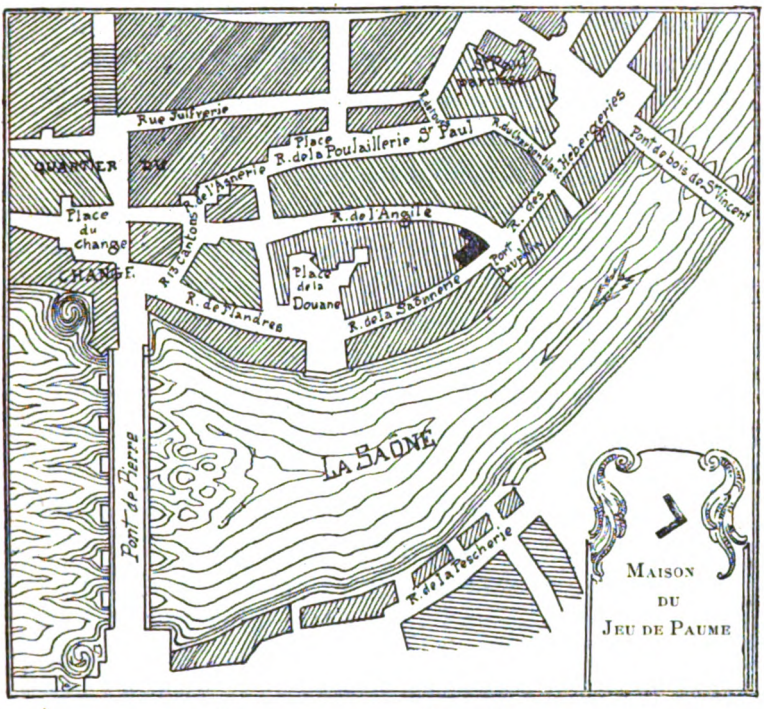

Plan du quartier Saint-Paul

troupes de cirque. Le théâtre actuel paraît, d'ailleurs, revenir à ces traditions.

Ces entreprises de spectacle étant instables, il n'existait pas de salles spécialement aménagées pour les représentations. D'ordinaire, c'est dans les jeux de paume que s'installaient les comédiens. Lyon comptait de nombreux établissements de ce genre; ce qui prouve, soit dit en passant,

Digitized by Google

que les exercices physiques faisaient partie de la vie courante de nos pères et que, pour s'y livrer, ils n'avaient nul besoin de leçons venues d'outre Manche.

En 1828 il restait, sur la seule rive droite de la Saône, les vestiges de sept jeux de paume. Un des plus connus était situé rue de l'Angile. Paul Saint-Olive nous a laissé une description de la maison occupée jadis par cet établissement et qui est tombée en 1861, lors du prolongement jusqu'au quai de la rue Octavio-Mey.

La maison comportait deux corps de bâtiment, en équerre, séparés par une cour : le principal, en façade sur le quai de Bondy, où il portait le numéro 17; le logis du fond, prenant jour sur la rue de l'Angile. C'est au deuxième étage de ce second bâtiment que se trouvait la salle du jeu de paume. Saint-Olive l'a vue encore, dit-il, en 1817; depuis la Révolution, la salle avait été partagée en deux étages.

C'est là que, suivant une tradition constante, la troupe de Molière a donné ses représentations.

Au nombre des principaux sujets qui la composaient, à ce premier voyage, nous trouvons les quatre Béjart, frères et sœurs, René Berthelot, dit Duparc ou Gros René, Debrie et sa femme, et un nommé l'Estang. Sous ce pseudonyme, la compagnie avait enrôlé le poète-pâtissier Cyprien Ragueneau, celui qui écrivait au menuisier maître Adam :

Avecque plus de bruit tu travailles sans doute,
Mais pour moy je travaille avecque plus de feu.

Les foires attiraient, quatre fois par an, à Lyon des milliers d'étrangers, dont la plupart prenaient gîte dans les nombreuses auberges du quartier du Change. Bateleurs et

Digitized by Google

comédiens affluaient à ces moments. Les troupes italiennes y trouvaient un auditoire fidèle, et l'association des *Gelosi* avait notamment éveillé parmi le public lyonnais le goût de la grande comédie.

Certaines troupes faisaient de Lyon leur centre, pendant la période comprise entre la foire de novembre et le carême, et parcouraient ensuite les villes de la région. C'est ainsi qu'il existait, dès l'année 1643, une entreprise dirigée par Charles Dufresne, ensuite par son gendre Pierre Delacourt. D'autre part, l'année suivante, Abraham Mitalla, impresario d'origine italienne, se fixait à Lyon. En 1650, les deux troupes fusionnaient sous la direction de Mitalla.

Il ne semble pas que l'association fût très florissante, car cette même année, le directeur avait procès avec des blanchisseuses pour « une dentelle de point de Flandre à quatorze pointes », qu'on refusait de lui rendre, faute de paiement d'un compte ancien. L'arrivée de Molière et de l'*Illustre Théâtre* n'était point pour relever les affaires de la compagnie Mitalla.

Molière, depuis 1648, avait pour associé Charles Dufresne, d'une famille de tailleurs d'habits lyonnais : c'est le même qui est cité plus haut. Il avait quitté notre ville, avec plusieurs de ses camarades, quelque temps après le mariage de sa fille avec Pierre Delacourt. Il est à présumer que Dufresne ne fut pas sans influence sur le choix de Lyon pour la campagne théâtrale de 1652-1653.

*
* *

A cette époque les représentations dramatiques commençaient vers cinq heures et se prolongeaient jusqu'à neuf.

Digitized by Google

Le répertoire comprenait tragédie, farce et ballet, interprétés par les mêmes acteurs. Si la tragédie avait déjà Rotrou et Corneille, la comédie — ce genre qui devait fournir tant de chefs-d'œuvre aux lettres françaises — n'existait qu'à l'état de farces grossières et burlesques, non écrites, souvent livrées au hasard de l'improvisation et s'adaptant au milieu et au moment.

Sans doute, Molière, préparé par une forte éducation classique et par les leçons du philosophe Gassendi, avait dû concevoir un théâtre où l'élément comique se présentât sous une forme plus littéraire et mieux ordonnée, et qui pût aller de pair avec le théâtre tragique. Les Italiens en offraient déjà plusieurs modèles, que Molière ne devait pas se faire faute d'imiter, à commencer par l'*Etourdi*.

Encore fallait-il un auditoire devant qui tenter cette épreuve avec succès. Au dire de tous les historiens du poète, Lyon était un lieu particulièrement favorable. L'esprit public subissait encore l'impulsion du grand mouvement intellectuel qui marqua, dans cette ville, le XVIe siècle, et le répertoire de la comédie italienne était familier à la population lyonnaise.

L'*Etourdi* fut joué pour la première fois en janvier 1653, dans la salle du jeu de paume de Saint-Paul. Serait-il trop osé d'avancer que Molière avait entièrement écrit sa pièce à Lyon ? On peut objecter que cinq actes en vers semblent une œuvre qui exige plus de cinq à six semaines, et, d'autre part, quelques auteurs reportent cette première représentation à l'année 1655.

Mais le maître a donné plus tard de si prodigieux exemples de fécondité et d'habileté qu'il n'est point impossible que la pièce, arrêtée dans son plan et ses scènes principales, eût revêtu sa forme écrite, au courant de décembre 1652.

Digitized by Google

Maison du Jeu de Paume
Restituée par Rogatien Lenail d'après le relevé architectural de Martin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Au surplus l'*Etourdi*, tel que nous le possédons, n'a été imprimé que dix ans après et a pu recevoir non seulement des retouches, mais des additions successives; de là ces dates de 1655 et même de 1657, que quelques-uns ont proposées et qui marqueraient les différents états de l'œuvre.

Quoi qu'il en soit, la pièce, jouée sous sa forme première, eut un succès énorme.

*
* *

Devant un succès aussi brillant, la compagnie de Mitalla renonce à lutter, et plusieurs de ses membres demandent à faire partie de l'*Illustre Théâtre*. L'entrée dut leur être facilitée par leurs anciens camarades qui avaient suivi Dufresne, l'associé actuel de Molière, et qui n'avaient point rompu toute relation avec Lyon. Ainsi l'un d'eux. Pierre Réveillon, dès le 19 décembre précédent, peu de jours après son arrivée, figure sur les registres de la paroisse Sainte-Croix comme parrain d'un enfant.

Mais la plus précieuse recrue de Molière est cette Marquise-Thérèse de Gorle qui va devenir l'épouse de Duparc et qui laissera, comme femme et comme comédienne, un nom parmi les célébrités du siècle.

Son père Giacomo de Gorla, natif de Rozel, pays des Grisons, était depuis longues années à Lyon. Le 20 décembre 1635, il fait une déclaration de domicile au Consulat, affirmant habiter cette ville « puis quelque temps » et demandant à être inscrit au livre des nommées des habitants : ce qui lui est accordé. Selon l'usage son nom se francise et lui-même signe indifféremment « de Gorla » ou « de Gorles » avec ou sans s finale.

Digitized by Google

Il était opérateur de son métier, profession qui comportait à la fois l'art du dentiste et la vente des drogues ou vulnéraires; son lieu d'exercice habituel semble avoir été la place des Jacobins. Dans un acte de baptême, février 1644, il s'intitule Jacques de Gorles « Seigneur dudit lieu » et, plus tard, 1651, se qualifie de « premier opérateur du Roy ». Il eût été, pour sûr, fort empêché de justifier l'une ou l'autre de ces qualités.

Sa fille est-elle née à Lyon ? C'est douteux. Cependant, il convient de remarquer que dix-huit ans se sont écoulés, depuis le moment où Jacques de Gorles s'est probablement fixé en cette ville. De plus, Marquise était un prénom assez répandu à Lyon. Brouchoud le relève un bon nombre de fois, sur les seuls registres de la paroisse Saint-Nizier pendant la période correspondante. Ce prénom, joint au nom à particule de son père, a fait supposer à certains écrivains que Marquise de Gorles pouvait être de souche aristocratique.

La communauté d'origine et la connexité des professions créaient des rapports entre Gorla et Mitalla. Marquise, élevée dans ce monde d'opérateurs et de comédiens et, de bonne heure, produite en public, avait sans doute tenu quelques rôles dans la troupe de Mitalla.

Sa vocation était toute indiquée. Recherchée par René Berthelot, dit Duparc, elle l'épouse dans l'église Sainte-Croix, le 23 février 1653, et devient ainsi une pensionnaire de Molière.

Marquise était, nous disent les chroniques du temps, aussi belle danseuse que bonne comédienne. La danse était alors réputée un art noble; les princes ne dédaignaient point de figurer dans les ballets. Du reste, les femmes même de théâtre dansaient en robe longue, qu'elles soulevaient

Digitized by Google

par devant, afin de dégager le jeu des pieds. La Duparc, sans s'affranchir de la longue jupe, avait imaginé de la fendre sur les deux côtés et de laisser voir les jambes, mais ayant soin de porter « des bas de soie attachés à une petite culotte ».

Ceci paraît, d'abord en contradiction avec ce qui est, d'autre part, écrit d'elle, qu'elle était d'une beauté froide et apprêtée. Mais il ne faut pas oublier qu'elle avait sans doute fait son apprentissage de la danse dans des parades de tréteaux. Et puis, la froideur qu'on lui prête pourrait être simplement cette réserve à laquelle, de tout temps, les grandes coquettes ont demandé leur principal attrait.

C'était, au demeurant, une personne fort séduisante qui mit la cour en émoi lorsqu'elle y fut connue. Cinq de nos illustres poètes l'ont recherchée et courtisée : Molière, le tout premier ; ensuite, les deux Corneille, La Fontaine et Racine qui lui confia le rôle d'*Andromaque*. Malgré l'éducation assez libre qu'elle avait reçue et le milieu peu sévère où elle vivait, il n'apparaît pas qu'elle se soit jamais départie d'une certaine correction dans sa vie intérieure. Peut-être le grand Corneille s'est-il mépris lorsque, dans les belles strophes qu'il lui adresse, il met sur le compte de ses cheveux gris les dédains de Marquise.

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux...

Son portrait, gravé par Hilmacher, d'après une aquarelle du temps, nous la représente avec un fin profil de médaille, un peu sec, le nez busqué, le front haut, l'œil plutôt petit,

Digitized by Google

les lèvres minces, le col long. Le tout justifie assez le mot de « beauté froide et apprêtée ».

Cependant, nous ne saurions nous faire, par leurs seuls portraits, une juste idée des femmes qu'ont célébrées les poètes et les historiens. Assez souvent, ces grandes charmeuses sont d'une beauté médiocre si l'on s'en tient au pur canon de l'esthétique. Il faut chercher le secret de leur puissance dans la magie du regard et dans la séduction de la voix. L'art est, hélas ! impuissant à nous conserver la flamme d'un œil fier ou langoureux, et le charme d'une voix d'or s'éteint avec la personne qui en était douée.

Mademoiselle DUPARC

***

La Duparc n'est pas le seul sujet féminin que Molière emprunta aux théâtres de notre ville ; il faut y joindre la Beauval. Ce ne fut, il est vrai, que plusieurs années après, mais le nom de Jeanne Olivier Bourguignon se présente naturellement à l'esprit, à la suite de celui de Marquise de Gorles.

Jeanne, née en Hollande, vers 1643, et abandonnée à la porte d'une église, avait été adoptée par Paphetin, entrepreneur de spectacle, qui vint établir à Lyon le centre de ses tournées. Jeanne s'éprit de Pitel Beauval, moucheur de chandelles, auquel la direction confiait parfois de petits

Digitized by Google

rôles. Elle voulait l'épouser, mais le père adoptif s'y opposait formellement.

On raconte qu'afin de l'obliger, par un éclat, à donner son consentement, les deux amoureux se rendent un dimanche à l'église de la Platière, vers l'heure des offices. Beauval se cache derrière la chaire et, quand la nef s'est emplie d'assistants, il déclare à haute voix prendre Jeanne Bourguignon pour femme. Celle-ci répond qu'elle le prend pour mari.

Paphetin jugea prudent de céder, trop heureux, après tout, que sa pupille n'eût pas été tentée de se passer du sacrement.

*
* *

Le mariage de Marquise de Gorles avec René Duparc avait été célébré le 23 février 1653. Quelques jours auparavant, le 9, la troupe avait joué au profit des pauvres de l'Aumône générale : la recette avait produit 308 livres. On était aux approches du carême, époque où finissait la saison théâtrale. La tradition s'en conservait encore pendant la première moitié de notre siècle, puisque les engagements d'artistes prenaient toujours date au mois d'avril.

Cet été, Molière se rend à Vienne et dans le Languedoc. C'est là qu'il retrouve le prince de Conti, son ancien condisciple au collège de Clermont, Molière et sa troupe obtiennent désormais le titre de « comédiens de M. le prince de Conti ».

La compagnie était de retour à Lyon, à l'entrée de l'hiver. Elle donnait, le 23 décembre, une représentation au profit de l'Aumône générale. Mlle Duparc faisait baptiser, le 8 mars 1654, son premier né à Sainte-Croix, et tenait à Saint-Paul, le 26 du même mois, la fille d'un horloger, prénommée Marquise-Thérèse.

Digitized by Google

Du reste, l'idée d'établir à Lyon, au moins pour un temps, le centre de ses tournées, était tellement dans les projets de Molière, que Ragueneau, sorte de régisseur ou d'homme d'affaires de la Société, avait pris à bail, pour trois années, un logement situé au quartier d'Ainay, près du noviciat des Jésuites : « une chambre et galerie de la maison que le sieur Meissimi tient à louage », avec un jardin appartenant au sieur de Veau, « sise en cette ville, en Bellecour, rue Sainte-Helayne. »

L'ancien pâtissier ne devait point, hélas! accomplir la durée de son bail. Il décédait le 18 août 1654, et était inhumé dans l'église Saint-Michel, sise entre la place de ce nom et la Saône. Sa fille Marie avait épousé Lagrange, un des premiers sujets de la troupe.

Molière fait une nouvelle tournée en Languedoc et revient achever la saison à Lyon, où il donne, au profit des pauvres, le 25 janvier 1655 « jour et feste de la conversion de Saint-Paul », une représentation qui produit 297 livres 6 sous 6 deniers. Le 9 avril, il assiste au mariage de deux de ses artistes : Foullé Martin et Anne Reynis. Ont signé à l'acte, dans l'ordre suivant : Dufresne, J.-B. Poquelin, Joseph Béjard, René Berthelot.

C'est alors que d'Assoucy, poète et musicien ambulant, arrive dans notre ville et y fait séjour, en la compagnie de Molière et des Béjart. Le récit qu'il a laissé de ses aventures nous fournit quelques détails, les seuls que nous possédions, sur la vie de nos comédiens :

« Je demeurai trois mois, dit-il, parmi les jeux, la comédie et les festins, quoique j'eusse bien mieux fait de ne m'y pas arrêter un jour, car au milieu de tant de caresses, je ne laissai pas d'y essuyer de mauvaises rencontres. »

De ces rencontres, d'Assoucy, joueur et viveur, devait

Digitized by Google

en faire partout. Il continue d'ailleurs : « Je m'embarquais avec Molière sur le Rhône qui mène à Avignon, où étant arrivé avec quarante pistoles — comme un joueur ne saurait vivre sans cartes, non plus qu'un matelot sans tabac — la première chose que je fis, ce fut d'aller à l'Académie. »

D'Assoucy, sous ce nom, désignait un tripot dit de la *Biche*, tenu par des juifs, où il laissa non seulement ses pistoles, mais sa garde-robe, jusqu'aux vêtements les plus indispensables. Il en partit « aussi nu qu'Adam à la sortie du paradis terrestre... Mais, continue-t-il, comme un homme n'est jamais pauvre tant qu'il a des amis, ayant Molière pour estimateur et toute la maison des Béjart pour amie, en dépit du diable, de la fortune et de tout ce peuple hébraïque, je me vis plus riche et plus content que jamais. »

Il les suit à Pézenas et devient le pensionnaire de la maison. Dans le ménage de Molière, la vie est large, ainsi qu'en témoignent ces vers écrits par d'Assoucy, au souvenir de la bonne table de Madeleine Béjart :

Au milieu de sept à huit plats,
Exempt de soins et d'embarras,
Je passais doucement la vie.
Jamais plus gueux ne fut plus gras.
A cette table bien garnie,
Parmi les plus friands muscats,
C'est moi qui soufflais la rôtie
Et qui buvait plus d'hypocras.

De Pézenas, les comédiens vont à Narbonne et poussent jusqu'à Bordeaux. Ils durent, au cours de la campagne de 1655-1656, faire des apparitions à Lyon, attestées par deux

Digitized by Google

soirées au profit de l'Aumône générale, 24 décembre 1655 et 28 février 1656. Nous les trouvons établis en permanence l'hiver suivant.

Jusqu'alors, quand nos comédiens ont joué pour les pauvres, ce sont toujours les recteurs de l'Aumône générale qui ont encaissé la recette. Les recteurs de l'Hôtel-Dieu introduisent à leur tour une demande auprès de l'archevêque Camille de Neuville, lieutenant-général pour le roi, afin qu'il lui « plaise ordonner aux comédiens qui sont à présent en cette ville de jouer une comédie pour le bénéfice des pauvres malades dudit Hôtel-Dieu ».

La représentation eut lieu le 15 février 1657, et rapporta 409 livres, suivant procès-verbal du bureau des recteurs, en date du 21 février. On conserve aux archives de l'établissement les billets délivrés à cette occasion; il y en a pour le parterre, l'amphithéâtre, les premières et secondes loges.

Cette nomenclature seule nous donne à comprendre que le spectacle n'avait pas lieu au jeu de paume. La troupe avait été, en effet, autorisée par l'archevêque Camille de Neuville, lieutenant du roi, à jouer « dans la grand'salle de l'hostel de Monseigneur le gouverneur où réside mon dit Seigneur l'Archevêque ».

Cette salle, construite par le duc Nicolas de Villeroy dans les dépendances de l'hôtel du Gouvernement, était à l'usage privé du gouverneur, qui paraît, — au moins quelques années plus tard, — avoir eu sa troupe à lui. Car, en 1675, l'archevêque Camille, frère du duc, acceptait la dédicace du « *Ballet des Amours de Diane et d'Endymion* en machines, dansé sur le fameux théâtre de Lyon par la troupe des comédiens de Monseigneur le duc de Villeroy, dédié à Monseigneur l'archevêque, composé par Scipion Dupille, comédien de la même troupe. »

Digitized by Google

On a récemment signalé un exemplaire de *l'Andromède* de Corneille, avec une distribution manuscrite où se trou-

BILLETS DE REPRÉSENTATION DU 15 FÉVRIER 1657
D'après les originaux

Digitized by Google

vent tous les noms de la troupe de Molière et qui se rapporte, selon toute vraisemblance, à une représentation donnée à Lyon. C'était ce que nous appellerions une pièce à grand spectacle, avec machinerie, changements à vue de décors, figuration nombreuse. Elle a fort bien pu être l'objet d'une de ses représentations à bénéfice données au théâtre du gouverneur.

La troupe de Molière et celles qui lui ont succédé, jouaient chaque hiver une ou deux fois au profit des établissements hospitaliers : c'était l'équivalent de notre droit des pauvres. Il importe de remarquer que ces mentions de spectacles, relevées dans nos archives hospitalières, ont été le point de départ et le guide de toutes les recherches concernant la présence de Molière à Lyon. Les actes de l'état civil, relatifs aux comédiens, ont complété ces premières indications. Faute de ces documents, d'ailleurs peu nombreux, nous ne posséderions rien de précis sur les six années passées par l'illustre compagnie en notre ville.

Après sa tournée accoutumée en Languedoc, Molière revient à Lyon faire une saison théâtrale qui sera la dernière. Les actes de la paroisse de la Platière nous apprennent qu'à la date du 24 décembre 1657, il est parrain de Jean-Baptiste, « fils naturel et légitime de Joany Le Masson, dit Lombard, comédien du Roy » ; la marraine est Marie Aubert, « aussi comédienne, femme de Duvergier, aussi comédien ». Les père et mère demeurent « en rue de la Pescherie, à la Fleur de Lys. »

Archives municipales, fonds de la Platière.

Digitized by Google

Peu de jours après, 30 décembre, il joue avec sa troupe, au profit de l'Aumône générale : la recette produit 217 livres. Un fait qui montre de quel crédit jouissait la compagnie, est une délibération des recteurs de cet hospice, en date du 6 janvier suivant. Ils votent le prélèvement sur la boîte du bureau, d'une somme de 18 livres tournois en faveur de la veuve d'un contrôleur de la douane, sur la recommandation de « demoiselle Béjarre, comédienne. »

Le 10 janvier 1658, a lieu l'enterrement de l'enfant des Duparc, et le 4 février, la compagnie joue encore au bénéfice des pauvres.

Molière quitte Lyon le 27 février. Il se fixe définitivement à Paris; le 24 octobre, sa troupe est autorisée à prendre le titre de « Comédiens de Monsieur, frère unique du roi ».

*
* *

Durant ses séjours répétés à Lyon, Molière fut nécessairement en contact suivi avec la population de la ville, d'un caractère si particulier, à cette époque, et avec la population flottante si diverse que ramenaient les foires périodiques. Pour un esprit observateur comme le sien, c'était un vaste champ d'étude.

Et pourtant, on ne rencontre pas dans ses écrits, comme dans ceux de Rabelais, des témoignages apparents de cette longue cohabitation avec les Lyonnais. Tout au plus trouvons-nous à relever cette scène où Mascarille, dans *l'Etourdi*, se donne pour Suisse et en contrefait le parler. Les gens de cette nationalité étaient nombreux à Lyon, surtout en temps de foire. François Ier, en reconnaissance des services que lui avaient rendus les compagnies suisses à Marignan,

Digitized by Google

avait concédé aux négociants des Treize-Cantons certaines exemptions de droits de douane pour leurs marchandises. On devait les plaisanter sur leur langage, souvent empreint d'un fort accent allemand. Molière n'a pas manqué de relever le fait et d'en tirer un épisode qui devait faire la joie de son auditoire.

Il y a bien encore le nom de Fleurant, invariablement cité par tous les commentateurs, qu'il nous aurait emprunté pour le donner à un personnage du *Malade imaginaire*. Mais si grand regret que j'éprouve à m'attaquer à une légende accréditée, j'estime que l'anecdote de l'apothicaire Fleurant, telle qu'elle est racontée, ne tient pas devant un examen des documents et des dates.

Tout d'abord, on ne connaît pas de maître apothicaire de ce nom, avant Claude Fleurant ou Flurant, dont la réception au titre d'aspirant est signée par Christophle de Jussieu, en 1689, et dont l'admission à la maîtrise est prononcée le 9 août 1690. Cette même année est sans doute celle de son mariage : car il fait baptiser à Sainte-Croix, le 27 juillet 1691, une fille, Jeanne-Marie.

La boutique de Flurant se trouvait place du Gouvernement, ce qui explique le baptême à Sainte-Croix. Ce n'est qu'après 1745 qu'une officine est indiquée, sous ce nom, rue Saint-Dominique, où elle se maintient sous le même titre jusqu'en 1777. Il est à présumer qu'il y eut succession de père à fils, tous de même nom et prénom.

Si l'on admet que Claude Flurant, premier du nom, était âgé, au moment de sa réception, d'une trentaine d'années, il n'était pas encore né lors du dernier passage connu de Molière à Lyon. En outre, le *Malade imaginaire* a été écrit soixante ans avant qu'il y eût dans la rue Saint-Dominique un pharmacien du nom de Flurant.

Digitized by Google

Mais le nom était assez commun dans le quartier Saint-Jean qu'habitait probablement Molière. On le trouve porté par des tailleurs d'habits et des peintres, avec les variantes : Florent, Fleurant, Fleuran et même, comme celui de l'apothicaire, Flurant, prononciation conforme à la phonétique lyonnaise. Molière a fort bien pu se faire habiller par un tailleur de ce nom ou employer un Fleurant, peintre, aux décors de son théâtre.

Mieux encore, un Fleurant, garçon apothicaire, a-t-il été appelé à prêter son ministère à l'écrivain. Si la médecine du temps faisait grand emploi de purgatifs, l'usage n'était pas moindre de certains autres remèdes que je puis me dispenser de nommer. Ces remèdes, on le sait, étaient portés à domicile et administrés par les apothicaires eux-mêmes. L'exercice de leur profession les appelait nécessairement à « fleurer » d'assez près les malades.

Ce nom de Fleurant aura frappé Molière et lui sera revenu plus tard à l'esprit. C'était le parfait pendant de Purgon : Purgon, d'un côté, Fleurant, de l'autre, font image et se répondent.

*
* *

Nous ne savons donc rien des rapports de Molière avec la bourgeoisie lyonnaise. Cette classe a toujours été très fermée, et encore aujourd'hui, elle n'ouvre pas facilement ses portes aux étrangers. A plus forte raison devait-elle se montrer réservée à l'endroit de ces comédiens nomades, qui confinaient au monde des charlatans et des bateleurs.

Du reste, sans être taxé de pruderie, on doit reconnaître que les mœurs y laissaient à désirer, Molière vivait en union

Digitized by Google

libre avec Madeleine Béjart; il n'en avait pas moins une liaison avouée avec Mlle Debrie, dont le mari acceptait bénévolement le partage. Lagrange n'était pas un époux moins accommodant. C'est sur sa femme, Marie Ragueneau, très laide et très coquette, qu'un satirique a écrit l'épigramme suivante :

Si n'ayant qu'un amant, on peut passer pour sage.
Elle est assez femme de bien;
Mais elle en aurait davantage
Si l'on voulait l'aimer pour rien.

Ne soyons pas surpris que les vieux bourgeois lyonnais ne soient pas sortis, à l'égard de Molière, du rôle de spectateurs et d'admirateurs. Tout au plus les chercheurs d'aventures ont-ils abordé les coulisses; mais, même sur ce terrain, la chronique reste muette.

Cependant, Molière ne pouvait passer inaperçu. Ses rapports avec deux écrivains au moins nous sont révélés. Claude Basset, avocat, secrétaire de l'Archevêché et, plus tard, échevin, avait écrit une tragédie : *Irène*. C'est le même sujet que le poète François Coppée a traité sous le titre de : *La tête de la Sultane*. Molière aurait rempli, dans la pièce de Basset, le rôle de Mahomet II. Au dire de ses contemporains, il n'excellait point dans les rôles héroïques; peut-être en jugeait-on ainsi, parce qu'il les jouait en dehors de la tradition, s'affranchissant des attitudes solennelles et du débit redondant.

Quoi qu'il en soit, une pièce jouée suppose des relations entre l'auteur et l'interprète, relations qui durent s'étendre aux amis du jeune poète.

Molière aurait encore tenu un rôle dans les pièces de

Digitized by Google

Françoise Pascal, « fille lyonnoise », ainsi qu'elle se qualifie. Son père faisait partie des gardes du maréchal de Villeroy. Françoise Pascal est l'auteur de deux tragédies-comédies : *Agathonphile* et *Endymion*, et de deux comédies : l'*Amoureux extravagant* et le *Vieillard amoureux*. Les méchantes langues insinuaient qu'elle ne les avaient point écrites toute seule. Pernetti rapporte ce bruit, tout en prenant la défense de la poétesse. N'est-il pas permis de supposer que Molière, s'il a joué ces œuvres, y a fait quelques retouches ?

La correspondance de Molière aurait pu jeter un peu de lueur sur tous ces points, demeurés obscurs comme tant d'autres dans la vie du poète. Mais l'on sait que lettres et autographes de sa main sont d'une excessive rareté, sans que ses biographes aient réussi à bien démontrer les causes de la disparition à peu près complète de ces documents.

Du reste, maître Poquelin s'est-il jamais dépensé beaucoup en exercices épistolaires, et cet homme à figure énigmatique s'est-il jamais livré dans ses écrits intimes ?

A défaut d'allusions, dans ses œuvres, à la ville de Lyon et aux habitants, on aurait plaisir à dégager quelle influence a pu exercer sur son génie un contact prolongé avec le milieu lyonnais ; car il est impossible qu'une nature aussi réflexe n'en ait ressenti aucune action — ou bien il faudrait supposer qu'à l'exemple de tant d'étrangers, Molière a traversé Lyon sans le voir.

Mais, d'une part, à la fin du XVIIe siècle, le mouvement qui dominera le XVIIIe commence à se faire sentir : on généralise les idées et les expressions. Les pièces de Racine ne sont, pour ainsi dire, d'aucun temps et d'aucun lieu ; la plupart des pièces de Molière participent du même esprit. On a dit des auteurs de ce temps qu'ils n'avaient jamais regardé la mer ni vu passer un nuage.

Digitized by Google

D'autre part, Molière qui, selon ses propres paroles, prend son bien partout où il le trouve, a cet art merveilleux de fondre ses emprunts et d'en tirer un métal nouveau qui lui devient propre, et dont il n'est pas facile de faire le départ.

Où commence, où finit dans son œuvre l'influence des Italiens ? Depuis plus d'un siècle, les commentateurs argumentent sur ce sujet, sans se mettre d'accord, quoiqu'ils aient avec les textes, des instruments de comparaison. Autrement délicat, serait de préciser, en un domaine purement abstrait, quelle part l'influence lyonnaise peut revendiquer dans l'œuvre de Molière.

Cependant, ne pourrions-nous pas, sans être taxés d'outrecuidance, faire remarquer que le sens d'observation froide et logique, souvent poussée à l'excès, qui caractérise l'écrivain, est un trait de l'esprit lyonnais? Nous n'avons, pour en chercher un témoignage au théâtre, que le répertoire de nos marionnettes populaires, expression de notre génie local : qu'on me pardonne donc ce rapprochement, si osé soit-il! Eh bien, dans ce répertoire, tout est subordonné à une ou deux personnalités, marquées une fois pour toutes. Elles s'imposent d'un bout à l'autre de la pièce, tout est ramené à elles, parfois aux dépens de la vérité.

Or, Molière n'a pas d'autre préoccupation que la peinture d'un caractère auquel il sacrifie tout et qu'il pousse avec un médiocre souci de l'intrigue et souvent de la vraisemblance. Aussi a-t-on pu dire qu'il ne termine aucune de ses pièces, en ce sens qu'une fois dessiné le caractère du personnage principal, l'auteur ne prend pas la peine de chercher un dénouement.

Que cette indifférence soit dans la nature de l'écrivain, c'est probable; mais on ne saurait méconnaître qu'elle se

Digitized by Google

rapproche du tempérament lyonnais. Achever est le moindre de nos soucis : pour n'en citer qu'un exemple dans l'ordre littéraire, les œuvres de Pierre Dupont, d'un esprit en tout si différent, prêtent, sur ce point spécial, au même reproche que celles de Molière.

Si au fond nous passons à la forme, nous avons peut-être quelque chose à réclamer. La critique a, depuis longtemps, constaté que les toutes premières œuvres de Molière diffèrent des suivantes par la langue : on y trouve la saveur du français parlé sous Louis XIII. Il peut y avoir dans cette sorte d'archaïsme une tradition littéraire, mais le milieu où se sont produites ces œuvres de début n'aurait-il pas eu sa part d'influence ? Le langage lyonnais est encore aujourd'hui coutumier de mots et de tours de phrase qui ont disparu de la langue courante.

Certes, il n'y a point à tirer une conclusion absolue de ces affinités, mais elles étaient au moins à signaler. Ce qui demeure hors de conteste, c'est que Lyon a vu éclore la première œuvre littéraire de Molière, qu'il a su l'apprécier et qu'il a décerné à l'auteur sa premiëre couronne. Si l'on a pu l'oublier, nous avons le droit de nous en souvenir.

Nous nous sommes rencontrés quelques-uns pour nous demander s'il ne conviendrait pas de perpétuer la mémoire de cet immortel début. L'auteur de cette notice, avait plusieurs fois déjà émis le vœu qu'une plaque commémorative fût apposée dans le voisinage de l'ancien jeu de paume.

Mais d'autres réclament davantage. De prochains travaux vont achever la transformation du vieux quartier Saint-Paul. Ne serait-il pas possible, dans les aménagements projetés, de réserver un coin où les Lyonnais élèveraient un buste au directeur de l'*Illustre Théâtre*, à l'auteur de l'*Etourdi ?*

Digitized by Google

Et serait-ce trop présumer de demander à l'Académie de Lyon, gardienne des traditions locales et du culte des lettres, de prêter son haut appui à un projet dont la réalisation ferait honneur à la cité autant qu'à la Compagnie?

Auguste BLETON.

A la suite d'une première lecture de cette notice, faite en séance du 21 juillet 1899, l'Académie a voté la prise en considération et nommé une commission chargée d'étudier la proposition.

Digitized by Google

LES LYONNAIS
AU
COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

(Suite (1)

Le 1er août 1725, se présentait à Juilly *Jean-François-Louis de Quinson*. Il était âgé de onze ans (2), entrait en quatrième, et prenait des leçons d'équitation, d'escrime, de danse, de violon, d'écriture, de dessin et d'allemand, bref de tout ce qu'autorisait alors le prospectus. Du reste, admirablement doué à tous égards. « Il avait une intelli-

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de juillet, août septembre et octobre 1900.

(2) Jean-François-Louis de Quinson, fils de Jean-François, chevalier de Saint-Louis, et de Louise Dumarest de Glareins, avait été baptisé à

Digitized by Google

« gence des plus promptes, une mémoire surprenante, le « port droit et élancé, une grande agilité et élégance « pour les exercices du corps, une figure des plus ave- « nantes. » L'enfant n'ignorait pas, sans doute, ce dernier détail, car il faisait « ample consommation de miroers « (10 sols) et de peignes à toupet (30 sols). » En août 1726, 1727 et 1728, il prenait part aux tragédies, et payait les 15 livres d'usage pour gants, poudre et escarpins. Passionné pour la lecture, il achetait les ouvrages historiques du P. Buffier et les *Voyages de M. de Monconys* (1) (6 livres). Les comptes de l'Econome signalent presque à chaque ligne des avances en argent « en récompense de ses excellentes « places et de ses nombreux prix. Toutes ces sommes, dont « Monsieur Jean savait faire un charitable usage envers les « pauvres du village, étaient versées par Madame du Maret, « la grand'mère (2). »

Membre de l'Académie en avril 1727, Jean de Quinson fut élu président l'année suivante. C'est en cette qualité que, le 1er janvier 1728, « il ouvrait une séance solennelle par « devant un de nos anciens messieurs, ci-devant président « à mortier au Parlement de Bordeaux. » Membre honoraire de l'Académie julliacienne, Montesquieu attendait

---

Saint-Saturnin, le 4 octobre 1714. Le correspondant était M. Legendre, rue Royale, sur la butte Saint-Roch, à Paris.

Voir : Rév. du Mesnil : *Arm. de l'Ain.* — Steyert : *Armorial.* — J. Baux : *Nobiliaire* : I 72 et II 276. — Valous : *Essai de nobil. lyon.*, p. 50. — D'Hozier. — M. de Varax : *Généal. des Rivérieulx.* — de la Batie : *Arm. du Dauphiné*

(1) Balthasar Monconys, voyageur, né à Lyon en 1611, mort dans cette ville le 28 avril 1665.

(2) Antoinette Gauthier, épouse de Louis du Maret. Jean-Louis hérita d'eux, le 14 août 1767, acte signé Tournillon aîné.

Digitized by Google

alors son élection à l'Académie française (1). Notre lyonnais « lut une harangue très élégante », qui ne nous a pas été conservée, et l'apologue que voici :

L'ENFANT ET LE PAPILLON-OISEAU.

De fleur en fleur, un papillon-oiseau
Promenait l'autre jour son inconstant hommage.
Un jeune enfant le guettait au passage,
Mais il n'avait que son chapeau
Pour attraper cet insecte volage.
Ah! disait-il, c'est bien dommage!
Si je pouvais l'avoir sans gâter son plumage,
Il est si charmant et si beau!
Son mentor, sensé personnage,
Le tire d'embarras, et lui fait un réseau.
Bientôt le papillon-oiseau
S'y trouva pris comme dans une cage.
Ce papillon, c'est le plaisir,
Il est un art de le saisir,
Mais qui n'est connu que du sage.

Sorti de Juilly le 1er novembre 1728, Jean-François-Louis de Quinson devint conseiller du roi et son procureur général en la Cour des monnaies et Sénéchaussée de Lyon, fit reprise de fief des seigneuries de Glareins, Choin, Grevier, La Pérouse (1768-1773), et mourut le 12 novembre 1784.

(1) Montesquieu succédait à M. de Sacy. Elu le 5 janvier 1728, après une lutte très vive et deux tours de scrutin. La réception eut lieu le 24 du même mois.

Digitized by Google

Le 19 mai 1752, arrivaient deux enfants (1) appartenant à la même famille. L'aîné était appelé *Gaspard-Roch-Augustin de Quinson Monferrand ;* le plus jeune, *François-Roch-Antoine de Cerdon.* Ils entraient tous les deux en seconde. « M. de Monferrand étant considérablement en retard pour « son âge, M. de Cerdon, d'une rare maturité. Ils rece- « vaient une chopine de vin tous les soirs, 4 livres par mois « pour menus plaisirs et 13 livres 4 sols pour étrennes « annuelles » d'un certain M. de Saint-Jullien, dont la parenté n'est pas spécifiée davantage.

Gaspard « naturellement enclin à la piété », achetait « des *Heures* couvertes en reliure soignée de Lyon (2), « (6 livres 7 sols), des *Livres d'église* en reliure à la grecque « (7 livres), et les *Instructions sur la Pénitence* garnies en « argent (8 livres 6 sols) ». François se payait « des porte- « feuilles à claques (3 livres), pour conserver ses nombreuses « notes d'histoire et de géographie, dont on ne le pouvait « distraire. »

Le 24 août 1754, sur la demande du P. de la Bastide, « le roi envoyait, pour présider les prix en son Académie « royale, le marquis de la Galissonnière », lieutenant géné-

---

(1) Gaspard-Roch-Augustin de Quinson, chevalier, seigneur du Boujard, baron de Cerdon, la Cueille, Poncin, Saint-Alban, Laissard, Etable, président des trésoriers de France en la généralité de Lyon, mort en 1777, eût d'Elisabeth Bollioud des Granges : François-Roch-Antoine, baptisé à Saint-Nizier le 17 janvier 1729. François-David-Roch, baptisé à Ainay le 18 avril 1740. Le portrait des deux enfants fut exécuté à l'huile (190 livres) par le professeur de dessin. Nous donnons ici le portrait du plus jeune, le seul conservé en esquisse.

(2) Sortant de chez Dufestel, à l'enseigne de la petite vertu, en face l'oratoire Saint-Honoré, à Paris.

Digitized by Google

Roch de Quinson

Digitized by Google

Digitized by Google

ral des armées navales. Nos deux lyonnais, hélas ! n'eurent pas l'honneur d'être couronnés par l'ancien gouverneur du Canada; mais, aux fêtes données la veille, « François avait « remporté grand succès au ballet en armes (1) », offert au président. Il avait eu pour adversaire le jeune comte Joseph de Moncabrié, le futur amiral.

Les deux enfants rentraient à Lyon le 23 septembre 1755.

Lieutenant au régiment de Béarn, le 11 mars 1756, capitaine au régiment de la Tour-du-Pin, le 14 mars 1759, aide-major, le 8 avril 1760, major de Beauce-infanterie, le 22 juin 1767, lieutenant-colonel, le 9 décembre 1771, chevalier de Saint-Louis, le 12 septembre 1776, François-Roch-Antoine Quinson de Cerdon quittait le service, le 14 juin 1777, avec 1.200 livres de gratification pour les services rendus au Roi pendant la dernière guerre. Chevalier, baron de Cerdon, Poncin, la Cueille, Beauvoir, il avait épousé, à Saint-Nizier, le 8 mars 1774, Elisabeth Boulard (2), fille d'un secrétaire du parlement de Dijon. Il n'en eut qu'une fille, Catherine-Elisabeth, mariée, en 1803, à Henri-Maurice-Victor, marquis Costa de Beauregard. Il vivait encore en 1788, lors de l'Assemblée des États généraux de Bugey.

De tempérament plus calme, l'aîné suivait les cours de droit et devenait successivement gouverneur de Cerdon et

(1) Ce sont, dit le chroniqueur du temps, les enfants les plus adroits et les plus agiles qui donnent ce spectacle. Ils dansent l'épée à la main, font avec leurs armes des tours d'adresse fort jolis à voir, au son de quelques violons et sans perdre la cadence. Ils s'escriment, se chamaillent à faire croire qu'ils vont se pourfendre, et, au bout du compte, il n'y a nulle égratignure. Les danseurs sont en général au nombre de 24.

(2) Elisabeth Boulard, fille de Simon-Claude Boulard de Gatellier, échevin de Lyon, secrétaire du roi au parlement de Dijon, et d'Anne Clérico.

Digitized by Google

Poncin, conseiller en la Cour des monnaies, Sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Il se mariait, une première fois, le 1er juin 1756, avec Anne-Marie Mogniat de l'Ecluse (1), dont il n'eut qu'une enfant morte en bas âge ; et, une seconde fois, le 20 février 1770, avec Anne-Marie Michon, fille d'un avocat. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Trois ans après le départ de ces deux derniers élèves, nouveau groupe de trois Quinson. Nos registres qualifient leur père procureur du roi en la Cour des monnaies. Ils seraient donc les fils de notre premier élève, Jean-François-Louis (2).

L'aîné, *Jean de Quinson*, entré le 6 mai 1768 en seconde, était assez bon élève pour être compté au nombre « des « petits princes » en septembre 1760. Sur la fin de l'année suivante, « ayant décidé sa vie », il suivait les cours spéciaux de géométrie militaire, sorte de préparation au Saint-Cyr d'alors. Le 22 août 1762, on le voyait en complet de drap vert, garni de boutons pinsebec et de mousseline fine, en gants blancs et les cheveux retenus par une bourse en fil, participer à des expériences publiques de physique et soutenir la thèse générale sur les fortifications, dédiée au chanoine Jean Mazéas, dont les éléments de mathématiques

(1) Anne-Marie Mogniat, fille d'Ennemond, seigneur de l'Ecluse, échevin de Lyon, et d'Antoinette du Marest. — Anne-Marie Michon, fille de Balthazard, chevalier, seigneur de la Tour de Priay, avocat du roi au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Lyon, et de Jeanne Valfray.

(2) Jean-François Louis de Quinson avait épousé, le 31 août 1741, par contrat reçu Aubernon, notaire, Marie-Françoise Rovière, fille de Lambert Rovière, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France honoraire du bureau des finances de la généralité de Lyon, et de Andrée Durand.

M. d'Avaize n'avait pas, jusqu'ici, trouvé mention de leur existence.

Digitized by Google

étaient le manuel classique de l'Académie. Il sortait le 20 septembre 1762.

Le second, *X...*, entré avec l'aîné, se retirait le 29 août 1763, n'ayant laissé d'autre souvenir de son passage que la mention d'un châtiment infligé pour « brûlure volontaire de ses « chaussures. »

Le plus jeune, appelé *baron de Mantelier*, admis en sixième quelques mois après l'arrivée de ses frères, le 24 août 1758, faisait sa première communion en mai 1760 (1) et retour- « nait en sa famille pour cause de maladie, le 8 avril 1763. » Au reste, à cette époque, l'Oratoire allait diriger le collège de notre ville.

Le 18 novembre 1726, madame de la Tour (2), femme d'un receveur des tailles de Montbrison, nous amenait son fils. Elle était accompagnée de « Monsieur l'abbé Hobé, « professeur au collège de la Marche », lequel voulait bien servir de correspondant. L'enfant, n'ayant procuré aucune satisfaction pendant la première année, on essaya de lui donner un préfet particulier. « Peine perdue! » Les parents en furent quittes pour payer une pension plus forte et l'installation des appartements (3). « Insensible

(1) On lui confectionne, pour la circonstance, habit, veste et culotte d'espagnolette bleue 66 livres 13 sols, et pour les deux autres on « rafraîchit de vieux habits », 48 livres 12 sols.

(2) Voir la généalogie des Punctis de la Tour dans J.-P. Périer.

Jean-Baptiste Punctis de la Tour, fils de Michel et de Denise Guyot, baptisé à Saint-André de Montbrison le 7 novembre 1717, eut pour parrain Jean-Baptiste Punctis de la Tour, prêtre de l'Oratoire. Ce dernier, entré dans la Congrégation en décembre 1701, ordonné prêtre le 24 septembre 1707, mourut le 21 janvier 1764.

(3) Serrure et clefs, 6 livres; six chaises de paille, 3 livres 15 sols; une contre-porte de toile, 3 livres; table, 8 livres; chauffage particulier, 37 livres 4 sols par an. Pour la seconde fois, nous voyons l'Econome obligé

Digitized by Google

« aux sacrifices consentis par M. son père, *Jean-Baptiste* « *Punctis de la Tour* ne travailla pas davantage. Aussi « M. Genthon le redescendit à sa famille, le 28 août 1729. » Jean-Baptiste acheva sans doute ses études en sa ville natale, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'une prébende en l'Eglise Notre-Dame.

C'était encore un élève au caractère peu commode ce *Louis-Valentin Desgranges* entré en rhétorique le 19 juillet 1727. Pour lui aussi, il fallut renoncer au régime ordinaire. Bien que nous le trouvions qualifié lyonnais (1) de naissance, nous n'avons pu retrouver l'acte de son baptême dans les anciens registres paroissiaux. En tous cas, il devait appartenir à une famille aisée, car il payait forte pension, « 450 livres pour lui, 300 livres pour préfet et valet par « moitié avec M. de la Tour-Landry, 40 livres 8 sols « pour chauffage, 25 livres pour pomade et poudre, 12 livres « mensuelles pour menus plaisirs. Monsieur Desgranges « n'aimait pas les réprimandes. » A part cela, bon élève. Il remportait le prix de version en seconde et celui de français en rhétorique.

Le 4 septembre 1729, la cloche du village avait sonné à toute volée, annonçant la naissance du Dauphin. Cet événement, longtemps désiré, fut accueilli avec transports par la nation entière. L'académie royale prit aussi sa part de l'allégresse commune. « Le 20 du même mois, le duc « Henri de Bourbon et grand nombre de hauts seigneurs

---

d'avancer les frais du voyage, 29 livres 12 sols 6 deniers, pour partie du carrosse et dépenses en chemin.

(1) Ne serait-il pas plutôt Montbrisonnais d'origine, parent, par conséquent, de cet Antoine Desgranges, baptisé à Saint-Pierre, le 17 octobre 1696, étudiant en droit à Paris, en 1722 et 1723? Nous n'avons pu le vérifier.

Digitized by Google

« venaient, en place du Roi, assister au *Te Deum* solennel « chanté en notre chapelle et présider les fêtes offertes à nos « Messieurs par leur auguste souverain. » Nous n'avons pu reconstituer le programme détaillé de ces réjouissances; mais ce dut être parfait étant donnée la générosité du présent versé entre les mains du supérieur (1). Il y eut, bien entendu, grande représentation théâtrale et, le soir, séance à l'Académie. Louis-Valentin Desgranges « parut au bal- « let (2) qui suivit le drame, et fit lecture des vers suivants :

AU PETIT DAUPHIN POUR L'INVITER AU SOMMEIL

Tandis que sous les lois de votre illustre père
Que l'univers entier vénère,
On voit Mars enchaîné, les débats assoupis
Et tous les rebelles soumis;
Tandis que ses sujets, dans une paix profonde,
L'admirent gouverner le monde;
Dauphin, goûtez aussi les douceurs du repos;
Sommeil, prêtez-lui vos pavots.
Un temps, prince, viendra qu'au milieu des alarmes
Le jour et la nuit sous les armes,
Appuyé sur un casque, entouré d'ennemis,
Prince, vous passerez les nuits.
Mais, maintenant, dormez, digne fils d'un tel père,
Dauphin, dormez la nuit entière,
Plus brave et plus vaillant, prince, vous deviendrez
Par le repos que vous prendrez.

(1) Le duc de Bourbon versait 800 livres au P. Supérieur et 25 livres au sonneur, qui « avait ébranlé la cloche toute une journée ».

(2) On lui procure pour la circonstance des bas en soie 15 livres, des gants 32 sols, des escarpins 3 livres 15 sols, un ruban à cadenette 15 sols.

Digitized by Google

Que devint ce Louis Desgranges? Mystère.

« Comme il a été convenu avec M. de Quinson, je vous « envoyerai lundy prochain mon fils Pierre (1), écrivait au « P. Cavellier, le 1er décembre 1728, M. Pierre Gaultier, « échevin de Lyon. Il arrivera donc à Paris le 14 du pré- « sent mois. Je vous seray infiniment reconnaissant de « l'envoyer prendre, car il voyage à luy seul. J'espère que « vous en aurez satisfaction. »

Et de fait, le 14 décembre 1728, lorsque « la poste de « Lyon » s'arrêta « en l'hôtel de la Belle Cordière, rue Saint- « Antoine », le jeune Gaultier trouva un oratorien (2), qui « le conduisit prendre une collation chez nos Pères de Saint- « Honoré (3), puis l'embarqua dans un coche, pour l'Aca- « démie royale, où il arriva le 15 au matin. »

L'enfant eut à cœur de réaliser les souhaits de son père, si nous en croyons le billet suivant, dont nous n'avons pu malheureusement découvrir ni l'auteur, ni le destinataire : « Voicy, mon cher frère, copie de ce que le Supérieur du « collège de mon neveu a envoyé à maman. *M. Pierre-* « *Timoléon Gaultier de Mézia* a, de ce jour, 4 pieds, 9 pouces, « 9 lignes. Il est d'une constitution forte, d'une bonne

(1) Pierre-Timoléon Gaultier de Mézia était fils de Pierre, écuyer, seigneur de Pusignan, secrétaire du roi, échevin de Lyon, et de dame Marie-Louise de Barcos.

Voir : M. DE VARAX, *Généalogie des Rivérieulx*. — DU MESNIL, *Arm. de l'Ain*.

(2) Le P. Corrigoust, mort supérieur de Rouen, le 6 fév. 1744.

(3) La course en carrosse de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Honoré, pour deux personnes et le ballot des hardes, coûta 2 livres 5 sols. Ce ne fut que deux ans après, en 1730, que treize fiacres furent installés à Lyon. Le prix de la course était moins élevé qu'à Paris, 20 sols, et 10 sols en plus pour les chevaux de renfort aux montées des Carmélites et du Chemin-Neuf. — (M. STEYERT, III, p. 364.)

Digitized by Google

« santé, d'un heureux caractère et d'une conduite toujours « soutenue. Son émulation luy a donné sur ses condisciples « une supériorité qui le fait passer de la classe de cinquième « dans celle de troisième. Il annonce des dispositions pour « l'allemand, pour les mathématiques et les exercices du « corps. A Juilly, ce 30 octobre 1730. »

« Petit prince » en septembre 1732, Pierre Gaultier quittait le collège le 4 septembre 1733, après sa rhétorique. Officier d'infanterie, marquis de Pusignan et seigneur de Cherva après la mort de son père, il épousait Blanche-Anne-Marie de Rivérieulx de Varax, puis se faisait nommer contrôleur des guerres aux gendarmes de la garde du roi.

Le 3 octobre 1728, était entré le fils d'un marchand bourgeois de Lyon, qui devait être, lui aussi, élevé à l'échevinage.

Roch-Dominique Birouste (1), âgé de 15 ans, était admis en quatrième, sous le P. Jérôme-Marie Giraud, dont le frère Jean-Baptiste, professeur de rhétorique à Juilly, de 1730 à 1731, traduisit en latin les fables de La Fontaine. « Comme tu continues à nous réjouir par ton travail, lui « écrit sa mère, je prie le Rév. Père Supérieur de contenter « tes moindres désirs. » Et, de fait, on accorde tout : 6 livres par mois de menus plaisirs, 12 livres d'extraordinaire par quartier, 24 livres pour étrennes en janvier, et, le 26 juillet 1730, un voyage en Normandie pour « visiter « Messieurs Béhic (2), ses cousins, lesquels habitent Rouen, « dans la rue aux Ours. »

---

(1) Roch-Dominique Birouste, fils de Dominique, marchand bourgeois de Lyon, échevin en 1733 et 1734, et de Marguerite de Quinson, baptisé à Saint-Nizier le 27 septembre 1713. Le correspondant parisien était une dame Baïard, laquelle habitait « au cloistre Sainte-Oportune. »

Voir : M. DE VARAX, *loc. cit.*

(2) Les deux fils Béhic, élevés à Juilly, de 1719 à 1723. On frêta à

Digitized by Google

Sorti après sa rhétorique, le 23 août 1732, Roch-Dominique entra, l'année suivante, au noviciat des chanoines réguliers de Saint-Antoine, où il fit profession en 1742.

Satisfait d'un résultat qui avait dépassé son attente, « M. Birouste promit d'envoyer ses trois autres garçons (1) « à mesure que leur âge et leurs forces permettraient une « aussi longue absence. » Et, pour montrer que sa promesse n'était pas vaine, dès la Saint-Martin suivante, il amenait lui-même son second fils, « pour lequel il réclamait toutes « sortes d'indulgence. Longtemps malade, peu doué, l'enfant, « malgré ses 18 ans, recommençait en la sixième. » Sorti également après sa rhétorique, « car Monsieur son père « n'admettait pas les autres classes, qui diminuent la vie et « sont le plus souvent inutiles (2) », *Jacques-Reymond* devenait, en 1748, recteur de l'Hôtel-Dieu, épousait demoiselle Angélique Pullignieux, s'installait à Lyon sur la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin et faisait l'acquisition, le 21 septembre 1769, du fief de Tourvéon, situé au territoire de la Tourvéonnière, paroisses de Collonges et Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Dammartin une chaise qu'il fallut payer 27 livres 10 sols pour les 25 jours. Au départ, l'essieu se rompit. On le fit changer au Mesnil, chez le charron Merland (15 livres).

(1) *Jacques-Reymond,* baptisé à Saint-Nizier, le 23 septembre 1714, *Etienne-Blaise*, baptisé au même lieu, le 4 février 1724, et *Louis-François*, dont le lieu de naissance n'a pu être retrouvé jusqu'ici. Ils avaient deux sœurs : *Benoîte*, mariée en 1738 à Anthelme-Joachim Passerat de la Chapelle, conseiller d'honneur en la cour des Monnaies, et *Marguerite*, mariée en 1742 à Pierre-Terrasse d'Yvours, trésorier de France.

(2) C'est le second exemple de réclamation contre la durée trop longue des études classiques. M. Birouste ne voulait donc ni philosophie, ni mathématiques. Il exigeait, par contre, les leçons de danse, d'écriture et de dessin.

Digitized by Google

Quant à *Etienne Blaise*, « les régents n'en venaient pas « à bout, tant il était remuant et impétueux (1) ». Aussi, lorsque le maréchal Victor d'Estrées, « pour remercier de « l'accueil qui lui était ménagé depuis deux ans, offrit à « nos Messieurs une gabarotte nantaise, gréée et mâtée, « tous, d'un commun accord, proclamèrent commandant « du bord Louis-Philippe de Rigaud », le futur amiral de Vaudreuil, « et *capitaine de débarquement* Etienne-Blaise « Birouste de Mercuire. »

Vingt-deux ans plus tard, au début de la guerre contre la Prusse, le régiment du Boulonnais avait été désigné pour surveiller les côtes vers Saint-Mâlo. La précaution n'était pas inutile. Un corps considérable de troupes britanniques, débarqué à Saint-Lunaire, le 4 septembre 1758, s'était emparé de Saint-Cast (2), et s'y était rapidement entouré de retranchements. Le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, réunit tout ce qu'il trouve sous sa main de troupes disponibles ; mais il n'ose attaquer avec aussi peu de monde. Boulonnais, conduit par son colonel, La Tour d'Auvergne, engage l'action, entre dans les fortifications malgré la mousqueterie et le canon de la flotte embossée à bonne portée, et force les Anglais à battre en retraite vers le rivage. En ce moment, un capitaine de grenadiers (3), entraînant son

(1) Il faisait grande consommation de portefeuilles. Il eut la rougeole avec son frère en octobre 1735, et la tête deux fois rasée (60 sols), en avril et mai 1737. Entré le 22 septembre 1733, Etienne se retirait le 20 octobre 1739, après sa rhétorique.

(2) SUZANNE : *Histoire de l'ancienne infanterie française*. Paris, Corréard, 1853, t. VII, p. 96. — *Dictionnaire historique des sièges et batailles*. Paris, Vincent, 1771, t. III, p. 332,

(3) Entré au régiment de Boulonnais-infanterie en 1740, Etienne Birouste était capitaine dès le 11 novembre 1746.

Digitized by Google

bataillon formé cependant de nouvelles levées, harcèle la gauche ennemie, la pousse dans la mer, y pénètre jusqu'à la ceinture, et pendant toute la durée du rembarquement lutte corps à corps avec des hommes au désespoir. Le carnage fut affreux : deux cents Anglais furent tués ou noyés, un pareil nombre qui ne put regagner les vaisseaux, et qui cherchait son salut en grimpant à travers les rochers, fut pris après la bataille. Le capitaine de grenadiers, qui s'était ainsi battu dans l'eau et sous les boulets de la flotte, n'était autre que le petit « capitaine de débarquement » en la gabarotte julliacienne. Un mois après, le 31 octobre 1758, il recevait la croix de Saint-Louis. Etienne-Blaise vivait encore au moment de son testament, le 27 juillet 1769.

Le plus jeune, *Louis-François* ne fit que passer au collège. Entré le 22 avril 1738, il partait avec Etienne, le 20 octobre 1739, pour cause de santé. Il dut mourir jeune ; aussi son existence était-elle inconnue de M. de Varax. Cependant, les quatre frères sont nommés dans le testament de leur père, du 23 mars 1728 (1).

Lorsque le calme se fut rétabli après les jours sanglants de 1793, et que les élèves revinrent nombreux en l'ancienne Académie royale, se présentèrent deux nouveaux Birouste, *Auguste* et *Edouard*. Le père, rentier, habitait au n° 358 de la rue Basse du Rempart, à Paris. Ces deux enfants, assez insignifiants d'ailleurs, devaient appartenir à la même famille, une branche s'étant fixée dans la capitale d'assez bonne heure.

Le 16 août 1803, nos deux Birouste suivaient leurs camarades jusqu'au chef-lieu de canton. Il s'agissait d'aller saluer

(1) Nous devons cette communication à M. William Poidebard.

Digitized by Google

Bonaparte. Je copie ce curieux récit d'un chroniqueur contemporain (1).

« Le premier consul a trouvé en arrivant à Dammartin « ce qu'il est le plus flatté de rencontrer sur son passage, « la joie franche et sûre. Les habitants des campagnes des « environs s'étaient rendus en foule dans la ville. Des « apprêts simples, faits à la hâte, mais ingénieux, frap- « paient les regards; l'inscription était courte : *Viro*. Le « discours du maire, le citoyen Lavollée n'a pas été long. « Citoyen premier consul, les habitants d'une antique cité « que vous venez de visiter, disaient à Henri le Grand : « Nous vous offrons nos cœurs et nos vins. Et nous aussi, « vous disent mes concitoyens, nous offrons à Bonaparte « ce que nous avons de mieux, nos blés et nos cœurs. »

« Le maire avait à côté de lui un vénérable octogénaire, « qui portait une gerbe de blé avec cette légende : « Tu « nous protèges, et nos moissons prospèrent. » Un capitaine « d'invalides, sous les armes, avait mis au haut de son fusil « cette inscription : « Pour battre les Anglais, il n'est plus « d'invalides. » Les instituteurs et les élèves de Juilly, et « à leur tête le citoyen Lombois, ancien supérieur de l'Ecole « militaire d'Effiat, ont rendu leurs hommages au Consul. « Ce vénérable Nestor lui a adressé ce peu de mots : « Les « instituteurs de Desaix, de Casabianca et de Muyron (2) « viennent vous présenter ceux qui les remplaceront. »

---

(1) *Journal de Paris*, N° du mercredi 29 thermidor an XI (17 août 1803).

(2) *Louis-Charles-Antoine Desaix*, élève de l'Ecole militaire d'Effiat de 1776 à 1782, tué à Marengo.

Louis Casabianca, élève du collège de Toulon, capitaine du vaisseau l'*Orient*, mort avec son fils à la bataille d'Aboukir, le 1er août 1795.

Jean-Baptiste Muiron, élève de Juilly de 1782 à 1787, sauva la vie au

Digitized by Google

« Le Consul a donné aussi audience aux écoliers (1), « dont l'hommage n'a pas été moins laconique. Il leur a « témoigné toute sorte de bontés; il leur a annoncé pour « un autre moment sa visite à Juilly.

« Cependant la foule faisait retentir l'air des cris : « Vive « Bonaparte! » de si bon cœur, que le Consul n'a pu « s'empêcher de répondre par « Vive Dammartin ! » Il a « ordonné qu'on allât au petit pas jusqu'à une pyramide « où le sous-préfet de Meaux l'attendait pour lui dire son « compliment. Il a remarqué cette pyramide; c'était une « fontaine artificielle. Le maire lui a observé qu'un ordre, « un mot de sa part pouvait la transformer en fontaine « naturelle et combler les vœux des habitants. Le Consul « sourit à cette idée et à cette demande ingénieuse. Il a « laissé par l'expression de sa sensibilité l'ivresse dans tous « les cœurs. Il est sorti de la ville au petit pas, accompagné « longtemps par les acclamations de la foule enchantée. »

Mais les Birouste nous ont entraîné trop loin ; revenons à trois quarts de siècle en arrière, et passons en Forez.

A cette date, l'arquebuserie stéphanoise était dans son plus grand éclat, et la richesse de son ornementation la faisait rechercher de préférence aux produits étrangers les plus achevés. Ses fusils et ses armes blanches pénétraient jusque dans les contrées les plus lointaines grâce à l'habileté, à la haute science commerciale d'un entrepreneur de la manufacture royale. Maître armurier du régent, fournisseur

---

général Bonaparte au passage du Pont d'Arcole, le 15 novembre 1796. A la veille de partir pour Sainte-Hélène, Napoléon eut l'idée de renoncer à son titre et à son nom pour prendre ceux de colonel Muiron comme l'emblème du plus noble dévouement.

(1) Edouard Birouste portait un bouquet. On lui avait fourni des gants et un chapeau neufs.

Digitized by Google

de la Compagnie des Indes et de l'Académie julliacienne, Pierre-François Girard voulait procurer à son fils « l'éduca- « tion soignée des plus grands seigneurs, prétendant ne rien « négliger en cet endroit. » *Jean-Louis Girard* (1) entrait en seconde, le 3 mai 1729. Malheureusement, « il ne put « donner la mesure de ce dont il était en réalité capable, « à cause d'une fièvre continue, qui ne l'a pas quitté. » Rentré à Saint-Etienne, le 3 mai 1731, Jean Girard achetait aux Perrin, la terre de Roche-la-Molière (25 janvier 1745), et mourait peu après, le 9 août 1746, à Lorient, sur la paroisse de Saint-Louis.

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous trouvons à cette époque, deux enfants portant un nom justement célèbre dans le monde des arts. M. Coussetout (2), sculpteur du roi, le 6 octobre 1729, avait amené en l'Académie son fils aîné, Guillaume, âgé de 15 ans. « Il le voulait « rendre un jour l'héritier de son talent et de sa charge. « Mais, avant de lui former la main, il demandait aux « oratoriens d'accroître son intelligence et d'embellir son « imagination. » Cependant, tout en suivant ses classes où

(1) Voir M. STEYERT : *Armorial.* — DESCREUX : *Notices biographiques stéphanoises.* Saint-Etienne, 1868, in-4°, p. 171 et suiv. — *Fiefs du Forez*, p. 223.

Les Girard, par le mariage de Marie, sœur de Jean-Louis avec Antoine Chapuis, en 1753, se fondirent dans la famille Chapuis de Maubou.

(2) Nous respectons l'orthographe de nos registres. M. Coussetout, sculpteur du roi au Luxembourg, habitait place du Vieux Louvre, à Paris.

Voir : D'ARGENVILLE : *Vies des architectes et des sculpteurs*, Paris, 1787. — NAGLER : *Neues Allgem. Künstler-Lexicon.* — BARBEY DE JOUY : *Description des sculptures modernes du musée du Louvre.* — HERLUISON : *Actes d'état civil d'artistes français.* Orléans, 1873.

Digitized by Google

« il ne fit du reste que médiocre figure (1), *Guillaume* « *Coussetout* « se formait la main par des leçons de des- « sin (2), de moulage et d'écriture, que son père contrô- « lait lui-même en ses fréquentes visites céans. » Sur « demande expresse, l'enfant sortait le 23 août 1734 pour « aller concourir », et ne rentrait que le 10 janvier suivant « avec de justes espérances. »

En réalité, n'ayant encore que dix-neuf ans, il avait remporté le premier prix de Rome, sur un bas-relief représentant *Rébecca* et *Eliézer*. Il fut reçu académicien le 28 juillet 1742 (3); son morceau de réception, *Vulcain attendant les ordres de Vénus pour forger les armes d'Enée*, est aujourd'hui au Louvre.

Nous ne voulons pas entreprendre l'énumération de ses œuvres, qu'on trouvera amplement détaillée dans les ouvrages spéciaux, signalés au bas de la page précédente. Guillaume Coustou avait, sans doute, reçu de la nature des dons aussi précieux que tous les artistes de sa famille. Mais il se contenta trop facilement d'être la pâle copie de ses maitres, de suivre les routes déjà frayées. Alors, il est vrai, les traditions du grand siècle touchaient à leur fin ; on ne songeait qu'aux plaisirs ; et si l'on découvrait encore quelque

(1) En février 1735, Guillaume occupe un rôle dans la pièce du carnaval. En juillet, on le conduit à Meaux pour limer, nettoyer ses dents et lui en arracher deux (6 livres, 5 sols).

(2) Le maître de dessin était alors le sieur Jean-Baptiste Payn.

(3) Sorti de Juilly en avril 1735, Coustou devint adjoint à professeur en 1743, professeur en 1746, adjoint à recteur en 1765, recteur en 1770, trésorier en 1774, il était de plus conservateur des sculptures du Louvre depuis 1764. Son portrait, peint par Drouais fils, est conservé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. C'est Coustou qui exécuta, par ordre du Consulat, le buste de l'abbé Terray, sorti de Juilly un an après l'entrée de notre artiste.

Digitized by Google

sympathie pour les arts, c'était chez un prince étranger, un Frédéric de Prusse, qui rattachait à son nom toutes les gloires délaissées, essayait de secouer l'assoupissement général (1). Dans un temps de progrès, où la jalousie et l'émulation empêchent la jeunesse de dormir, Coustou aurait pu mériter le nom de grand statuaire. Mais il lui aurait fallu être plus laborieux. On ne lui conteste pas l'invention de ses ouvrages. Quant à l'exécution, on le sait, il se reposait sur des ouvriers habiles, que le défaut de fortune obligeait à lui vendre leurs talents, peut-être supérieurs au sien.

Au moment d'une grave maladie, M. d'Angivilliers lui apporta le cordon de St-Michel, et l'empereur Joseph II vint lui faire une visite. Ces attentions semblèrent lui rendre la santé pendant quelque temps; mais enfin il succomba à l'âge de 61 ans, le 13 juillet 1777.

Un frère plus jeune, *Charles-Pierre* (2), entré le 2 octobre 1731, « parcourait toutes ses classes en meilleure convenance. » Sorti après sa philosophie, le 21 octobre 1737, il suivait à Paris les cours de droit, et devenait avocat au Parlement.

Guillaume Coustou « avec nos regrets avait pris en irritable dilection » un petit compatriote de onze ans, « à la figure trop captivante », qu'on appelait, en estropiant sans doute son prénom, « Monsieur l'abbé Ninique. » Celui-ci portait, en effet, le complet de drap noir pagnon, la veste

(1) M. Lassore, dans l'*Enc. des G. du M.*

(2) Guillaume Coustou, père, né à Lyon. le 1er mai 1677, avait épousé Geneviève-Julie Morel, dont il eut : Guillaume, né à Paris, le 20 mars 1716, mort sans alliance, et Charles-Pierre baptisé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 28 janvier 1721.

Digitized by Google

d'étamine et le collet, et selon nos registres, « appartenait « aux plus considérables de nos amis à Lyon. »

Dominique Perrichon (1) était entré le 23 septembre 1733. Dès l'année suivante, l'éloge était sans réserve : « il est « avant tous les autres par l'intelligence, le zèle et la pureté « des mœurs. » Aussi « ce fut par consentement et joie « unanimes qu'il reçut permission, en la grande semaine « d'avril 1736, d'aller à Meaux pour solliciter la tonsure « auprès du cardinal de Bissy. » L'Econome lui avait acheté une soutane et sa culotte (127 livres 14 sols), un surplis en batiste (25 livres 10 sols), un bonnet quarré (3 livres 10 sols), une ceinture de soie (4 livres 8 sols) et un cierge (7 livres 10 sols). De ce jour, « Ninique » quittait la salle commune, vivait en chambre particulière, et, curieux détail, se procurait une tabatière (14 sols). A chaque instant, il recevait des gratifications pour ses premières places, et même, le 23 août 1737, 6 livres « pour une poésie sur la grâce », que nous n'avons pu retrouver.

On le voyait, le 29 août 1734, « tout habillé de soie « rose, avec pour 26 livres de rubans et falbalas lilas » jouer en la pastorale offerte à Mgr le duc de Chartres (2).

---

(1) Dominique Perrichon, baptisé le 2 mars 1722, était fils d'André Perrichon, chevalier de l'ordre du roi, secrétaire de la ville de Lyon, garde du scel au consulat, à la conservation et à la police de la dite ville, et d'Agathe Estienne. Camille-Louis avait été baptisé à Saint-Pierre et Saint-Saturnin le 27 juillet 1717, Jacques-André le 22 août 1718. Le correspondant parisien était un M. Colabo, banquier, rue Vivienne.

Voir : DERIARD, REV. DU MESNIL : *Arm. de l'Ain.*

(2) Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, alors âgé de 9 ans, mort lieutenant-général le 18 nov. 1785. On fit venir des musiciens de Meaux qu'on paya seulement 2 livres 15 sols, « selon le convenu. » Ils étaient cependant au nombre de 15, et jouaient de « très jolies fan- « fares. »

Digitized by Google

On représentait *la Joie des bergers de Thessalie à l'arrivée de Thalie à la cour d'Apollon.* « Pour remplir le rôle de cette Muse, pouvait-on mieux choisir ? »

Le 28 juillet 1738, Dominique quittait le collège « après « sa rhétorique brillamment régentée par le P. Louis « Guidy », et gagnait à cheval le village de Gressy, où l'attendait son père. Rentré à Lyon, l'abbé Perrichon devenait chanoine-chamarier de Saint-Paul et un bibliophile célèbre. Le catalogue de ses collections fut imprimé en 1791, et ses collections vendues en 1792 au libraire Bret, lequel fut guillotiné après le siège.

Dominique n'était pas le seul de sa famille à l'Académie royale. *Camille-Louis*, son frère aîné, était venu, le 18 septembre 1734, achever ses études. « Au mois de février, il « essayait la défense d'une première thèse, dite sabatine », et le 22 août suivant soutenait la thèse générale (1), gravée par Cars fils, avec superbe dédicace à Pierre-François Coq, duc de Villerai (2), que sa *Réponse aux lettres philosophiques de M. Voltaire*, parue cette même année, avait mis quelque peu en évidence. Camille-Louis partait le 18 septembre pour la Normandie (3) avec le duc, son patron. Rentré

(1) Voir le *Catalogue des sujets de thèses formant le fonds général de M. Cars.* Paris, 1771, in-8°.

L'impression de la pastorale dédiée au duc de Chartres revint à 42 livres, celle de la thèse sabatine à 14 livres, celle de la thèse générale à 314 livres 10 sol.

Le 8 août 1735, donné 2 livres 10 sols à Camille-Louis pour un voyage qu'il fit à Paris afin d'inviter M. de Villerai à sa thèse. — A cette époque une partie de ces thèses était achetée chez un autre graveur appelé Huquet.

(2) Coq de Villerai, né à Rouen, mort à Caen en 1778.

(3) Pour le louage de 2 chevaux à Paris, 10 livres 10 sols, donné 9 livres pour la route et 98 livres 16 sols pour le voyage du retour en diligence.

Digitized by Google

auprès des siens, il épousait une demoiselle Marie Raymond. Il était, à cette date, qualifié seigneur de la comté de Châtillon-en-Dombes.

M. Perrichon avait également envoyé à Juilly, le 2 août 1732, son deuxième fils, *Jacques-André*. Malheureusement, « l'enfant déclarait qu'il ne voulait pas étudier, pas plus « chez les Oratoriens que chez les Jésuites », et, pour ne « laisser aucun doute, » se sauvait le 2 septembre, au ma- « tin. » Une nouvelle tentative eût été inutile. M. Perrichon laissa son fils partir comme volontaire au régiment d'Auvergne-infanterie. Lieutenant du 28 décembre 1733, capitaine le 30 novembre 1739, major le 7 mai 1753, commandant de bataillon le 8 juillet 1757, lieutenant-colonel le 7 mars 1761, Jacques-André se retirait en 1762, chevalier de Saint-Louis et pourvu d'une pension de 1,000 livres. Il épousait le 20 janvier 1766 Marguerite Estival (1), et mourait à Belleville, en Beaujolais, le 7 février 1791. « C'est « un officier de grand courage, écrivait en 1760 le maré- « chal inspecteur, mais il n'a pas d'instruction. » — « Jacques n'avait pas voulu étudier. »

Il devait suivre également la carrière militaire, mais sans mériter le même reproche d'ignorance, cet « *Estienne-Fran- « çois de Prohengues-Plantigny* (2), entré céans, le 12 juin « 1734, admis en troisième. » Deux mois après, le 29 août,

(1) Fille de Joseph Estival, marchand-bourgeois de Lyon, et de Marie-Anne de Fontenelle-d'Amassin.

(2) Etienne-François, fils de Gabriel, chevalier, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, seigneur de Plantigny, en Beaujolais, et de Madeleine Saulnier, mariés à Saint-Paul, le 17 février 1718, avait été baptisé dans la même paroisse le 4 janvier 1721, étant né de hier.

Il eut deux sœurs : Catherine, baptisée le 9 février 1719, Françoise Jacqueline née et ondoyée le 23 avril 1726, baptisée le 13 juillet 1727.

Digitized by Google

« à l'occasion de la présence de Mgr le duc de Chartres, « suivi des officiers de son régiment », furent données dans le parc et les bois voisins des chasses, qui durèrent deux jours, et dont un artiste inconnu (1) a essayé de perpétuer le souvenir. « Tous les meilleurs de nos Messieurs y furent « admis. » Etienne se trouva au nombre des heureux (2). Mais, « son cheval l'ayant emporté au travers d'un fourré « épais », il rentra, le soir, la main absolument déchirée. Sorti le 12 septembre 1735, il devint capitaine d'infanterie valone de Bruxelles au service de Sa Majesté Catholique.

La sœur d'Etienne porta à son mari, Louis-Henri de Ferrus, le fief de Plantigny, aujourd'hui propriété de M. Louis de Cotton, leur descendant.

E. BONNARDET.

(A suivre.)

---

(1) Nous n'avons pu retrouver le nom de l'artiste. Le 12 mai 1735, on acheta chez Corré, marchand broyeur de couleurs à Paris, 19 livres d'huile de noix, 15 livres 4 sols; un demi setier de vernis de Venise, 45 sols; 12 livrets d'un quarteron de feuilles d'or, 36 livres; et des couleurs et pinceaux pour 47 livres. L'artiste brossa six toiles. Deux sont perdues. Les quatre autres ornent le réfectoire des étrangers, une des plus belles salles du collège.

(2) On voyait encore parmi eux Martial de Verthamont, mort président au Parlement de Bordeaux, son frère, Jean-Baptiste, tué à Rosbach le 5 novembre 1757, et Philippe de Sainte-Foy, marquis d'Arcq, mestre de camp de cavalerie, petit-fils de Louis XIV, mort en exil à Tulle en 1779.

« Un cerf, poursuivi trop vivement, fut perdu. » En juillet 1736, l'Econome inscrit sur son registre; « Donné 1 livre 4 sols à un berger « qui a ramené le cerf perdu jusqu'à Vinante. »

Digitized by Google

LA
VERRERIE DE ROANNE
1744-1758
(suite (1)

XII

21 Septembre 1745-22 Janvier 1746

De par le Roy. *Arrest du Conseil d'Etat du roy, en faveur de la manufacture royale de verrerie à Roanne, qui fait déffenses aux gentilshommes, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employez de quitter le service de ladite manufacture, et à tous maîtres de verrerie et autres personnes de les recevoir à leur service, à peine de trois mille livres d'amende et d'être procédé extraordinairement, tant contre ceux qui auront déserté ladite verrerie que contre ceux qui les auront subornés.*

Du vingt-un septembre mil sept cent quarante-cinq.

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1900.

Digitized by Google

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Sur la requête présentée au roy en son Conseil par François de Bigot, écuyer, sieur de Clerbois et ses associés, entrepreneurs de la verrerie royale de Roanne sur Loire, contenant que, par plusieurs ordonnances, arrêts et règlements du Conseil intervenus sur le fait de la police et administration des manufactures de verrerie du royaume, et notamment par les arrêts des vingt-trois mars mil six cent quatre-vingt-quatorze, douze avril mil sept cent-un, et dix-huit mars mil sept cent treize, il est expressément défendu à tous gentilshommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés auxdites manufactures, sous peine d'amende, même de punition corporelle, de quitter le service des maîtres de verreries pour lesquels ils travaillent, sans un congé par écrit, lequel ils seront tenus de demander deux ans avant leur sortie, et à tous maîtres de verreries et autres de recevoir à leur service, sans un congé par écrit, lesdits gentilshommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés, et, en cas qu'ils les eussent reçu sans les connoître ou autrement, qu'ils seront tenus de les rendre à peine de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans solidairement et de tous dépens, dommages, intérêts, même d'être procédé extraordinairement, tant contre lesdits ouvriers, que contre ceux qui les auroient subornés, ces mêmes défenses ont été renouvellées en faveur de la manufacture de verrerie de Sèvre par deux autres arrêts du Conseil des dix-neuf mai mil sept cent trente-trois, et trois juillet mil sept cent quarante-quatre, dont le dernier ordonne même qu'en cas que le nommé Broc soit convaincu d'avoir déserté et abandonné nuitamment ladite verrerie, il sera puni suivant la rigueur de l'arrêt du dix-neuf mai mil sept cent trente-trois. Des

Digitized by Google

défenses aussi sévères ont pour motifs les désordres qui s'introduiroient dans ces sortes de manufactures, et le préjudice infini qui en résulteroit pour les entrepreneurs, si les ouvriers avoient la liberté de quitter les verreries toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos, attendu que les travaux desdites manufactures et surtout celui vulgairement appellé la réveillée, qui dure depuis qu'on a mis le feu à un fourneau neuf jusques à ce qu'il ne soit plus en état de servir, demandent une telle assiduité dans les gens employés à ces sortes de travaux, que la moindre discontinuation fait tomber le four, et cause par là aux maîtres des pertes très considérables; les suplians ayant établi à Roanne une manufacture de verrerie, en conséquence du privilége qu'il a plû à Sa Majesté de leur accorder par arrêt du Conseil d'Etat du vingt-neuf octobre mil sept cent quarante-trois, et lettres patentes expédiées sur icelui le onze février mil sept cent quarante-quatre, ils ont apporté toute leur attention pour rendre cette manufacture florissante et utile au public; mais malgré tous leurs soins, ils ont la douleur de la voir à la veille de périr et de tomber dans sa naissance par la défection des ouvriers qui, par légèreté, ou par malice, et au mépris des règlemens s'échapent de nuit et abandonnent la manufacture souvent dans le temps où leur travail est le plus nécessaire, ainsi qu'il est arrivé il y a quelque temps à un nommé Caffel, ce qui a causé et cause journellement aux suplians une perte considérable et ce qui entraineroit infailliblement la perte de cette manufacture s'il ne plaisoit à Sa Majesté de remédier à cet abus en renouvellant en faveur de ladite manufacture les mêmes défenses qui ont été si souvent réitérées pour les autres verreries du royaume. Requéroient à ces causes les suplians qu'il plût à Sa Majesté sur ce leur pourvoir. Vu ladite requête et les pièces justi-

Digitized by Google

ficatives d'icelle ci-dessus énoncées et y attachées, ensemble l'avis du sieur Pallu, intendant et commissaire départi en la Généralité de Lyon, et celui des députés au Bureau du commerce, ouï le rapport du sieur Orry, conseiller d'état et ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances, le Roy, en son Conseil, a ordonné et ordonne que lesdits arrêts et réglemens des vingt-trois mars mil six cent quatre-vingt-quatorze, douze avril mil sept cent un, dix-huitième mars mil sept cent treize, dix-neuf mai mil sept cent trente-trois, et troisième juillet mil sept cent quarante-quatre, seront exécutés suivant leur forme et teneur, et en conséquence fait Sa Majesté trés expresses inhibitions et défenses à tous gentilshommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés en la manufacture de verrerie de Roanne, sous peine d'amende, même de punition corporelle de quitter leur service sans un congé par écrit de l'un des entrepreneurs de ladite manufacture, lequel ils seront tenus de demander deux ans avant leur sortie, leur faisant Sa Majesté défenses de s'éloigner de plus d'une lieuë sans un congé par écrit du directeur ou caissier de ladite manufacture; fait pareillement Sa Majesté défenses à tous maîtres de verreries et autres de recevoir à leur service, sans un congé par écrit de l'un desdits entrepreneurs, lesdits gentilshommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés en ladite manufacture, et, au cas qu'ils les eussent reçus, ordonne qu'ils seront tenus de les rendre à la première réquisition, à peine de trois mille livres d'amende et de tous dépens, dommages-intérêts, même d'être procédé extraordinairement tant contre ceux qui auront déserté ladite verrerie, que contre ceux qui les auront subornés et fait déserter. Enjoint Sa Majesté au sieur Intendant et commissaire départi en la Généralité de Lyon,

Digitized by Google

de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lui attribuant à cet effet toute cour et jurisdiction, icelle interdisant à ses autres cours et juges, et sera le présent arrêt lu, publié et affiché en ladite manufacture de Roanne, et partout ailleurs où besoin sera, et exécuté nonobstant opositions ou autres empêchemens quelconques pour lesquels ne sera diféré. Fait au Conseil d'état du roy tenu à Versailles le vingt-unième jour du mois de septembre mil sept cent quarante-cinq.

Collationné, signé, DEVOUGNY.

Bertrand René Pallu, chevalier, conseiller du Roy, en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, intendant de justice, police et finances de la ville et généralité de Lyon, veu l'arrêt du Conseil d'état ci-dessus :

Nous ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur, et à cet effet lû, publié et affiché partout où besoin sera dans toute l'étenduë de notre département, à ce que nul n'en ignore. Fait à Lyon, ce 22 janvier 1746.

Signé, PALLU.

Par Monseigneur, LE CAMUS.

A Lyon, de l'Imprimerie de P. Valfray fils, imprimeur ord. du Roy 1746. — *(Affiche. — Archives du Rhône, C. 14).*

XIII

A Roanne, ce 1er May 1747.

Monseigneur,

Il est bien difficile qu'un établissement subsiste quand l'aliénation se met dans les esprits de ceux qui l'ont formé.

Digitized by Google

Rien ne manqueroit à celuy de la verrerie de Roanne du côté de la scituation du lieu qui ne peut être plus favorable pour le transport des marchandises par la Loire, ny du côté des matières qui sont parfaites, suivant le raport unanime des ouvriers. Si cette manufacture souffre une décadence qui fait envisager une chute prochaine, ce n'est point la faute de ceux qui ont fait les fonds, ils ne sont que trop malheureux de les avoir fait pour des gens qui ont mis le trouble et la division dans une société qui devoit rouler sur leur expérience et leur travail. Le sieur Bigot de Clairbois, homme dit-on mal famé et au nom duquel est accordé le privilège, a depuis longtemps projeté la chutte de cet établissement dans la vue, sans doute, d'en former un nouveau avec des gens complices de son complot; il n'est point de mauvais procédés qu'il n'ait mis en usage pour ruiner de jeunes gens qui ont trop compté sur son expérience et trop peu étudié son caracthère avant de prendre avec luy des engagements; les pots pour la cuite des matières qui sont la baze de cet établissement ont été faits de sa main, d'une terre prise à Ambert qui y est parfaitement propre. Les premiers ont duré pendant trante jours et plus, avant les projets de ce gentilhomme, mais, depuis son mauvais dessein, ils n'ont soutenu les cuites que trois ou quatre fois par les matières étrangères qu'il avoit la malice d'introduire dans la paste pour les faire casser. Voilà au vrai ce qui a donné lieu au dérangement de cette manufacture qui seroit bonne et fructueuse si le travail se faisoit sans fraude ny prévarication. Les jeunes gens qui ont vu leurs fonds consumés se sont pourvus devant vous et au Conseil pour faire exclure de leur société ce Clairbois et je crois que c'est le mellieur party qu'ils ayent pu prendre, mais en attendant la décision ils se sont

Digitized by Google

divisés. Le sieur Sénéchal est, je crois, à Lyon et le sieur Pigal à Paris ; ils ont contracté icy quelques dettes qui font tenir contre eux des discours désagréables. Les travaux ont cessé à cette verrerie et les saisies ont succédé à cette cessation. Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ay pu aprendre sur cet article. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HUE.

(*Archives du Rhône, C. 14.*)

XIV

A Paris, 30 Juillet 1747.

Monsieur,

Après avoir en vain proposé au sieur Clerbois, avec qui nous avons eu le malheur de nous associer, en mettant sous son nom le privilège de notre verrerie, des conditions encore trop bonnes et qu'il a rejetté avec la fierté qu'inspireroit à peine une cause meilleure que la sienne, nous avons pris enfin la voie supérieure n'en ayant plus d'autre à présent à employer, vis-à-vis d'un homme de son espèce. Le mémoire que nous avons présenté vous sera renvoyé au premier jour, s'il ne l'est déjà. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien y aporter toute l'attention qu'il mérite, et, permettre que nous nous flattions, sur vos lumières et votre équité, de la justice, que j'ose dire, qui nous est duë.

Outre qu'il est prouvé que les desseins de cet homme n'ont jamais tendus qu'à nous faire culbuter, parcequ'il avoit ses vuës, il ne l'est que trop qu'il est l'auteur de

Digitized by Google

toutes les pertes que nous avons essuyées, et qu'avec un sujet tel que luy, nous aurions mis le centuple de l'argent que nous avons consommé dans cette affaire et qui monte haut, que nous n'aurions pas mieux réussis. Sa vie n'est qu'un tissu de déshonneur et de crimes, et il a pris soin de l'embellir de traits si remarquables qu'il est devenu un homme fort au-dessus de la calomnie. Il n'en est point tout à fait de même de nous, qui n'ayant pas les mêmes talens, nous sommes mille fois trouvés en butte à tout ce qu'il a plu à luy et à sa femme d'imaginer de plus affreux, ou contre l'affaire même, quoyqu'il dut avoir un intérêt différent, ou contre nous. Nous savons qu'une sentence de galères confirmée par arrêt, et un banissement prononcé contre sa femme, toutes pièces que nous joindrons à son procès, n'est pas encore ce qu'il a mérité de plus fort. Que vous dirai-je, Monsieur, pour vous prouver encore mieux l'indignité du s^r de Clerbois? Outre la liste de ses violences que nous avons trop longtems pacifiées, il nous a fourny mille preuves du peu d'élévation de ses sentimens jusques à emporter les serviettes de notre table quand il pouvoit en aprocher. Il est le principe et le premier auteur d'une infinité de misères et de discours aussy pitoyables que désavantageux qu'on a répandu sur notre affaire dans un pays où l'on n'est pas déjà trop charitable pour son prochain, et où l'envie de nuire, à des étrangers surtout, est la première vertu du bas peuple, et peut-être d'une partie de ceux qu'on regarde comme au-dessus; au reste, c'est tout ce que pouvoit faire contre nous personellement le s^r de Clerbois qui, dans nul pays, ne tenant je crois à personne, et par la sienne, n'étant rien moins que digne de quelque égard, n'étoit reçu à Roanne dans aucune maison sans en excepter absolument que celle de M. Tardy père, son conseil et son appuy.

Digitized by Google

Nous nous disposons, Monsieur, à mettre de nouveau dans notre entreprise, tous les fonds suffisans pour luy donner la réputation à laquelle elle parviendra sans doute, quand nous n'aurons plus parmy nous un homme de l'étoffe du sr de Clerbois, contre lequel nous aurions certainement de gros dommages intérêts à prétendre, si ce n'étoit joüer avec luy à qui gagne perd. Nos fonds sont prêts et nous n'attendons que le résultat de nôtre mémoire pour arranger nos affaires et faire travailler.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LESENESCHAL DE RIVIÈRE.

(Archives du Rhône, C. 14.)

(A suivre)

Digitized by Google

HYMNE A FLORENCE (1)

Ô cloîtres de Florence, arceaux, portes antiques ;
Enceinte merveilleuse où les siècles passés
Se sont épanouis ; décors blonds et mystiques
Que le temps a fondus mais n'a pas effacés ;

Vers vous vont mes pensers, mon esprit et mon âme,
Et mon cœur de poète, ô divine Cité,
S'exalte, s'élargit, se décuple, s'enflamme,
En évoquant ta gloire illustre et ta beauté.

Comme un joyau parant le front de la Toscane,
Tu resplendis sous un déluge de couleurs ;
Tu parles doucement à ton ciel diaphane
Et tu souris parmi des écharpes de fleurs.

(1) Notre distingué collaborateur, M. Pierre de Bouchaud, séjournant en ce moment en Italie, où il prépare de nouvelles études sur l'art de la Renaissance, vient de donner à un journal de Florence, *Il Marzocco*, cette remarquable pièce de poésie, que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs.

Digitized by Google

En tes murs parfumés de jasmins et de roses
L'art éclate, éternel monarque triomphal,
Que ni les durs combats ni les chagrins moroses
N'ont pu renverser de son divin piédestal.

Ton charme est fait de paix, d'élégance et de grâces;
Et ne pouvant chasser de moi ton souvenir,
O Florence, voici qu'à travers les espaces
Mon cœur a pris son vol et veut te revenir.

Places graves, porches profonds des basiliques,
Beaux éphèbes de marbre et, dressés vers les cieux,
Campaniles logeant les cloches angéliques
Qui sèment dans l'éther leurs carillons pieux;

Fontaines, carrefours ennoblis de statues
Aux fins profils, au geste sobre, aux fiers regards;
Grands palais où les voix humaines se sont tues;
Salles d'honneur; vieux murs tapissés de brocarts;

Et vous, peuple troublant des rêveuses Madones
Écloses sous les doigts des doux Botticellis;
Vierges au front orné de stellaires couronnes;
Saintes au corps perdu dans la robe à longs plis;

Belles Dames qui sur les fragiles verrières,
Mettez vos galbes fins et vos jolis atours,
Dont les tailles, du haut gorgerin prisonnières,
Aux mains des amoureux s'abandonnent toujours;

Parfums du soir, parfums des nuits, parfums de l'aube
Qui suspendez dans l'air vos grappes de senteurs;
Lumières; horizons que jamais ne dérobe
Le réseau des brouillards tombant du ciel en pleurs;

Digitized by Google

Joie idéale et pure ; extase comme en rêve
Le voyageur songeant aux pays enchantés ;
Joie adorable, et jours légers coulant sans trêve,
Tissus d'enthousiasme et de félicités ;

Palombes accrochant de vivantes guirlandes
Aux dômes, aux palais, aux arbres, aux maisons ;
Boboli, frais jardins embaumés de lavandes ;
Cimetière tranquille en face des grands monts ;

Et dans le clair lointain Fiesole qui repose
Au sein d'une harmonie exquise de couleurs,
Tandis qu'aux champs si verts qu'un fleuve lent arrose
Une amoureuse brise éparpille les fleurs ;

Oliviers remplissant les fonds bleus des ravines
D'une ombre grise où court comme un frisson d'argent ;
Fuites à l'infini des montagnes ; divines
Solitudes ; Douceurs ; Toscane au front changeant :

Vous avez pris mes sens, mes pensers et ma vie ;
Vous avez fait de moi votre chose à jamais.
Comme un fils d'exilé né loin de sa patrie,
Sans vous connaître encor, déjà je vous aimais.

Je suis venu. Vous m'avez dit l'hymne splendide ;
Vous avez entr'ouvert mes yeux à la Beauté ;
Vous avez, exauçant mon vœu, comblé le vide
D'un espoir qui, soudain, devint réalité.

Je suis venu. L'air plus léger s'est fait sourire ;
Le ciel plus pur s'est fait ivresse ; l'horizon
M'a chuchoté des mots si doux qu'on n'en peut dire
Le charme encor plus doux que la jeune saison.

Digitized by Google

Je suis venu: Ton seuil s'ouvrait à moi, Florence.
Tu reçus noblement cet aède lointain
Qui, rempli d'allégresse, était parti de France
Pour t'apporter le lys, la verveine et le thym.

Ah! tu ne trompas point son anxieuse attente,
Ville chère, Oasis de rêve et de beauté;
Tu daignas l'accueillir dans ta bonté touchante
Et lui donner le pain de l'hospitalité.

Tu voulus même un jour le nommer ton poète,
L'enfant qui t'arrivait, ému, les yeux en pleurs,
Et si quelques lauriers auréolent sa tête
C'est à toi qu'il les dut, belle Cité des fleurs!

Par delà le sépulcre il te sera fidèle.
L'inexorable faulx du sombre moissonneur
Ne saurait l'effrayer, car tu rends immortelle
La Lyre qui vibra, Florence, en ton honneur.

Pierre de BOUCHAUD.

Digitized by Google

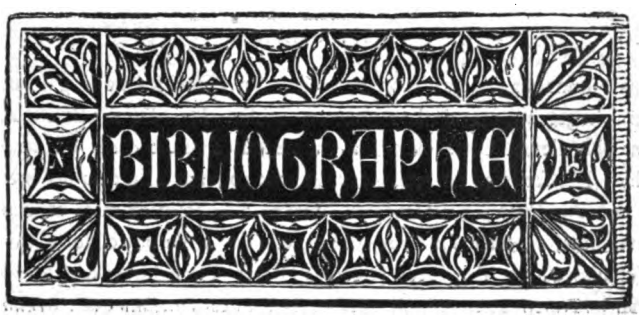

AU DELA DES ALPES : *Notes et impressions*, par A. BLETON, Lyon, A. Storck et Cie, 1900, 1 vol. in-8, *figures*.

Nos lecteurs se souviennent sans doute d'un très intéressant carnet de voyage, publié il y a quelques années, par notre distingué collaborateur M. Bleton, sous le titre *Au delà des Pyrénées*.

Un nouveau volume du même auteur qui vient de voir le jour, est bien le frère de celui-ci. De même que deux aquarelles d'un maître aimé, se faisant pendant, charment la vue du collectionneur et de l'artiste, ces deux volumes, placés côte à côte, réjouiront le bibliophile. Les fidèles de notre cher chroniqueur lyonnais retrouveront dans ce nouveau-né son aimable philosophie, son esprit d'observation si original ; et ceux d'entre eux qui ont fait récemment le voyage d'Italie revivront leurs propres souvenirs.

Gênes, Florence, Sienne, Pise, Rome, Naples, Venise sont les étapes du voyageur, délégué par la Presse lyonnaise au Congrès international des journalistes à Rome, en 1899. Ces villes, les curiosités et les chefs-d'œuvre qu'elles renferment, sont tellement connus que M. Bleton, avec raison, juge superflu d'en faire une description suivie et méthodique. Ce que nous trouvons dans son livre, se sont des impressions sur les hommes et les choses, les menus faits de la route et des réminiscences lyonnaises.

A Florence : « les maisons ont une parenté évidente avec nos mai-

Digitized by Google

sons lyonnaises des XVIe et XVIIe siècles. On y voit même le galetas ou demi-étage, au ras de la toiture en saillie. Mais les rez-de-chaussée sont plus élevés. Cette élévation est surtout sensible dans les anciens palais. Les fenêtres du premier étage sont souvent à huit ou dix mètres du sol. Au-dessous, la façade en bossage est percée de rares et petites ouvertures, éclairant un entre-sol bas, et d'une seule porte, au niveau de la chaussée, les demeures étaient à l'abri d'une surprise et les habitants pouvaient attendre, en sûreté, la fin des batailles qui troublaient les rues.

« Parmi ces palais, il en est dont les noms ont leur écho sur les bords lyonnais : Capponi, Guadegni, Gondi, Ruccelaï et d'autres. Qu'il serait intéressant de rechercher ce que notre caractère doit à ces greffes italiennes et d'étudier quelles mutations ces rameaux étrangers ont subies, transplantés sur notre sol ! »

Et, plus loin, en visitant les musées : « Florence possède une vingtaine de Raphaëls. Dans ce nombre sont treize portraits qui constituent, à mon humble avis, le meilleur de son œuvre. Pourtant, quand on cite ce maître, on ne manque jamais de dire : « Les Vierges de Raphaël ». Eh bien ! je ne crains pas de l'avouer, je n'en ai vu qu'une, non pas que j'aie admirée — elles sont toutes admirables — mais qui m'ait ému ; je parle de la *Vierge du Grand-Duc*, au musée Pitti. Celle-là est un vrai morceau de prince, si par ce terme on entend une de ces choses qui, dans tous les pays du monde, se comptent par unité. Pour les autres, y compris la *Vierge à la chaise*, je m'en tiens au mot de Veuillot : ce sont de charmantes « petites mamans ». Elles valent surtout comme portraits, et cela revient à mon dire que les portraits de Raphaël sont les meilleurs de son œuvre, en tant que toiles de chevalet ».

Rome, Naples, Venise, fournissent à M. Bleton quelques jolies esquisses. Pourtant Venise l'attriste : « C'est une ville en train de mourir. Tous ces palais que frôle ma gondole, en m'emmenant à la gare, sont, nous dit-il, comme des décors qui se décolorent, s'écaillent et s'effritent ; c'est une beauté sur le retour de l'âge ; c'est quelque chose qui, dans vingt ans, n'existera plus. »

Oui, c'est possible... Mais un coucher de soleil derrière le dôme de Saint-Marc, mais la Piazetta, le quai des Esclavons, le charme triste et silencieux de la cité endormie, tant que les monuments vivront, feront le bonheur des rêveurs et des poètes.

Digitized by Google

Novembre s'avance, le brouillard lyonnais nous envahit. Aussi, sans quitter le coin de notre feu, un tour au pays du soleil, *au-delà des Alpes*, sera un heureux passe-temps. Ami lecteur, fais-en ton profit.

Léon GALLE.

L'ENTRÉE DE FRANÇOIS DE ROHAN, archevêque de Lyon, le 14 août 1506, par M. l'abbé REURE, docteur ès lettres. — Lyon, Bernoux, Cumin et Masson, éditeurs, 1900, 1 vol. in-8°.

On n'ignore pas quelle pompe et quelle curiosité nos ancêtres d'ancien régime apportaient aux entrées solennelles des rois, des reines, des gouverneurs, des légats, etc. Aucune dépense n'arrêtait leur sage esprit d'économie ; rien ne fatiguait, pendant d'interminables heures, leur patience enthousiaste, ni la solidité de leurs pieds, ni la sonorité de leur voix. Grâce aux recherches et à l'érudition de M. l'abbé Reure, pour qui nos annales provinciales, chevaleresques, religieuses et littéraires, n'ont à peu près plus de secrets, nous connaîtrons aussi comment nos archevêques étaient accueillis dans leur bonne ville, avec quel apparat de costumes, de bannières, de fanfares, ne le cédant guère à la splendeur des cortèges princiers.

Le savant ecclésiastique de la maison des Chartreux a choisi pour exemple la réception de Mgr François de Rohan, la veille de l'Assomption de l'année 1506. Les archives consulaires et les procès-verbaux du chapitre de Saint-Jean lui ont fourni les principaux traits de son tableau, brossé d'une main aussi habile que sûre et discrète.

Un ingénieux artiste, nous dit-il, Jean Perréal, avait été chargé de la confection du programme et de son exécution : il y réussit à la satisfaction universelle et tout marcha sans fâcheux incident. Le « clou » principal fut, après l'échange des harangues obligatoires, une série d'*ystoires*, moralités rimées à personnages, où vertus cardinales, fidélité, patience, commun peuple s'entraînaient à répéter :

Bien soit venu le bon Pasteur.

Il n'y en eut pas moins de cinq, à la porte Bourgneuf, à l'hôtel du Griffon, sur la place des Changes, dans le quartier du Palais, devant le

Digitized by Google

portail de la cathédrale. Les chanoines me paraissent avoir corrigé dans la représentation de leur allégorie ce que les félicitations officielles avaient eu vraisemblablement de trop hyperbolique : ils firent dire sur le théâtre à la jeune fille déguisée en bergère :

Tant au petit qu'au plus grand sois propice
Sans tondre près la leyne de la peau.

L'archevêque déclara publiquement son contentement et, afin de le témoigner plus à l'aise, il offrit le surlendemain un somptueux banquet dans son palais. Les convives occupaient trois longues tables parallèles et la soirée s'acheva « avec farces et esbatements ».

Cependant il n'a point échappé à la perspicacité philosophique de l'écrivain combien ces splendeurs, cet étalage de banderoles, d'écussons, de devises cachaient mal de réticences, de surveillance mutuelle, d'appréhension de conflits trop probables. Ainsi la politique n'avait-elle pas failli gâter ou plutôt contremander la fête ? Le père du prélat, fort en faveur lors de la nomination, était depuis tombé en complète disgrâce auprès d'Anne de Bretagne ; aussi avant de décider quoi que ce soit, le consulat avait pris le mot de la cour ; il s'était assuré de ne pas déplaire ; toutefois les cadeaux ordinaires avaient été supprimés. Mgr l'archevêque marchait sur les fleurs, mais il ne s'avançait qu'en prêtant, pour ainsi dire à chaque pas, le serment de ne point entraver ici les franchises communales, là les prérogatives du chapitre, plus loin sans doute les libertés des réguliers et de leurs puissants commendataires. Partout, beaucoup plus de musique et plus de luxe qu'aujourd'hui, mais aussi plus de chatouilleuse indépendance et assurément moins d'obéissance dictée par le cœur. Les sociétaires de la *Diana*, qui jouirent les premiers de la communication de l'étude de M. le docteur Reure, dans une séance présidée par S. E. le cardinal Coullié, souscrivirent, sans hésiter, je m'en souviens, à cette consolante et opportune conclusion.

J.-B. VANEL.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE ILLUSTRÉ DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU RHONE, par MM. B. DE ROLLAND et D. CLOUZET. — L'ouvrage formera deux volumes in-4° d'environ 380 pages chacun et sera illustré de 350 reproductions photographiques, et d'une carte générale pour le département, tirée en couleurs, avec la division des cantons. Il comprendra 35 fascicules à 1 franc. Il paraîtra une livraison le 1er et le 15 de chaque mois, à partir du 15 octobre 1900.

On s'abonne à la librairie DIZAIN, 20, rue Paul-Chenavard; chez A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée, Lyon.

AVIS DES ÉDITEURS. — De nombreuses études ont été publiées sur la région lyonnaise, mais, à quelques exceptions près, aucune n'embrasse l'ensemble du département du Rhône, au double point de vue géographique et historique.

Certains auteurs ont limité leurs efforts à la description physique et politique de notre département : d'autres, au contraire, se sont appliqués à mettre au jour des documents inédits sur un petit nombre de localités dont le passé présente un attrait particulier, de telle sorte qu'il est encore impossible d'avoir une connaissance complète de nos communes sans consulter un grand nombre d'ouvrages disséminés dans les bibliothèques publiques ou privées.

C'est cette recherche souvent difficile que MM. de Rolland et Clouzet ont voulu éviter au lecteur, en résumant dans une notice particulière à chaque localité tout ce que peuvent révéler sur elle les travaux de leurs devanciers.

Le *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône* est avant tout une *œuvre de vulgarisation*. Désireux de faire un travail consciencieux et utile, les auteurs se sont gardés avec le plus grand soin, malgré les exemples qu'ils avaient sous les yeux, de faire appel à leur imagination pour combler les lacunes de l'histoire : ils se sont bornés à citer des faits dont l'exactitude est établie par des documents sérieux ou des traditions généralement admises et que personne aujourd'hui ne songe à discuter; encore ont-ils eu soin de signaler au lecteur quelle part doit être faite à la légende dans ces récits d'un autre âge.

Ecrites dans un style clair et dépouillé de ces artifices de langage qui servent, le plus souvent, à masquer le vide des idées, ces notices historiques sont précédées de renseignements d'un intérêt pratique et journalier, classés dans un ordre méthodique, qui fixeront le lecteur sur la

Digitized by Google

situation géographique, administrative et commerciale de nos communes : limites naturelles, pays limitrophes, superficie, hameaux et lieux-dits, montagnes, cours d'eau, formations géologiques et nature du sol, ressources agricoles et industrielles, voies de communication, régions militaires et forestières, juridictions civiles et commerciales, circonscriptions électorales, situation financière, foires et marchés, rien n'a été omis de ce qui peut faire connaître l'importance de chaque commune.

Enfin, et pour la première fois, l'illustration portera également sur tous les points du département et constituera, pour le présent aussi bien que pour l'avenir, un document du plus haut intérêt. En effet, au crayon habile mais quelquefois fantaisiste de l'artiste, les éditeurs ont préféré la photographie sans aucune retouche, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute. Prises spécialement pour cet ouvrage, d'une extrémité à l'autre du département, d'Aigueperse à Condrieu, de Joux à Neuville, les photographies de MM. de Rolland et Clouzet peuvent être classées en deux catégories distinctes. Les unes reproduisent les vieux monuments auxquels se rattachent des souvenirs historiques ; les autres, au contraire, véritables panoramas en miniature, donnent de nos régions une image exacte qu'on demanderait, en vain, aux descriptions les plus fidèles.

En ce qui concerne la ville de Lyon, des instantanés permettront, en outre, de juger à sa juste valeur l'activité toujours croissante de notre grande cité et les heureuses transformations qui l'ont embellie dans ces dernières années.

L'exécution matérielle a été l'objet de tous les soins auxquels sont habitués aujourd'hui les amateurs de beaux et bons livres. Les gravures, obtenues par les procédés les plus récents et les plus perfectionnés, se marient élégamment au texte, avec une fantaisie qui n'exclut pas la correction indispensable à un ouvrage de cette nature. Les caractères Didot, d'une grande pureté de forme, rendent la lecture attrayante, égayée encore et fixée dans l'esprit du lecteur par les nombreuses illustrations.

En un mot, ce monument historique, littéraire et artistique, fixera à cette fin de siècle, de la façon la plus précise qu'on puisse désirer, la physionomie si particulière de notre belle région du Lyonnais.

DIZAIN, STORCK ET Cie.

Digitized by Google

Chronique d'octobre 1900

SOMMAIRE. — Menus faits. — Gabriel Vicaire à Ambérieux. — La vente des Charmettes. — Les morts du mois. — Alonzo Péan à Lyon. — Les livres. — A travers les théâtres.

CHRONIQUES et menus faits sont rares en ce mois. Cependant nous y trouvons encore à glaner quelques anas dignes d'être signalés sur ces tablettes. Vous dirai-je que le ministère des finances vient de publier la statistique des successions ouvertes dans le Rhône en 1899 ? Elle donne pour notre département un chiffre de 6.745 successions, accusant ensemble une valeur de 195.148.096 francs. La décomposition de cette somme fournirait de précieux renseignements à un économiste.

Le principal fait à noter au commencement du mois est la nomination de M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, au poste de gouverneur général de l'Algérie. M. Jonnart est le gendre de M. Aynard, député du Rhône. On sait la part intéressante qu'il prit, il y a plusieurs années, après une enquête minutieuse à Lyon, dans la discussion des droits sur les soies au Parlement.

Citons aussi la querelle formidable qui vient de surgir entre les membres de la grande Société des Prévoyants de l'Avenir, qui compte à Lyon tant d'adhérents, pour rappeler

Digitized by Google

que son fondateur, M. Frédéric Chatelus, est un Lyonnais, né le 8 mars 1849, ancien ouvrier typographe, qui partit de Lyon avec sa famille, ruinée par l'inondation de 1852, pour aller chercher fortune en Amérique, et, sans aller si loin, se fixa au Havre.

Le 16 octobre, rentrée solennelle des Tribunaux et « messe rouge ». Le discours de rentrée est prononcé par notre compatriote, M. Carrier, substitut du procureur général. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

Enfin, le 28 octobre, M. Alapetite, nouveau préfet du Rhône, s'installait à la Préfecture. Il devait repartir le lendemain, mandé d'urgence à Paris, pour renseigner le gouvernement au sujet de la crise aiguë soulevée entre M. le Maire de Lyon et la Chambre de commerce, crise qui est sur le point de compromettre la venue à Lyon du Président de la République, le 4 novembre, pour l'inauguration du Monument Carnot, sur la place de la République.

Nous avons pleuré, le mois dernier, la mort de notre poète, Gabriel Vicaire. Le 2 octobre, son corps était, suivant sa volonté dernière, transporté au cimetière d'Ambérieu où désirait dormir de son dernier sommeil le chantre des « Emaux Bressans ». Sur sa tombe, M. Amédée Bonnet, l'écrivain distingué, ami personnel du poète, prononça un adieu ému.

« Bientôt, dit-il, un monument digne de sa mémoire, « élevé sous quelque saule ou quelque charmille du pays « qu'il a chanté, fournira à ses fidèles l'occasion de dire avec « quelque ampleur tout ce qu'il y a d'originalité et de force, « de saveur et de grâce, d'abondance et de variété dans cette « muse jaillissante et primesautière, toute exhubérante de « sève gauloise, toute pétillante d'esprit français. Pour nous, « ses compatriotes, pour nous gens de Bresse et du Bugey,

Digitized by Google

« il fut plus qu'un poète, il fut notre poète. Grâce à lui, « pour la première fois, l'âme de nos provinces, dans ce « qu'elle a de plus pittoresque et de plus vivant, s'est « manifestée de façon vraiment littéraire. Grâce à lui, la poésie « latente dans nos vieilles coutumes, dans nos montagnes « et dans nos bois, ou déjà confusément rendue dans nos « légendes et dans nos chansons, a trouvé une expression « digne d'elle et digne de l'Art. »

Le voilà donc pour jamais endormi, cet exquis poète qui depuis longtemps, hélas! se sentait survivre à lui-même, conscient de sa déchéance physique, et qui, dans son dernier livre, adressait ce poignant *Adieu* résigné à la jeunesse, aux sourires, à la vie :

... Et vous, formes sans nombre où j'ai noyé mon être,
Adieu! vous par qui j'ai vécu, souffert aussi
Tourbillonnez sans moi dans la forêt du Maître!
J'emporte votre image, et je vous dis : Merci!

Les fervents du livre apprendront, avec regret, que les « Emaux Bressans » sont aujourd'hui épuisés et introuvables.

En même temps, nous arrivait de la Savoie une nouvelle triste : on allait mettre en vente Les Charmettes, ce cottage où fut vécu, douloureux et triste, le roman de Jean-Jacques-Rousseau avec Mme de Warens. Verra-t-on se dissiper sous le marteau d'ivoire, ces meubles, ces livres, peut-être même aussi cette lettre mélancolique, cachée dans une vitrine, lettre d'une tendresse si émouvante, que Mme de Warens écrivait à Jean-Jacques, le lendemain de la trahison du vilain rustre qui fut son amant? Hélas! Il tient à nous par plus d'un point, l'auteur des *Confessions*, qui séjourna si souvent à Lyon, dont il traça du reste des esquis-

Digitized by Google

ses peu flatteuses, et où il médita même de fixer sa demeure, quand il accepta l'hospitalité, à Rochecardon, de Mme Roy de la Tour, où il composa son *Pygmalion* et qu'il quitta, grâce à son humeur boudeuse, oubliant la collaboration si importante de notre compatriote Coignet à son œuvre, comme il avait oublié la collaboration du lyonnais Gauthier au *Devin de Village*.

Des célébrités de la Muse, descendons aux célébrités de la rue! Le 2 octobre, meurt un brave homme, connu de tous à Lyon, Chatanier, dit « l'homme à la jambe de bois », gardien attitré de tous les Salons, de toutes les expositions, médaillé militaire, le Bottin Lyonnais vivant.

Le 3 octobre, s'éteint au château de la Chaux, à Collonges-au-Mont-d'Or, Mme Perret, veuve de M. Perret, ancien député à l'Assemblée nationale et mort sénateur du Rhône. L'an dernier, M. Loubet, président de la République, ami intime, avocat conseil de son mari, était allé rendre visite à Collonges à Mme Perret. Celle-ci n'a pas oublié, dans son testament, la famille du Président, de l'ancien avocat de la Compagnie de Saint-Gobain. Mme Perret recevait régulièrement, soit au château de la Chaux, soit à sa villa de Nice, les hommes politiques les plus en vue : MM. Loubet, Méline, Henri Germain, etc. Outre des sommes énormes consacrées de son vivant à des œuvres de philanthropie, elle laisse encore une fortune considérable, dont une notable partie est attribuée à des œuvres de bienfaisance.

Le 8 octobre, meurt M. Paulin de Boissieu, à Saint-Martin-le-Vinoux, près Grenoble.

M. de Boissieu était allié aux meilleures familles du Lyonnais, du Beaujolais et de la Drôme. C'était un fin lettré, un excellent critique d'art, un philosophe spiritualiste dont l'érudition profonde égalait la bonté d'âme et la

Digitized by Google

modestie. Le 10 octobre, nous apporte la mort de M. Pierre de Montgolfier, à Annonay. Le 15, s'éteint à Lyon le capitaine de cavalerie Canel, qui, ayant dû quitter le service actif à la suite d'un terrible accident de cheval, occupa pendant longtemps l'emploi de juge d'instruction près le Conseil de guerre de Lyon, pendant les époques troublées qui suivirent la Révolution du 4 septembre.

Le 16 octobre, survient à Genève la mort de l'abbé Dufresne, petit-fils de Théophile Foisset, ami de Montalembert et de Lacordaire, ancien élève des Chartreux, de Lyon. Nous apprenons le 25 octobre la découverte, à Saint-Martin-d'Arc, dans le massif du Lautaret, du corps du malheureux capitaine de France, dont on regrettait, depuis deux mois, la disparition mystérieuse. Le 27 octobre, meurt à La Pérouse (Ain), Mme la marquise de la Tour-Maubourg, alliée aux plus anciennes familles de la Dombes, du Bugey et de la Bresse.

*
* *

Mais une mort devait affecter tout spécialement le monde des écrivains à Lyon.

Le 14 octobre, une dépêche de Blois nous annonçait le décès, à Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher, de M. Alonzo Péan, dont on avait célébré, il y a deux mois à peine, le centenaire, dans sa ville natale.

Le nom de M. Alonzo Péan n'eût pas éveillé de souvenirs à Lyon, si le monde des lettres et des érudits n'en avait gardé la mémoire.

Car M. Péan, fils d'un Saint-Aignannais qui fut, à la Convention Nationale, le suppléant de l'abbé Grégoire, joua lui-même un rôle à Lyon, dans la littérature, pendant près de trente années.

Digitized by Google

Ami de deux de ses contemporains célèbres, Augustin Thierry et de la Saussaye, il fut amené à Lyon par ce dernier, comme secrétaire et collaborateur et publia sur le Lyonnais des études très appréciées.

M. Louis de la Saussaye, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, avait été nommé recteur de l'Académie de Lyon le 2 octobre 1856, après M. l'abbé Noirot. Homme du monde d'une grande amabilité, très répandu dans la société, il s'était entouré, en venant à Lyon, de deux précieux collaborateurs, qui lui rendirent les plus grands services.

M. de Barruel était secrétaire de l'Université à l'arrivée du nouveau recteur ; il était grand, bon, doux, d'une politesse extrême, d'un commerce agréable et facile. Il fut remplacé à l'Université par M. Reignier, secrétaire de l'Université de Poitiers, où se trouvait recteur M. de la Saussaye, quand M. de Fortoul, ministre de l'Instruction publique, institua seize grands rectorats universitaires. M. Reignier contrastait singulièrement avec son prédécesseur ; il était petit, maigre, froid, administrateur habile, mais de rapports difficiles. M. de la Saussaye se déchargea sur lui de toute la besogne universitaire, se réservant pour ses études d'histoire et plus spécialement de numismatique. Il fit venir alors à Lyon son ami, son secrétaire particulier et intime, M. Alonzo Péan, qui resta avec lui jusqu'à la mort du recteur de l'Univetsité, arrivée le 25 février 1878, en son château de Troussaye (Loir-et-Cher).

Le secrétaire de M. de la Saussaye était plutôt un timide, un mélancolique, doux, d'un caractère presque enfantin qui contrastait avec sa grande taille. C'était un infatigable travailleur, un celtisant convaincu. Il faisait les recherches historiques dont son chef avait besoin, lui préparait le travail,

Digitized by Google

s'effaçant dès que le livre était prêt. Il vécut à Lyon de 1856 à 1874, où il mena la vie d'un humble, d'un bénédictin. Il créa des systèmes qui furent vivement combattus, mais ne fit jamais de réclame, restant enfermé avec ses livres et ses pensées, comme un érudit sincère.

Les bonnes langues de l'époque disaient que M. Reignier avait deux bêtes noires, les Frères de Saint-Viateur et les Frères de la Croix. M. Alonzo Péan eut des contradicteurs, mais pas d'ennemis.

Cependant son œuvre est très importante. Nul n'ignorait, dans l'entourage de M. de la Soussaye, que Péan était en même temps son compilateur, son conseiller et son correcteur. C'est ainsi qu'en vertu du vieil adage : *sic vos non vobis*, on attribua toujours à M. de la Saussaye, qui le signa du reste, l'ouvrage très apprécié : « *Les six premiers siècles de l'Histoire de Lyon* », dont Alonzo Péan avait été le principal collaborateur.

Péan était né à Saint-Aignan, en août 1790. Il se retira dans son pays quand M. de la Saussaye quitta Lyon. Mais en rentrant à Saint-Aignan, il ne retrouva plus de famille. Il continua à écrire. Cependant sa vue s'affaiblissait graduellement. Cette tâche ardue de compulseur de manuscrits, de correcteur d'épreuves — et pour cela il était d'un rigorisme étroit — lui avait complètement attaqué les yeux.

Il mourut à Saint-Aignan, seul, dans la petite chambre où il s'était retiré, à l'hôtel de la Cloche d'Or.

Mais l'œuvre de Péan ne meurt pas avec lui et Lyon tout particulièrement conserve les études savantes qu'il consacra à son histoire.

Car, en dehors des heures de travail données à la correction des livres de M. de la Saussaye, M. Péan collaborait à la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

Il y débuta par des études substantielles sur *les Origines de Lugdunum*, en 1861, et y poursuivit ses recherches durant quatorze articles, qui devaient être ensuite publiés et qui, malgré le désir de leur auteur, ne furent pas tirés à part. Quelques collections furent réunies par des lettrés. Elles sont aujourd'hui très rares et très recherchées dans les ventes. Il publiait ensuite dans notre Revue, ses *Lettres à propos du Mont-Pilat* ; une étude très intéressante à propos des *Lettres à Julie sur l'ornithologie* de M. Mulsant, le botaniste lyonnais si connu; puis une série d'études *Autour de Lyon* ; des recherches sur *l'Étymologie des noms de Montrichard et de Montrézor;* sur *Quatre inscriptions gréco-latines de Lyon*, sur *le Rhône*, sur *Breignan-en-Dombes*, *les Alfs*, etc., etc. On retrouve la collaboration de Péan, dans la *Revue du Lyonnais* jusqu'en 1880.

Mais, tandis qu'il était fixé à Lyon, il faisait souvent des fuites vers son pays natal et, à ce propos, nous avons eu le bonheur de parcourir toute une correspondance du plus haut intérêt qu'il échangea, pendant ses absences, avec M. Aimé Vingtrinier, alors imprimeur de M. de la Saussaye, aujourd'hui l'aimable et érudit directeur de la grande Bibliothèque.

Ces lettres sont très instructives. Elles nous révèlent un caractère inquiet, scrupuleux jusqu'à l'excès, doux, aimable dans ses rapports, toujours à la recherche d'un document ou d'un conseil.

Le 20 octobre 1860, il consulte M. Vingtrinier, à propos de ses études sur les divinités ségusiaves et de certaines corrections de texte qui ne lui semblent pas opportunes. C'est l'époque de ses débuts à la *Revue du Lyonnais*.

Dans une lettre, datée de Saint-Aignan, du 24 septembre 1865, il réclame de l'amabilité de M. Vingtrinier une recher-

Digitized by Google

che « pour savoir si, dans les éditions de Tite-Live, des bibliothèques de Lyon, le CXXXVII^e épitomé offre des « variantes du nom de *Vercondaridubius*, prêtre éduen. « Vous savez, dit-il, qu'il ne reste plus des livres perdus « de Tite-Live que des épitomés, *argumenta*, le cent trente-« septième est dans ce cas. Voici, pour votre gouverne, « l'épitomé en question : *Ara. D. Cæsari, ad confluentem* « *Araris et Rhodani dedicata, sacerdote C. S.* VERCUNDARIDUBIO, *Œduo.* »

On voit quelle attention profonde M. Péan apportait à ses recherches. Puis la bonhomie reprend le dessus.

« Vous vous méprenez à mon endroit; lorsque je dis : *ma campagne* », je ressemble à quelqu'un qui dirait mon *mon voyage en Chine,* parce qu'il aurait chez lui un paravent, *ma campagne* pour moi est une figure de rhétorique : c'est la campagne d'un autre. »

En effet, à cette date M. Alonzo Péan était au château de Troussaye chez M. de la Saussaye.

Le 18 juin 1868, il écrit à M. Vingtrinier : « J'achève la traduction d'un premier fragment de voyage fait en Bugey, vers l'an 70 avant J.-C., par un prisonnier de guerre romain tombé au pouvoir des sébusiens. »

Nous ne savons si cette curieuse traduction a été publiée.

Nous sommes alors en pleine tourmente de 1870. Alonzo Péan a momentanément quitté Lyon. Mais il continue ses études et sa collaboration à la *Revue du Lyonnais*. Il annonce en effet, le 21 avril 1871, son « appendice » à ses études sur le Lyonnais : « C'est un glossaire de l'idiome parlé, il « y a 2400 ans, autour de Lyon, dans un périmètre de 40 « à 50 kilomètres; idiome s'appuyant sur des chartes, des « noms de lieux, des extraits d'anciens auteurs, etc. Après « je compte me livrer à mes dernières vacances et me pré-« parer à m'endormir avec mes pères. »

Digitized by Google

Voilà avec quel calme envisageait la mort ce savant qui travailla opiniâtrement jusqu'à son dernier souffle.

Mais qu'est devenu ce curieux glossaire annoncé, véritable œuvre de bénédictin ?

Loin de Lyon, il n'oublie pas ses amis et, le 5 mars 1873, il écrit à M. Guigue, le regretté archiviste de l'Ain, à Bourg, pour le féliciter de sa nomination à ce poste.

Puis, les événements de Lyon l'intéressent, car « il professe toujours » un vrai culte pour notre ville. « J'ai connu, « écrit-il, ce que vous ignorez sans doute, M. Barodet, votre « maire; je prenais mes repas avec lui, Pierre Dupont, « M. Reignier, de l'Académie, et autres, dans un bon petit « restaurant de la rue Laurencin, tenu par d'excellentes « gens et que de fâcheuses circonstances nous ont forcé « d'abandonner. M. Barodet me fait l'effet d'un homme « d'esprit, de talent, de conviction, incapable de mauvais « sentiments. Forcé de l'entendre disserter sur la coopéra- « tion, je m'étais initié assez bien à cette science nouvelle, « qui offre des parties réalisables, mais qui est menacée « de ne rien offrir, si on en fait, comme de bien autres « choses, une arme de guerre contre les patrons. »

En Péan l'érudit n'excluait pas, paraît-il, l'économiste.

Plus tard, c'est M. Mulsant, qu'il félicite de sa nomination comme membre correspondant de l'Institut.

Les souvenirs s'accumulent dans ses lettres. Il écrit à M. Steyert pour le consulter.

Du milieu « des camps de sa Majesté Prussienne » il s'informe de ce que devient « sa chère *Revue du Lyonnais*, au « milieu de ces temps troublés, de ces populations tour- « mentées, sa paisible *Revue*, le rendez-vous des studieux, « des bons et des honnêtes. »

Le 10 juillet 1873, il remercie le baron Reverat qui lui a

Digitized by Google

fait part de sa nomination de membre correspondant de la Société littéraire de Lyon.

Enfin, le 1er juillet 1887, M. Aimé Vingtrinier lui ayant adressé son étude sur Pierre Dupont, M. Péan l'en remercie avec une légère critique digne d'intérêt : « J'ai vu quel-« quefois et entendu Pierre Dupont dans un restaurant « situé près de l'Académie, non loin de la place Groslier, « je crois. Mais ne commettez-vous une hérésie littéraire « en le plaçant au-dessus de Bérenger ! »

L'érudit ne sentait pas comme le lettré la poésie de Dupont.

Ce fut une des dernières lettres de Péan à ses amis de Lyon.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'Alonzo Péan se confinât uniquement dans les recherches archéologiques.

Il fut poète lui aussi, à ses heures, mais non un poète du genre de Pierre Dupont.

La poésie de Péan était simple, triste, un peu comme son tempérament. Il ne chantait pas, il modulait, il pleurait.

La *Revue du Lyonnais* publia quelques-unes de ses œuvres. Avouons-le franchement : le poète était bien loin d'atteindre l'érudit. Cependant quelques pièces ont de l'allure.

N'en citons qu'une. Elle est, croyons-nous, inédite. Du reste, les poésies de Péan furent rarement publiées.

L'OISEAU ET LE VOYAGEUR

L'OISEAU

Sais-tu, bon voyageur, où ce vert sentier mène ?

LE VOYAGEUR

Je l'ignore ; mais toi, bel oiseau, le sais-tu,
Toi qui, du haut de l'air, ton lumineux domaine,
Vois si loin ?

Digitized by Google

L'OISEAU

Il conduit au vallon revêtu
Par la main du printemps de sa robe fleurie,
Au ruisseau dont l'eau fuit de prairie en prairie,
Au bois peuplé d'oiseaux, au champ comblé d'épis,
Au coteau d'où le pin comme un géant s'élance,
Au rocher que la mousse orne d'un frais tapis,
A l'air pur, au parfum, au repos, au silence:
Passant infortuné, c'est là que je naquis,
Que je demeure.

LE VOYAGEUR

Oiseau, guide-moi, je te suis!

On voit, par cette bluette, qu'elle était la facture des vers de Péan, où s'inspirait sa poésie. Il paraphrase le Dante, Virgile, B. de Saint-Pierre, Horace.

Telle fut la vie, telle fut l'œuvre d'Alonzo Péan, officier d'Académie, membre de la Société archéologique de Touraine, membre de la Société littéraire de Lyon, membre de l'Académie des Sciences et des Lettres de Blois, etc., l'un des plus précieux collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*.

*
* *

J'ai cité, à propos de Péan, deux hommes célèbres à Lyon à des titres bien divers, Pierre Dupont et l'abbé Noirot, tous deux cependant philosophes et spiritualistes à leur manière, tous deux ayant passé leur vie à faire beaucoup de bien en instruisant et en moralisant.

Un auteur charmant, comme il s'en cache parfois sous l'enveloppe des hommes politiques, M. Eugène Flotard, ancien député à l'Assemblée Nationale, vient de faire revivre Pierre Dupont et l'abbé Noirot en des pages

Digitized by Google

exquises : *Vieilles histoires et vieilles rimes,* présentées sous la forme d'un volume de grand goût, édité par Storck.

M. Flotard est un causeur sans prétention, écrivant comme il conte, d'une façon pleine de naturel et d'humour. Lisez ces pages consacrées à Lubin, le petit chien qui joua à Lyon un rôle si important aux Cent-Jours! Ecoutez ces « Causeries d'antan » sur Pierre Dupont, ces anecdotes de haut comique, où règne une atmosphère de bonne et saine poésie! Voyez revivre cette noble figure de l'abbé Noirot, cet « accoucheur d'idées, ce merveilleux ouvreur d'intelligences », qui fut aussi un faiseur d'hommes par sa manière de provoquer l'initiative et d'exercer les caractères! M. Flotard nous offre aussi des souvenirs en vers, en excellents vers. Il y eut toujours, paraît-il, des poètes dans sa famille, si j'en juge par la pièce improvisée par son grand-père au sujet du fameux épagneul Lubin, suspect un jour d'être atteint de la rage. Cette épître au docteur Petit est un chef-d'œuvre de verve et d'esprit.

Du reste, les ouvrages lyonnais abondent à cette rentrée d'automne où les éditeurs nous réservent, pour les longues veillées d'hiver, leurs meilleures productions.

Voici, sur l'*Ile-Barbe*, une plaquette charmante à lire, c'est le discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Lycée de Saint-Rambert par M. Joseph Buche, professeur au lycée et membre de la Société littéraire de Lyon. L'orateur, qui fut applaudi avec enthousiasme par un auditoire d'élite, sut résumer en d'excellentes pages, et sans tomber dans les banalités et les redites, l'histoire de ce vieux monastère de l'Ile-Barbe qui joua un si grand rôle dans l'histoire de Lyon. Il retrace avec éloquence les phases si diverses par lesquelles passa ce vieux cloître, dont Le Laboureur, dans ses *Mazures*, écrivit les précieuses chroniques et

Digitized by Google

dont Bonaventure des Perriers chanta les rives si pittoresques et les fêtes si courues des Lyonnais. Il nous en fait revivre les ruines et renaître les légendes. Cet opuscule sera très goûté des lettrés.

A ce propos, nous citerons encore un discours qui fut très applaudi, et que prononça notre compatriote M. Carrier, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Lyon, à l'audience solennelle de rentrée des Tribunaux, le 16 octobre, sur l'*Exécution par les officiers lyonnais des arrêts du Parlement contre le cardinal de Bouillon.*

Au cours des années 1710 et 1711, le lieutenant général et le procureur du Roy, siégeant à Lyon, durent par deux fois se rendre à Cluny, en exécution des arrêts prononcés par le Parlement de Paris, contre Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège, poursuivi à la requête de Louis XIV, pour crime de félonie et de lèse-majesté.

On sait qu'à cette époque le cardinal était en pleine révolte ouverte contre son souverain. Saint-Simon a tracé, au picrate, un portrait de l'archevêque de Lyon, qu'il dote généreusement de tous les vices imaginables : « Peu d'hommes distingués, dit-il, se déshonorèrent plus complètement que celui-là, par ses débauches, son ingratitude et ses félonies. »

Le voyage à Cluny de Pierre de Sève, premier président, de Jean Vaginay, conseiller et procureur du roy et des greffiers, huissiers et architectes pour détruire dans l'abbaye tout ce qui rappelait la noblesse de la famille de Bouillon, est rappelé avec infiniment de verve et d'érudition ; c'est une page très curieuse de notre histoire.

En même temps, M. l'abbé Reure, dont chacun connait la valeur, écrivait l'*Entrée à Lyon de François de Rohan*, archevêque de Lyon, et primat des Gaules, dont on a lu plus haut le compte rendu.

Digitized by Google

Les œuvres s'ajoutent aux œuvres. Voici le *Molière à Lyon*, de M. Bleton, qui publie la *Revue du Lyonnais*. Le même auteur nous offre en même temps ses notes d'*Au de là des Alpes*, souvenirs très personnels du voyage de M. Josse, en Italie, en 1899, à l'occasion du Congrès international de la Presse, à Rome.

Et je citerai encore les *Excursions Lyonnaises* de M. Gabut, études curieuses sur Buizanthe, Lagnieu et Quirieu; *Les Beauvoir de Marc du Viennois en Dauphiné*, de MM. F. Gaspard et A. Piollat, étude très documentée sur la féodalité dauphinoise du XIe siècle; puis voici la notice que consacre M. P. Tezenas du Montcel à *Une Emeute à Saint-Etienne, en 1790*, page d'histoire de la Révolution dans le Lyonnais et Forez.

Je n'aurai garde d'omettre le magistral article que M. Edouard Aynard, consacrait, le 20 octobre, dans la « République Nouvelle » de Bordeaux, à *La République Libérale*. Chacun connaît le talent d'écrivain du député du Rhône. Nous n'envisageons son étude qu'à ce point de vue et cela suffit pour appeler sur elle l'attention des lettrés; la Presse française toute entière l'a commentée.

Signalons l'apparition du troisième fascicule du *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, excellente revue digne de prendre place dans les bibliothèques des érudits de la région. Enfin voici venir les premières livraisons du *Dictionnaire illustré des communes du Département du Rhône*, de MM. E. de Rolland et D. Clouzet, œuvre très importante, éditée avec grand luxe, effort considérable digne des plus grands éloges.

*
* *

Il ne nous restera plus, pour compléter cette chronique, qu'à noter le mouvement intéressant qui se produit chaque année à la rentrée de nos théâtres et à travers nos fêtes.

Digitized by Google

Tout d'abord, le 14 octobre, voici les débuts très brillants de la Société sportive du Rhône, dans son coquet hippodrome de Villeurbanne. La nouvelle Société s'occupera tout spécialement des courses au trot, heureuse continuation des épreuves de Bonneterre, qui eurent jadis tant de succès.

Les théâtres font leur rentrée. Le 1er octobre, les Célestins nous offrent *Francine ou le respect de l'innocence*, pièce inédite, sans intérêt. Le *Roman d'un jeune homme pauvre*, pour ne pas être inédit, obtint le 4, un succès médiocre.

Mais le 8, nos anciens internes, réunis chez Maderni, sous la présidence de M. Gailleton, déposaient leur solennité au vestiaire et se déridaient avec une saynète en vers, pleine d'à propos : *Bon Praticien*, œuvre d'un ancien, jouée par des jeunes. Les doyens ont revécu pendant une heure les joies et les plaisirs de leur heureux temps d'internat.

Puis la Scala, transformée en petit théâtre de genre, nous donne *Tricoche et Cacolet* et *Coquin de Printemps*, deux bouffonneries, accueillies par le fou rire.

Le 18, réouverture du Grand-Théâtre, avec les *Huguenots* et tout le répertoire classique. On dit grand bien de plusieurs de nos nouveaux pensionnaires, Mmes Lafargue et de Camilli, M. de Clery. Mme Tournié retrouve ses succès de l'an dernier, le 26, dans *Manon*, monté trop à la hâte, comme *Sigurd*, le 30.

Le 26, une première, aux Célestins, l'*Aînée*, comédie de Jules Lemaître, étude intéressante de la vie, rendue avec cette indulgence railleuse, ce scepticisme sensible, particuliers à l'illustre écrivain, mais malheureusement insuffisamment interprétée. Pierre VIRÈS.

Le Gérant : P. BERTHET.

Imprimerie Mougin-Rusand, Waltener & Cie, sucrs, rue Stella, 3, Lyon

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE A LYON

au commencement du XVIIIe siècle

d'après un livre récent (1)

GRACE à M. William Poidebard, nous pouvons, sans trop de peine, vivre dans l'intimité d'un notable, bourgeois de Lyon, M. le président Laurent Dugas, chevalier, seigneur de Bois-Saint-Just, Thurins, la Tour-du-Champt et autres places, président en la Cour des monnaies, commandant pour le roi à Lyon, membre de l'Académie de la dite ville, et de M. François Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur de Saint-Fonds

(1) *Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas..., 1711-1739,* publiée et annotée par William Poidebard, à Lyon, chez Mathieu Paquet, rue de la Charité, 46, M C M, in-4, LVIII et 290 p.

Ce premier volume se termine à l'année 1729, par la grande déception de M. Dugas dont la prévôté des marchands n'est pas renouvelée. Le volume suivant contiendra probablement les dix autres années de 1729 à 1739.

Digitized by Google

et de Limas, et lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais avec résidence à Villefranche. L'intérêt de la correspondance, échangée entre les deux amis de 1711 à 1739 et pieusement recueillie par M. de Saint-Fonds en trois volumes in-folio, n'est pas, disons-le nettement, d'ordre littéraire. Ni le président, ni le lieutenant particulier n'ont un style personnel. Ils écrivent la langue du XVIIe siècle avec un certain tour archaïque et une allure lente et lourde qui ne laissent guère prévoir la phrase vive, courte, incisive et un peu menue du XVIIIe siècle. L'intérêt est tout entier ici d'ordre documentaire. Nous y saisissons, mais moins complètement que nous ne l'aurions désiré, la vie de notre ville en ces années confuses, vides de gloire et de grandes œuvres, traversées par le pressentiment de l'agonie d'un grand siècle et de l'enfantement pénible d'un âge, qui, dans la naïve et pétulante audace de l'extrême jeunesse, rompra avec des traditions de morale, de politique, de religion et d'art six fois séculaires, dût-il être impuissant à les remplacer ou obligé de les réinventer, sans paraître s'en douter, en y mêlant l'assaisonnement du paradoxe.

A ce titre, on ne pouvait désirer de meilleurs témoins que le président Laurent Dugas et M. de Saint-Fonds. Ces deux amis et parents, dont le premier était né à Lyon, le 10 septembre 1670, et le second à Villefranche, le 28 novembre 1675, avaient été nourris dans l'étude et l'admiration des lettres antiques et de la littérature du XVIIe siècle. Mais, autant qu'on en puisse juger, ils avaient lu plus de latin et de grec que de français. M. Laurent Dugas, par exemple, ne connaîtra vraiment l'*Histoire universelle* de Bossuet qu'en 1717. C'est un peu tard. Aussi leur goût, tout en étant assez juste, est-il étroit et le plus souvent dogmatique sans fondement. Ils tiennent tous deux pour

Digitized by Google

Homère contre les modernes, mais avec des nuances. L'un et l'autre, bien que sachant le grec suffisamment, se trouvent désarmés devant les sophismes de Perrault. M. de Saint-Fonds, le plus instruit des deux, confesse ingénument qu' « au fond, il est impossible de répondre aux raisons que M. Terrasson et les autres disent contre ce poète. » Il sent, en tous cas, et ceci est fin et mérite d'être loué, que « les défenseurs d'Homère gâtent plus sa cause qu'ils ne la défendent ». Ce qui leur échappe à tous deux, c'est l'importance réelle du débat. La querelle d'Homère n'est autre que celle du XVIIIe siècle naissant, contre l'école classique de 1660, et ses chefs : Boileau, Racine, Molière, Lafontaine, Bossuet. C'est un épisode de la lutte contre toute tradition. On veut autre chose, sans être capable de le définir, mais on sent bien qu'Homère ébranlé et renversé, c'est l'édifice littéraire du XVIIe siècle qui craque et s'effondre tout entier. On sent encore que cette grande ruine ouvre une large brèche par où passeront des nouveautés autrement dangereuses. Car, ne nous y trompons pas, il y a, quoi qu'on en puisse dire, un étroit rapport entre les théories littéraires et les doctrines morales, religieuses et politiques d'un pays. Ce sont ces dernières qui, à y regarder d'un peu près, par l'idée, déterminent la forme, comme l'âme le corps.

Mais à Lyon, dans le cercle de l'Académie naissante, et dont nos deux héros sont les membres presque dès la fondation, personne, il le semble, ne voit le vrai point du débat. On en reste aux arguments de Boileau qui, par Brossette, y règne sans conteste.

Dans le domaine religieux, leur critique est plus avisée et plus pénétrante, surtout celle de M. de Saint-Fonds. Il a eu l'avantage de passer près de sept années, de 1698 à 1705,

Digitized by Google

au séminaire d'Issy, dans la plus touchante communion d'idées avec l'abbé Fleury, qui avait rêvé de se l'attacher comme secrétaire. Au cours de longues causeries, pleines de franchise et de cordialité, Fleury lui avait révélé sa pensée la plus secrète sur le conflit de Bossuet et de Fénelon. Il croyait que chez M. de Meaux, l'homme, à certains moments, l'avait emporté sur l'évêque et qu'il avait été « séduit lui-même par sa propre passion ». Ce trait de lumière dans l'obscure chicane du quiétisme, illuminait singulièrement la longue et âpre guerre entre les Jansénistes et les Jésuites.

M. de Saint-Fonds, sans avoir aucune tendresse pour la doctrine de Port-Royal, ne souffre pas que son ami Dugas proteste contre le discours de Fleury sur les Croisades, sous prétexte qu'un janséniste pourrait en tirer avantage. Il place la vérité avant tout intérêt de parti. Il croit qu'il faut l'aimer pour elle-même. Ce sont là de très nobles sentiments qui ne surprennent pas chez M. de Saint-Fonds. Il se plaît à louer la sincérité chez autrui et reconnaît, sans contrition, qu'il porte lui-même cette qualité « jusqu'au défaut ». A le lire, on l'imagine, comme il s'est peint lui-même, haranguant à cheval le cardinal de Villeroy à la porte de Villefranche.

« Ce compliment à cheval » est bien le ton net, ferme, décidé et cavalier de M. de Saint-Fonds. Un peu plus de vivacité et de prestesse dans le mot lancé et nous songerions çà et là aux malices souriantes de Gil Blas. Des deux amis, M. de Saint-Fonds est celui qui fait le plus penser au XVIIIe siècle.

Mais qu'on le veuille ou non, il est impossible d'échapper totalement aux grands courants qui emportent une nation. Dans ce vide de grandes œuvres littéraires et dans

Digitized by Google

cette éclipse de la foi religieuse, réduite à des querelles et à des chicanes, que nous notions plus haut, l'esprit d'observation scientifique naît et envahit tout. Le siècle précédent avait fait de la science théorique, mais, suivant le mot fameux de Malebranche, sans approuver ceux qui s'occupaient à observer des moucherons. Le XVIIIe siècle renoncera aux spéculations abstraites, observera les moucherons, dissèquera les grenouilles, et créera l'expression étrange, mais si caractéristique de philosophie expérimentale.

Ni l'Académie de Lyon, ni MM. Dugas et de Saint-Fonds n'échapperont à la mode nouvelle. M. Pestalozzi entretient la docte assemblée des *odeurs* et du sens de l'odorat. M. Bon, premier président de la Cour des Aides et Chambres des comptes de Montpellier, est cité par M. Dugas avec admiration comme bon physicien « jusqu'à faire des dissections de cadavres de sa main. » Nos deux amis emportent à la campagne les publications des savants; quelques années plus tard, ils auront peut-être chez eux une chambre de merveilles.

Mais, même en s'abandonnant à ces nouveautés, ils restent fidèles à l'esprit du siècle précédent. Ils voient dans la science une volupté dangereuse, presque païenne, et se demandent, avec effroi, si des recherches curieuses rendent les hommes meilleurs, et s'il ne vaudrait pas mieux ne rien savoir et être un pieux ignorant. M. de Saint-Fonds ne met sa conscience en repos que par la considération de ses devoirs de magistrat qui lui font une obligation de l'étude. Encore tourne-t-il ses longues heures de méditation et de lecture vers des pensées chrétiennes qui ne nous sont plus familières. Si, dans ses vacances de 1712, il a emporté à Saint-Fonds, hébreu, grec, latin, français, espagnol, italien, droit, belles-lettres, philosophie, toutes ces langues et tous ces in-folio

Digitized by Google

nous ramèneront bien vite à l'Imitation de Jésus-Christ en italien et à une lecture spirituelle dans l'espagnol de Grenade.

Ils ont tous deux l'effroi du libertinage. M. Dugas nous dira son horreur, le mot n'est pas trop fort, pour les *Lettres Persanes* de Montesquieu. Il n'en a lu que les cinquante premières pages : « Je m'en suis tenu là et j'ai renvoyé le livre. Il y a là bien du venin et contre la religion et contre les mœurs. » Mais, si je ne me trompe, cette rigidité de ton et de sentiment ne durera pas longtemps. L'influence de la Régence, la folie de l'or déchaînée par le système de Law, et décrite ici en une demi-douzaine de lettres curieuses, troubleront les convictions les plus fortes. M. Dugas, malgré son ferme bon sens, en vient à ne pas condamner « absolument » cet agiotage qu'il qualifie même d'honnête, dans une lettre du 8 janvier 1720. M. de Saint-Fonds s'y laisse séduire au point de tenter, sans succès, la fortune.

Mais, et ceci ne me semble pas avoir été indiqué, avant ces lettres, le système de Law a singulièrement éveillé le sens politique des contemporains. L'immensité de l'entreprise paraît incompatible avec la monarchie : « Si nous étions dans une République, dit M. de Saint-Fonds, rien au monde ne serait si beau, ni si sûr que le nouveau système, mais le changement de règne et de ministre fait trembler. » Ce sont là, on peut ne s'y tromper, des échos d'une rumeur profonde et déjà puissante à Paris, en 1720. Tout un programme de révolution y est déjà implicitement contenu.

A côté de ces thèses d'un intérêt général, les lettres renferment en assez grand nombre des anecdotes, qui ne manquent ni de grâce ni de gaieté, sur plusieurs personnages lyonnais. Il y en a pourtant moins qu'on ne l'atten-

Digitized by Google

drait. Est-ce faute de matière ? Est-ce discrétion ? Nous ne savons. Il convient pourtant de signaler un vieil usage que M. Dugas décrit ainsi : « Au reste, vous qui savez toutes les cérémonies que les anciens observaient dans leurs mariages, vous ne savez peut-être pas celles qui se pratiquent aujourd'hui. Pour moi, j'ignorais celles-ci, que j'ai vu pratiquer cet après-dîner. Quand l'épousée arrive à la maison de son mari, elle trouve un balai sur le seuil de la porte ou sur la première marche de l'escalier ; il faut qu'elle se lève et qu'elle le range en un coin. Si elle y manque, elle est réputée fainéante et paresseuse. Outre cela, on lui présente de l'eau et du pain noir, sans doute pour lui apprendre qu'elle doit être sobre ; elle mange un morceau de pain et boit de l'eau. Dans quinze cents ans, cela sera une antiquité, et Plutarque aurait raisonné sur ce balai si les Romains avaient pratiqué cette cérémonie. » Ce dernier trait, un peu ironique, nous fait comprendre pourquoi nous ne trouvons pas dans M. Dugas, ni d'ailleurs dans M. de Saint-Fonds, rien ou presque rien qui rappelle Plutarque. Ils sont déjà trop des hommes du XVIIIe siècle, malgré leur vénération pour l'antiquité et le XVIIe siècle. M. de Saint-Fonds se moquera, d'ailleurs, quelque part, du prieur de Belleville « bon homme du vieux temps », et de façon à prouver qu'il n'en est plus. Ils le sont encore par leur indifférence pour les beautés de la nature. C'est en vain que M. Dugas habite trois mois chaque année le château d'Orliénas, il semble n'avoir jamais vu ce paysage si riant et baigné d'une lumière déjà méridionale ; il ne fait qu'y mentionner, en un seul mot, bien sec, ses jardins. M. de Saint-Fonds n'a peut-être jamais laissé errer ses regards sur les montagnes beaujolaises ou les plaines verdoyantes de la Saône, du moins rien dans ses lettres ne le fait soupçonner. Mais, ce qu'il y a de plus surprenant, on

Digitized by Google

pourrait croire qu'ils n'ont vu ni l'un ni l'autre ces longues lignes d'aqueducs qui se profilent sur les plateaux granitiques du Lyonnais, comme un témoignage immortel de la grandeur et de la puissance du peuple roi. En somme, malgré leur commerce quotidien avec les auteurs grecs et latins, ils en étaient encore à la doctrine de l'humanisme. L'antiquité n'était pour eux qu'une école de beau langage. Le sens du passé leur manquait. Nous le devons à la Révolution.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier encore une fois M. William Poidebard. Il mettra le comble à la reconnaissance des amis de l'histoire lyonnaise en plaçant deux ou trois cents notes, même d'une ligne, au bas des pages de son prochain volume, pour renseigner le lecteur sur un nom, sur une allusion, ou même un mot difficile, car il y en a plus d'un dans les lettres publiées.

Enfin, nous serions heureux de savoir quelle proportion il y a entre les parties publiées et celles qui restent inédites. Nous en apprécierions mieux, j'en suis certain, le goût sûr et le fin discernement du consciencieux éditeur.

Joseph BUCHE.

Digitized by Google

LES LYONNAIS
AU
COLLÈGE DE JUILLY

XVIIe et XVIIIe siècles

(Suite (1)

Ce même 12 juin 1734, étaient arrivés, de Lyon et de Poleymieux, deux cousins Passerat de la Chapelle (2), eux aussi futurs officiers.

Antoine-Honoré Passerat de la Chapelle (3), le plus âgé, était admis en sixième, restait jusqu'à la fin « l'élève le plus

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de juillet, août septembre, octobre et novembre 1900.

(2) Sur la famille, voir : M. DE VARAX : *les Rivérieulx*. — LA CHAPELLE : *Liste des cond. à mort*, le 2 février 1794. — DE VALOUS : *Essai de nob. lyon*. — RÉV. DU MESNIL : *Arm. de Bresse*. — BAUX : *Nobiliaire de l'Ain*, p. 475. — SAINT-ALLAIS, t. II, p. 406. — REV. DU MESNIL : *Histoire de la Valbonne*. — SAUVAGE DES MARCHES : *le Parlement de Bourgogne*, f° 140.

(3) Antoine-Honoré, fils d'Honoré Passerat de la Chapelle, ancien officier d'infanterie, et de Marie-Thérèse Lalire, né le 12 juin 1724, à

Digitized by Google

« docile et appliqué », et sortait le 22 août 1740, après sa philosophie. Il avait eu pour régent, en cette dernière classe, un compatriote, ami de sa famille, Paul-Henri Desrioux de Messimy (1), fils d'un président au parlement des Dombes. Sous-lieutenant au régiment du Vivarais en 1744, lieutenant en 1745, réformé en 1749, commandant une compagnie de milice en 1750, capitaine en 1759, capitaine de grenadiers au régiment provincial d'Aussonne en 1761, capitaine aux grenadiers royaux de Bourgogne et chevalier de Saint-Louis, le 3 novembre 1771, major le 2 mars 1773, il prenait sa retraite, le 5 juin 1780, avec une pension de 700 livres sur l'extraordinaire des guerres et le titre de lieutenant du roi en la ville de Beaune, « à cause de ses 36 années révolues, « des plus glorieux services tant dans la paix que dans la « guerre ». Il se retirait en sa maison forte de la Rouge, sur la paroisse de Pérouges, près de Meximieux, en Bresse. Le dernier inspecteur avait ajouté à la suite de son nom ces simples mots : « Il appartient à une famille militaire et il a « très bien servi ».

Louis-François Passerat de la Chapelle de Pellegarde (2) entrait en septième sous le P. A. Dupleix, qu'il retrouvait,

---

Poleymieux-au-Mont-d'Or, baptisé le 14 du même mois dans ladite paroisse, eut pour parrain Antoine Patissier de la Fayette, seigneur de Poleymieux, contrôleur général des vivres des guerres, et pour marraine Marguerite de la Barsolière, femme d'un avocat au parlement.

(1) Paul-Remy Desrioux de Messimy, fils de feu Antoine, premier président au parlement des Dombes, intendant de la souveraineté, et d'Elisabeth de Malézieu, natif de Trévoux, entré à l'Oratoire le 29 septembre 1724. « C'est un excellent sujet qui a toutes les qualités du jeune « homme bien né, jointes à une piété tendre et soutenue ».

(2) Louis, né à Lyon le 28 février 1726, entré le 12 juin 1734, sort le 22 août 1742.

Digitized by Google

en 1741, comme professeur de mathématiques. En mai 1735, lors des récréations au parc, il perdait pour six livres de billes en pierre. En août 1738, pendant que le marquis de Mirepoix, notre ambassadeur, signait le traité de Vienne, un carrousel était offert au marquis de Belle-Isle (1), « l'envoyé « du roi à nos prix ». Les exercices eurent lieu sur l'emplacement même de l'étang, dont on venait de terminer le curage (2). « Ce fut le plus beau ballet de cheval donné en « l'Académie », ajoute l'économe, dont la bourse s'était largement ouverte. On avait pris pour sujet du carrousel les quatre Saisons. Louis-François fit sans doute partie du groupe de l'Été, car on relève à son compte un costume en turquoise rose (59 livres 15 sols), seize aunes de rubans verts pour sa veste et son chapeau (11 livres 10 sols), enfin une perruque garnie de coquelicots et d'épis mûrs (17 livres).

Vingt et un ans plus tard, le 1er août 1759, se livrait à Todenhausen, aux portes de Minden, le combat qui devait être si fatal à la réputation du maréchal de Contades. L'armée française, après quatre charges furieuses, n'avait pu déloger l'infanterie hanovrienne des haies qu'elle occupait. Au moment où elle se retirait pour se relancer une cinquième fois, la cavalerie du prince de Brunswick mettait nos bataillons en pleine déroute. Dans le désarroi général, un parc entier d'artillerie, abandonné de ses défenseurs, allait tom-

(1) Ch. A. Fouquet de Belle-Isle, petit-fils du fameux surintendant, neveu du P. Fouquet de l'Oratoire, élève de Juilly, de 1702 à 1704. On brûla trois livres de poudre à canon, 4 livres 10 sols.

(2) L'étang avait été vidé en août 1736, et resta 3 ans à sec. Le curage fut terminé en août 1738. La vase fut transportée au potager, les murs reconstruits en pierres sèches, la coquille réparée, la bonde changée, 3.816 livres. L'eau fut ramenée le 26 juillet 1739.

Digitized by Google

ber aux mains du vainqueur. A cette vue, un simple capitaine en second (1) se jette au travers de la bande des fuyards, en abat deux de son pistolet, et ramenant les autres au combat, réussit à sauver tout le matériel confié à sa garde. Le soir même, sur le front des troupes assemblées, les maréchaux de Broglie et de Soubise « félicitaient le jeune officier «pour son énergie, son intelligence et sa bravoure ». Sur leur rapport élogieux, l'ancien président du carrousel, devenu ministre de la guerre, expédiait, le 23 octobre suivant, un bon de 150 livres sur le fond des cloches de Minden, et, le 30 novembre 1761, un brevet de Saint-Louis, « pour un « exploit semblable à l'affaire de Zugenheim ».

Attaché à la brigade de Loyauté comme capitaine en premier, le 15 octobre 1765, Louis-François Passerat de la Chapelle était nommé major le 24 mars 1769, chef de brigade le 1er janvier 1777, lieutenant-colonel le 8 mai 1778, directeur de l'artillerie à Metz le 6 novembre 1779, colonel titulaire le 22 mai 1781, brigadier le 1er janvier 1784 et maréchal de camp le 9 mars 1788. Il se retirait le 1er juin 1791 avec une pension de 4,800 livres. Il comptait 10 campagnes de guerre ; il avait pris part à 4 sièges, 9 batailles rangées, 5 expéditions ; il portait 3 larges cicatrices à la tête.

Le 1er février 1792, le gouvernement lui offrit de reprendre ses fonctions de maréchal de camp, puis d'inspecteur d'artillerie. Le royaliste n'accepta aucun de ces emplois, et suivit les princes en exil. Nous ignorons la date de sa mort.

---

(1) Lieutenant de milice le 8 décembre 1743, Louis Passerat passait dans l'artillerie comme volontaire le 1er mars 1745, était nommé sous-lieutenant le 8 décembre suivant, lieutenant en second le 24 juin 1753, capitaine en second le 25 février 1758.

Digitized by Google

Incertitude plus complète encore en ce qui concerne deux enfants, de la même famille sans doute, *X.* et *Z. Passerat de la Chapelle*, entrés le 16 août 1755. Nos registres disent que le père est directeur des coches et messageries royales à Seyssel en Bugey. Mais, un peu plus loin, ils recommandent de s'adresser à M. Claude de Mussel (1), ancien médecin en chef des troupes du roi en Corse, inspecteur des hôpitaux militaires de France, directeur des postes à Châtillon-de-Michaille. Le directeur des coches à Seyssel (2) est-il le même que le médecin major? Ce qui le ferait supposer, c'est que, selon nos catalogues encore, les deux enfants sont « domiciliés à Châtillon-de-Michaille en Bugey. »

L'aîné, sorti le 8 septembre 1759, prenait des leçons de danse, d'écriture, de violon, et se destinait à la carrière militaire, car il se procurait le *Traité de fortification de Leblond* (3 livres 10 sols.)

Le second, sorti le 26 août 1761 après sa philosophie, n'avait attiré l'attention sur sa personne, ni en bien, ni en mal. Il avait eu pour condisciple Charles de Dampierre, qui mourut évêque de Clermont, le 8 juin 1833.

A signaler seulement pour mention un *Jacques de Pétichet* (3). Entré le 1er juin 1735, il repartait le 30 octobre

---

(1) Claude François Passerat de Mussel, célèbre médecin, reçut des lettres de noblesse en janvier 1769. Il est auteur des Passerat établis à Dijon, éteints à Saint-Jean-le-Vieux, par le baron de l'Empire Passerat de la Chapelle, mort le 25 juin 1865.

(2) Les entreprises particulières de transport étaient exploitées surtout par des gentilshommes, ou des officiers réformés. M. STEYERT. *Nouv. hist. de Lyon*, III, p. 313.

(3) Voir : RIVOIRE DE LA BATIE, p. 519, pour la branche installée en Dauphiné. Jacques Pétichet né en 1726, mort en 1796

Digitized by Google

suivant, « n'ayant passé en notre Académie que quatre « mois et trois jours. » Nous n'avons pu découvrir, ni le motif de son brusque départ, ni ce qu'il est devenu dans la suite. Monsieur de Pétichet, notaire à Lyon, qui a reconstitué la généalogie de sa famille, et a bien voulu nous faire le plus aimable accueil, ne possède aucun détail intéressant sur notre julliacien.

Un an après, le 12 septembre 1736, le P. du Treuil (1) nous envoyait ses deux neveux, Jean-Pierre et Sébastien (2). Chose assez rare alors, les deux frères suivaient la même classe, et, plus tard, embrassèrent la même carrière. Mais, tandis que l'aîné était à chaque instant proclamé premier, le plus jeune n'atteignait qu'une seule fois la place de quatrième. En mars 1737, « avec l'autorisation de monsieur « leur père, ils offraient à leur oncle une tabattière d'écail « avec fermoirs d'argent (34 livres), et huit livres de tabac « sec (23 livres 4 sols). » Sortis le 8 septembre 1738, après leur rhétorique, ils suivaient à Paris les cours de la Faculté de droit.

Jean-Pierre Du Treuil devint, le 18 octobre 1748, conseiller du roi en la Cour des monnaies, et mourut l'année suivante, le 4 septembre 1749, âgé seulement de 26 ans.

Sébastien lui succédait comme conseiller du roi, et, peu après, se faisait nommer trésorier de France en la généralité de Lyon. En 1754, il avait hérité de son oncle, l'oratorien.

---

(1) Le P. Sébastien du Treuil, fils de Benoît et de Marie Marinier, entré à l'Oratoire le 16 novembre 1702, à l'âge de 18 ans, prêtre en septembre 1710, mort à Dijon le 30 juillet 1754, prédicateur de talent.

(2) Jean-Pierre, fils de Antoine, échevin en 1741, et Anne Grillet, baptisé à Saint-Nizier le 16 novembre 1723 ; Sébastien, baptisé le 23 décembre 1724.

Digitized by Google

Quelques mois avant leur départ, le 17 février 1738, les Du Treuil avaient attiré à Juilly « un de leurs amis, *Jacques* « *Dareste* (1) », dont la mère était veuve et le tuteur se nommait M. Panier (2). Le 15 août de cette année était le centième anniversaire du vœu de Louis XIII. « Le roi ayant « ordonné que la dite fête et sa procession seraient célé- « brées dans le royaume avec plus de pompe que de cou- « tume », le supérieur, le P. de Chantemerle, avait invité le nouvel évêque de Meaux, Mgr de Fontenille. « Il y eut « *Te Deum* et procession solennelle à travers le pays. » Jacques Dareste fut désigné « pour servir à l'escorte du « prélat et procéder au départ des boètes d'artificerie sises « au perron principal. » Il quittait l'Académie, après sa rhétorique, le 19 juillet 1740 (3), et l'on ne sait ce qu'il est devenu.

---

(1) Jacques Dareste, fils de Jean-Jacques, avocat au Parlement, conseiller du roi, juge de la douane de Lyon, seigneur d'Ecossieu et de Pierrette Duport, était né le 9 juin 1724. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Jean Dareste de Saconay.

Voir : M. STEYERT : *Arm. g.* — DU MESNIL : *Arm. de l'Ain.*

(2) Panier, le tuteur, tire des lettres de change sur son frère, Annibal Panier, marchand, rue Montconseil, à Paris.

(3) Voici ce que les élèves, en 1740, pouvaient acheter à la boutique de leurs divisions. La façon de procéder n'a pas changé depuis. On paie comptant sur ses menus plaisirs ou sur billet signé du R. P. Préfet. C'est par la croisette de la cour que, chaque mardi, le frère dépensier Jacques Barbier, passe les fournitures. On peut ainsi se procurer du papier lavé pour le dessin et les mathématiques, des plumes de Hollande, de cygne ou de corbeau, des cahiers en reliure de Lyon, qui s'ouvrent tout plats, des portefeuilles mécaniques (10 sols), la vraie encre double et luisante, du papier marbré pour couvertures (1 sol 6 deniers la feuille), du papier doré (12 sols), des couteaux à gaine (19 sols), des ciseaux (10 sols), des canifs (7 sols). On trouve des objets de toilette, des bou-

Digitized by Google

Treize années après, le 3 octobre 1753, se présentait *Jacques-André de Noyel* (1). Il était fils de Jean-Baptiste de Noyel, président en la Cour des monnaies de Lyon, et de Marguerite Perrin. « Il avait commencé ses classes chez les « Pères Jésuites de notre ville, et son désir était d'achever « ses études en une maison de l'Oratoire, où il lui fut pos- « sible de penser à sa vocation tout à loisir. » L'épreuve dura trois ans, et resta sans doute concluante pour lui, puisque, sorti de Juilly le 21 septembre 1756 après sa philosophie, il était admis, le 1er octobre suivant, au noviciat de Paris. Il avait à peine 18 ans.

Le jour même où Jacques de Noyel était admis dans la Congrégation, un enfant de dix ans était porté à l'infirmerie du collège. « Il était tombé d'une haute échelle sur la tête, « et ne respirait presque plus. » Grâce à des frictions énergiques, grâce à des aspersions d'eau froide, la vie revenait peu à peu, et, quinze jours après, le petit malade « retour- « nait en la chambre commune. »

Il se nommait *François de Georges* (2). Bien qu'originaire

---

tons pour manches (3 sols la paire), des jarretières (2 sols), des étuis à épingles (4 sols), du savon (4 sols), des vergettes (6 sols). On trouve également des jeux, une balle dure (1 sol 6 deniers), sa raquette (15 sols), une battoire (12 sols), un ballon (2 livres 15 sols), un volant (2 sols), des grelots pour conduites en cuir (4 sols). Pour les jours de pluie, on achète le jeu d'oie et ses dés (7 sols), un damier (14 sols), des échecs (1 livre 15 sols), surtout des feuilles de découpures (3 sols 6 deniers), avec, pour les monter, des cartons (5 sols), de la cire d'Espagne (4 sols), et des ciseaux *ad hoc* (2 livres 2 sols). Les gourmands se commandent du thé pour le goûter, à 15 deniers la tasse.

(1) Voir sur la famille Rev. du Mesnil : *Arm. de l'Ain.* — La Chapelle : *Liste des condamnés à mort.*

(2) Il y a un François-Louis de Georges marié en l'église Saint-Saturnin en 1720. Mais nous n'avons pu retrouver la date de naissance de

Digitized by Google

de Lyon, son père était commis au bureau du Comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat, et le collège adressait la correspondance « sous l'enveloppe de M. Mesnard, premier « commis de la maison du roi, en cour, à Versailles. » François était « peu intelligent et mauvais élève. » Entré le 20 septembre 1754, il redoublait sa septième, « recevait « licence de communier pour la première fois en mai 1759 », et se retirait le 2 mai 1761, avant la fin de sa seconde. On ne relève sur lui qu'un seul détail, « il tirait la fève du roi « en l'Epiphanie 1760. » Il nous a été impossible de retrouver sa trace.

Philippe-Nicolas Peysson de Saint-Christophe (1), entré le 10 septembre 1759, avec Jacques de Cassini, était fils de M. de Bacot, procureur du roi en la Cour des monnaies. En juillet 1761, il expédiait à Lyon, pour 4 deniers, un *catéchisme latin*, « destiné à un jeune frère, qui nous est « promis ». Il devait être un fort en thème, car si on le trouvait « petit prince » en septembre 1761, à la fin de sa quatrième, « les succès allaient de ce jour en diminuant ». Il avait eu cependant pour régents, en troisième, le P. Viel, l'auteur du *Telemachiada ;* en rhétorique, le P. Dotteville, le traducteur de Salluste et de Tacite. Sorti le 10 septembre 1766, Philippe était admis, le 13 mai 1772, sur la pré-

---

notre François. Le comte de Saint-Florentin, cousin du comte de Maurepas, secrétaire d'Etat chargé du clergé, était, disent les Mémoires du temps, un petit homme rond, sans ambition, de peu de capacité et que les plaisirs occupaient plus que les affaires.

(1) Philippe Nicolas, fils de Jean-Philibert Peysson, écuyer, seigneur de Bacot, de Saint-Christophe la Montagne, conseiller, procureur en la Cour des Monnaies, et de dame Françoise Barbier, né à Lyon, le 12 janvier 1749.

Voir DÉRIARD. — RÉVEIL DU MENIL : *Arm. de l'Ain.*

Digitized by Google

sentation de M. de Pradine, en la première compagnie des mousquetaires. Le 15 décembre 1775, lors de la suppression de ce corps, il « recevait un excellent certificat de « loyaux services, et conservait le quart de sa solde jusqu'à « son replacement en d'autres fonctions ». En 1778, il venait d'être promu capitaine de cavalerie et d'épouser une demoiselle Marie Bouvard, lorsque lui fut offerte une place de maréchal des logis, camps et armées du roi, devenue vacante par la démission de M. Le Tourneur. Le marquis de Bacot paya 210,000 livres une charge qui lui procurait 6,300 livres d'appointements fixes. En décembre 1782, il fit agir le prince de Beauvau pour obtenir le grade de mestre de camp. Mais la réponse ne fut ni favorable, ni très flatteuse : « Le roi a décidé en 1758, que les maréchaux géné- « raux ne pourraient obtenir la commission de mestre de « camp qu'autant qu'ils mériteront par leurs services d'avoir « part aux grâces de Sa Majesté, ce grade n'étant point « attaché à leur charge; et l'intention du roi n'est pas de « l'accorder dans ce moment-ci ». Philippe de Bacot se retirait le 1er octobre 1789 avec 175,000 livres de retenue sur la vente de sa charge.

« Le jeune frère promis » se nommait *Jean Peysson de Monromant*. Entré le 17 septembre 1762, il sortait le 6 avril 1770, après sa philosophie. Il dut voir avec plaisir le départ de son aîné, dont il avait reçu mission d'achever les vieux habits (1). En septembre 1765, il allait à Chantilly « avec « son condisciple et ami », Louis de Narbonne, lequel

(1) Le 2 juin 1765, le Frère linger passe à l'Econome le billet suivant : « Ajusté l'habit vieux de l'aîné 11 livres 6 sols, mais les habits « du bas ne pouvant servir, fourniture d'une culotte neuve en serge de « Rome, 23 livres 12 sols. Il en est ainsi à chaque quartier. »

Digitized by Google

sera nommé maréchal de camp et ministre de la guerre après le voyage de Varennes.

Le 22 octobre 1757, entrait en sixième *Joachim Charton* (1), bientôt suivi par ses deux frères, *Thomas* et *Jean*. Ils étaient fils d'un secrétaire du roi, et retrouvaient à Paris une partie de leur famille. Un cousin, le P. Jean-Baptiste Sauge (2), longtemps assistant du général, résidait à l'Oratoire Saint-Honoré. Une tante, mariée à un M. Grangier, habitait rue de Grenelle, vis-à-vis l'hôtel de Lyon. Un oncle, M. Charton, logé rue Saint-Marc, à côté du rôtisseur, était greffier de M. Seranday, receveur général des finances de Champagne. « Aussi, les visites en l'Aca-« démie étaient-elles des plus fréquentes, et les précautions « et caresses non moins abondantes ». Sur l'ordre de la tante, on donnait des manchons et des coeffes pour la nuit; sur les instances de l'oncle, une roquille de vin généreux. En janvier, Mme Grangier, le greffier, l'oratorien donnaient 18 livres chacun, et « récompensaient avec satisfaction », les deux aînés pour leurs succès. Quant au troisième, hélas! « *Ingenio non satis respondet labor.* »

Avant son départ, en juillet 1764, Joachim se rend à Paris pour prendre ses inscriptions à la faculté de droit, et disparaît.

---

(1) Fils de Jean-Baptiste Charton, secrétaire du roi en la Cour des monnaies de Lyon, et de Marie-Anne Gras. L'aîné entrait le 22 octobre 1757, sortait le 10 septembre 1764. Le second, surnommé *Thomasot*, entré avec le troisième, le 22 avril 1758, sortait le 20 décembre 1764; Jean, dit *Chartonnet*, se retirait le 16 août 1765.

(2) Jean-Baptiste Sauge, fils de François et de Marguerite Bertin, entré à l'Oratoire le 10 novembre 1696, à 19 ans, prêtre en décembre 1703, mort à Paris, le 22 février 1766.

Digitized by Google

Thomas devient trésorier de France au bureau de la généralité de Lyon, et se marie, le 5 septembre 1774, avec Anne-Marie-Charlotte Grassot.

Jean, fixé à Paris, est appelé, en 1783, écuyer, intéressé dans les affaires du roi.

A signaler, au passage, *Charles Ferroussat* (1) et son frère *Claude,* fils d'un marchand drapier de la ville de Givors. Malgré ses douze ans, l'aîné ne savait pas lire et le plus jeune avait une santé déplorable. Au reste, ils « retour-« naient chez eux après leur cinquième », M. Ferroussat ne voulant qu'une chose, « procurer à ses enfants le moyen « de voir les belles manières et d'en contracter l'habitude. » Et un malin écrivait en marge : « En ont-ils besoin ! »

Charles devenait chirurgien juré à Givors, et mourait en cette ville le 23 décembre 1789. Claude se proposait, dit-on, de suivre la même carrière, lorsqu'il mourut le 24 juillet 1764.

Entre temps, s'était présenté *Pierre de Pétitot* (2), fils

---

(1) Charles-François Ferroussat, né et baptisé à Givors le 8 mai 1744, fils de René, marchand drapier, et de Catherine Colin, élève du 22 juin 1756 au 25 mai 1759. Claude, né le 17 juin 1748, baptisé le 18, à Givors, élève du 19 mai 1759 au 26 août 1762. On adressait les lettres par M. Belin, aubergiste à Saint-Clair, près les Feuillants, à Lyon.

Le père mourut le 22 novembre 1777, âgé de 80 ans.

(2) Pierre de Pétitot, baptisé à Ainay le 6 août 1754, né le dit jour, était fils de François-Augustin et Françoise-Elisabeth Quatrefages de la Roquette, petit-fils de Simon, receveur de la douane, puis secrétaire de Mgr le maréchal de Villeroy et de Catherine Blanchet. Entré à Juilly le 17 avril 1761.

Voir : STEYERT, *Arm.* — BREGHOT DU LUT, *Catal.*, p. 225. — PERNETTI, II, 322.

Digitized by Google

d'un conseiller à la Cour des monnaies. L'enfant, tout jeune, 7 ans à peine, entrait en septième, et nos registres prennent soin de noter qu'il n'était pas encore confirmé. En janvier 1763, dame Catherine Blanchet lui envoyait « de trop « belles étrennes », dont le port était payé 3 livres 6 sols. Au mois d'août suivant, il prenait part à des exercices publics sur l'Histoire sainte, et quittait le collège, le 25 juin 1765, à la fin de la seconde. Nous ignorons sa destinée.

A la même page, on rencontre les noms de trois frères, appartenant à une famille considérable de notre ville, « admirablement dotés pour l'intelligence et pour le cœur », mais dont le plus jeune est resté comme une figure étrange, incompréhensible, aussi bien dans nos chroniques julliaciennes que dans notre histoire lyonnaise.

L'aîné, *Sébastien (?) Desfours* (1), entré en septième, le 17 octobre 1761, « annonçait, dès cette année, un des plus « brillants messieurs de notre Académie. Premier à chaque « composition du Père grand préfet, il en était venu à refu- « ser les 3 livres d'usage, ne sachant comment employer « avec sagesse cet argent. Petit prince presque à chaque « saison de vacances, il en mécontentait ses parents, qu'il « ne pouvait aller visiter au pays natal, et recevait, du

(1) Blaise Desfours, écuyer, seigneur de Grangeblanche et autres lieux, ancien conseiller en la Cour des monnaies, eut de Fleurie Dutreuil, son épouse, quatre fils et trois filles : *Antoine*, né le 8 décembre 1752; *Sébastien*, né le 20 octobre 1754; *Jean-Pierre*, né le 20 mai 1756; *Claude-François*, né le 11 février 1758; *Françoise*, mariée le 22 mai 1781 avec Jean-Baptiste de Guillon, seigneur de la Chaux; *Jeanne-Fleurie*, mariée le 26 octobre 1779 avec un de nos julliaciens, Claude-Jean-Marie Dervieu de Varey; *Anne*, mariée le 7 janvier 1779 avec Brice-Alexis Barjot. Nos registres ne donnent les prénoms que du troisième frère. En raison de l'âge, les deux aînés seraient peut-être Sébastien et Jean-Pierre.

Digitized by Google

« prince de Condé, en récompense de son assiduité, un pré-
« sent magnifique », dont la nature n'est pas spécifiée. On le voyait, dès le mois d'août 1763, figurer aux exercices publics sur la géographie et le blason, en octobre 1767, remplir les fonctions de chancelier de l'Académie, en 1769 et 1770, soutenir les thèses générales de philosophie et de mathématiques. Il avait eu, pour régent de cette dernière classe, le P. Ame, savant mathématicien, auquel Mazéas et Cassini soumettaient leurs ouvrages. Cependant, « M. Des-
« fours avait été au début, fort rebelle au climat de la
« Brie ». Il attrapait la petite vérole en août 1762, la rougeole en décembre suivant, et se voyait forcé tous les printemps de suivre un régime de lait coupé. De tempérament plein de feu, « il se blessait profondément à la jambe et à
« la main, dans un accident effrayant », sur lequel nous n'avons pas d'autre détail.

Jean-Pierre (?) Desfours Randin et *Claude-François Desfours de la Génetière* venaient rejoindre leur frère, le 11 octobre 1766, juste à l'entrée « de cet hiver si rigoureux, lequel a causé
« tant de ravages et de morts dans toute l'étendue du
« royaume ». Ce furent, en effet, quatre mois terribles pour le Frère infirmier et les chirurgiens absolument débordés,
« obligés de soigner les gros rhumes, fièvres, inflamma-
« tions de poitrine et de panser les plaies béantes des pieds
« et des mains. » Nos trois Lyonnais restèrent plusieurs semaines couchés à l'infirmerie « pour angelures doulou-
« reuses » ; Claude dut même être « plongé en son entier
« dans un bain de vin. »

« Moins prompt d'intelligence que son aîné, moins poète
« que son cadet », Jean-Pierre se retirait le 30 octobre 1771, après sa philosophie. Il ne manquait pas cependant de capacité, puisqu'on relève à son actif deux voyages à Chantilly,

Digitized by Google

accomplis en compagnie de son condisciple, le marquis François de Beauharnais, le futur oncle paternel du prince Eugène et de la reine Hortense.

Les succès remportés par le dernier des trois frères, Claude-François (1), furent de beaucoup les plus brillants et les plus complets. Dès le mois de juin 1771, à la fin de sa seconde, il comptait déjà « quinze grands prix, trois cer- « tificats de petit prince, et Monsieur son père en était si « contenté qu'il envoyait au R. P. Supérieur un billet de « 240 livres avec l'autorisation demandée. » Claude, « alors « passionné pour les voyages, dont il dévorait tous les « récits qu'il se pouvait procurer, avait sollicité un tour à « travers les Allemagnes pour le mois d'août 1772 (2). »

Le P. Viel, régent de rhétorique, « lui reprochait d'être « rêveur et le P. Farcot, de rimer au lieu de calculer », ce qui ne l'empêchait pas cependant de soutenir trois thèses de philosophie, une thèse générale de mathématiques et d'exécuter en présence de César Cassini « les plus belles « expériences sur les fluides. » Il quittait Juilly le 31 août 1774. On le vit, quelques années après, consacrer sa fortune et sa vie tout entière à la défense du jansénisme le plus outré, de ces convulsions elles-mêmes, qui, après avoir fait scandale, en 1731, dans le cimetière de Saint-Médard, se sont perpétuées assez mystérieusement, à Paris et à Lyon, jusqu'aux premières années de notre siècle. « Desfours dissipa

---

(1) Voir : RABBE, BOISJOLIN : *Biog. univ. et port. des contemp.*, II, p. 1332. — QUÉRARD : *France littéraire*, Didot, 1830, t. II, p. 511. — MAHUL : *Annuaire nécrologique*, 1re année. — HOEFER : *Nouv. biog. générale*, Didot, 1855, t. XIII, vol. 815.

(2) C'est la première mention d'un voyage accompli par un élève en compagnie d'un Père. Claude partit avec le Père de Bon.

Digitized by Google

« un héritage assez considérable en entreprises bizarres, à « faire imprimer ses livres clandestinement, ainsi qu'à dis- « tribuer des secours aux personnes qui partageaient ses opi- « nions, ou qu'il croyait pouvoir y amener. Vivement « opposé à la Révolution, il la considérait comme un châ- « timent que le ciel infligeait à la France et aux Bourbons, « pour avoir persécuté les disciples de Port-Royal. Il se pro- « nonça contre le concordat de 1802, et refusa de recon- « naître la nouvelle organisation de l'église de France. Le « gouvernement consulaire le vit avec ombrage, et le ren- « ferma au Temple pendant six mois, au retour d'un voyage « qu'il avait fait en Suisse pour y observer des convulsion- « naires et conférer avec certains de leurs partisans. Malgré « son exaltation, Desfours ne donna point dans les con- « damnables excès de beaucoup de convulsionnistes ; ses « mœurs furent toujours pures et même austères. La plus « grande partie de son temps s'écoulait dans le jeûne et « dans la prière ; la conversion du peuple juif au christia- « nisme, qui est le grand but de l'œuvre des convulsions, « le préoccupait fortement, et il porta son zèle si loin, qu'il « fallut toute l'improbation de sa famille et de ses amis « pour le détourner d'épouser une jeune Israëlite. Dans « les dernières années de sa vie, divisé d'opinion avec ses « frères et ses amis, en proie au chagrin et à l'exaltation de « sa tête, tombé dans l'indigence la plus profonde, il se retira « chez une vieille demoiselle, demeurant en notre ville. « C'est là qu'il mourut le 31 août 1819, à l'âge de 62 ans. « Il ne voulut recevoir les secours de la religion que d'un « prêtre dissident. Aussi le clergé de la paroisse s'abstint-il « d'assister à son convoi ; mais ses partisans en firent un « saint. Ils se disputèrent ses vêtements, se partagèrent ses « cheveux, et conservèrent religieusement ses reliques. »

Digitized by Google

Il a publié quelques ouvrages : *Les trois états de l'homme, avant la loi, sous la loi, sous la grâce*, 1786, in-12 ; 1788, in-8. Livre purement ascétique et rare aujourd'hui. *Protestations contre les colonnies*... etc. Lyon, 1787, in-8°. Cette brochure est une réponse à un écrit du P. Crêpe, dominicain de Lyon, intitulé : « Notion de l'œuvre des convulsions et des secours, surtout par rapport à ce qu'elle est dans nos provinces du Lyonnais, Forez, Mâconnais, etc., et à l'occasion du crucifiement public de Fareins, 1788, in-12. *Recueil de prédictions intéressantes faites depuis le 17 mars 1733 par diverses personnes sur plusieurs évènements importants*, s. l. (Lyon), 1792, 2 vol. in-12. C'est un recueil de prédictions de différents convulsionnaires. C'est le frère Pierre (M. Penault, avocat), le frère Thomas, la sœur Marie, la sœur Holda (Mlle Marie-Anne-Elisabeth Fronteau) qui parlent. Cette dernière est considérée comme la prophétesse de la révolution. Les autres convulsionnaires en parlent aussi, mais plus spécialement des affaires du jansénisme, du rétablissement des jésuites, de l'invasion étrangère, de la conversion des juifs, de la réprobation des gentils, de la constitution civile du clergé qu'ils condamnent fortement. Quelques-unes de ces prédictions ont été démenties par l'évènement ; d'autres, par exemple, celles qui concernent le renversement du trône et la mort de Louis XVI, sont en concordance avec les faits postérieurs ; mais elles ne sont point parfaitement explicites. Elles sont noyées au milieu d'une foule d'autres annonces menaçantes. Ce recueil n'a été publié que vers le milieu de 1792. Cependant de nombreux témoins attestent qu'il existait plusieurs années auparavant. Ce livre singulier est aussi rare que curieux (1),

(1) Ces volumes ne contiennent que des extraits des prédictions de sœur Holda. Cinq volumes in-12, tirés de ces manuscrits, ont été impri-

Digitized by Google

Avis aux catholiques sur le caractère et les signes du temps où nous vivons, ou de la conversion des Juifs, de l'avènement intermédiaire de J.-C. et de son règne visible sur la terre, ouvrage dédié à M. l'évêque de Lescar (M. de Noë), s. l. (Lyon), 1794, in-12.

Abrégé du premier volume de M. de Montgeron sur les miracles de M. de Pâris, 1799, in-12.

Abrégé du deuxième volume, etc., 1799, in-12.

Abrégé du troisième volume, etc., 1799, in-12. Ces deux derniers volumes ont été imprimés avant le premier, ce qu'on lit dans l'avertissement, du reste. La bizarre disproportion du premier volume, le désordre de la pagination, l'impression des pages, dont la composition s'écarte en plusieurs points des usages de l'imprimerie, trahissent la clandestinité des presses d'où il est sorti.

Recueil de prières, Lyon, in-18, sans date, ni titre. Ce livre a probablement été imprimé vers 1794 ou 1802, et l'on croit qu'il a eu au moins une seconde édition.

La véritable grandeur ou constance et magnanimité de Louis XVI dans ses maux, dans ses liens et dans sa mort. Lyon, Guyot, 1814, br. in-8, premier chant d'un poème qu'il composait, lorsqu'il mourut.

Tous ses ouvrages sont anonymes, et, à l'exception du dernier, tous paraissent être sortis de la même presse. Desfours a laissé quelques manuscrits, qui furent recueillis par un M. Pont, de Lyon, son ami.

---

més à Paris, chez Doublet, en 1821, et publiés en 1822. Le nouvel éditeur a mis à la fin du 5e volume une introduction de 92 pages. De la page 65 jusqu'à la fin, on lit une notice sur Mlle Fronteau : elle était née à Paris, en janvier 1730, et mourut le 31 décembre 1786. Son père était marchand-tapissier.

Digitized by Google

GUILLAUME-CATHERIN DE SAVARON, BARON DE CHAMOUSSET
Capitaine de cavalerie (1751-1788)

Digitized by Google

Digitized by Google

« En la fin de l'année 1762, une épidémie considérable « de rougeole s'abattait sur notre Académie. » Pendant un mois seulement, 87 élèves (1) étaient portés dans la maison spéciale, construite au sommet du parc. Le 5 décembre, c'était le tour d'un Lyonnais de onze ans, *Guillaume-Catherin de Savaron* (2).

L'entrée toute récente de cet enfant au collège n'était point passée inaperçue. La famille, originaire d'Auvergne, était honorablement connue depuis le xve siècle et « M. Sa- « varon, le père, fut un de nos anciens messieurs, dont le « souvenir ne s'est pas encore perdu céans ». Nous le retrouverons au prochain article.

« A peine la rougeolle était-elle en voie de guérison cer- « taine, que la petite vérole se déclarait dans la nuit du « 1er janvier, et si violente que l'on eut de grandes craintes. » On plaça deux gardes auprès du petit malade, on appela trois médecins. Sur leur ordre, on donna, le 4 janvier, deux prises de confection d'hyacinthe; le 8, de l'huile d'amande douce, du sirop de guimauve et du blanc de baleine; enfin,

---

(1) Un seul mourut, Jean-Claude de Forget, âgé de 9 ans, fils de Messire de Forget, capitaine général de la fauconnerie du cabinet du roi.

(2) Le correspondant était M. Duquesne, rue Saint-Antoine, vis-à-vis les Jésuites, à Paris. Guillaume-Catherin de Savaron, né le 2 mai 1751, fils de Jean-Pierre-Guillaume et de Clémence-Philippine Chappuis de la Fay, entrait à Juilly, le 14 juillet 1762.

Voir : A. Grand, *Les Augustins de la Croix-Rousse*, Lyon, Waltener, 1889, page 72. — Henry Doniol : *Essai sur la vie et les ouvrages de Jean Savaron*, Moulins, Desroziers, s. d. in-8° de 24 pages. — Varnet : *Géog. du Rhône*, p. 129 et 130. — Broutin : *Oratoriens de N.-D. de Grâces*, p. 121. — Breghot : *Catalogue*. — Steyert : *Armorial*. Jean de Savaron a donné une généalogie de sa famille dans ses *Origines de Clermont*, p. 108, 109.

Digitized by Google

à partir du 13, cinq remèdes et autant de « purgations émou-
« vantes. »

Guillaume, rentré en division le 26 février, avait perdu trois mois d'étude. Aussi le fit-on « répéter » jusqu'en octobre par un M. Marchand, que l'on paya 36 livres. Le 30 décembre 1763, un accident au genou (1) occasionna une nouvelle perte d'un mois. Néanmoins, les succès, commencés l'année suivante, se continuèrent pendant la rhétorique.

De Savaron quittait Juilly, le 29 août 1766, « ayant trop « hâte d'en finir. Quel dommage ! » Sous-lieutenant au régiment Dauphin-cavalerie, le 15 octobre 1767, détaché à l'Ecole d'équitation de Saumur pendant les années 1769 et 1770, lieutenant en second à la formation de la compagnie de chevau-légers en 1776, ayant rang de capitaine par brevet du 3 juin 1779, capitaine de remplacement le 1er mai 1785, capitaine-commandant le 3 mai 1788, après le versement d'une somme de 10;000 livres, Guillaume de Savaron, baron de Chamousset, « promettait un bon officier », au dire du général inspecteur, le comte d'Autichamp, lorsqu'il mourut à Paris, le 1er décembre 1788, « en voulant « se faire enlever un goître qui le gênait. Il avait consulté « plusieurs médecins de Montpellier et d'ailleurs. Tous « l'avaient dissuadé, affirmant que cette opération serait « mortelle. Le capitaine persista dans son dessein. Il trouva « une coupable complaisance dans le chirurgien-major de « son régiment, qui tenta l'ablation de la tumeur moyen-« nant une somme de 50 louis. Les larmes et les supplica-

(1) Entré à l'infirmerie le 20 décembre 1763, il en sortait le 29 janvier 1764. Il s'y rencontrait avec le futur général de Narbonne. Les parents payaient pour les trois séjours 349 livres 10 sols.

Digitized by Google

« tions de son fidèle serviteur ne purent rien sur M. de « Savaron, lequel succomba pendant l'opération sans avoir « pris le soin de régler ses dernières volontés (1). »

Futurs militaires également les trois élèves qui suivent :

Jean-Pierre de la Roue de Milly (2), fils d'un conseiller en la Cour des monnaies, entré le 17 septembre 1762, sorti le 28 août 1768 après sa quatrième. « Petit prince » en août 1767, Jean-Pierre « quittait brusquement l'Académie, malgré les instances du supérieur, le Père Petit. Aspirant à l'Ecole d'artillerie de Besançon de janvier 1770 à la fin de 1772 ; ayant rang de sous-lieutenant au Royal-Roussillon-cavalerie le 7 avril 1773, sous-lieutenant le 9 août 1775, capitaine dans les dragons de Custine par brevet du 3 juin 1779, il était nommé le 28 avril 1788 capitaine de remplacement aux dragons de Montmorency. Cet emploi ayant été supprimé le 1er janvier 1791, de la Roue quittait le service, retournait dans sa famille, puis émigrait. Il avait épousé le 28 janvier 1790 Marie-Étiennette-Aimée Rousset de Saint-Éloy. Rentré en France, il devenait commandant de la garde nationale de Lyon en 1815, conseiller municipal, administrateur de hospices civils, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

---

(1) D'après une relation manuscrite conservée aux archives du château de la Fay. — Nous sommes heureux de reproduire son portrait conservé également à la Fay. Guillaume est représenté, la cravache sous le bras, enfilant ses gants et prêt à monter en selle. Qu'il nous soit permis de remercier M. le baron F. de Jerphanion pour toutes ses communications aussi précieuses et aussi complètes.

(2) Jean-Pierre, fils de Jean-Baptiste de la Roue, conseiller en la Cour des monnaies, et de Sibylle Richery, était baptisé à Ainay le 6 janvier 1755. Il payait 7,000 livres sa commission de capitaine, avec brevet de retenue de 5,250 livres.

Digitized by Google

Louis-Marie, marquis d'Ars et des Garets (1) entré en sixième, le 7 mai 1764, à l'âge de 7 ans. Sa mère, Madame d'Ars, habitant au château d'Ars (2), par Villefranche en Beaujolais, était la veuve d'un officier aux gardes françaises chevalier de Saint-Louis à 22 ans, tué par un boulet le 28 février 1760 à bord de la frégate « *le Maréchal de Belle-Isle* ». L'enfant prenait des leçons d'écriture, de danse et de violon, sortait régulièrement au mois d'août pour « refaire sa « mauvaise santé », attrapait la petite vérole en septembre 1765, et nous quittait le 13 juillet 1768 après la seconde. Lieutenant de vaisseau, puis, comme son père, chevalier de Saint-Louis, il mourait sans avoir été marié. Dans une lettre datée de Toulon, le 5 décembre 1776, le bailli de Suffren écrivait à sa mère : « Votre fils, madame, « est né pour être marin... Si l'état que j'ai embrassé ne « m'avait pas fait renoncer au doux nom de père, je dési- « rerais fort avoir un fils semblable au vôtre. » Louis-Marie d'Ars vivait encore lors de l'assemblée de la noblesse à Trévoux, le 23 mars 1789.

Louis-Hugues-Marie de Semur-Éléonore de Sainte-Colombe-de l'Aubépin (3), né au château de l'Aubépin, près Saint-

---

(1) Louis-Marie, fils de Jean-Louis Garnier, chevalier et seigneur d'Ars et des Garets, et de Colombe-Madeleine du Pré de Saint-Maur, né le 4, baptisé le 5 février 1757.

Voir GUIGUE : *Hist. de la souv. des Dombes, par Guichenon*, Bourg et Paris, 1874, t. II, p. 227-228. — M. STEYERT : *Arm.* — Baux : *Nob. de l'Ain*, p. 261.

(2) C'est en ce château que naquit le vaillant Louis d'Ars Berruyer, l'émule et le digne ami du chevalier Bayard,

(3) Fils de François-Benoît de Sainte-Colombe, mestre de camp de cavalerie et exempt des gardes du roi, et de Françoise-Marthe Poussart du Vigean, laquelle était morte à Roanne le 9 mars 1772.

Voir : M. DE VARAX : *Généalogie de la maison de Sainte-Colombe,*

Digitized by Google

Symphorien-de-Lay, le 15 novembre 1764, entré à Juilly le 19 juin 1772, à l'âge de 8 ans. « L'enfant ne savait pas « encore lire, mais personne ne montait mieux un cheval. « C'est de la sorte qu'il était arrivé céans à côté de son père, « ancien mestre de camp de cavalerie. » Comme Guillaume Charrier de la Roche, il sollicitait « l'autorisation de con- « server sa chère jument, *Cadillette*. » Il dut toutefois se conformer à l'usage « pour éviter de trop grands frais de « nettoyement », car le valet d'écurie, « Charlemagne, fit « opérer la coupe de la queue qui était trop longue. » L'opération coûta 36 sols.

Le petit lyonnais « n'était pas d'une santé fort robuste ». A peine entré, il tombait malade d'une fièvre rouge. En mars 1776, il restait à l'infirmerie pendant deux mois « pour « une sorte de grippe maligne », qui ne put être vaincue que par des lavements réitérés et des potions béchiques. Avec cela, une « mauvaise infirmité que ses parents lui avaient « tolérée ». Pendant deux ans, « dame Jacquette, une « des peigneuses, moyennant douze livres l'année, consen- « tait à faire sécher ses draps chaque matin ».

« A part cela, excellent élève, Louis-Marie procurait « satisfaction complète en tous points (1). » Dès le mois d'août 1776, il était signalé comme un « escolier distin- « gué ». Plus tard, il participait aux exercices publics sur l'histoire sainte, l'histoire de France et la géographie, méritait trois voyages à Chantilly et se retirait « avec le grand « prix d'amplification française, le 23 mai 1779, à la fin de « la seconde. »

Lyon, 1881, in-8, p. 284. — STEYERT : *Armorial*. — VALOUS : *Essai de nob. lyon.*, p. 53. — LACHESNAYE.

(1) Il prenait des leçons d'écriture, danse, dessin et de clavecin. Il achetait les *Leçons de clavecin et les Principes d'harmonie* de BEMETZRIEDER.

Digitized by Google

Grâce à la protection de son père, Hugues-Marie Louis, marquis de l'Aubépin, baron de Sarry, seigneur de Saint-Didier, Saint-Just-la-Pendue, Croizet, Fourneaux, Vernant, Chirassimont et Machézal, était inscrit, dès le 11 avril précédent « afin de maintenir son droit à l'ancienneté », au régiment de l'infanterie du roi, en qualité de second sous-lieutenant. Sous-lieutenant en premier le 9 mai 1784, il quittait le service pour cause de santé le 20 décembre 1788, assistait à l'assemblée de la noblesse du Beaujolais, le 16 mars 1789, et mourait à Lyon, le 25 juillet suivant, à l'âge de 24 ans. Avec lui s'éteignait le nom de Sainte-Colombe de l'Aubépin.

Il faut placer ici les quatre frères Carrely de Bassy (1). La famille est d'origine savoyarde, il est vrai; mais l'aîné de nos julliaciens, au dire de nos registres, était né dans notre ville, et les parents habitaient, « suivant la saison », Lyon, Chambéry ou leur château de Bassy, proche Seyssel.

Jean-Baptiste-Etienne de Cevins entrait en sixième, le 7 août 1767, et se « faisait répéter pour l'orthographe de « France ». Il sortait le 11 septembre 1775 (2), ayant sou-

---

(1) Ils étaient fils de Victor-Prosper Carrely, et de Françoise-Hyeronyme de Montfalcon de Saint-Pierre. Jean-Baptiste-Etienne avait été baptisé à Lyon, le 18 novembre 1756; François était né à Chambéry; Claude-Joseph à Seyssel, le 8 février 1769; Antoine-Joseph à Bassy le 24 juin 1771.

Voir: COMTE DE FORAS: *Armorial de Savoie*, I, 309; surtout M. VICTOR BIZOT: *Les de la Porte d'Anglefort*, Lyon, Schneider, 1894, p. 35, tableau généalogique.

(2) Le voyage de l'aîné pour Chambéry revint, tous frais payés, à 158 livres 12 sols. Au départ du chevalier, on lui remit 30 livres, et l'on donna trente livres au voiturier pour arrhes de garantie. Le voyage de Claude fut payé 100 livres à l'entrepreneur de la diligence de Lyon et

Digitized by Google

tenu plusieurs thèses de philosophie, de mathématiques, « et fort bien conduit des expériences de physique, qui « obtinrent le plus légitime succès. » Il se mariait le 1er août 1780 avec une demoiselle Louise-Josephte Foncet, fille du baron de Montailleur, président auditeur général des guerres.

Le *chevalier François de Cevins-Loblas* arrivait très jeune le 20 juillet 1771 et se retirait le 20 octobre 1778 après sa rhétorique. « Petit prince » en 1773 et 1777, il participait aux exercices publics sur le blason et l'histoire en mai 1776, et soutenait une thèse générale de mathématiques en mars 1778. Nous ne savons ce qu'il est devenu.

Claude-Joseph de Cevins-Carrely, élève du 28 octobre 1780 au 25 mars 1785, portait dès son arrivée l'habit noir et le collet, « ses parents désirant lui voir suivre la carrière « ecclésiastique. » Et de fait, il recevait la tonsure, à Meaux, le 5 avril 1784. « Elève à la fantaisie, il nous quit- « tait après la seconde, n'ayant procuré aucune satisfaction « semblable à celles de ses aînés. » Il devenait commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare le premier décembre 1834, major des Palais royaux, et mourait à Turin en 1850, à l'âge de 81 ans.

Antoine-Joseph Carrely de Cevins-Bassy, entré en quatrième, le 29 novembre 1783, « éprouvait la plus vive « peine » au départ de son frère Claude. On dut le surveiller de près pendant plusieurs semaines et le faire coucher dans une chambre particulière à l'infirmerie. La peine si vive semblait calmée, lorsque, subitement, « sans motif

---

9 livres pour étrennes au cocher. On partait alors de l'hôtel d'Artois, au faubourg Saint-Antoine. Enfin Mme de Bassy expédie une lettre de change de 192 livres, qui est remise en son entier à Antoine-Joseph.

Digitized by Google

« qu'on put prévoir », le 16 novembre 1786, notre étourdi prenait la fuite. Les deux Frères, lancés à sa poursuite, ne purent le retrouver que deux jours après dans une méchante auberge de Paris. Prévenue, Mme de Bassy rappela son fils auprès d'elle le 15 juin 1787. Nous ne trouvons sur lui que ce seul détail : mort sans postérité.

Le dernier Lyonnais, entré à l'Académie royale, le 13 avril 1787, était « fils d'un inspecteur ambulant des manufac-« tures de France à Beauvais. » Il se nommait *Barnabé Brisson* (1), né en notre ville le 11 octobre 1777. « En « cas d'accident, on devait s'adresser à sa tante, Mme Go-« delar, logée à Paris, rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis la rue « Bayeule, dans la maison de Monnot, le notaire. »

Il payait 500 livres de pension, touchait 40 sols de menus plaisirs, prenait des leçons d'écriture, de dessin, de danse, de clavecin, et faisait sa première communion en mai 1789. Il partait régulièrement en vacances, « Monsieur « son père étant trop contenté par son travail pour refuser « ce soulagement nécessaire ». S'il n'est signalé nulle part comme petit prince, c'est qu'à cette époque déjà on n'allait plus à Chantilly, « les princes étant trop à l'inquié-« tude. » Mais son nom figure avec honneur sur les palmarès et les programmes des exercices solennels. Dès le mois d'août 1787, Brisson soutenait un examen public sur

(1) Voir : RABBE : *Biogr. des contemporains*. — LEGRAND : *Notice* dans le *Moniteur officiel* du 19 août 1828. — *Revue encyclopédique*, 1828, t. VII, p. 808. — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN : *Notice biogr. sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées*, Paris, 1884, in-8°, p. 116. - QUÉRARD, *Litt. franç. contemporaine*, Paris, Daguin, 1846. II, 443. — *Ency. des gens du monde*. — DÉRIARD. — BREGHOT, p. 49. — HAMEL : *Hist. de Juilly*, p. 619.

Digitized by Google

le grec, « comme il ne s'en était pas entendu depuis long-« temps », et en août 1790, défendait des thèses de géométrie et d'algèbre. Il quittait Juilly le 23 août 1791, « muni par précaution d'une large cocarde, payée 6 sols « aux autorités du village ». Un an encore, et la Congrégation de l'Oratoire allait être supprimée par l'Assemblée nationale.

En 1794, Barnabé Brisson, âgé de 16 ans, était admis à l'Ecole centrale des travaux publics, et bientôt après, en 1798, à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Il se fit remarquer par une grande aptitude pour les mathématiques, qui frappa le directeur de l'Ecole, Monge, lui aussi élève de l'Oratoire. La même année, il entra, comme ingénieur ordinaire, dans le corps des Ponts et Chaussées, où sa vie n'a été qu'un enchaînement de travaux utiles. Attaché en 1802, sous la direction de M. Liard, au canal Monsieur, et deux ans après, sous celle de M. Payant, au canal St-Quentin, il s'occupa des biefs de partage, et déploya toutes les ressources d'un génie actif et fécond. Il publia alors un *Mémoire sur la configuration de la surface du globe et sur la détermination des points de partage des canaux*. Ce mémoire, qu'il rédigea avec son ami Dupuis de Torcy, mort tout jeune, ingénieur en chef à Cayenne, a été inséré dans le 14e volume du *Journal polytechnique*. Par l'application de ses principes, Brisson, à la seule vue des cartes, détermina, sur la chaîne de montagnes qui s'élève entre la Sarre et le Rhin, le point le plus propre au passage d'un canal destiné à réunir ces deux cours d'eau. Il fixa de même, dans les environs de St-Etienne, le point le moins élevé de la chaîne qui sépare le Rhône de la Loire.

A peine atteignait-il sa trentième année qu'il fut nommé ingénieur en chef. C'est en cette qualité qu'il prit en 1809 la direction de l'Escaut. Il a décrit lui-même dans une *notice*

Digitized by Google

détaillée (1) les travaux immenses, qu'il entreprit pour la défense des polders, et dont l'exécution demanda quatre années.

Les événements de 1814 le ramenèrent dans sa patrie. Le 1er août, on lui confia le service du département de la Marne, ravagé par deux invasions. La ville de Châlons vit alors s'élever son grand pont sur la rivière. M. Becquey, directeur général des Ponts et chaussées, pensa qu'il devait rappeler auprès de lui un homme d'une semblable valeur. Il le chargea d'abord des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes, puis le nomma professeur de construction, inspecteur de l'Ecole, enfin secrétaire du Conseil général d'administration. En 1824, Brisson fut élevé au grade d'inspecteur divisionnaire. Une place vaquait à l'Académie des Sciences : de grands travaux, de savants mémoires lui donnaient les meilleurs titres pour l'obtenir, lorsqu'il mourut subitement dans une auberge, à Nevers, le 25 septembre 1828.

Brisson a publié un *Traité des ombres et de la perspective*. Paris 1827, in-4°, pour faire suite à une *Nouvelle édition de la Géométrie descriptive* de Monge ; une *Notice sur Monge ;* une série de *Mémoires sur l'intégration des équations linéaires aux différences partielles* présentés à l'Institut ; enfin des *Observations sur divers travaux de construction* insérées dans les collections lithographiques des Ponts et Chaussées.

Depuis sa mort, on a fait paraître, son *Essai d'un système général de navigation intérieure de la France*, suivi d'un *Essai sur l'art de projeter les canaux à point de partage*. Paris, Carilian, Gœury, 1829, in-4° de 204 p. avec une carte. Ces

(1) *Recueil lithographique de l'Ecole des Ponts et Chaussées.*

Digitized by Google

deux mémoires avaient été approuvés par l'Institut, le premier en 1827, et le second en 1802.

L'Essai sur la navigation, dit Charles Dupin, « est un « vaste répertoire, que les administrateurs, les ingénieurs « et les capitalistes pourront consulter avec fruit, et devront « souvent consulter. »

E. Bonnardet.

Digitized by Google

LA
VERRERIE DE ROANNE
1744-1758
(suite (1)

XV

4 Août 1747.

Monsieur,

Il vous a esté envoyé aujourd'huy une requête présentée au Conseil contre le sr Clerboy avec un précis de ses manœuvres et voyes de faits dont la plus grande partye, ainsy que ses vie et mœurs sont connues de toute la province, pour que vous ayes la bonté, Monsieur, de vous en faire informer et donner votre avis. Il est bien douloureux pour nous que la conduite d'un malhoneste homme familiarisé avec le crime ainsy que sa famille nous fassent essuyer sans fondement des critiques qui altèrent de jour en jour notre réputation et font chanceler un établissement aussy solide qu'utile à la province et que nous avons enfin

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Octobre et Novembre 1900.

Digitized by Google

conduit malgré tant d'obstacles au point de perfection où il [est] aujourd'hui. Cet interuption qui réveille l'ambition des uns et la jalousie des autres nous détermine à recommencer nos opérations incessament, qui deviendront de plus en plus solides par l'attachement que nous y aporteront et mériteront par là les bontés que vous aves desja eu pour nous dans notre établissement, qui avec tant d'ennemis deviendroit incertain (malgrés le succès dont nous pouvons nous flater), sy nous n'espérions que vous voudrés bien nous les continuer. Nous aurons l'honneur de vous dire aussy, Monsieur, que nous sommes dans l'intention de faire bâtir encore des fours afin de ne plus avoir d'interuption et faire la fourniture de Lyon exactement. Pour y parvenir, nous n'y épargnerons ny peines, ny argent, mais nous avons besoin de votre justice ordinaire pour nous délivrer d'un homme qui nous a continuellement traversez et qui n'a d'autres vues que de nous faire périr pour jouir avec d'autres, comme nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, du fruit de nos travaux.

L'on a demandé, Monsieur, par la requête qu'il soit appellé affin que l'arrest fut rendu contradictoirement avec luy, de crainte qu'il n'y forme oposition pour nous amuser et nous traîner en longueur, afin de nous dégouter et en venir toujours à son but. Vous verrés par la sentence qui le condamne aux galères à quels excès il s'est porté dans tous les temps et l'idée que l'on doit avoir de son caractère.

L'information des vie et mœurs de cette famille, que nous espérons que vous aurez la bonté de faire faire sur les lieux, confirmera ce que la sentence aura annoncé de sa conduite, et sy cela ne sufisoit pas, nous nous flatons que les procès-verbaux, charges et informations qui sont au greffe de Pereux et au secrétariat de M. de Rochebaron ne laisseront aucun doute sur ses mauvaises intentions.

Digitized by Google

Nous vous suplions donc, Monsieur, de vouloir bien terminer cette affaire le plutôt qu'il vous sera possible afin que nous puissions partir sans inquiétude et aller mettre notre verrerie en état de recommencer ses opérations qui deviendroient toujours infructueuses sy cet homme et sa famille étoient aux environs. Notre vie d'ailleurs et celles de nos ouvriers ne seroient point en sureté.

C'est à votre protection, Monsieur, que nous devons les heureux succès que nous avons eu dans les derniers temps de nos travaux, les violences et la mauvaise foy d'un malheureux associé les a intérompus et c'est de votre justice et de votre équité que nous attendons le rétablissement des progrès que nous commencions d'apercevoir.

J'ai l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DEMARVILLY,
interressé en la verrerie de Roane,
rue Bertin-Poirée, à Paris.

A Paris, ce 4 aoust 1747. — *(Arch. du Rhône, C. 14.)*

XVI

4 Août 1747.

M. Le Camus, à Lyon,

Il n'est pas possible, Monsieur, que la variété qu'il y a eu dans les bons et mauvais succès de notre verrerie n'aye donné diférentes idées sur notre compte : un enchaînement d'accidents fâcheux laisse aisément soupçonnés dans ces sortes d'entreprise ou le deffaut d'ordre ou le deffaut de

Digitized by Google

capacité, nous ne serons point étonnés que des préjugés aussy naturels vous ayent frapé et que les discours de quelques ennemis que notre silence sembloit autoriser ayent déterminé M. Pallu à penser comme vous, Monsieur, peut-être un peu à notre désavantage, mais sy vous aviez esté instruit de tout ce qui s'est passé dans notre manufacture vous nous auriés plaint dans nos malheurs. Les mauvaises intentions de Clerboy qui n'a jamais eu d'autre vue que notre perte, sa conduite dangereuse qui ne tendoit qu'au renversement de notre entreprise, ses violences et ses emportemens sont les seules causes de nos mauvais succès. Il est bien malheureux pour nous, Monsieur, quels embaras dans lesquels il nous a plongés qui nous ont mis dans l'impossibilité de faire notre cour à M. Pallu avec assiduité et d'entretenir avec vous, une liaison qui nous flatera toujours infiniment. Nous espérons, Monsieur, que le mémoire qui a été présenté au Conseil et qui vient d'être renvoyé à M. Pallu nous justifiera auprès de luy et vous déterminera à penser favorablement sur nos démarches.

Il est bien triste pour nous, Monsieur, que l'interruption de nos travaux et les mauvaises manœuvres de Clerboy et de sa famille nous fassent non seulement essuyer des critiques qui altèrent de jour en jour notre réputation mais encore aye réveillé l'ambition des uns et la jalousie des autres, vous êtes à portée, Monsieur, d'en être instruit par les mémoires que l'on a présentés pour la verrerie de Givors, mais vous estes trop éclairé pour ne pas sentir que ce privilége auroit totalement fait tomber notre établissement.

Nous savons, Monsieur, que le bon droit peut seul quelque chose auprès de M. Pallu et que votre zèle ne peut être excité que par la justice, mais sy vous doutiés de notre sincérité, nous pourions nous flater que plusieurs personnes de

Digitized by Google

considération et de mérite parleroient pour nous, leur solicitation seroit d'autant moins suspecte que leur probité est généralement reconnue, nous avons cru ne devoir chercher d'autre appuy que la vérité et l'avantage de la province.

Nous vous prions de vouloir bien faire attention, Monsieur, aux circonstances qui accompagnent les solides moyens que nous donnons dans notre requête pour l'expulsion d'un homme aussi dangereux pour notre établissement que pour nous-mêmes et d'accellérer cette affaire le plutôt qu'il vous sera possible qui intéresse autant la fortune d'un nombre d'honeste gens que l'utilité publique.

Nous aurons l'honneur de vous aller remercier incessamment, et vous assurer de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PIGALLE-DEMARVILLY.

Rue Bertin-Poirée, á Paris.

A Paris, ce 4 aoust 1767.

M. Rouillé comptoit faire signer sa lettre à M. le C. G. vendredy dernier, mais elle n'a été signée qu'aujourd'huy 9 aoust 1747. M. Rouillé et M. de Lavieuville de qui nous avons l'honneur d'être connus ont écrit à M. Pallu au sujet de nos affaires. — *(Archives du Rhône, C. 14.)*

XVII

A Paris, le 18 août 1747.

Monsieur,

Vous êtes sans doute informé de l'interruption des travaux de la verrerie de Roanne, causée par la division qui

Digitized by Google

s'est mise entre les intéressés. Les principaux d'entre eux prétendent que le s^r Bigot de Clairbois en est l'auteur et m'ont remis la requête et les pièces que je vous envoye cy-joints, par laquelle après avoir exposé les griefs qu'ils ont contre le s^r de Clairbois, ils demandent que leur acte de société soit déclaré nul à son égard, aux offres qu'ils font de luy payer annuellement, tant qu'ils seront propriétaires de lad. verrerie, une somme de 200 livres et de luy faire remise des sommes qu'il pourroit être tenu de payer solidairement avec eux en qualité d'associé, indépendamment d'une somme d'environ 4.000 livres qu'ils exposent luy avoir remise d'avance sur les profits avenir de cette entreprise; et pour prévenir les excès et voyes de fait qu'ils croyent avoir lieu d'apréhender de la part du s^r de Clairbois ils demandent qu'il luy soit fait défenses ainsy qu'à sa femme et à son fils, d'aprocher de la verrerie de plus de 50 lieues, sous quelque prétexte que ce soit.

Les gentilshommes verriers qui ont travaillé dans la même verrerie m'ont, d'ailleurs, adressé un mémoire et quelques pièces que je joins aussy, par lesquels il paroit que sur une requête qu'ils vous ont présenté au mois de juin dernier, tendante à ce que les entrepreneurs fussent solidairement condamnés à leur payer ce qui leur reste dû et à ce qu'ils fussent autorisés à aller travailler dans telle autre verrerie où ils pourroient trouver de l'occupation, vous les avés renvoyés à se pourvoir au Conseil. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous faire rendre compte de l'état actuel de la verrerie de Roanne et de ce qui peut avoir occasionné l'interruption du travail, de communiquer les requête et mémoires cy-joints à ceux que vous jugerés qu'ils peuvent intéresser, d'entendre ensuite, s'il en est besoin, les parties contradictoirement et de dresser procès

Digitized by Google

verbal de leur dires et réquisitions que vous voudrés bien m'envoyer avec vos observations et un projet de l'arrêt du Conseil que vous jugerés devoir être rendu pour mettre cette affaire en règle et faire cesser toutes les contestations qui paroissent avoir donné lieu à l'interruption dè cette entreprise.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affne serviteur.

MACHAULT.

(Archives du Rhône, C. 14).

XVIII

A Roanne, ce 24 Aoust 1747.

Monseigneur,

J'ay pris les informations que vous désirés sur l'état actuel de la verrerie étably sur le cotteau Beaujolois près de Roanne. J'ay interrogé les trois gentilshommes verriers qui y sont encore sans travail, et sans moyens pour se nourrir, faute de payement de leur salaire ; ils n'ont aucun compte d'arrêté avec les entrepreneurs, ils n'en reçoivent point d'argent et n'osent quitter par la crainte d'essuyer les rigueurs d'un arrest du Conseil, qui leur deffend de se soustraire à leur engagement, et aux entrepreneurs des verreries de les prendre sans congés ; leur situation me paroît triste et il me paroit qu'il seroit juste de les payer au moins en partie ou de leur permettre par congés de s'engager ailleurs ou ils sont demandés avec instance, voilà l'article qui les concerne.

Je les ay aussy interrogés ainsy qu'une infinité d'autres personnes sur la conduite du sr Bigot de Clerbois et j'ay

Digitized by Google

reconnu que toutes les plaintes portées contre lui sont fondées; il n'i a qu'à lire le mémoire ou elles sont incerrées et y ajouter foy; premiérement on raporte contre lui une santance confiermée par arrest qui le condamne aux galères pour cinq ans, et sa femme à un pareil tems de bannissement. C'est un fait notoire et reconnu à Roanne où on l'a vu passer à la chaine, il me semble que cette seule circonstance devroit l'exclure de toute société avec d'honnêtes gens et je suis surpris que ceux qui ont fait les fonds de cette entreprise l'ayent souffert si longtems; la peine qu'il a suby ne l'a point corrigé de ses vices; il n'est qu'yvrogne parfait, fourbe, emporté et violent à l'excés, les entrepreneurs et ouvriers de la verrerie ne sont pas les seuls qui y ayent été exposés, les habitants du Cotteau y ont eu leur part, il a malversé dans la fabrique des pots et le choix de la terre qui y est propre, dans le dessein sans doute, où il a réussy, de faire tomber cette entreprise. Son fils a été élevé dans les mêmes principes et sa conduite répond parfaitement à celle de son père. M. de Rochebaron a été obligé de le corriger par la prison, sur une information sommaire qu'il me chargea de faire contre lui cet hiver dernier, et, Dieu mercy, il a pris le parti de quitter Roanne avec une gueuse qu'il a amené, et par là je suis quitte d'une infinité d'incidents avec les habitants de la ville que j'estois obligé de débrouiller et de pacifier depuis que M. de Rochebaron m'avoit chargé de veiller sur luy; la femme de Clerbois n'a pas les charmes de son sexe, mais en récompense elle en a toute la malice; jugés, Monseigneur, si une entreprise aussy fragile et aussy délicatte est bien entre les mains de la turbulance et de la fureur, c'est aussy ce qui la fait tomber. Il faut aussy convenir qu'un peu plus de conduite de la part des entrepreneurs l'auroit poussé plus loin, mais, trop

Digitized by Google

éblouis de leurs objets, ils n'ont pas mesuré la recette avec la dépense, la pénitence qu'ils en font les corrigera pour leur nouvelle tentative, qui certainement réussiroit au bien du public et aux leurs particulier si leur travail étoit conduit avec habileté, fidélité et économie ; la dernière terre qu'ils ont trouvé est parfaite pour la confection des pots ; le charbon de pierre descend à leur porte de Saint Estienne par la Loire, la fougère n'est pas rare dans les environs et la cendre se trouve par des soins ; les dernières bouteilles qui en sont sorties sont parfaites, et je ne doute point du succès si l'on prend un arrangement meilleur que le premier.

Il est domage que ces jeunes gens d'un bon caractère et d'une bonne société ayent éprouvé tant de revers et dissipé une bonne partie de leur fortune, ils ont des créanciers de différentes espèces, ceux qui sont le plus mal traittés ne sont pas ceux qui font le plus de bruit et plus de mal, il n'en est point ici qui ayent fait saisir, et la saisie de leurs effets et ustancilles provient, au raport des trois gentilshommes verriers que j'interrogeay hier, de quelques pensionnaires qu'ils ont à Paris et entre autres du nommé Morta, qui a eu le bénéfice sans les charges.

Le s^r Bigot de Clerbois est ici. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. HUE.

(Archives du Rhône, C. 14).

XIX

Copie du mémoire du sieur de Bigault signé de luy

François de Bigault, écuyer, sieur de Clerbois, ancien gentilhomme verrier, entrepreneur de la verrerie royale

Digitized by Google

établie à Roanne en Lionnois, répondant à la requête présentée au roy en son Conseil par Antoine Mertrud, Jacques Armand Lesénéchal, et Claude Louis Pigalle.

Dit qu'il n'est pas surprenant de voir le mensonge et la supposition se manifester dans les tribunaux communs du Royaume, mais de se servir de ce stratagème devant le Roy et son Conseil rempli d'hommes illustres et si éclairés que rien n'échappe à leurs lumières, c'est pousser la hardiesse et l'effronterie au dernier période, c'est ce qui vient de se pratiquer et mettre au jour par les sieurs Mertrud, Sénéchal et Pigalle, par la requête qu'ils ont présenté à Sa Majesté et à son Conseil contre ledit de Bigault, requête qui n'est qu'un tissu de mensonges et de suppositions, ainsi que le s^r de Bigault va l'établir.

Le sieur de Bigault ayant été informé que le s^r Demas, employé dans les affaires de Sa Majesté, avoit voulu établir une verrerie aux environs de la ville de Roanne à douze lieues de Lyon, comme étant un lieu des plus commode et mieux convenant du royaume, il fut à luy, il luy répondit qu'il étoit trop âgé et n'y pensoit plus, il luy donna des instructions utiles pour l'établissement. Le s^r de Bigault de Clerbois, qui ne connoissoit alors ni le s^r Mertrud, ny les s^rs Pigalle et Sénéchal, trouva la protection de Mr le duc de Gesvres qui voulut bien demander l'établissement de cette verrerie pour le s^r de Bigault, qui luy fut accordée par l'arrest du Conseil du 24 octobre 1743. Comme le s^r de Bigault n'avoit pas les fonds nécessaires pour fournir aux premières dépenses, le s^r Otrequin se présenta pour s'y associer, quelques jours après il proposa le sieur Pigalle et ensuite le s^r Sénéchal de même que le s^r Mertrud. Le sieur de Bigault ne connoissoit ni les uns ni les autres, l'on s'assembla chez Me Vatry, notaire à Paris, où l'on stipula

Digitized by Google

la société le 12 février 1744, dans laquelle le sr de Bigault se restraignit à quatre sols en vingt quatre, ce qui n'étoit qu'un sixième dans le bénéfice, eu égard à ce que ces associés s'engageoient de faire un fond de 60.000 livres, sçavoir ledit sieur Otrequin 26.666 livres, au moyen de quoy il avoit huit sols dans la société ; le sr Mertrud 6.666 livres pour quatre sols ; le sieur Pigalle 13.333 livres pour autres quatre sols ; le sr Sénéchal pareille somme de 13.333 livres pour autres quatre sols, ce qui composoit les 60.000 livres qui devoient être déposées entre les mains du caissier de la compagnie, sous peine contre ceux qui manqueroient d'être déchu de plein droit de leur part en la société. Le sieur de Bigault s'engagea, sans aucun appointement, d'avoir inspection sur la manufacture. Jamais société ne fut stipulée plus au désavantage d'un associé et encore du chef de l'entreprise, car il n'est pas vray, sauf respect, que ce soit les sieurs Mertrud, Pigalle et Sénéchal qui l'ayent obtenu puisqu'ils n'en sçavoient rien et que le sr de Bigault de Clerbois ne les connoissoit ni les uns ni les autres lorsqu'il l'obtint de Sa Majesté.

Cette société ainsi stipulée, l'on se transporta en la ville de Roanne et l'on choisit pour l'établissement de la verrerie le lieu appelé le Rhins, sur le Cotteau, province du Beaujolois, en une maison et lieu appartenant au sr Tardy, près de la ville de Roanne, où les sieurs Otrequin, Pigalle et Sénéchal avec plusieurs domestiques commencèrent à se constituer en dépenses folles et inutiles, régals, habillemens, voyages en poste de Paris à Lyon et ailleurs ; le sr de Bigault de son côté n'en usa pas de même, il s'attacha d'abord à faire construire les fournaux nécessaires et alla à Charlieu, à quatre lieuës de là, chercher les terres propres à faire les pots pour la matière de la verrerie, il en fabriqua et fit

Digitized by Google

fabriquer plusieurs au nombre de plus de cent vingt et donna son tems et ses soins avec appliquation pour la réussite de l'entreprise tandisque lesd. sieurs Otrequin, Sénéchal et Pigalle, jeunes gens associés, ne songeoient qu'à leurs plaisirs, allant de femme en femme, dépensant l'argent mal à propos même avec scandale, le s^r de Bigault leur ayant voulu faire des remontrances cela luy attira leur haine; enfin, après quelques mois de travail, l'on fit une première réveillée, c'est à dire une fonte de bouteille qui ne réussit pas parfaitement parce que l'on n'étoit pas encore bien au fait des matières de cette province, mais ayant fait de nouvelles compositions, toujours par l'avis et par le travail du sieur de Bigault qui ayant demandé des fonds au sieur Otrequin, caissier, frère de l'un des associés, il luy répondit qu'il n'y en avoit pas, dont étant très surpris puisque l'on n'avoit pas dépensé 10.000 livres et qu'il deût y en avoir 60.000 dans la caisse, suivant la société, il répondit qu'il devoit sçavoir que, quoyque l'on eut stipulé 60.000 de fonds, il n'y avoit eu que 12.000 des soixante mille, les plaintes du sieur de Bigault éclatèrent, il se plaignit hautement de la tromperie de ses associés et comme il étoit stipulé que, faute par eux ou l'un d'eux de fournir son contingent, part et portion, suivant la société, à peine d'être déchu d'icelle, il les menaça d'agir en conformité, alors ils luy firent entendre qu'ils rempliroient leurs engagemens, ce que n'ayant pas fait, n'étant pas en état craignant la rigueur de la stipulation de leur société, il n'y a sorte de voÿes qu'ils n'ayent mis en usage pour chagriner le sieur de Bigault; ils firent révolter les ouvriers contre luy, les insitèrent à ne luy point obéir, ce qui occasionna ledit sieur de Bigault d'agir par remontrances, enfin les choses se calmèrent au mois de juin de l'année dernière que ces

Digitized by Google

associés n'ayant pas des fonds et n'étant pas en état d'en fournir de leur part, ils trouvèrent la ressource de six mille livres du s^r Bourillon, bourgeois de Paris, à condition de luy donner quatre sols dans la société, ils firent consentir le s^r de Bigault d'augmenter la ditte Société de quatre sols, c'est à dire qu'au lieu des vingt quatre qu'elle étoit, on y ajouta quatre sols en faveur du sieur Bourillon, ce qui fait soit le fond de vingt huit sols, et par là de Bigault n'avoit plus qu'un septième au lieu d'un sixième qu'il avoit auparavant. Ces 6.000 livres furent aussi dissipées en partie en voyages à Paris et Lyon, de même que 40.000 bouteilles qui furent faites aux mois de janvier et février derniers qui ont été vendues et prix reçu et dissipé par les s^rs Pigalle et Sénéchal, ce qui renouvella les plaintes du sieur de Bigault et l'occasionna à des demandes contre ces associés au bailliage de Beaujolois. C'est alors qu'ils mirent tout en usage pour chagriner le s^r de Bigault, ils pratiquèrent de nouveau les ouvriers de la verrerie, à qui ils firent entendre qu'il étoit trop rigide, qu'il faudrait tacher de l'ôter de la verrerie et qu'alors ils seroient plus tranquiles et que l'on les laisseroit faire ce qu'ils voudroient. Ces ouvriers qui, ne cherchant que leur mieux, n'osèrent pas insulter le s^r de Bigault, quoyqu'ils l'eussent été par les sieurs Pigalle et Sénéchal, mais ils firent insulter son fils dans la verrerie, il y eu plainte de part et d'autre devant le juge subalterme de Perreulx, dans le ressort duquel est située la verrerie. Par l'information faite à la requête du sieur de Bigault, il y a preuve qu'il a été insulté par les ouvriers très mal à propos. Ces procédures ont été portées par appel au Parlement de Paris, où les parties sont actuellement en instance, de même qu'au bailliage du Beaujolois, où il poursuit ses associés pour ce qu'il leur demande. Pour détourner leur condamnation, ils ont imaginés la con-

Digitized by Google

trebatterie de s'addresser au Conseil où ils n'ont exposé que mensonges et suppositions et mis en avant des faits énormes qui choquent le bon sens.

A l'égard de la suposition qu'ils sont auteurs de l'entreprise et du privilège de la verrerie, le sieur de Bigault a bien fait voir le contraire, mais il y a nombre de lettres des associés, entre autre du sieur Otrequin, qui le prouvent de plus en plus; quant au reproche de la malheureuse affaire qu'il a eü en la justice de Grandchamps près Nantes, c'est un très mauvais prétexte pour l'insulter, parceque non seulement le roy, par ses lettres du 11 mars 1740, a eu la bonté de rappeller et décharger le sieur de Bigault et sa femme du cas dont il s'agissoit, les a remis et rétabli dans leur premier état et renommée, plainement informé de la légèreté du crime que leur en imputoit et pour en instruire le Conseil en peu de parole, voicy le fait.

Le sieur de Bigault, occupé à la verrerie de Nantes, épousa, en 1734, Jeanne Batellete, veuve de Guy Priou, bourgeois de Grandchamps, à deux lieues de Nantes, elle étoit tutrice de deux enfans de son premier mariage et possédoit le fief de la Blanchère, qui consistoit en deux fermes dont de Bigault et sa femme jouissoit depuis un an; un jour le sieur de Bigault, qui se croyoit paisible possesseur des biens, invita les nommés Le Coque et Pinnelle, ses fermiers, de luy conduire des bleds à Nantes, dont insolament ils luy firent refus, disant qu'il n'étoit pas leur maître; le sieur de Bigault, piqué de l'insolence de ces particuliers, qui avec leurs enfans et domestiques l'insultèrent, la querelle échauffée, tous ces particuliers s'armèrent de longs bois, bâtons et fourches contre le sieur de Bigault, qui, dans cette extrémité, sa vie en danger, mit l'épée à la main, le nommé Pinnal, armé d'un grand bâton, s'avança sur le sieur de Bigault, qui, pour sau-

Digitized by Google

ver sa vie en se deffendant, atteignit à la main qui tenoit son bâton, le blessa en quelque endroit, voilà le seul crime du sr de Bigault, qui ayant pour ennemi le sr de Grandchamp, seigneur du lieu, qui se joignit à ces particuliers, donnèrent plainte à son juge dont il étoit le maître, suivant l'usage des campagnes, firent des informations à leurs désirs, s'étant servi pour témoins de tous ceux qui avoient insultés et maltraités le sieur de Bigault, ils firent rendre la sentence injuste qui condamna le sieur de Bigault aux galères; pendant l'instruction, ils firent comprendre l'épouse du sr de Bigault qui n'iavoit aucune part, ce ne fut que pour ôter au sieur de Bigault le moyen de faire informer de sa part et se justifier.

De dire que le sr de Bigault a toujours malversé es verreries où il a été, c'est un fait suposé, il raportera en cas de besoin des certificats du contraire. Tous les faits contenus dans le mémoire attaché à la requête des sieurs Mertrud, Pigalle et Sénéchal, sont absolument supposés. Par ces raisons, le sr de Bigault soutient que la requête des sieurs Mertrud, Pigalle et Sénéchal doit être rejettée et mis au néant, les termes injurieux contre de Bigault rayés et biffés, et condamnés solidairement en 10.000 livres de dommages et intérêts envers luy, sans préjudice des instances pendantes en la justice de Perreux, Villefranche en Beaujolois et au Parlement de Paris, il continuera ses vœux et prières pour Sa Majesté. — Signé : De Bigot de Clerboy.

(A suivre.)

Digitized by Google

NOTES ET SOUVENIRS

M. Hauser vient de publier dans la *Revue historique* (novembre-décembre 1900, tome LXXIV, p. 318 et suiv.), cinq lettres adressées en 1546, au Gouvernement genevois par Jean Arpeau, négociant lyonnais émigré à Genève, et zélé huguenot. Une de ces lettres est datée d'Annecy, deux de Lyon, une de Charité-sur-Loire et une de Paris. On voit par ces lettres que Jean Arpeau, tout en s'occupant de ses propres affaires, jouait un peu le rôle d'agent secret au profit de la République de Genève.

— Le second volume des *Lettres de Charles VIII* (1488-1489), publiées par la Société de l'Histoire de France, est très intéressant pour nous. Le roi, ou plutôt son conseil, demande aux Lyonnais de l'aider d'un subside de 10.000 livres; il leur ordonne de payer au seigneur de la Barde, capitaine de la ville et sénéchal de Lyon, les gages qui lui sont dus pour son office de capitaine; il les prie de recevoir avec honneur le duc de Savoie qui va rentrer dans ses Etats; enfin, une lettre concerne le long conflit d'André d'Epinay et de Hugues de Talaru pour la possession de l'archevêché de Lyon. — Notons encore, pour nos voisins du Forez, diverses mentions du grand écuyer de France (Pierre d'Urfé), et de « maistre Jehan de Saint-An, chancellier de nostre frère et cousin, le duc de Bourbon ».

— Le septième volume des *Lettres de Louis XI* (1478), publié pour la même Société, par M. J. Vaësen, est également plein d'intérêt, Le 20 no-

Digitized by Google

vembre 1478, le roi écrit aux conseillers de Lyon qu'il leur envoie Charles de la Vernade pour faire une enquête sur les excès de pouvoir commis par les officiers de l'archevêque de Lyon ; c'est une histoire qui mériterait d'être racontée en détail, que celle de la singulière administration de Gilbert de Chantelot et autres créatures du cardinal de Bourbon. Le 24 novembre, Louis XI recommande aux prévôt et chanoines du chapitre de Fourvière de réserver la première prébende ou dignité vacante à Charlot de Molesme, « petit clergeon en l'église Monseigneur Saint-Jehan de Lyon », et neveu du maître des ports. Dans une autre lettre, il mande au parlement d'expédier un procès pendant depuis trente ans entre Eustache de Lévis et Jeanne de Couzan, sa femme et Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne. — On remarquera entre les pièces justificatives (n° VI), au sujet du prince d'Orange qui avait voulu, disait-on, empoisonner le roi, une longue déposition de « Jehan Renon, marchant apothicaire et mercier, demourant à Clermont en Auvergne, natif de Saint-Chamont en Lionnois ».

— La livraison d'août 1900 du *Bulletin du Bibliophile* contient une intéressante étude sur les Fareinistes, par M. Ernest Quentin-Bauchart, le distingué bibliophile. La secte des Fareinistes, qui prit naissance près de Lyon, à Fareins, avait eu pour fondateurs Claude Bonjour, curé de ce village, et son frère François, prêtre également. Cette secte donna lieu à de nombreux scandales et fut l'objet de plusieurs publications devenues rares aujourd'hui. On trouve dans la notice de M. Quentin-Bauchart de curieuses révélations sur les frères Bonjour et des documents peu connus sur la secte.

Digitized by Google

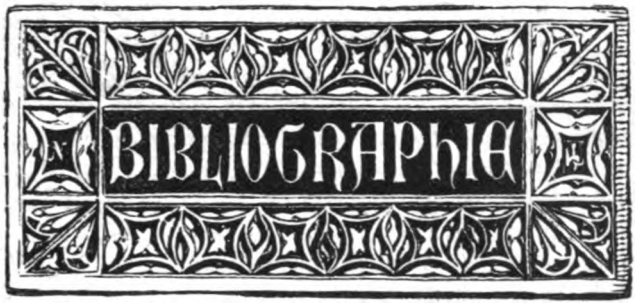

RECHERCHES SUR FOURVIÈRE, *impensis E. L. et curis*, Lyon. Louis Brun, 1900, in-8.

Si les doux murmures de la renommée arrivent à la table de l'érudit, comme les applaudissements de l'auditoire montent aux oreilles de l'orateur, penché sur les parchemins qu'il se plaît à déchiffrer, l'auteur des *Recherches*, après la publication de ce livre, a eu quelques délicieux moments de distraction, *importune vel opportune*, sa modestie en décidera. Son ouvrage sur Fourvière a été accueilli avec la faveur la plus franche dans le cénacle de nos savants lyonnais. On l'a loué sans restriction; on en a approuvé la méthode, goûté le ton simple et correct, adopté les conclusions fortement déduites. C'est un coup de maître. Il était difficile de ruiner de meilleure grâce une tradition, qui n'avait pour elle que sa poétique invraisemblance, et de mettre plus d'évidence dans un rappel de l'opinion aux textes les plus authentiques et aux documents les moins obscurs.

Deux parties distinctes forment le volume moins lourd de format que gros de valeur. La première est une étude consacrée aux origines de la chapelle; la seconde renferme la reproduction complète du Barbet et quelques fragments des procès-verbaux du chapitre canonial. A cette simple juxtaposition on juge immédiatement que l'auteur bâtit l'histoire, pièces en mains, et qu'avec lui les pierres employées sont tirées des archives, c'est-à-dire de la bonne carrière.

La conclusion de sa thèse sur la fondation de Notre-Dame de Fourvière n'est donc pas douteuse; elle dépend entièrement du fameux acte archiépiscopal de 1192, par lequel Jean de Bellesme érige en collégiale l'église construite, depuis moins de vingt ans, sur l'emplacement du *For vieil*, par le doyen Olivier de Chavannes, avec le double vocable de la Sainte-Vierge et de Saint-Thomas de Cantorbéry. C'est tout ce qu'il est

Digitized by Google

possible de tirer de cette charte, quand on se contente de ce qu'elle affirme, quand on n'est point disposé par l'imagination ou une piété imprudente à suppléer à son silence embarrassant, en comblant des lacunes qui, chez elle, n'existent pas.

Mais, que répondre alors aux partisans d'une croyance qui n'est pas satisfaite par huit siècles de durée et qui entend reculer dans le plus fabuleux des âges une dévotion dont l'antiquité balancerait le concours ?

M. E. L. les a réfutés de la plus piquante façon, en rapprochant ce qu'ont écrit à ce sujet les auteurs qui s'en sont occupés. Après examen, il ne s'en trouve pas deux d'accord et la variété des opinions en démontre le peu de sérieux. Au dire des uns, l'édifice est contemporain de la chute des derniers portiques de Trajan, en 840; d'autres assurent qu'il existait déjà sous Charlemagne et que Leidrade le répara. Les plus inventifs, traitant avec le même sans-gêne l'étymologie et l'art de vérifier les dates, remontent droit au règne de Constantin et substituent l'oratoire chrétien à un temple de Vénus dont personne n'a entendu parler sur la montagne. D'arguments à ces diverses hypothèses n'en cherchez pas; c'est le propre de ces sortes de traditions, prétendues dévotes, d'avoir traversé de longs siècles, sans laisser la moindre trace, et d'apparaître tout à coup, en contradiction avec tout ce qu'on sait, mais appuyées de leur seul nom qu'il doit suffire d'entendre pour s'incliner.

Le privilège officiel, rédigé par l'archevêque et ses chanoines, écarte toutes ces baroques suppositions. A qui s'en tient au contenu de cet important diplôme, Fourvière n'a pas d'autre fondateur qu'Olivier de Chavannes. Quand il mourut et qu'il fit à son œuvre les magnifiques donations énumérées dans l'*Obituaire* de Saint-Jean, la construction de la chapelle et d'une maison pour les prêtres, appelés à la desservir, était achevée; mais l'organisation restait à régler. Jean de Bellesme en prit le soin; il constitua là-haut un chapitre et une paroisse, il détermina les droits honorifiques et les revenus de celui-là et traça les limites de l'étendue de celle-ci.

Le culte du saint martyr, dont le patronage avait été associé à celui de la Mère de Dieu, parut pendant assez longtemps l'emporter, au moins nominativement, dans les actes publics ; mais Notre-Dame reconquit promptement son rang avec son prestige, et de plus en plus nombreux les pèlerins se rendirent à l'autel réservé spécialement à son honneur et à ses clients. L'élan commença dans le XVIe siècle, surtout après les guerres de religion; depuis tout tendit à l'accroître. Il ne fut

Digitized by Google

interrompu que pendant les sombres jours de la Révolution ; mais les signatures du Concordat échangées et la réouverture du sanctuaire accomplie par Pie VII, les manifestations de la confiance populaire reprirent avec plus d'unanimité ; elles dépassèrent ce qu'on avait vu auparavant de plus étonnant et de plus généreux. Fourvière fut la dévotion lyonnaise du XIXe siècle.

Nous n'ajouterons que peu de lignes à propos du registre, connu sous le nom de Barbet, que l'auteur a dépouillé et transcrit. Ceux qu'il intéresse désireront le lire en entier ; une analyse ne saurait les contenter. Nous rappellerons brièvement que six chartes le remplissent : la première est de 1192 ; les cinq autres du XIIIe siècle s'étendent de 1263 à 1296. Leur objet est très divers : on y détermine le mode de distribution des revenus et du partage des terres, le nombre des prébendes, le droit de nomination à la chantrerie et aux canonicats, l'ordre des offices et l'importance du luminaire, les charges du curé-sacristain, les privilèges du prévôt, le loyer de chacune des maisons affectées aux résidents. C'est, en résumé et selon le fond des délibérations en cours, un tableau des usages principaux de la collégiale et de ses règlements intérieurs.

Désireux de mieux les éclaircir, l'auteur les a supplémentés par quarante pages environ d'extraits inédits pris aux actes capitulaires, espacés dans les années 1393 à 1541. Collations de chapelles, réparations imposées à Jean Amyot, sacristain, installation de Barthélemy de Saigne, curé de Saint-Didier-sur-Rochefort, en qualité de prébendier de l'autel de saint Pierre, legs d'une Bible manuscrite en trois tomes, fondations d'anniversaires, commissions de messes sabbatines, livraisons de pain et de vin pour la Visitation, établissement des fêtes de sainte Anne et de saint Joseph, par Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, ancien prévôt, permis d'inhumation dans le chœur, ordre de dresser l'inventaire du trésor, des ornements et des vases sacrés, tels sont les principaux incidents qui passent sous nos yeux. Chacun a son intérêt ; leur groupement donne à penser que la monographie de Fourvière, même après le travail du Père Cahour, de beaucoup le plus consciencieux, reste à composer. Il nous semble que l'écrivain en est désigné d'avance : M. E. L. ne se dérobera pas à la tâche, ni aux vœux de ses premiers lecteurs. Lorsqu'on a taillé avec un art si sérieux et posé avec tant de solidité la pierre fondamentale, la sagesse conseille de continuer le monument et, dans le cas présent, la prudence assure que l'ouvrier a toute la capacité nécessaire pour le conduire jusqu'à son couronnement.

J.-B. Vanel.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 juin 1900.* — Présidence de M. Beaune. — Hommage fait à l'Académie : 1° *Etude sur les habitations à bon marché, en France et à l'étranger*, par Charles Lucas, membre associé ; 2° *Notice sur le docteur Clermont* (1844-1897), par Just Fennebresque. — M. Gobin fait passer sous les yeux de l'Académie un certain nombre de fragments de marbre antiques, trouvés par lui, en 1876, pendant l'exécution des travaux pour la construction d'un égout, place des Célestins, avec les restes d'une mosaïque ne présentant que de simples dessins. Ces fragments paraissent avoir servi de revêtement à une habitation gallo-romaine, construite avec un certain luxe. Et il est à remarquer que leur épaisseur est généralement plus forte que celle des marbres retrouvés à Pompéi. — M. Gobin rappelle ensuite que tous les voyageurs se rendant, par le chemin de fer, de Lyon à Saint-Etienne, ont dû remarquer, à la sortie du tunnel de Rive-de-Gier, l'existence de deux tunnels successifs. — M. Locard répond que le tunnel primitif, voûté en briques, étant situé au-dessus d'une mine de houille, s'était rétréci naturellement dans sa partie inférieure, et que l'on dût en construire un autre, qui n'est pas entièrement parallèle au premier. Il ajoute, en terminant, que l'histoire de la construction du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne présenterait un assez grand intérêt. — L'Académie décide ensuite, sur la proposition de M. le Président, que le bureau de la Compagnie se rendra, à l'issue de

Digitized by Google

la séance, chez M. le docteur Ollier, président de la classe des sciences, pour le remercier du zèle et du dévouement qu'il a manifestés pour la préparation des fêtes du Centenaire.

Séance du 12 juin 1900. — Présidence de M. Ollier. — Au sujet de la lecture du procès-verbal, M. le Président remercie la Compagnie de la démarche faite en son nom par les membres du Bureau. Mais il n'oublie pas le concours que lui ont prêté, pour les fêtes du Centenaire, les membres du Bureau et de la Commission. — M. Lacassagne propose, comme membre correspondant dans la classe des sciences, M. Schlagdenhauffen, directeur de l'école supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Rougier rappelle qu'il y a trois mois environ, les journaux ont annoncé la mort du Père Dorgère, ancien lauréat du prix Chazière, qui, sur sa demande, avait été nommé simple curé dans une vaste paroisse du département du Var, près de Cavalaire. Mais, ce qu'on n'a pas suffisamment fait connaître, c'est que le Père Dorgère avait été victime de sa charité et de son dévouement envers une pauvre bohémienne, atteinte de la petite vérole noire et abandonnée par les gens de sa tribu. — M. le Président confirme ce fait de dévouement, qui honore la mémoire du Père Dorgère, en faisant observer que cette mort démontre, une fois de plus, la nécessité de la revaccination. — M. Lacassagne exprime le même avis, en faisant observer qu'en France on résiste à l'emploi de la revaccination, tandis qu'on y a généralement recours en Allemagne. Aussi serait-il à désirer qu'une loi vînt rendre la revaccination obligatoire. — M. le Président ajoute que cette obligation devrait être surtout imposée aux étrangers et particulièrement aux Italiens, qui refusent généralement de se faire vacciner chez eux et viennent apporter l'épidémie en France. — M. Caillemer termine la lecture de l'histoire de la Faculté de droit de Lyon. Le projet de création de nouvelles écoles de droit, notamment à Lyon, dont les journaux entretenaient le public en 1866, causa une assez vive émotion à Grenoble. C'est alors qu'un professeur d'écriture, M. Fleury, essaya d'ouvrir une école libre, en 1867, avec le concours de M. Andrieux. Cette école fut autorisée pour une année seulement. Et, l'année suivante, le ministre, M. Bourbeau, autorisa l'ouverture, au Palais, de cours libres, professés par plusieurs membres du Barreau, sous la présidence de M. Rougier. Les élèves de ces cours ne purent obtenir du doyen de Grenoble une dispense d'assiduité. Mais celui de Dijon se montra plus tolérant. On vécut ainsi dans une situa-

Digitized by Google

tion transitoire, jusqu'au moment où fut votée la loi du 12 juillet 1875, sur l'enseignement supérieur. A compter de ce moment, le projet de création d'une Faculté de droit de Lyon fut repris sérieusement. Et son exécution ne subit guère de retard, car c'est le 1er octobre 1875 que, sur le rapport de M. Gailleton, le Conseil municipal approuva le projet et vota les crédits nécessaires, et que, le 29 du même mois, le décret d'organisation était rendu.

Séance du 19 juin 1900. — Présidence de M. Ollier. — Hommage fait par M. le Président : *Nouveaux documents sur les résultats éloignés de la résection sous-périostée du coude. Autopsie d'un réséqué, mort 28 ans après l'opération.* Mémoire qui démontre que les réséqués du coude ont un membre actif, fort, mobile et infiniment plus utile qu'un membre ankylosé. — Communication est donnée du décès de M. Frénet, ancien professeur de la Faculté des Sciences, mort récemment à Périgueux, à l'âge de 85 ans. — M. Beaune donne lecture d'un fragment d'un travail intitulé : *Scènes de la Vie privée au XVIIIe siècle.* La vie sociale et les mœurs du XVIIIe siècle nous sont révélés surtout par les mémoires de Mme d'Epinay, qui nous fournissent de curieux renseignements sur le monde de la haute finance, où cherchait à pénétrer l'aristocratie de race. Le tableau, décrit par l'auteur, se place entre les années 1745 et 1775. L'auteur a bien vu ce qu'il rapporte, ses impressions sont exactes et sincères, et son journal est rempli de scènes vivantes et bien reproduites.

Séance du 26 juin 1900. — Présidence de M. Beaune. — L'Académie adopte les propositions de la Commission du prix Lombard de Buffières, qui est attribué aux dix candidats suivants : MM. Briganti, Royer, Bouvier, Roche, Roussillon, Brun, Fayolle et Déflassieux et Mlles Doney et Thomez. — M. Gabriel Roux présente quelques explications sur la valeur et l'efficacité du vaccin municipal, comparé au vaccin Chaumié de Tours. La création du vaccin municipal remonte à 1883. Avant cette époque, la variole était a l'état endémique à Lyon, depuis, le nombre de décès est devenu presque insignifiant. C'est ainsi qu'en 1893, on ne constate qu'un seul décès, et aucun en 1894 et 1898. Mais on constate vingt-un cas mortels en 1899 et l'épidémie se développe encore plus, pendant les premiers mois de la présente année. De là, le grand nombre de revaccinations opérées depuis un an. C'est alors que quelques doutes ont été émis sur l'efficacité de la pulpe vaccinale. Mais l'enquête,

Digitized by Google

faite à ce sujet dans le corps médical, a révélé que l'on était pleinement satisfait du vaccin lyonnais. Le grand nombre de revaccinations, opérées cette année, suffit pour expliquer quelques irrégularités commises. Car ces revaccinations se sont élevées, dans le seul mois de janvier, à 22.684. Mais ces irrégularités ne se produiront plus, quand les revaccinations seront devenues plus rares. — Au sujet de cette communication, M. Lacassagne présente deux observations : 1° Le traitement ne réussit pas sur certaines personnes, dont la constitution est, en quelque sorte, réfractaire; 2° Autrefois, on avait observé que, pour que le vaccin fût vraiment efficace, il fallait le cueillir le cinquième jour, et c'est peut-être pour cela que le vaccin Chaumié réussit mieux sur les petits enfants.

Séance du 3 juillet 1900. — Présidence de M. Ollier. — M. Lacassagne fait une communication au sujet de ce que l'on appelle vulgairement : *passage à tabac*. Il pense que la couleur des ecchymoses sur la figure et sur le corps, affectant une couleur brune ressemblant à celle de tabac, est l'origne de cette expression, que l'on trouve dans plusieurs dictionnaires d'argot. Il arrive en effet, assez fréquemment, que pour maîtriser les gens renfermés dans les postes de police, on est obligé de recourir à la force, à des actes de violence, et même au ligotage; de là, ces ecchymoses, dont la coloration a donné naissance à l'expression vulgaire.

Séance du 10 juillet 1900. — Présidence de M. Ollier. — M. Bonnel entretient l'Académie de la composition du volume qui doit renfermer le compte rendu des fêtes du Centenaire. — M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre, par laquelle M. Bertrand, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, propose à l'Académie d'inaugurer son troisième siècle, en donnant au public une édition définitive des œuvres complètes d'Ampère. En effet, ses œuvres scientifiques les plus célèbres sont dispersées et devenues introuvables. Et, quant à ses œuvres philosophiques, les unes sont épuisées en librairie et les autres encore inédites. C'est pourquoi il conviendrait que l'Académie confie à un savant et à un philosophe le soin de présider à la publication de tous ces travaux. Ce serait un grand service rendu à la science et un grand honneur pour l'Académie. — L'Académie décide qu'il sera pris, plus tard, une détermination au sujet de cette communication. — Hommages : 1° *Histoire du travail, Sociétés de Secours mutuels et de retraite*, par M. Bleton; 2° *Etymologies lyonnaises. Réponse à M. Steyert*, par M. l'abbé Devaux. — M. Beaune continue la communication de son

Digitized by Google

travail intitulé : *Scènes de la vie privée, au XVIIIe siècle*, empruntée aux Mémoires de Mme d'Epinay. Après avoir fait connaître, dans une précédente séance, comment se contractaient les mariages, au siècle dernier, l'orateur nous apprend comment on faisait son testament. Et l'exemple, qu'il en donne, est fourni par messire Prouveur, comte de Pont, oncle de Mme d'Epinay, officier retiré dans ses terres et qui nous apparaît, à la fois, comme un original fieffé et un bourru bienfaisant.

Séance du 17 juillet 1900. — Présidence de M. Ollier. — L'Académie s'occupe, dans cette séance de la composition du volume consacré aux Fêtes du Centenaire, et qui comprendra, indépendamment du récit de ces fêtes, la reproduction des lectures faites dans le cours des deux séances publiques, et plusieurs mémoires inédits, notamment l'Histoire de l'enseignement du droit à Lyon, par M. Caillemer. — Avant de lever la séance et pour répondre à plusieurs demandes, qui lui ont été faites, l'Académie décide que la médaille du Centenaire ne sera pas mise en vente.

Séance du 24 juillet 1900. — Présidence de M. Rougier. — Sur la proposition faite de porter le nombre des membres titulaires à 60, au lieu de 52, qui est le nombre actuel, l'Académie décide que cette question sera examinée dans une séance ultérieure, réunie sur une convocation spéciale et dans laquelle une commission sera nommée, s'il y a lieu. — Sur un rapport, présenté par M. Vachez, le prix Livet, d'une somme de 3.000 francs est décerné à Mlle Desbat, fondatrice d'un asile de vieillards, à Vénissieux. — M. Delore communique le résumé d'un travail intitulé : *La Phénicie avant les Phéniciens. L'âge de pierre*, par M. Zumoffen, professeur à la Faculté des sciences de Beyrouth. Ce mémoire est consacré seulement aux recherches faites dans la grotte d'Antèras, située à 8 ou 10 kilomètres de Beyrouth, dans une gorge du Liban. On y a découvert des silex, des pierres taillées de formes diverses, puis des os transformés en poinçons et en objets très variés. Des os calcinés nous apprennent que les habitants de cette caverne connaissaient le feu. En outre, beaucoup de ces os ont été retrouvés dans le sol, à une assez grande profondeur. Il serait difficile de fixer l'époque où cette grotte était habitée. Mais il ne serait pas impossible qu'elle l'ait été, à l'époque des grandes civilisations. Dans tous les cas, il n'est guère douteux qu'elle ait servi de demeure à des anthropophages, car parmi les os retrouvés, plusieurs sont des os humains.

Digitized by Google

Séance du 31 juillet 1900. — Présidence de M. Rougier. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Chantre déclare qu'on ne peut fixer, qu'avec les plus grandes réserves, l'époque où vivaient les habitants de la grotte d'Antéras. Dans tous les cas, il ne saurait admettre qu'ils fussent contemporains des grandes civilisations. Car les silex qu'on y a retrouvés sont de l'époque chéléenne, et, d'autre part, les ossements d'animaux, qu'on y a découverts aussi, appartiennent à des espèces éteintes. — Plusieurs candidatures de membres correspondants sont proposées : 1° celle de M. Zumoffen, professeur à la Faculté des sciences de Beyrouth, par M. Delore ; 2° celle de M. Patey, artiste-graveur, auteur de la médaille du Centenaire, par M. Bonnel ; 3° celle de M. Brun-Durand, membre titulaire de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, par M. Vachez. — M. le Président donne lecture d'une Notice sur M. l'abbé Guinand, membre émérite de la Compagnie, dont les funérailles ont eu lieu la veille. M. l'abbé Guinand était né à Mornant (Rhône), le 16 décembre 1814. Il appartenait à la Compagnie, comme titulaire, depuis 1870, et il avait été nommé membre émérite en 1890. Ordonné prêtre en 1840, et reçu docteur en théologie, il enseigna d'abord la philosophie à Saint-Alban, puis aux Minimes. Il devint plus tard, doyen de la Faculté de théologie. Il était aussi chanoine honoraire et officier de l'Instruction publique. L'orateur énumère ensuite, en terminant, ses principales publications : 1° *L'origine de l'alphabet ;* 2° *L'intelligence humaine* (discours de réception); 3° *Découverte d'un Christ en buis de Jean Guillermin ;* 4° *Monographie du temple de Salomon,* par le P. Pailloux ; 5° *Etudes sur la langue des Hébreux*, etc.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — *Séance du 16 mai 1900.* — Présidence de M. Desvernay. — Hommages à la Société : de M. Morel de Voleine : *Aveu et dénombrement de la seigneurie de Montmelas, 1729.* — De M. Tricou : *Les quarante conseillers du Roi, notaires en la ville de Lyon.*

Mlle Jean Bach-Sisley, après avoir remercié la Compagnie de l'accueil qui lui est fait, donne lecture d'un travail sur l'*Académie florimontane d'Annecy*. (Voir le numéro d'octobre 1900).

M. Léon Mayet lit un article humoristique sur les *Chanteurs des rues et des cours*. A ce propos, un membre rappelle qu'autrefois, pendant les trop nombreuses crises du tissage à Lyon, les ouvriers en soie, réduits

Digitized by Google

par la faim à chanter dans les cours, se couvraient la tête d'un voile pour n'être pas confondus avec les mendiants de profession.

Séance du 6 juin 1900. — Présidence de M. Desvernay. — M. Tricou communique une étude sur *Philibert Jambe-de-Fer*, musicien au XVIe siècle. — M. Bleton lit la fin de son *Introduction à l'Histoire du travail pendant le XIXe siècle.* — M. Joseph Vingtrinier présente un travail sur *la Peste à Lyon* et la construction, hors la porte de Saint-Georges, à Choulans, de la chapelle de Saint-Roch solennellement inaugurée le 31 mars 1581.

Séance du 20 juin 1900. — Présidence de M. Desvernay. — M. le Président fait connaître la mort de M. le comte de Marsy, président de la *Société française d'Archéologie*, et exprime toutes les condoléances de la Compagnie pour cette perte prématurée.

M. Joseph Buche fait hommage de sa brochure : *Charles Jarrin, sa vie, son œuvre, 1813-1900.*

M. A. Poidebard présente un compte rendu du récent ouvrage de M. Pierre Lenail : *Le Parlement de Dombes, 1573-1771* (voir le numéro de septembre 1900). — M. Grand lit une étude sur les successeurs du célèbre Nicolas de Lange dans la seigneurie de Cuire, les privilèges du Franc-Lyonnais et la construction du rempart de Saint-Sébastien commencé sous Louis XII et terminé sous Henri IV.

Séance du 4 juillet 1900. — Présidence de M. George, ancien président. — Hommage de M. Bleton, deux opuscules : *Introduction à l'histoire du travail à Lyon, pendant le XIXe siècle* et *Rapport sur la section des Lettres, à l'Académie de Lyon.*

M. Joseph Vingtrinier termine la lecture de son travail historique *Sur la chapelle de Saint-Roch à la Quarantaine.* — M. l'abbé Martin communique une dissertation sur l'emplacement du lieu où repose le chef de Saint-Irénée depuis la Révolution. D'après des notes autorisées, cette insigne relique n'aurait pas été enfouie, comme on le croit communément, sous le maître-autel actuel de la cathédrale, mais bien sous l'ancien autel placé plus au fond de l'abside, et dont les vestiges se retrouveraient sans peine sous le plancher qui recouvre aujourd'hui le dallage du chœur. — M. Paul Richard lit une notice sur *La Chapelle de Notre-Dame de Beaunant* dont l'origine païenne ne paraît guère acceptable. La date de sa fondation n'est pas connue, mais elle est mentionnée

Digitized by Google

en 1254. Elle fut plus tard en possession du Chapitre de St-Just qui, au xve siècle, établit des fourches patibulaires au territoire de Beaunant. Il en résulta des contestations avec le Chapitre de St-Jean qui prétendait que ce lieu relevait de sa justice ; la médiation de l'archevêque de Lyon termina ce différend. C'est encore à cette époque qu'il est question, pour la première fots, de l'ermitage de Beaunant. — M. Sallès présente une étude sur le peintre Puvis de Chavannes, à propos d'un récent livre de M. Marius Vachon.

Séance du 18 juillet 1900. — Présidence de M. Desvernay. — Hommages à la Société : par M. Justin Godart, un opuscule : *Une œuvre d'assistance judiciaire au* XVIIe *siècle ;* par M. l'abbé Martin, deux brochures : *La paroisse Saint-Pothin à Lyon* et *Mélanges d'archéologie et d'Histoire lyonnaise.*

M. Gabut lit une étude sur le château de *Saint-Pierre-de-Pizey,* près l'Aubépin. L'examen du lieu et la comparaison des vestiges subsistants avec ceux qui se rencontrent sur des monts similaires amènent l'orateur à penser que ce sommet a porté une station mégalithique. Le vocable de Saint-Pierre donné à la chapelle a probablement succédé à celui d'Apollon ou du Soleil. — M. l'abbé Martin présente un court exposé des *Passages et Séjours des Papes à Lyon.* Le plus ancien est celui de Jean VIII, sous le règne de Louis-le-Bègue. — M. George communique un travail sur les monuments mégalithiques qui se rencontrent encore, malgré leur haute antiquité, dans des lieux très divers. En France, sont les fameux alignements de Karnac, longs de trois kilomètres et formés de onze rangs parallèles au rivage de la mer. L'orateur cite les témoignages d'auteurs de diverses époques qui se résument dans cette idée générale que les quatre mille pierres de Karnac rappellent la force consacrée à la défense des foyers. Cette interprétation, corroborée par la légende locale, est encore celle des érudits de la région.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1900

SOMMAIRE : Deux présidents à Lyon. — MM. Loubet et Kruger. — La grève de l'O. T. L. — Nos morts du mois. — Adolphe Ponet. — Le professeur Ollier. — Le Salon de 1901. — Les livres. — M. l'abbé Longin et le Beaujolais. — A travers les théâtres.

Deux présidents de République ont rendu visite à Lyon pendant le mois de novembre. M. Loubet, président de la République Française, et M. Kruger, président de la République du Transvaal.

Le 4 novembre, M. Loubet venait inaugurer le monument élevé sur la place de la République à la mémoire de Carnot ; il en profitait pour assister aux fêtes du Centenaire de la Martinière, entouré de ses ministres MM. Waldeck-Rousseau, Millerand, Baudin et de Lanessan.

Etait-ce bien le centenaire de l'école qu'on célébrait ce jour-là ? Non, c'était, en réalité, le centième anniversaire, ou à peu près, de la mort du major Martin, décédé aux Indes, le 13 septembre 1800, âgé de soixante-huit ans.

Digitized by Google

La visite de M. Loubet, en dépit de certaines excitations, n'a donné lieu à aucun incident regrettable. Tout s'est donc passé d'après les formules solennelles et protocolesques, même le déjeuner offert au Président par la Chambre de commerce.

Le 22 novembre, le président Kruger, débarqué la veille à Marseille et se rendant à Paris, s'arrêtait à la gare de Perrache pendant vingt minutes. Spectacle inoubliable que celui qui lui fut offert du terre-plein de la gare, par cette multitude entassée sur le cours du Midi et acclamant avec enthousiasme le vieux Président. Là, ni protocole, ni solennité, mais l'expression de l'âme populaire faisant à M. Kruger l'ovation la plus spontanée et la plus délirante.

Entre temps, le 11, M. Jaurès, l'apôtre du socialisme, venait porter à Lyon la bonne parole collectiviste aux élèves des écoles municipales réunis au Grand-Théâtre, sous la présidence de M. le Maire de Lyon.

Mais, laissons là la politique et ses œuvres!

Le 5 novembre, terrible explosion au dépôt central de la Compagnie O. T. L., rue d'Alsace; deux morts, cinq blessés. Le 18, la grève faisait explosion à son tour, à la même Compagnie, et privait Lyon, pendant huit jours, de tous moyens de transports en ville et dans la banlieue. Les grévistes montent la garde devant les dépôts, assiègent les voitures qu'on tente de faire sortir, causent quelques dégâts à la voie; enfin, las de lutter sans motif avouable, ils reprennent leur service le 24, sans avoir rien obtenu.

A enregistrer encore la création d'un bureau de postes, télégraphes et téléphone dans le quartier de la Bourse, annoncée par l'*Officiel* le 2 novembre; l'ouverture, le 8, de la ligne Sathonay-Gare des Brotteaux au service des voyageurs; le 15, l'inauguration du nouveau cercle mili-

Digitized by Google

taire de la rue Bât-d'Argent, dans les anciens salons de Casati. Le 25, M. le Maire de Lyon fait connaître, par son organe officiel, le *Bulletin du Conseil municipal*, son projet de suppression des octrois et de remplacement des taxes; c'est le dixième projet qui est déposé sur le bureau du Conseil. A quand sa mise en pratique?

Enfin, deux drames à noter : le 10, un jeune homme de 20 ans, Auguste Zill, habitant à la Mouche, tente de tuer avec un revolver une jeune fille de 18 ans, Thérèse Giavia, et se suicide. Les parents de la jeune fille s'opposaient, paraît-il, à leur mariage. Le 25, assassinat au Pont-Chabrol, près de Craponne, d'une septuagénaire, la veuve Blin; assassin demeuré encore introuvable, affaire à « classer », comme tant d'autres.

*
* *

Les deuils succèdent aux deuils dans ce mois qui s'ouvre avec la commémoration des morts.

Le 1er novembre, s'éteint un vieux champion des luttes politiques, M. Adolphe Ponet, directeur de la *Comédie Politique* qu'il avait fondée vers la fin du second empire. On sait le grand succès qu'obtint ce journal à ses débuts, pendant la guerre de 1870. Depuis, son fondateur avait cru devoir en changer l'allure et la ligne politique. Ponet est mort après bien des vicissitudes, à l'âge de 63 ans.

Le 2 novembre nous apporte la nouvelle de la mort, à Paris, de Mme la comtesse du Parc; ses funérailles, à Lyon, ont lieu, à Ainay, le 14. Mme la comtesse du Parc était la belle-sœur de M. le comte de Rambuteau, l'ancien secrétaire particulier du comte de Paris.

Digitized by Google

Le 4, meurt, d'un épouvantable accident de voiture, dans sa propriété de Wast, près de Villeneuve-sur-Lot, M. le général de Boysson, commandant le 13e corps d'armée, et qui fut pendant de longues années, à Lyon, à la tête de la division indépendante de cavalerie.

Le 14 nous apprend la mort de M. Renard, le chef de l'ancienne maison de teinture de Villeurbanne, Renard, Villet et Cie. Les pauvres perdent en M. Renard un de leurs plus généreux bienfaiteurs ; le quartier de Vaise lui doit une église splendide. Enfin le rapport officiel de l'Exposition de 1900 nous apprenait que la maison Renard, Villet et Cie avait, en 1899, une somme de 407.000 francs, déposée à sa caisse de participation ouvrière aux bénéfices, et de 350.000 francs employés à la construction de ses maisons ouvrières.

Le 20 novembre, meurt Mme de Vauzelles, née des Garets d'Ars.

Le 24, trois morts à signaler, celle de M. Henri Descours, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, président du Conseil de Fabrique de Saint-Louis, président du Comité des Fabricants de velours ; celle de M. le colonel d'artillerie en retraite Francisque Gros, commandeur de la Légion d'honneur, du dragon d'Annam, du Nicham et de l'Ordre de Pie IX.

Le même jour, s'éteignait, à Larajasse, M. Frank de Jerphanion, un des glorieux volontaires de l'armée pontificale, capitaine aux Mobiles du Rhône, pendant la guerre de 1870, un héros de Belfort, qui représenta, pendant 18 ans, le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise au Conseil général du Rhône.

Le 25 novembre, le monde de la science est plongé dans un deuil profond par la mort de M. le professeur Ollier, décédé à Lyon, à l'âge de 70 ans.

Digitized by Google

Léopold Ollier est né le 2 décembre 1830, aux Vans, dans l'Ardèche. Son nom patronymique était Ollier de Verneuil. La famille était originaire de la Lozère, du Malzieu, où ses ancêtres possédaient la commanderie de Pauhac. Selon certaines pièces, ses ascendants seraient même originaires de Lyon. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à la Révolution que la famille s'établit aux Vans. On trouve parmi les siens un grand chancelier de l'Université de Toulouse au XVIIe siècle, une série de magistrats et d'hommes de robe et enfin, depuis plus de cent ans, quatre générations de médecins.

Léopold Ollier devait continuer ces nobles traditions. Très jeune il obtient le grand prix de chirurgie, professe à Montpellier à l'âge où l'on est encore élève, puis vient à Lyon occuper la chaire de chirurgie à la création de notre Faculté. Sous le second empire, il succédait, après un concours des plus brillants, au docteur Desgranges, comme chirurgien en chef des Hôpitaux de Lyon. A dater de cette époque, sa réputation grandit, s'étend au dehors, devient universelle. Toutes les Académies du monde se font un honneur de correspondre avec le savant chirurgien.

Le président Carnot attachait au cou du professeur Ollier, le 24 juin 1894, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Le soir même le regretté Président était assassiné et mourait dans les bras du célèbre professeur.

D'autres retraceront, avec plus d'autorité que moi, la vie de ce savant, dont le souvenir sera immortel; d'autres analyseront, avec compétence, les ouvrages de grand professeur.

Sa vie fut si bien remplie qu'il s'attacha à toutes les branches des sciences et des lettres et sut s'y montrer hors pair. Le professeur Ollier était correspondant de l'Institut

Digitized by Google

depuis le 18 mai 1874; il fut élu membre associé en 1885; mais il refusa toujours de quitter sa ville d'adoption et son école lyonnaise à laquelle il était si profondément attaché, pour aller recueillir à Paris, à l'Institut, le fauteuil qui lui était offert. Il déclina toute candidature qui lui eut imposé un séjour à Paris, donnant ainsi le plus bel exemple de protestation désintéressée contre la centralisation à outrance des forces vives de la province à Paris.

On n'oubliera pas la part que prit le professeur Ollier dans l'organisation de la première ambulance de marche quand éclata la guerre de 1870. Il avait présidé, au mois de mai dernier, les fêtes du deuxième Centenaire de l'Académie de Lyon.

Tout Lyon assistait à ses funérailles; toutes les Universités du monde avaient tenu à s'y faire représenter et à adresser à la famille du grand chirurgien l'expression de leur vive condoléance.

Sur la tombe de l'illustre défunt, à Loyasse, onze discours furent prononcés, par MM. Compayré, recteur de l'Université de Lyon; Lortet, doyen de la Faculté de médecine; Gayet, au nom des chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu; Beaune, au nom de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; Horand, au nom de la Société nationale de médecine; Chambard-Hénon, au nom de la Société des sciences médicales; Fochier, au nom de la Société de chirurgie de Lyon; Bondet, au nom de la Faculté de médecine de Paris; Nogier, directeur de l'Ecole de Santé militaire; Duclaux-Monteil, maire des Vans, au nom de ses compatriotes; Gangolphe, au nom des anciens élèves du professeur Ollier.

Digitized by Google

*
* *

C'est M. le professeur Ollier qui, quelques jours avant sa mort, avait reçu de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, l'avis que le Gouvernement allait doter la préfecture du Rhône, d'une statue du grand peintre Meissonier, notre compatriote ; car M. Ollier s'occupait beaucoup des arts et des lettres. C'est le Salon de Paris qui en aura la primeur. Peut-être, eût-on pu réserver cette statue au Salon de Lyon de 1901 qui, après de pénibles négociations, ouvrira encore cette année, — mais pour la dernière fois, — les portes de son palais de bois, sur la place Bellecour, au mois de mars prochain. On crut même un instant que la Société lyonnaise des Beaux-Arts, pauvre vagabonde, sans feu, ni lieu, en serait réduite à exposer ses œuvres à l'Hospitalité de Nuit.

Le Salon devra attendre, pour s'installer définitivement, la réfection du quartier Saint-Paul et la construction du Palais qu'on lui promet d'édifier dans ce quartier depuis tant d'années.

Du reste, nos artistes n'attendent pas l'ouverture de cet Eden rêvé pour nous montrer leurs œuvres. Pendant ce mois nous avons pu visiter les expositions particulières, toutes très curieuses, de nos meilleurs peintres : Terraire, Philipsen, Ridet, Morisot, Fillard. On nous en promet bien d'autres encore.

Le monde des lettres ne reste pas en arrière dans ce mouvement général des arts.

Au moment des fêtes religieuses célébrées au mois de septembre dernier, M. Louis Brun, le libraire-antiquaire bien

Digitized by Google

connu, avait fait paraître un superbe catalogue, orné de reproductions d'anciennes gravures. Ce fascicule est très riche en ouvrages sur Lyon, sur le mysticisme, l'hagiographie, les sciences sacrées. Quelques numéros des ouvrages annoncés sont encore à la disposition des bibliophiles retardataires, qu'un séjour prolongé à la campagne aurait privés de cette bonne aubaine.

A la même date, M. l'abbé Longin avait publié une étude sur Fourvière, que la *Revue du Lyonnais* est heureuse d'analyser longuement dans ce fascicule. M. l'abbé Longin est un fureteur infatigable, qui ne néglige aucun document et sait en tirer tout le parti possible.

C'est ainsi que le Beaujolais est tout spécialement l'objet de ses recherches. Aussi, après les études qu'il nous a données déjà, nous offre-t-il aujourd'hui un *Essai historique sur Villefranche pendant les guerres religieuses du XVIe siècle*, heureuse suite à sa *Prinse* de cette ville par les Huguenots. Car, après le départ des protestants, les Caladois s'étaient trouvés en butte à de nouvelles attaques et M. Longin, qui a puisé à pleines mains dans le trésor des archives de la capitale du Beaujolais, nous montre, pièces en mains, quel fut le sort de cette capitale durant la suite des guerres religieuses qui va de 1560 à 1585, c'est-à-dire jusqu'à la formation de la Ligue. L'auteur nous expose, avec la clarté de style qu'on lui connaît, sans prétention à l'érudition, sans se perdre dans les citations arides et inutiles, les malheurs de cette triste période, faite de guerres et de paix successives, d'alarmes sans cesse renaissantes, qui laissèrent des traces profondes dans le pays. Le document tout entier est tiré des actes consulaires de Villefranche. Avec l'auteur, nous assistons aux assemblées des échevins et des notables, saisissant sur le vif les impressions de terreur et d'angoisse

Digitized by Google

que faisaient naître les événements à une époque si troublée.

Puis M. Longin revient à son pays natal et nous présente une *Notice sur l'Hôtel-Dieu de Beaujeu*, page d'histoire locale du plus haut intérêt.

M. Alphonse Michel publie sa remarquable thèse de doctorat en droit sur *Le relèvement du condamné et l'asile Saint-Léonard à Couzon*. Est-il besoin d'insister sur les immenses services rendus par l'œuvre du bon chanoine Villon, que M. Michel met en si vive lumière !

Je citerai encore le premier volume de l'*Histoire religieuse et civile de Saint-Rambert-en-Forez*, par M. l'abbé Signerin, curé-archiprêtre de cette ville. M. Signerin a entrepris un travail considérable qu'agrémentent, dans le texte, de nombreuses illustrations de M. H. Marthoud.

Cette première partie de l'histoire débute par un aperçu rapide de St-Rambert-en-Forez et se poursuit par le récit documenté du martyre de Rambert, fils du duc de Bourgogne Ragdebert, sur les bords de l'Albarine, en 680, et le transfert de ses reliques à Occieu, aujourd'hui St-Rambert-en-Forez, vers 1078. C'est à M. l'abbé Signerin que nous sommes déjà redevables d'une *Histoire de Chevrières* et de plusieurs plaquettes sur cet intéressant pays.

Enfin, je terminerai cette promenade à travers les publications nouvelles en citant le *26e annuaire du Club-Alpin français* qui vient de paraître.

Ce volume contient quatre-vingts illustrations, dix articles de courses, excursions et voyages, un article littéraire et plusieurs chapitres de monographies rétrospectives sur les travaux du Club-Alpin de 1874 à 1899. Nous remarquons l'active contribution des membres de la section lyonnaise et signalerons une intéressante relation de Maurice Paillon sur une exploration du massif de Séguret.

Digitized by Google

*
* *

Il ne me reste plus qu'à faire une rapide incursion dans le monde de la musique et des théâtres.

Débutons par le premier concert symphonique donné, le 25 novembre, avec la présence de Diemer, l'éminent professeur du Conservatoire de Paris, qui se surpasse dans l'interprétation du quatrième concerto en *ut mineur,* de Saint-Saëns.

Au Grand-Théâtre, le 23, intéressante reprise de *Werther,* avec Scaramberg et Mme Tournié, jouant, avec sa simplicité gracieuse et le sentiment qu'elle met dans toutes ses créations, le rôle de Charlotte. Le 29, reprise moins applaudie de *Thaïs.*

Aux Célestins, le 5, belle soirée de gala avec *Monsieur le Directeur,* le spirituel vaudeville de Bisson et Carré. Le 7, première du *Porteur des Halles,* gros mélodrame de Fontanes, où l'émotion jaillit à chaque scène, où l'on pleure tout à son aise, où l'on trouve enfin, comme dans tout mélo qui se respecte, le crime puni et la vertu récompensée. Le 21, excellente reprise de *Nos Intimes,* la ravissante comédie de Sardou. Enfin, le 28, l'*Ami Fritz,* avec M. de Féraudy, de la Comédie Française, dans le rôle classique du vieux rebb, si délicieusement interprété.

La Scala poursuit ses succès avec *Coquin de Printemps,* puis le 21, avec M. et Mme Le Bargy, dans *Gringoire,* ce chef-d'œuvre de Banville, accompagné du proverbe de Musset : *Il ne faut jurer de rien.*

Tel est le bilan du mois de novembre pour nos théâtres et nos scènes de concert.

Pierre VIRÈS.

Digitized by Google

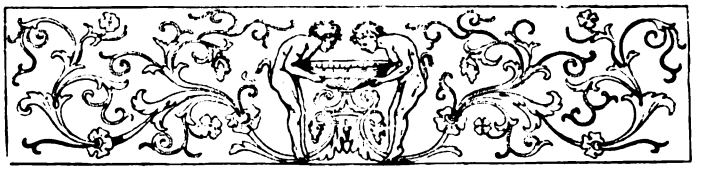

TABLE

DU

TRENTIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DE SES ENVIRONS

E. Bonnardet. — Les Lyonnais au collège de Juilly, 5, 81, 161, 171, 341 409

Un Traditionnaliste Lyonnais. — Remarques sur le nouveau *Propre* du bréviaire de Lyon 39

J. Prajoux. — Notice sur Cordelle 53, 120 206

Léon Galle. — Les orages dans le Lyonnais : aujourd'hui et autrefois 67

A. Poidebard. — Le Parlement de Dombes 191

Georges Guigue. — La verrerie de Roanne 241, 366 440

Pierre Virès. — Chronique du mois, 72, 151, 231, 304, 385, 468

VARIÉTÉS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

L'Hermite de la place de la République. — Promenade autour du centenaire de l'Académie de Lyon 46

Joseph Berger. — Enfantillage ; Souvenir du siège de Belfort. 219

Jean Bach-Sisley. - L'Académie florimontane d'Annecy 291

Digitized by Google

Naissance et mort d'un petit monstre..... 300
Auguste BLETON. — Molière à Lyon..... 315
Joseph BUCHE. — La vie littéraire à Lyon au commencement du XVIIIe siècle..... 401

POÉSIE

Jean BACH-SISLEY. — Le Mage..... 139
Pierre de BOUCHAUD. — Hymne à Florence..... 375

BIBIOGRAPHIE

G. TRICOU. — *Numismatique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, par H. Morin-Pons..... 70
Clémence M... — *L'Avant-Garde*, poème, par Camille Roy.... 71
Jules BOUVIER. — *Précis historique, descriptif, analytique et photomicrographique des végétaux propres à la fabrication de la cellulose et du papier*, par MM. Léon et Marcel Rostaing et H. du Sert..... 135
J.-B. MARTIN. — *Etymologies lyonnaises, réponse à M. Steyert*, par l'abbé Devaux..... 143
Léon GALLE. — Causerie d'un bibliophile : *Histoire de Savoie, des origines à 1860*, par A. Perrin..... 225
— *Au delà des Alpes, notes et impressions*, par A. Bleton..... 379
J.-B. VANEL. — *L'Entrée de François de Rohan, archevêque de Lyon*, par M. l'abbé Reure..... 381
— *Recherches sur Fourvière*, impensis E. L. et curis 457
***. — *Dictionnaire des communes du département du Rhône*, par E. de Rolland et D. Clouzet..... 383
***. — Notes et souvenirs : *Revue historique*, t. 74 ; *Lettres de Charles VII*, t. 2 ; *Lettres de Louis XI*, t. 7 ; *Bulletin du bibliophile*, août 1900..... 455
REVUE DE LA PRESSE..... 301

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts..... 145 460
Société littéraire, historique et archéologique..... 465
Léon GALLE. — Les Sociétés savantes de Lyon à l'Exposition Universelle de 1900..... 203

PLANCHES HORS TEXTE

Le collège de Juilly au XVIIIe siècle..... 7
Portrait de M. Jean-François de Meuve, dit Lachassagne..... 25
Fac-similé d'une thèse, gravée par de Cars, graveur lyonnais... 99
Portraits de MM. de Margnolas et de Murard 109
Collège de Juilly : L'étang 163
Programme de l'Académie royale de Juilly..... 177
Le palais du Parlement de Dombes à Trévoux..... 193
Collège de Juilly : Partie des anciens bâtiments..... 282
Annecy : Ancienne maison de l'Académie florimontane..... 295
Molière, tableau de M. de Bélair 314
La maison du Jeu de paume..... 321
Portrait de M. Roch de Quinson..... 345
Guillaume-Catherin de Savaron, baron de Chamousset..... 427

Le Gérant : P. BERTHET.

Imprimerie Mougin-Rusand, Waltener & Cie, sucrs, rue Stella, 3, Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 102

Digitized by Google